Digitized by Google

Gallsp. 58 mb -7

Dulaure

Digitized by Google

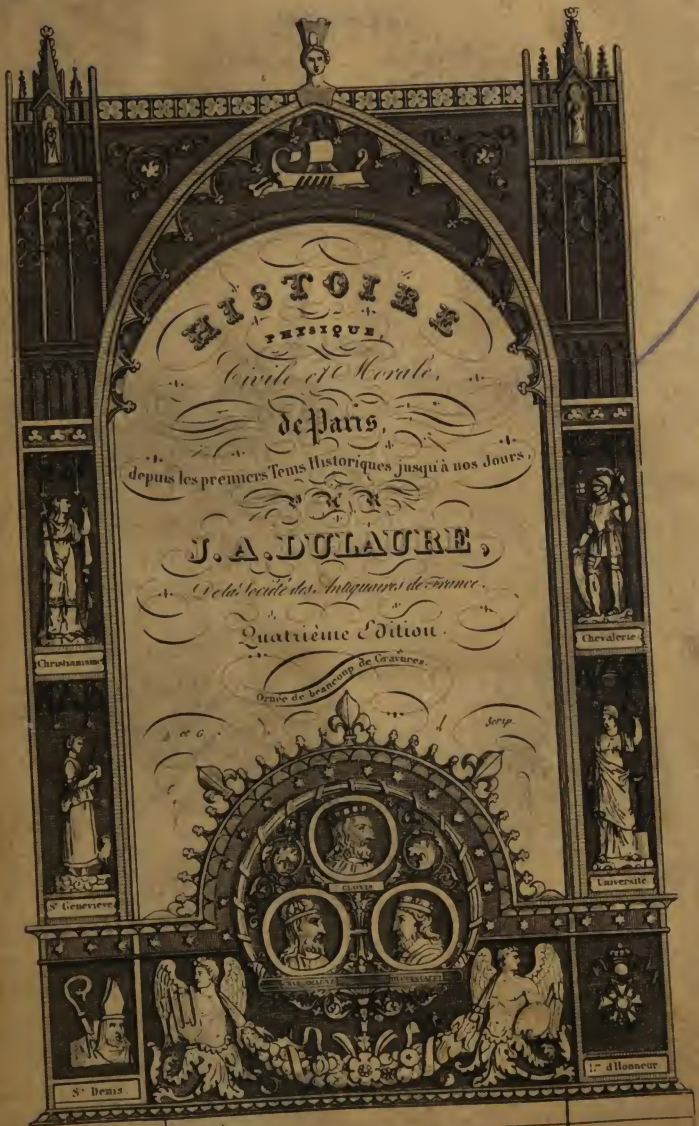

PARIS. GUILLAUME Éditeur-Propriétaire. 1829.

BIBLIOTECA

Digitized by Google

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE

DE PARIS.

TOME VII.

Digitized by Google

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS

IMPRIMERIE DE J. TASTU,
RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

Digitized by Google

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE

DE PARIS,

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS HISTORIQUES JUSQU'A NOS JOURS;

CONTENANT, PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE,

LA DESCRIPTION DES ACCROISSEMENS SUCCESSIFS DE CETTE VILLE ET DE SES MONUMENS ANCIENS ET MODERNES; LA NOTICE DE TOUTES SES INSTITUTIONS, TANT CIVILES QUE RELIGIEUSES, ET, A CHAQUE PÉRIODE, LE TABLEAU DES MOEURS, DES USAGES ET DES PROGRÈS DE LA CIVILISATION;

Ornée de Gravures,

REPRÉSENTANT DIVERS PLANS DE PARIS, SES MONUMENS ET SES ÉDIFICES PRINCIPAUX;

PAR J.-A. DULAURE,

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

QUATRIÈME ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

TOME VII.

PARIS,

GUILLAUME ET COMPAGNIE, LIBRAIRES,

RUE HAUTEFEUILLE, N. 14.

1829.

Digitized by Google

BIBLIOTECA
UTAH
MONTE

Digitized by Google

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE

DE PARIS.

SUITE

DE LA PÉRIODE XIII.

—

PARIS SOUS LOUIS XIV.

Fin du § IV.

Porte Saint-Antoine, située à l'extrémité de la rue Saint-Antoine, à l'endroit où cette rue est coupée par la partie septentrionale du boulevard. Une ancienne porte, bâtie en 1585, et ornée de plusieurs bas-reliefs sculptés par Jean Goujon, fut agrandie et restaurée dans les années 1670 et 1671 par l'architecte Blondel, qui la convertit en arc de triomphe en l'honneur de Louis XIV. Il agrandit ce monument en ajoutant à l'ancienne

Digitized by Google

arcade, deux autres arcades latérales de la même hauteur.

La façade du côté du faubourg était la plus riche en ornemens; celle du côté de la ville se faisait remarquer par la coupe des pierres, des arceaux en cul de four qui surmontaient les trois portiques. De plus, cette porte était chargée du buste de Louis XIV et de la figure du soleil placée dans les métopes de la frise dorique. Du côté de la ville, au dessus de la porte du milieu, on voyait un trophée d'armes; au centre, un globe éclairé par les rayons de l'astre que ce roi avait pris pour emblème.

L'édifice était couronné par un attique; à ses deux extrémités s'élevait un obélisque terminé par une fleur de lis; au milieu, figurait une statue allégorique tenant en main une torche ardente.

Cette porte précédée, du côté du faubourg Saint-Antoine, par une vaste demi-lune, fut démolie en 1778.

Arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine, situé à l'extrémité de ce faubourg. Après les conquêtes de Flandre et de la Franche-Comté, Colbert proposa d'élever un arc de triomphe à la gloire du roi. Le peintre Lebrun, l'architecte Leveau fournirent des dessins qui ne furent point

Digitized by Google

adoptés; on leur préféra ceux de Charles Perrault. La première pierre en fut posée le 6 août 1670, mais il avait été commencé en 1669. Guittard fut chargé de l'exécution, et Claude Perrault de la direction de cet ouvrage, qui ne fut élevé en maçonnerie que jusqu'à la hauteur des piédestaux des colonnes. Pour faire juger de l'effet de cette construction on imagina de l'achever en plâtre: ce qui fut exécuté. Louis XIV prit peu d'intérêt à cet arc de triomphe. Les magistrats de Paris imitèrent l'indifférence du maître, et ne le firent point continuer. Après la mort de Louis XIV, le régent ordonna son entière destruction. Il fut démoli en 1716. Le dessin de cet arc de triomphe était d'une grande beauté: on peut en juger d'après la gravure qu'en a faite Leclerc. Il coûta 513,755 livres.

C'est à l'occasion des inscriptions proposées pour ce monument que s'éleva, entre les littérateurs du temps, une longue et fameuse dispute sur la question de savoir si les inscriptions monumentales devaient être en langue latine ou française; si l'on devait, pour parler aux Français, employer leur langue maternelle, ou bien celle d'un peuple ancien et étranger. On a écrit plusieurs volumes sur cette matière.

Porte Saint-Bernard, située sur le quai de la

Digitized by Google

Tournelle, un peu au dessus du pont ainsi nommé. Elle s'appuyait du côté des maisons de ce quai, entre les nos 1 et 3, et, du côté de la rivière, contre l'ancienne forteresse de la Tournelle. En cet endroit était auparavant une porte qui faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, et dont j'ai déjà parlé. Cette porte fut reconstruite, dans les années 1606 et 1608, par les soins du sieur Miron, prévôt des marchands. Elle était anciennement nommée de *la Tournelle :* elle ne reçut le nom de Saint-Bernard, que porte le quai situé en dehors, qu'après sa reconstruction sous Louis XIV.

L'architecte Blondel fut encore chargé de convertir cette porte de ville en un arc de triomphe. Il fut terminé en 1674, comme l'indiquent ses inscriptions. Il se composait de deux portiques d'égales dimensions. Au-dessus, du côté de la ville comme du côté du faubourg, régnait un bas-relief qui occupait presque toute la largeur du monument. Celui qui regardait la ville présentait Louis XIV vêtu à la manière des héros de l'antique Grèce, la tête et les épaules couvertes de sa vaste perruque, et assis sur un trône. Les divinités de la mer lui offraient des hommages, et divers présens qu'il distribuait ensuite à la ville de Paris. Cette ville était figurée par une femme à ge-

Digitized by Google

noux devant ce roi, et lui tendant les bras en suppliante.

Du côté du faubourg, le bas-relief offrait Louis XIV aussi ridiculement costumé que dans le précédent, monté sur la poupe d'un navire voguant à pleines voiles, et poussé par des naïades et des tritons. Toutes les divinités de la mer et des cieux semblaient se réjouir de son heureuse navigation. Ces sculptures, ainsi que les figures de six vertus, placées au dessus des impostes, étaient l'ouvrage de Jean-Baptiste Tuby. Chaque bas-relief était surmonté par un entablement, et cet entablement par une attique, où se lisait, du côté de la ville, cette inscription :

Ludovico Magno abundantia parta. Præf. et Ædil. P. CC. an. D. 1674.

Et, du côté du faubourg, celle-ci :

Ludovici Magni Providentiæ. Præf. et Ædil. P. CC. an. D. 1674.

Dans un quartier aussi fréquenté, la gloire de Louis XIV gênait un peu les mouvemens du commerce : chacun des deux portiques de cet arc de triomphe ne laissait à la voie publique qu'environ deux toises. On sentit que la liberté de

Digitized by Google

la circulation était préférable à une construction uniquement fastueuse : cette inutile et gênante construction fut démolie vers l'an 1787.

Porte ou Arc de triomphe de Saint-Denis, située entre la rue Saint-Denis et celle du faubourg de ce nom, à l'endroit où le boulevard forme la séparation entre ces rues [1]. Cet arc de triomphe fut élevé, en 1672, sur les dessins de François Blondel, à l'occasion des conquêtes rapides que faisaient alors les armées de Louis XIV. Le prévôt des marchands et les échevins voulurent, en cette circonstance, donner un témoignage de leur admiration, et acquérir des droits aux bienfaits de Louis XIV, en faisant, aux dépens des Parisiens, élever ce monument triomphal.

Ici Blondel a déployé toutes les ressources de son imagination pour donner à cette construction un grand caractère de magnificence : il a été puissamment secondé par Michel et François Anguier, qui ont exécuté toutes les sculptures de cette porte avec un talent supérieur.

Ce monument a 72 pieds de largeur et autant d'élévation; de sorte que l'ensemble d'une face forme un carré parfait. L'ouverture de la grande arcade a 25 pieds; la face de chacun de

[1] *Voyez* planche 58.

Digitized by Google

Cayeton del. Couché fils dir. Couché père se.

VUE DE LA PORTE St DENIS.

Digitized by Google

Digitized by Google

ses pied-droits a la même dimension. La hauteur de l'arcade depuis le sol jusqu'à la clef du cintre, est de 42 pieds 10 pouces; aux deux côtés, sont pour les piétons deux portes, qui, par leurs dimensions, diffèrent beaucoup de celles de l'arcade principale sous laquelle devait passer le triomphateur. Ces portes n'ont que 6 pieds 8 pouces de hauteur.

Du côté de la ville, la face de cet arc de triomphe présente deux formes qui participent à l'obélisque et à la pyramide; elles sont engagées dans le mur, et, pour amortissement, ont un globe chargé de trois fleurs de lis et d'une couronne. Ces obélisques sont décorés de trophées d'armes antiques, d'un très beau style. Au pied de chacun de ces obélisques est une figure assise, colossale, dont l'une représente les sept Provinces-Unies, sous la figure d'une femme consternée; l'autre le fleuve du Rhin, figuré par un homme vigoureux, s'appuyant sur un gouvernail et tenant une corne d'abondance. Ces deux figures, d'une grande beauté, ont été faites sur les dessins de Lebrun.

Au-dessus de l'arcade est une table renfoncée, qui présente un bas-relief spacieux, où l'on voit Louis XIV à cheval, vêtu en guerrier grec, et que, malgré ce déguisement, on reconnaît sans

Digitized by Google

peine à sa volumineuse perruque : il est dans l'attitude du commandement ; et, tout auprès, on voit des hommes qui s'entr'égorgent. Sur la frise, on lit cette inscription dédicatoire : *Ludovico Magno.*

Du côté du faubourg, la décoration est pareille, avec cette différence que le bas-relief placé au-dessus de l'arc a pour sujet la prise de Maëstricht, et qu'au lieu de figures humaines au bas des obélisques on a placé des lions.

Ce monument, admirable par l'harmonie parfaite qui règne en toutes ses parties, par ses grandes dimensions et la belle exécution de ses détails, laisse néanmoins quelque chose à désirer. Sa position dans un lieu bas, entouré de maisons, ne lui est pas avantageuse : ces obélisques, engagés dans le nu des pied-droits, par cela seul qu'ils sont ou paraissent engagés, produisent un sentiment d'incertitude et de peine; étant d'ailleurs consacrés aux sépultures, ne sont-ils pas étrangers à une porte triomphale ? ne peuvent-ils pas faire naître de sinistres idées, et rappeler qu'on n'achète les triomphes que par la destruction et la mort ? Certainement l'architecte n'a pas voulu, à l'exemple des soldats romains, adresser des reproches au triomphateur.

Ajoutons que le soubassement de ces obélisques

Digitized by Google

est enrichi de très beaux bas-reliefs; mais il est contre les règles du bon goût de prodiguer sur ces parties inférieures les richesses de la sculpture.

Le temps avait dégradé plusieurs parties de ce bel arc de triomphe; l'opinion républicaine en avait fait disparaître les inscriptions. En 1807, le gouvernement ordonna la restauration de ce monument, et elle fut confiée aux soins du sieur Cellerier. Les inscriptions ont reparu, et les parties neuves de maçonnerie ont reçu une teinte qui ne les fait point discorder avec les parties anciennes [1].

Porte ou Arc de triomphe de Saint-Martin, située sur le boulevard de ce nom, à l'endroit où

[1] Bonaparte, après une longue campagne, vint visiter les différens travaux qui s'exécutaient dans Paris. Il vit l'arc de triomphe de la porte Saint-Denis; et ces mots dédicatoires *Ludovico Magno*, en lettres récemment dorées, excitèrent sa mauvaise humeur. L'orgueil d'un mort blessait celui d'un vivant. Le ministre de l'intérieur qui accompagnait le vainqueur dans cette tournée fut vivement relancé; et, rentré chez lui, il relança à son tour l'architecte qui s'excusa en disant qu'il avait doré cette inscription d'après les ordres de M. Cretet, son prédécesseur. Enfin, on ne savait si l'on devait laisser subsister l'inscription ou l'enlever; on prit un parti mitoyen : on la bronza, et elle devint très peu apparente *.

* Mémoires de M. Lombard de Laugres, tom. II, pag. 46.

Digitized by Google

ce boulevard sépare la rue Saint-Martin de celle du faubourg [2]. Cet arc fut construit, en 1674, sur les dessins de Pierre Bullet, élève de François Blondel, auteur de l'arc de triomphe de la porte Saint-Denis.

Ce monument a 54 pieds de large, 54 pieds d'élévation, y compris l'attique dont la hauteur est de 11 pieds; ainsi, on peut dire de cet arc, comme de celui de la porte Saint-Denis, que chacune de ses faces présente un carré parfait. Cette construction est percée par trois arcades; celle du milieu a 15 pieds de largeur et 30 d'élévation; les arcades latérales ont chacune 8 pieds de largeur et 16 de hauteur.

Les pied-droits, qui, aux extrémités, s'élèvent jusqu'à l'entablement, et ceux qui supportent l'arcade du milieu, ainsi que le bandeau de cette arcade, ont la même largeur, et sont travaillés en bossages vermiculés. Ce genre d'ornement simple, noble et robuste, quoiqu'il ne soit pas généralement approuvé, est ici d'un très bon effet. Au dessus est un entablement à grandes consoles; le tout est surmonté par un attique qui porte l'inscription suivante :

Ludovico Magno Vesontione Sequanisque bis

[1] *Voyez* planche 59.

Digitized by Google

Cicéron del. Courbe pls sc. Petter sc.

VUE DE LA PORTE St MARTIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

captis, et fractis Germanorum, Batavorumque exercitibus, Præf. et Ædil. P. CC. anno D. 1674.

Dans les deux espaces qui se trouvent entre les pied-droits, le bandeau de la grande arcade et l'entablement sont deux bas-reliefs relatifs aux conquêtes de Louis XIV. Dans un de ces bas-reliefs, du côté de la ville, on voit ce monarque assis sur son trône, ayant à ses pieds la figure allégorique d'une nation à genoux, qui lui tend les bras, et lui présente un rouleau contenant le traité de la triple alliance.

L'autre bas-relief représente le même roi sous les traits d'Hercule : il est entièrement nu comme ce dieu; il tient en main une massue, et foule aux pieds des corps morts; la Victoire, descendue du ciel, tenant des palmes d'une main, pose de l'autre, sur la tête du roi, une couronne de lauriers. C'est ainsi qu'on a allégorisé la conquête de la Franche-Comté.

Du côté du faubourg, les deux bas-reliefs représentent, sous de semblables allégories, la prise de Limbourg et la défaite des Allemands. Ces bas-reliefs sont de Desjardins, Marsy, Le Hongre et Legros.

Entre les consoles de l'entablement sont divers

Digitized by Google

attributs de l'art militaire, et entre celles du milieu est la face radiée du soleil, symbole de Louis XIV.

Cet arc de triomphe, aussi mal situé, moins grand, moins riche d'ornemens que celui de la porte Saint-Denis, lui est peut-être supérieur en beauté; et si, entre sa corniche architravée et les bas-reliefs, l'architecte eût pu, dans toute la largeur de ce monument, placer un corps lisse et beaucoup plus large que son architrave, si l'attique eût eu moins d'élévation, je proclamerais avec moins d'hésitation la supériorité de l'arc de Saint-Martin sur celui de Saint-Denis. Le premier me semble d'une composition plus architecturale que l'autre.

Dans les années 1819 et 1820 on a fait plusieurs réparations à cet arc de triomphe.

Observatoire, situé entre les rues du faubourg Saint-Jacques et d'Enfer, à l'extrémité méridionale de la grande avenue établie en face du palais du Luxembourg, dit *Palais de la Chambre des Pairs* [1].

Après l'établissement de l'académie des sciences, on sentit la nécessité, pour favoriser les travaux de ses nouveaux membres, de construire un la-

[1] *Voyez* planche 60.

Digitized by Google

Cimeton del. Cuvelier fils dessinit. De Saulx sculp.

L'OBSERVATOIRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

boratoire pour la chimie et un observatoire pour l'astronomie. Le laboratoire fut bâti dans un lieu convenable, dépendant de la bibliothèque du roi; et, après plusieurs recherches et discussions, on se décida à placer l'Observatoire dans le lieu qu'il occupe aujourd'hui. Claude Perrault fut chargé par Colbert de fournir les dessins de cet édifice qui, commencé en 1667, fut entièrement achevé en 1672.

Pendant que l'on travaillait à cette construction, et lorsqu'elle était presque achevée, vint à Paris Jean-Dominique de Cassini, célèbre astronome, que Colbert avait mandé d'Italie pour diriger les travaux de l'Oservatoire. Il trouva les dispositions de cet édifice peu convenables aux observations, ordonna plusieurs changemens à l'étage supérieur, et fit construire une vaste pièce qui nécessita le rapetissement de la cage de l'escalier et l'établissement d'un attique au-dessus de la corniche, pour donner plus d'élévation au bâtiment. Ces changemens portèrent coup à la voûte de la grande pièce; on la répara ainsi que la terrasse du comble. Cette grande pièce n'a jamais servi aux observations [1].

Le plan de cet édifice est un rectangle de 15

[1] *Mémoires de Charles Perrault*, pag. 55 et 56.

Digitized by Google

toises dans sa plus grande dimension de l'est à l'ouest, et de 13 toises 2 tiers dans sa dimension du sud au nord; aux angles de la face méridionale, sont deux tours ou pavillons octogones, engagés, qui donnent plus de développement à cette face. Du côté du nord, est un avant-corps de quatre toises de saillie, où se trouve la porte d'entrée.

Cet édifice offre à son extérieur un caractère convenable à sa destination; mais la distribution intérieure ne lui convient nullement. La science astronomique était trop peu avancée lorsqu'on entreprit cette construction qui ne devint bientôt qu'un objet de faste. On a été obligé de construire à l'est un bâtiment contigu, moins apparent et plus utile, où se font presque toutes les observations.

La ligne de la face méridionale de l'Observatoire se confond avec celle de la latitude de Paris. Elle traverse la France de l'est à l'ouest, depuis le cours du Rhin jusqu'aux côtes de la Bretagne.

La ligne méridienne de Paris, tracée dans la grande salle du second étage de l'Observatoire, divise cet édifice en deux parties égales, et se prolongeant au sud et au nord s'étend d'un côté jusqu'à Collioure, et de l'autre jusqu'à Dunkerque.

Ces deux lignes, qui se coupent au centre de

Digitized by Google

la façade méridionale de l'Observatoire, ont servi de bases aux nombreux triangles d'après lesquels on a levé la carte générale de la France, appelée *carte de Cassini*, ou *de l'Observatoire*, gravée et publiée en 181 feuilles.

Au sol du rez-de-chaussée on voit une ouverture de 3 pieds de diamètre, entourée d'une margelle en boiserie : elle communique aux vastes souterrains qui existent au-dessous de cet édifice, et dans lesquels on descend par un escalier de trois cent soixante marches. Une pareille ouverture faite à la voûte de ce rez-de-chaussée correspond à celle-ci : elle s'élevait verticalement de la profondeur des caves jusqu'au faîte du bâtiment, et avait pour objet des expériences sur la chute des corps et leur gravité respective. Ces expériences n'étant plus nécessaires, cette ouverture a été bouchée aux voûtes des étages supérieurs.

Au premier étage on voit une vaste charpente qui sert de pied à un long télescope, autrefois déposé au château de la Muette. Son diamètre est de 22 pouces. Cet instrument embarrassant ne sert que comme un monument de l'art optique. L'invention des lunettes achromatiques l'a rendu inutile.

Au second étage, se présente la grande salle qui fut, en 1789, presqu'entièrement reconstruite,

Digitized by Google

ainsi que la voûte qui la couvre. L'infiltration des eaux pluviales avait attaqué les constructions de cet étage qui menaçaient ruine. Dans cette salle se voient plusieurs instrumens de physique, des globes, la ligne méridienne tracée sur le pavé, et, sur un piédestal, la figure en marbre de Jean-Dominique de Cassini, mort en 1712, à l'âge de 87 ans. Cette figure assise, dont les proportions sont plus grandes que nature, et qui a été exécutée, en 1810, par le sieur Moite, représente cet astronome dans l'attitude de la méditation.

Sur le comble de cet édifice, comble formé d'épaisses dalles en pierre, on a élevé, vers l'an 1810, un bâtiment carré en pierre de taille, flanqué de deux tourelles. Dans une de ces tourelles on a, depuis quelques années, établi une lunette achromatique dont le pivot est incliné comme l'axe de la terre. Cette lunette est destinée à observer et décrire la marche des comètes.

La plate-forme de cet édifice est élevée au-dessus du pavé de 27 mètres ou 83 pieds.

C'est dans le bâtiment de l'Observatoire que le bureau des longitudes tient ses séances, et que logent quelques-uns de ses membres.

Le bâtiment contigu, situé à l'est de l'édifice

Digitized by Google

principal, a remplacé une tour de bois qui servait, à Marly, à la machine hydraulique de ce lieu; elle surpassait en hauteur le bâtiment de l'Observatoire. Le bâtiment qui a remplacé cette tour est celui où se font presque toutes les observations astronomiques et météorologiques. Le grand bâtiment est l'image de certains dignitaires qui ne servent qu'à la représentation; le petit bâtiment, humble et presque inaperçu est le seul vraiment utile. On y pénètre par le premier étage du grand bâtiment; c'est là que l'on voit, entre plusieurs instrumens, des cercles répétiteurs, une lunette méridienne qui sert à observer l'instant où le soleil, aux solstices ou aux équinoxes, passe sur le méridien de Paris. Des parties du comble de ce petit bâtiment, par une mécanique simple, se découvrant à volonté, permettent d'observer le ciel.

Louis XIV, pour les instrumens et la construction de cet édifice, donna la somme de 725,174 livres.

Pendant les années 1811 et 1813, de grandes réparations exécutées dans le quartier dégagèrent l'édifice de l'Observatoire, lui procurèrent un accès facile, et mirent à découvert sa façade que des bâtimens et des clôtures cachaient à la vue : on ne pouvait y arriver que par une

Digitized by Google

ruelle détournée. Aujourd'hui tous ces obstacles ont disparu. En avant de la façade, du côté du nord, est une grille soutenue par deux pavillons nouvellement construits; devant cette grille s'ouvre une large avenue plantée d'arbres, qui s'étend en droite ligne jusqu'à la grille du Luxembourg, et se continue au-delà de cette grille jusqu'au parterre du palais de la Chambre des Pairs. Ces deux grands édifices qui, depuis longtemps cachés l'un à l'autre par un grand nombre de propriétés et de bâtimens intermédiaires, semblaient destinés à ne jamais se voir, se correspondent aujourd'hui par cette magnifique avenue bordée de quatre rangs d'arbres en droite ligne et en pente douce. Ces réparations ont considérablement changé et embelli la face de cette partie de Paris.

On a aussi terminé au sud de l'Observatoire la clôture du jardin et de la cour; clôture construite en pierre de taille et qui, depuis le règne de Louis XIV, était restée imparfaite.

Une singularité distingue l'édifice de l'Observatoire de tous ceux de Paris : dans sa construction, on n'a point employé de bois : on disait même qu'il n'y était point entré de fer; mais dans les travaux qui furent exécutés en 1823, on découvrit des barres de fer : du

Digitized by Google

reste, tous les étages et le comble sont voutés.

ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, située d'abord dans les salles du *Louvre*, ensuite au *Palais des Beaux-Arts*. Elle dut son institution à la querelle élevée entre les peintres de la confrérie de Saint-Luc, jouissant du titre de *maîtres*, et ceux qui, à la faveur des priviléges, exerçaient leurs arts sans être assujettis à la maîtrise. Le célèbre Lebrun, à la tête de ces derniers, appuyé du crédit du chancelier Séguier, forma le plan d'une académie royale de peinture et de sculpture, et y fut autorisé par un arrêt du conseil privé du 20 janvier 1648. Les nouveaux académiciens dressèrent des statuts confirmés par lettres-patentes du roi. Par de nouvelles lettres de l'an 1655, le roi leur accorda la galerie du Collége de France pour tenir leurs séances : ils ne purent en profiter; mais dans la suite, en 1663, ils obtinrent un local convenable dans le vieux Louvre.

Le ministre Colbert, en l'année 1665, établit à Rome une académie de peintres et de sculpteurs français, où l'on envoyait des élèves entretenus par le roi. Cette académie de Rome fut, par lettres-patentes de novembre 1676, réunie à celle de Paris.

Cette académie est une école pour les arts

Digitized by Google

d'imitation; elle occupait au Louvre six grandes pièces garnies de tableaux et de plâtres moulés sur l'antique. Les élèves peintres, sculpteurs et architectes, qui, au jugement de cette académie, remportent les grands prix, sont pensionnés, envoyés à Rome, et y séjournent cinq ans; tous les trois ans on y envoie le peintre paysagiste qui a remporté le prix.

Cet état de choses s'est maintenu, à quelques changemens près, jusqu'à présent. Par la loi du 3 brumaire an IV (1795), cette académie fut comprise dans la troisième classe de l'institut, et par celle de l'an XI (1803), elle fit partie de la quatrième. En 1807 cette academie, ainsi que l'Institut, a été transférée au *Palais des Beaux-Arts*, ci-devant nommé *Collége Mazarin.*

Académie de Saint-Luc. La communauté des peintres, sculpteurs et graveurs de Paris existait depuis longtemps comme la plupart des autres corps de métiers ou professions. Cette communauté obtint, en 1704, la chapelle de Saint-Symphorien dont j'ai parlé [1] : elle la fit réparer et embellir; et, autorisée par lettres-patentes du 17 novembre 1705, elle établit dans

[1] Tome I, pag. 248.

Digitized by Google

une partie de cette chapelle une école de dessin. Il est présumable que cette école reçut alors le titre d'*Académie*, qu'elle a constamment porté depuis. Elle avait des concours, des prix et des expositions qu'elle faisait en divers lieux [1].

Cette société, de laquelle il n'est sorti que très-peu d'ouvrages dignes d'être cités, se maintint jusque vers l'an 1776. Alors les élèves de l'école Saint-Luc se réunirent à ceux de l'Académie royale qui, pour les recevoir, fit disposer une seconde salle au Louvre consacrée à l'étude du modèle.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont les séances se tinrent d'abord dans la bibliothèque de Colbert, puis au Louvre, enfin aujourd'hui au palais des Beaux-Arts. Cette institution eut de faibles commencemens. Colbert, voulant se maintenir en faveur, flattait les passions de Louis XIV, et notamment son goût pour les fêtes, les bâtimens et les louanges. Il réunit chez lui, pour la première fois, le 3 février 1663, quatre hommes de lettres : Chapelain, Charles Perrault, l'abbé de Bourseix et l'abbé de Cassagne. Il leur dit qu'il les avait fait appeler pour les consulter sur des matières

[1] *Voyez* l'article *Exposition de tableaux*.

Digitized by Google

de goût et d'érudition; qu'il désirait qu'ils formassent un petit conseil qui pût se réunir deux fois la semaine, le mardi et le vendredi. Le lieu des séances était celui de la bibliothèque de ce ministre rue Vivienne.

Cette académie naissante, dite *petite Académie*, était chargée de composer les sujets et les légendes des médailles, les sujets et les inscriptions des tapisseries qui devaient être exécutées à la manufacture des Gobelins, les sujets et devises des jetons, et des inscriptions pour les bâtimens. Elle était aussi chargée de revoir et corriger les ouvrages en vers ou en prose, composés à la louange du roi, pour les mettre en état d'être livrés à l'imprimerie du Louvre. « Il » en a été corrigé, dit Charles Perrault, de quoi » faire un très-gros volume [1]. »

On voit que cette académie n'eut d'abord pour objet ni les progrès de la littérature ni ceux des lumières; qu'elle n'était qu'une fabrique des louanges dont on enivrait Louis XIV.

Colbert présenta les quatre académiciens au roi qui, content de l'emploi qu'ils faisaient de leurs talens, leur dit : « Vous pouvez, Messieurs, » juger de l'estime que je fais de vous, puisque

[1] *Mémoires de Perrault*, pag. 36.

Digitized by Google

» je vous confie la chose du monde qui m'est
» la plus précieuse, qui est ma gloire : je suis
» sûr que vous ferez des merveilles; je tâche-
» rai de ma part de fournir de la matière qui
» mérite d'être mise en œuvre par des gens aussi
» habiles que vous êtes [1]. »

Le *petit conseil* ou la *petite académie* continuait à servir les intérêts de Colbert et l'orgueil du roi. Ce ministre étant mort en 1683, et Louvois lui ayant succédé dans la place de surintendant des bâtimens, l'Académie lui adressa un mémoire pour faire valoir ses services, et savoir s'il voulait les agréer. Les membres n'étaient pas tous les mêmes que ceux qui avaient figuré dans l'origine; voici les noms de ceux qui la composaient alors : Charpentier, l'abbé Tallemant, Quinault et Charles Perrault. Après avoir fait parvenir leur mémoire, ils se présentèrent au ministre qui les accueillit, leur promit protection; mais il ne voulut point reconnaître Perrault qui fut exclus [2].

[1] *Mémoires de Perrault*, pag. 40.

[2] Voici comment Perrault raconte son exclusion. Après avoir dit qu'il ne voulut pas se présenter devant Louvois dans la crainte d'éprouver ses brusqueries et de ne pouvoir les supporter avec assez de calme, il ajoute que Louvois demanda aux membres présens : « *Combien êtes-vous? — Nous sommes quatre, monsei-* » *gneur*, répondit M. Charpentier. — *Qui sont-ils?* lui dit M. de

Digitized by Google

Ces membres n'étaient que les agens, les soudoyés du ministre; et l'Académie n'avait point encore d'existence légale : le roi la nommait la *petite Académie*, et les académiciens qualifiaient leur société d'*Académie des Inscriptions et des Médailles.* Mais bientôt elle prit de la consistance, et se composa d'un plus grand nombre de sociétaires. Au mois de juillet 1701, elle fut organisée d'une manière stable; on la soumit à un réglement qui lui donne le titre d'*Académie royale des Inscriptions et des Médailles*

» Louvois. — *Il y a*, reprit M. Charpentier, *M. Perrault*..... — » *Perrault?* dit M. de Louvois, *vous vous moquez; il n'y étoit* » *point, il avoit assez d'affaires dans les bâtimens. Et les au-* » *tres qui sont-ils?* — *Il y a*, dit M. Charpentier, *M. l'abbé* » *Tallemant, M. Quinault et moi.* — *Mais ne vous voilà que* » *trois; où est le quatrième?* — *J'ai eu l'honneur de vous dire*, » reprit M. Charpentier, *qu'il y avoit M. Perrault.* — *Et je vous* » *dis*, reprit M. de Louvois avec un ton de voix élevé et qui » marquoit qu'il ne vouloit pas être contredit davantage, *qu'il* » *n'en étoit point.* M. Charpentier se tut, et M. de Louvois » poursuivit : *Qui étoit donc ce quatrième?* Alors l'un des trois » dit : *M. Félibien venait quelquefois dans l'assemblée lire des* » *descriptions qu'il faisoit de divers endroits des bâtimens du* » *roi.* — *Voilà enfin ce quatrième que je cherchois*, dit M. de » Louvois : *Or ça, allez vous-en, Messieurs, et travaillez de* » *toutes vos forces.* » (Mémoires de Perrault, pag. 199 et 200.)

Dans le premier volume, pag. 5, des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, cette scène est mentionnée; mais on y dit que Perrault, dès l'an 1682, avait cessé d'assister aux assemblées de la *petite Académie.*

Digitized by Google

et qui fixe le nombre des académiciens à quarante, dont dix honoraires, dix pensionnaires, dix associés et dix élèves. Le lieu de ses séances, dès l'an 1699, fut assigné dans un des appartemens du Louvre. En 1713, des lettres-patentes confirmèrent les priviléges et réglemens de cette Académie et de celle des sciences.

Dans la suite, quelques parties du réglement furent modifiées. Le 4 janvier 1716 un arrêt du conseil d'État donne à cette société le titre plus relevé d'*Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres* La classe des élèves fut supprimée, et celle des associés augmentée de dix membres.

Lorsqu'au 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) on organisa l'*Institut de France*, cette académie forma la troisième classe, ou *classe des sciences morales et politiques*. Depuis 1814 elle a repris son vieux nom d'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Le mot *académie* est une dénomination commune à plusieurs établissemens d'une nature bien différente, comme je le prouverai bientôt. Quant à la désignation d'*Inscriptions*, elle ne convient plus à cette réunion de littérateurs qui, depuis près d'un siècle, ne s'occupe guère de composer des ins-

Digitized by Google

criptions pour les monumens, les tapisseries, les médailles et les jetons.

Académie des Sciences. Elle tint d'abord ses séances dans la bibliothèque du roi, puis au Louvre, enfin dans le palais des Beaux-Arts. Après avoir établi l'Académie des inscriptions, Colbert s'occupa du projet de fonder une Académie des sciences. Il se fit donner un mémoire de tous les gens de lettres qui s'assemblaient alors chez M. de Montmort, conseiller d'État, ainsi que de tous les savans répandus dans le royaume et même dans les pays étrangers. Voici les choix qui résultèrent de cette recherche : MM. Carcavi, Roberval, Huyghens, Frenicle, Picard, Duclos, Bourdelin, Delachambre, Perrault, Auzout, Pecquet, Buot, Gayant, Mariotte et Marchand, noms aujourd'hui pour la plupart ignorés. Dans la suite on y joignit Duhamel, abbé de Saint-Lambert; l'abbé Galois; Blondel, architecte; Dominique de Cassini, que M. Carcavi fit venir de Bologne où il était professeur; Lahire, etc. A. Gayant succéda peu de temps après à Du Verney.

Cette académie devait s'exercer sur cinq sciences principales : les *mathématiques*, l'*astronomie*, la *botanique*, la *chimie*, et l'*anatomie*. Bientôt on proposa de joindre à ces sciences celle

Digitized by Google

de la *théologie :* Colbert adopta la proposition; et l'abbé Ogier, le plus célèbre prédicateur de son temps, fut nommé pour cette science; mais la Sorbonne alarmée vint se plaindre qu'on empiétait sur ses attributions : M. Colbert se rendit à ses remontrances. On ne pensait pas alors qu'en l'associant à des sciences exactes, la théologie n'avait que des humiliations et des revers à éprouver.

Une autre chose digne de remarque, c'est que le gouvernement crut nécessaire d'ordonner aux astronomes de ne point s'appliquer à l'*astrologie judiciaire*, et aux chimistes de ne point chercher la *pierre philosophale.*

Cette académie tint ses premières séances, en 1666, dans une salle basse de la bibliothèque du roi, où l'on construisit un laboratoire pour les chimistes; et dans le même temps, pour les astronomes, on fit bâtir ailleurs l'observatoire dont j'ai parlé. Jusqu'en 1699, cette académie exista en vertu d'autorisation du roi; ce ne fut qu'en cette année qu'elle reçut une forme stable, un réglement, une existence légale, et un appartement au Louvre. Tous ces avantages furent confirmés par lettres-patentes de février 1713.

Dans les commencemens de cette institution,

Digitized by Google

les membres, comme à l'ordinaire, montrèrent une ferveur qui ne se soutint pas.

Le roi, par les conseils de Colbert, pensionna, à l'époque de la fondation des académies des sciences et des inscriptions, tous les membres qui y étaient admis, et plusieurs savants nationaux. Il poussa ses largesses jusqu'à donner des pensions à des savans étrangers. On a beaucoup exalté cette munificence royale; elle méritait moins d'éloges qu'elle en a reçus.

« On est tout étonné, dit un écrivain mo-
» derne, de la modique somme que coûta au
» roi la partie éclatante de sa renommée; dans
» l'année où ses libéralités furent les plus con-
» sidérables, la dépense ne s'éleva qu'à 100,866
» livres, savoir : 53,000 en pensions pour les
» nationaux, 16,300 pour les étrangers, et le
» reste en gratifications. Un seul courtisan inu-
» tile, le duc de L...., coûta plus au roi que les
» lettres, les sciences et les académies, pendant
» tout son règne [1]. »

[1] *Mémoires de Dangeau. — Monarchie de Louis XIV*, par M. Lemontey, pag. 366, la note.

D'après un manuscrit intitulé *Mémoires des Dépenses que le Roi a faites depuis l'année* 1664 *jusqu'en l'année* 1690, dédié à J. Ardouin Mansart, au chapitre 16, intitulé *Pension des gens de lettres*, on trouve qu'en l'année 1664, ces pensions s'élevaient à 80,870 liv.; en 1665, à 83,400; en 1666, à 95,507; en 1667, à

Digitized by Google

Perrault nous parle de la dégradation progressive de cette libéralité royale; il nous apprend avec quels égards, quelle attention délicate ces pensions furent d'abord payées, comment ensuite on les paya mal, et enfin comment on ne les paya plus.

Ces pensions parvenaient aux étrangers par le moyen de lettres de change. « A l'égard de » celles qui se distribuaient à Paris, dit-il, elles » se portèrent, la première année, chez tous les » gratifiés, par le commis du trésorier des bâ- » timens, dans des bourses de soie et d'or, les » plus propres du monde; la seconde année, » dans des bourses de cuir. Comme toutes cho- » ses ne peuvent demeurer au même état, et » vont naturellement en dépérissant, les années

92,280; en 1668, à 89,400; en 1669, à 111,550. C'est la plus forte somme dont Louis XIV ait gratifié les gens de lettres.

En 1670, les pensions se montèrent à 107,900 liv.; en 1671, à 100,076; en 1672, à 86,800; en 1673, à 84,200; en 1674, à 62,250; en 1675, à 57,550; en 1676, à 49,200.

Ces pensions se tinrent à peu près à ce dernier taux; mais en 1683, elles se trouvent réduites à 1,600 livres. Elles reprirent dans les années suivantes, et se maintinrent, pendant quelques années, de 46 à 39,000 liv.; mais dans l'année 1690, elle se trouvent réduites à la somme de 11,966 liv.

En cette dernière année, les pensions cessèrent d'être payées sur les fonds de bâtimens, et l'auteur de manuscrit ne va pas au-delà.

Digitized by Google

» suivantes il fallut aller recevoir soi-même les » pensions chez le trésorier, en monnaie ordi- » naire. Les années eurent bientôt quinze, seize » mois; et, quand on déclara la guerre à l'Espa- » gne, une grande partie de ces gratifications » s'amortirent. Il ne resta presque plus que les » pensions des académiciens de la petite Aca- » démie et de l'Académie des sciences [1]. »

Enfin les paiemens furent suspendus.

« Il y a déjà quelque temps, dit-on dans les » Mémoires de Dangeau, au 15 mai 1694, qu'on » a donné congé à tous les ouvriers des Gobe- » lins, et qu'on ne paye plus l'Académie des » sciences, ni la petite Académie que M. Bi- » gnon avait fait établir pour la description des » arts [2]. »

L'Académie des sciences, qui a contribué si puissamment aux progrès des connaissances humaines, lorsqu'au 3 brumaire an IV on organisa l'institut de France, fut mise à la première classe, sous le titre de *Siences physiques et mathématiques*; et, malgré quelques changemens survenus depuis, elle a conservé ce rang.

Académie d'Architecture. Elle fut projetée en

[1] *Mémoires de Charles Perrault*, pag. 52 et 53.

[2] *Mémoires de Dangeau*, publiés par Lemontey, pag. 85.

Digitized by Google

1671 par Colbert, et se maintint avec une simple autorisation jusqu'au mois de février 1717, époque où elle reçut un état légal. Elle eut, comme l'Académie de sculpture et de peinture, ses écoles, ses prix et ses pensionnaires à Rome; comme elle, par la loi du 3 brumaire an IV, elle fit partie, d'abord de la troisième classe, puis en 1803, de la quatrième classe de l'Institut de France.

Autres Académies. Il fut établi sous ce règne plusieurs autres institutions qui prirent le nom d'*Académies*. Depuis longtemps, il existait des tripots, appelés *académies de jeux*. Une école d'équitation et d'escrime fut fondée, pendant le règne de Louis XIII, sous le nom d'*Académie royale pour la noblesse*. J'en ai parlé[1].

Au mois de mars 1661, Louis XIV fonda une *Académie royale de danse*[2], dans l'intention de perfectionner cet art et d'en corriger les abus.

[1] *Voyez* tom. VI, pag. 56.

[2] Les maîtres de danse étaient ordinairement maîtres de violon. Ces maîtres, nombreux à la cour et à la ville, formaient une corporation composée de *douze anciens maîtres*, de ceux de la *grand'bande*, et d'un chef qui portait le titre de *roi des violons*. Des lettres-patentes du mois d'octobre 1658, enregistrées le 22 août 1669, accordent à Guillaume Dumanoir, violon ordinaire du cabinet de Louis XIV, l'office de *roi des violons*, de maître à danser et joueur d'instrumens, et approuvent les statuts et réglements faits par ledit roi et ses prédécesseurs : « concernant, y » est-il dit, l'exercice dudit office de *roi des violons*, maîtres à

Digitized by Google

Ce roi par lettres-patentes de juin 1671, érigea l'Opéra en *Académie royale de musique*. Cette même dénomination, appliquée à des établissemens d'une nature si différente, justifie le choix du mot *institut*, sous lequel la Convention nationale désigna la réunion des sociétés des sciences, de littérature et des beaux-arts. On ne peut, sans être pénétré d'un profond respect pour la routine, chercher à rétablir la dénomination prostituée et peu caractéristique d'*académie*.

Bibliothèque du Roi, située rue de Richelieu, n° 58. Cette bibliothèque éprouva les vicissitudes du sort (*habent sua fata libella*), et n'obtint une consistance honorable, un haut dégré d'utilité, que sous le règne de Louis XIV.

Le roi Jean avait une bibliothèque peu nombreuse; elle se composait de huit à dix volumes; tels étaient la traduction de *la Moralité des Échecs*, un *dialogue sur les Substances*, la traduction de *Trois Décades de Tite-Live*, des fragmens d'une version de la Bible, un vo-

» danser et ez-dites sciences et maîtrise de violons, joueurs des » instrumens tant haut que bas, etc. » (*Registres manuscrits du Parlement*, au 22 août 1659.) Le titre du *roi des violons* fut supprimé par édit de mars 1773; le dernier de ces rois était *Jean Pierre Guignon*, de Turin. On fait remonter cette royauté à l'an 1331.

Digitized by Google

lume des *Guerres de la Terre Sainte*, et trois ou quatre livres de dévotion.

Charles V, son successeur, qui aimait la lecture, et qui fit faire plusieurs traductions, porta sa collection jusqu'à neuf cent dix volumes; ils étaient placés dans une tour du Louvre, appelée *la Tour de la Librairie*. Gilles Mallet, valet de chambre, puis maître d'hôtel du roi, eut la garde de ces livres, et en composa, en 1373, un inventaire encore conservé à la bibliothèque royale; ils consistaient en livres d'églises, de prières, de miracles, de vies de saints, et surtout en traités d'astrologie, de géomancie et de chiromancie, et autres productions des erreurs du temps, erreurs que ce roi adoptait.

Après la mort de Charles V, cette collection de livres fut en partie dispersée et enlevée par des princes ou officiers de la cour. Deux cents volumes du premier inventaire manquèrent; mais comme le roi recevait de temps en temps quelques présens de livres qui réparaient un peu les pertes, la bibliothèque se trouva encore composée, en 1423, d'environ huit cent cinquante volumes.

Cette collection disparut pendant que le duc Bedfort; en qualité de régent de France, séjournait à Paris. Ce prince anglais, en 1429,

Digitized by Google

l'acheta toute entière pour la somme de 1200 livres. Il parait qu'il en fit transférer une partie en Angleterre. Ces volumes étaient pour la plupart enrichis de miniatures, couverts de riches étoffes, et garnis de fermoirs d'or ou d'argent.

Louis XI rassembla les volumes que Charles V avait répartis dans diverses maisons royales, y joignit les livres de son père, ceux de Charles son frère, et, à ce qu'il paraît, ceux du duc de Bourgogne : l'imprimerie, qui commença sous son règne à être en usage, contribua à l'accroissement de sa bibliothèque.

Louis XII fit transporter au château de Blois les volumes que ses deux prédécesseurs, Louis XI et Charles VIII, avaient rassemblés au Louvre, où se trouvaient les commencemens d'une précieuse collection de livres, dont plusieurs provenaient de ceux que le duc de Bedfort avait tirés de la tour du Louvre, pour les transférer en Angleterre. Charles VIII avait réuni à la bibliothèque royale celle des rois de Naples; Louis XII l'augmenta de celle que les ducs de Milan possédaient à Pise.

François Ier, en 1544, avait commencé une bibliothèque à Fontainebleau : il l'accrut considérablement, en y transférant les livres que Louis XII avait réunis à Blois.

Digitized by Google

Cette bibliothèque de Blois, dont on fit alors l'inventaire, se composait d'environ 1,890 volumes, dont 109 imprimés, 38 ou 39 manuscrits grecs, apportés de Naples à Blois par le célèbre Lascaris.

François Ier enrichit de plus la bibliothèque de Fontainebleau d'environ 60 manuscrits grecs, que Jérôme Fondul acquit par ses ordres dans les pays étrangers. Jean de Pins, Georges d'Armagnac et Guillaume Pelliciers, ambassadeurs à Rome et à Venise, achetèrent pour le compte de ce roi tous les livres grecs qu'ils purent trouver. Deux cent soixante volumes en cette langue furent, d'après le catalogue dressé en 1544, le résultat de ces acquisitions.

Depuis, François Ier envoya dans le Levant Guillaume Postel, Pierre Gilles et Juste Tenelle. Ils en rapportèrent 400 manuscrits grecs et une quarantaine de manuscrits orientaux.

La bibliothèque de Fontainebleau s'accrut encore des livres du connétable de Bourbon, dont François Ier confisqua tous les biens. Malgré cet accroissement, les manuscrits grecs dans cette bibliothèque l'emportaient sur les livres français dont le nombre n'était que de 70 volumes. Il faut attribuer cette préférence, moins au goût de ce roi qui n'entendait pas le grec, qu'à celui de ses savans

Digitized by Google

bibliothécaires, Guillaume Budé, Pierre du Chastel ou Castellanus, Mellin de Saint-Gelais et Pierre de Montdoré.

Henri II, en 1556, d'après les insinuations de Raoul Spifane, rendit une ordonnance qui serait devenue très profitable, si on l'eût exactement observée. Elle enjoignit aux libraires de fournir aux bibliothèques royales un exemplaire en vélin et relié de tous les livres qu'ils imprimeraient par privilége.

Les règnes suivans, temps de persécutions où l'on emprisonnait et faisait périr sur les bûchers les hommes les plus instruits et les plus probes, parce qu'ils étaient soupçonnés de partager, ou qu'ils partageaient réellement les opinions des réformés, durent avoir une funeste influence sur la bibliothèque royale.

L'affreux cardinal de Lorraine fit emprisonner à la Bastille Aimar de Rançonnet, premier président au parlement de Paris, qui y mourut de douleur en 1559; et sa bibliothèque, confisquée, fut réunie à celle du roi.

Pierre Montdoré, qui en était alors bibliothécaire, en conséquence de cette même persécution, fut, quelques années après en 1567, obligé d'abandonner la bibliothèque, et de s'enfuir à Sancerre où il mourut de chagrin.

Digitized by Google

Amyot le remplaça, et rendit quelques services aux gens de lettres, en leur communiquant des manuscrits. Il paraît qu'avant lui cette bibliothèque ne servait qu'à ceux qui en avaient la garde.

Pendant la Ligue, elle éprouva plusieurs pertes fâcheuses. Dans une note que Jean Gosselin, alors gardien de la bibliothèque, eut la précaution d'écrire sur un manuscrit intitulé *Marguerite historiale*, par Jean Massuë, on lit que le président de Nully, fameux ligueur, se saisit, en 1593, de la librairie du roi, en fit rompre des murailles, la garda jusqu'à la fin de mars 1594, et que, pendant cet espace de temps, on enleva le premier cahier du manuscrit dont je viens de donner le titre; que Guillaume Rose, évêque de Senlis, et Pigenat, curé de Paris, autres furieux ligueurs, firent dans un autre temps plusieurs tentatives pour envahir la bibliothèque royale; mais qu'ils en furent empêchés par le président Brisson, à la sollicitation de lui Gosselin.

Henri IV, maître de Paris, ordonna, par lettre du 14 mai 1594, que la bibliothèque de Fontainebleau serait transférée dans sa capitale et déposée dans les bâtimens du collége de Clermont que les jésuites, chassés de Paris et de la France, venaient d'évacuer. Mais cet ordre ne fut exécuté qu'au mois de mai 1595. La biblio-

Digitized by Google

thèque royale fut alors recueillie dans les salles de ce collége.

Elle s'augmenta, vers cette époque, d'un grand nombre de livres précieux. Catherine de Médicis avait laissé une collection de manuscrits hébreux, grecs, latins, arabes, français, italiens, au nombre de plus de huit cents. Cette collection provenait de la succession du maréchal Strozzi qui l'avait achetée après la mort du cardinal Ridolfi, neveu du pape Léon X. Catherine se l'appropria, sous le vain prétexte que ces livres provenaient de la bibliothèque des Médicis. Après sa mort, il étaient restés en dépôt chez Jean-Baptiste Benivieni, abbé de Bellebranche, aumonier et bibliothécaire de cette reine. Henri IV ordonna l'acquisition de cette collection. Trois commissaires en firent, en mars 1597, l'estimation, et la portèrent à la somme de cinq mille quatre cents écus. Les créanciers de cette défunte reine mirent opposition à cette vente; et l'abbé de Bellebranche mourut dans ce temps. Il y eut beaucoup de lenteur. Henri IV mandait à M. de Thou, son bibliothécaire, le 4 novembre 1598 : « Je vous ai ci-devant écrit pour retirer » des mains du neveu du feu abbé de Bellebran- » che la librairie de la feue reine, mère du roi, » monseigneur; ce que je vous prie et commande » encore un coup de faire, si jà ne l'avez fait,

Digitized by Google

» comme chose que je désire et affectionne et
» veux, afin que rien esgare, et que vous la fas-
» siez mettre avec la mienne. Adieu [1]. »

Deux arrêts du parlement, l'un du 25 janvier, l'autre du dernier jour d'avril 1599, ordonnèrent la remise de cette collection et sa translation au collége de Clermont.

Les jésuites furent rappelés en 1604; on leur rendit leur collége de Clermont, et on transféra la bibliothèque du roi dans une salle du cloître du couvent des cordeliers : ces livres étaient alors sous la garde de Casaubon [2].

Henri IV s'occupait de placer plus convenablement cette riche bibliothèque. Le 23 décembre 1609, il nomma quatre commissaires, le cardinal du Perron, le duc de Sully, le président de Thou et un conseiller du parlement; et les chargea de visiter les colléges de Tréguier et de Cambrai, dans l'intention de les supprimer, et de placer la bibliothèque dans leurs bâtimens. « A la place desdits colléges,
» dit l'Estoile, sa majesté en veut faire édifier un

[1] *Histoire de De Thou*, tom. XV, pag. 192 de la traduction.

[2] Casaubon, après la mort de Henri IV, ne se croyant pas en sûreté à Paris à cause de sa religion, quitta cette ville, se retira en Angleterre, et laissa Nicolas Rigault pour remplir les fonctions de garde de la librairie. Après la mort du titulaire, Rigault fut nommé à sa place.

Digitized by Google

» autre, plus magnifique, qui sera appelé *Collége* » *Royal*, dans lequel sera mise la bibliothèque » du roi [1]. » La mort imprévue de Henri IV laissa ce projet sans exécution : cette bibliothèque resta dans le couvent des Cordeliers.

Sous Louis XIII, la bibliothèque royale fut enrichie des livres de Philippe Hurault, évêque de Chartres, au nombre de 118 volumes, dont 100 manuscrits grecs; de ceux du sieur de Brèves, ambassadeur à Constantinople consistant en 108 beaux manuscrits syriaques, arabes, persans, turcs, qui avaient été acquis et payés par le roi pour faire partie de sa bibliothèque; mais le cardinal de Richelieu s'empara de cette collection, ainsi que de la bibliothèque de La Rochelle, dont il composa la sienne, qu'il légua à la Sorbonne.

Sous le même règne, la bibliothèque du roi, restée au couvent des Cordeliers, fut transférée dans une grande maison appartenant à ces religieux, et située rue de la Harpe, au-dessus de l'église de Saint-Côme. Les deux frères Pierre et Jacques Dupuy en furent nommés gardes, et Jérôme Bignon, grand-maître : elle consistait alors dans environ 16,746 volumes, tant manuscrits qu'imprimés.

[1] *Journal de Henri IV*, au 23 décembre 1609.

Digitized by Google

Sous le règne de Louis XIV et sous le ministère de Colbert, cette bibliothèque acquit une consistance et des richesses qu'elle n'avait jamais eues; pour la première fois, rendue accessible au public, elle favorisa puissamment les progrès des connaissances humaines.

Elle s'accrut du fonds du comte de Béthune, composée de 1,923 volumes manuscrits, dont plus de 950 sont remplis de lettres et de pièces originales sur l'histoire de France;

Vers 1662, du fonds d'Antoine de Loménie de Brienne, composé de manuscrits sur l'histoire de France;

Dans le même temps, de la bibliothèque de Raphaël Trichet, sieur Dufresne, composée de neuf à dix mille volumes imprimés, d'une quarantaine de manuscrits grecs, et de cent manuscrits latins et italiens, etc.;

D'un recueil immense de pièces sur le cardinal Mazarin, en 536 volumes.

Du cabinet des médailles du Louvre, collection très-remarquable par ses raretés, ses antiquités et ses pierres précieuses;

Du cabinet de médailles dont J. B. Gaston, *duc d'Orléans*, fit, en 1660, présent au roi, ainsi que de ses livres et manuscrits;

Digitized by Google

Du grand recueil des estampes de l'abbé de Marolles, contenant 224 volumes in-folio ;

Des pièces et ornemens en or trouvés, près de Tournay, dans un tombeau qu'on a cru être celui de Childéric: ces objets riches et curieux faisaient partie de la collection du cabinet du Louvre ;

Des livres du sieur Carcavi, dont, en 1667, Colbert fit l'acquisition ;

De plusieurs livres que ce ministre faisait acheter dans les ventes, soit en France, soit à l'étranger ;

De 729 volumes in-folio et 1,588 in-4°, provenant de la bibliothèque de M. Fouquet, manuscrits ou imprimés, acquis en 1667;

De 2,156 volumes manuscrits, dont 102 en langue hébraïque; 343 en arabe, samaritain, persan, turc et autres langues orientales; 229 en langue grecque, et 1,422 en langue latine, italienne, française, espagnole, etc. ; en outre, de 1,337 livres imprimés, tous provenant de la bibliothèque du cardinal Mazarin ;

D'une partie des livres orientaux de Jean Golius et de 1,100 manuscrits hébreux, arabes, turcs, persans, grecs, latins, français, esclavons, et de près de 600 volumes imprimés dans ces langues,

Digitized by Google

provenant de la bibliothèque du savant Gilbert Gaulmin ;

De 62 manuscrits grecs, que M. de Monceaux recueillit dans le Levant où il fut envoyé exprès en 1667 ;

De la bibliothèque de Jacques Mentel, médecin, composée d'environ dix mille volumes, dont une cinquantaine de manuscrits, acquise en 1670 ;

De 146 volumes que l'ambassadeur de Portugal avait fait acheter à Lisbonne, concernant l'histoire d'Asie, d'Afrique, d'Amérique, d'Espagne, etc. ;

De plusieurs livres imprimés, reçus journellement de Hollande, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, etc. ;

De 340 volumes in-folio contenant des copies de titres conservés dans les chambres des comptes, maisons religieuses, etc. ;

De 630 manuscrits hébreux, syriaques, coptes, arabes, turcs, persans, et d'une trentaine de manuscrits grecs recueillis par le père Michel Vansleb, savant orientaliste, que Colbert, en 1672, avait envoyé dans le Levant ;

Enfin, en 1684, on comptait dans la bibliothèque royale, 10,542 manuscrits, sans y comprendre ceux de Brienne et de Mézerai, et environ 40,000 imprimés, non compris les divers recueils d'estampes et de cartes de géographie.

Digitized by Google

Louvois succéda à Colbert dans la direction de cette bibliothèque : il continua son ouvrage, chargea les ministres français dans les cours étrangères d'acheter des manuscrits et des imprimés : on en reçut de toutes parts. Le père Mabillon voyageait en Italie pour le même objet : il procura à la bibliothèque plus de 4000 volumes imprimés et plusieurs manuscrits. Louvois fit rendre, le 31 mai 1689, un arrêt du conseil, tendant à remettre en vigueur l'ordonnance de Henri II, qui obligeait les libraires à fournir à la bibliothèque des exemplaires des livres qu'ils faisaient imprimer par privilége; ce qui procura à cette collection une source intarissable de volumes.

On acquit dans le même temps les manuscrits de Chantereau-Lefèvre. Les savans, envoyés par Colbert dans le Levant, faisaient aussi à leur tour parvenir à la bibliothèque les fruits de leurs investigations de manuscrits grecs et orientaux. En 1697, le père Bouvet, missionnaire, apporta 42 volumes chinois que l'empereur de la Chine envoyait en présent au roi. Avant cet envoi, il n'existait dans la bibliothèque que quatre volumes en cette langue; ils s'y sont, dans la suite, considérablement multipliés.

En 1700, l'archevêque de Reims donna à la Bibliothèque royale 500 manuscrits hébreux, grecs,

Digitized by Google

latins et français. On acheta pour elle 35 volumes manuscrits sur la Lorraine; le père Fontenai, revenu de la Chine, remit au roi 12 gros volumes, les uns chinois, les autres tartares.

En 1701, 250 manuscrits, provenant de la bibliothèque d'un docteur de Sorbonne, appelé Faure, furent achetés : on y joignit deux manuscrits donnés par Sparwenfeld, maître des cérémonies de la cour de Suède, un Missel romain, d'une grande antiquité, et une relation de voyage en langue russe. Cette relation était le premier volume en cette langue que possédât la bibliothèque. On acheta à Rome un manuscrit de Pétrone, où se trouvent le fragment du Festin de Timalcion et plusieurs autres morceaux de cet écrivain licencieux ; Tibulle, Properce et Catulle en entier ; l'Épitre de Sapho, celle de Phaon et le petit poëme du Phénix, par Claudien. Ce dernier manuscrit fut trouvé, dit-on, à Traw en Dalmatie.

Une caisse était, depuis quinze ans, déposée à la douane sans être réclamée ; on la fit enfin ouvrir : elle contenait 14 porte-feuilles remplis de livres tartares qui furent remis, en 1708, à la Bibliothèque royale.

En 1713, cette bibliothèque reçut entre autres richesses le legs de Caillé du Fourny, contenant l'inventaire des titres conservés dans la

Digitized by Google

chambre des comptes de Lorraine et de Bar; celui de Galland, consistant en 100 volumes ou portefeuilles de manuscrits arabes, turcs, persans, etc. En 1711, François de Gaignières fit à cette bibliothèque une donation d'une bien plus haute importance : il lui légua son immense et très-riche cabinet.

Tous les jours des legs, des présens, des acquisitions et des tributs de la librairie augmentaient ce précieux dépôt des erreurs, des vérités et des connaissances humaines.

Le changement le plus notable qu'il éprouva, sous le règne de Louis XIV, fut sa translation de la rue de la Harpe dans la rue Vivienne. La bibliothèque était devenue trop nombreuse pour être contenue dans le local qu'elle occupait. En 1666, Colbert acheta des héritiers de M. de Beautru deux maisons, voisines de son hôtel, rue Vivienne; il les fit disposer convenablement, et les livres y furent transportés.

Sous la régence du duc d'Orléans, la bibliothèque jouit de la même propriété; mais le local de cette collection toujours croissante étant insuffisant, on s'occupa de la placer ailleurs.

Il existait dans la rue de Richelieu un hôtel immense, qui portait le titre de palais, qu'avait fait construire et qu'avait autrefois habité le car-

Digitized by Google

dinal Mazarin. Cet hôtel, qui occupait l'espace qui se trouve entre les rues Neuve-des-Petits-Champs, Vivienne, Richelieu, et celle de Colbert, laquelle a été ouverte sur l'emplacement de ses bâtimens, était encore plus remarquable par son extrême magnificence et par les objets rares et précieux qu'il contenait que par son étendue. Après la mort de Mazarin, il fut divisé en deux parties : l'une, du côté de la rue Vivienne, fut le lot du duc de La Meilleraie, époux d'une nièce du cardinal, et porta le nom d'*Hôtel de Mazarin* jusqu'en 1719, époque où le roi en fit l'acquisition pour la donner à la Compagnie des Indes. On y a depuis établi la Bourse; l'autre partie du palais Mazarin, située du côté de la rue de Richelieu, échut au marquis de Mancini, et devint l'*Hôtel de Nevers*. On y avait placé la banque du système de Law : cette banque, ruinée de fond en comble, laissait un local vide.

L'abbé Bignon, bibliothécaire, décida le régent à ordonner, en 1721, que la bibliothèque serait placée à l'hôtel de Nevers. Sans retard, on transporta une grande partie des livres que l'on plaça sur des tablettes faites à la hâte.

La possession de cet hôtel éprouva des difficultés qu'on n'aurait jamais pu surmonter sans le crédit de l'abbé Bignon, appuyé de celui du

Digitized by Google

comte de Maurepas : ils parvinrent à obtenir des lettres-patentes de 1724, enregistrées au parlement le 16 mai de la même année, par lesquelles le roi affecte à perpétuité cet hôtel au placement de sa bibliothèque.

Il est remarquable que cette bibliothèque fut déposée dans la partie du palais Mazarin où ce cardinal avait eu la sienne.

Ses richesses s'augmentèrent toujours, et avec une rapidité qui ne nous permet plus de les détailler. Je dirai qu'après l'an 1790, époque de la suppression des maisons religieuses, cette immense collection s'accrut d'un grand nombre de livres manuscrits ou imprimés, provenant des bibliothèques de ces maisons supprimées.

Voici quelques notions sur les bâtimens de la bibliothèque royale, sur ses objets curieux, ses divisions en différens dépôts, et sur la quantité de volumes imprimés ou manuscrits qu'elle renferme aujourd'hui.

Quand on a traversé le vestibule, on voit une cour dont la longueur est de 50 toises et la largeur de 15 : cette cour est environnée de bâtimens servant à la bibliothèque qui occupe encore d'autres parties de bâtimens contigus.

Cette bibliothèque se divisait autrefois en cinq dépôts : les *livres imprimés*, les *manuscrits*, les

Digitized by Google

médailles et antiques, les *gravures* et les *titres et généalogies*. Ce dernier dépôt a été supprimé pendant la révolution.

Les *livres imprimés* remplissent le premier étage des bâtimens qui environnent la cour dans une étendue d'environ 130 toises : on y monte par un vaste escalier situé à droite du vestibule : la rampe en fer est plus remarquable par son travail que par la beauté du dessin. Les diverses salles qui composent ce dépôt sont de plein-pied, de la même hauteur, larges de 4 toises, et éclairées par trente-trois grandes croisées.

Parmi de longues et hautes murailles de livres, parmi plusieurs objets curieux, on remarque dans la principale galerie un monument appelé le *Parnasse français :* c'est une composition mesquine du sieur Titon du Tillet. On y compte seize figures en bronze en y comprenant le cheval Pégase; à peu près autant de génies tenant des médaillons; quelques autres médaillons sont suspendus à des branches de lauriers : le tout couvre confusément une forme de montagne haute de 3 pieds 4 pouces. Les figures en pied représentent les poëtes et les musiciens de France : ces figures, qui ont 1 pied ou 16 pouces de hauteur, sont

Digitized by Google

trop grandes, et la montagne est trop petite. Une de ces figures, dans trois ou quatre enjambées, pourrait facilement franchir la montagne du Parnasse. On a composé une ample description du *Parnasse français*, ornée de gravures; Parnasse qui n'est recommandable que par les portraits des hommes de lettres qui y figurent, et qui n'offre d'ailleurs rien qui soit digne d'être remarqué, si ce n'est que l'auteur a signalé son adulation et sa vanité, en plaçant au faîte de sa petite montagne Apollon sous les traits de Louis XIV et sa propre figure dans la partie inférieure.

Ce Parnasse ridicule, érigé à la gloire de Louis XIV et des littérateurs de son règne, à été de nouveau dédié en 1718 à Louis XV.

On a ajouté depuis les figures en pied de Rousseau, Crébillon et Voltaire.

Une pièce qui se trouve en retour d'une des principales salles, pièce spécialement destinée aux livres de géographie, a son parquet percé de deux ouvertures circulaires entourées de balustrades en fer. De ces ouvertures sortent les hémisphères de deux vastes globes dont les pieds en bronze sont posés au rez-de-chaussée; l'un est terrestre et l'autre céleste.

Ces globes furent commencés à Venise par

Digitized by Google

Pierre Coronelli, d'après l'ordre du cardinal d'Estrées qui, en 1683, en fit présent à Louis XIV auquel il les avait dédiés. Butterfield à Paris fut chargé de faire les deux cercles qui les entourent, le cercle horizontal et le cercle méridien, ainsi que les pieds qui les supportent : le tout fut exécuté en bronze. Louis XIV en 1704 fit placer ces globes dans les deux derniers pavillons du château de Marly : en 1722, on les fit transporter au Louvre dans un lieu humide, d'où on ne les retira qu'en 1782 pour les placer au lieu où on les voit.

Le diamètre de chacun de ces globes est de 11 pieds 11 pouces et environ 6 lignes, ce qui donne une circonférence de 35 pieds 10 pouces 6 lignes.

Ces deux sphères marquent l'état des connaissances géographiques et astronomiques de l'époque où elles furent fabriquées. Pour les mettre au niveau des connaissances actuelles, il faudrait faire dans leur dessin de nombreux changemens. Malgré ces imperfections qui résultent du progrès des lumières, ces sphères sont remarquables comme objets de curiosité : on n'en connait point d'une aussi grande dimension.

Les manuscrits sont déposés dans cinq pièces, dont quatre de moyenne grandeur. La cinquième

Digitized by Google

est la plus vaste; elle offre l'ancienne galerie du palais Mazarin : elle a 23 toises 2 pieds de longueur; sa largeur est de 3 toises 4 pieds; elle est éclairée par huit croisées. Le plafond, peint à fresque, en 1651, par Romanelli, représente divers sujets de la Fable, distribués en compartimens.

Cette précieuse collection se compose d'un grand nombre de manuscrits orientaux et en diverses langues européennes : elle se divise en *anciens fonds du roi; fonds de Dupuy, fonds de Béthune, fonds de Brienne, fonds de Gaignières, fonds de Mesmes, fonds de Colbert, fonds de Doat, fonds de Cangé, fonds de Lancelot, fonds de Baluze, fonds de Ducange*, etc. Parmi ces divers fonds se trouve un grand nombre de bulles, cartulaires, lettres, chartes, chroniques, etc., relatifs à l'histoire de France.

Le cabinet des estampes et planches gravées, qui occupe plusieurs pièces de l'entre-sol du bâtiment, fut commencé par la collection de peintures d'objets d'histoire naturelle, de plantes du jardin botanique et d'animaux de la ménagerie de Blois, dont Gaston, duc d'Orléans, oncle de Louis XIV, avait fait présent au roi. Depuis, cette collection a été continuée par les plus habiles artistes de son temps; elle se compose de 60 volumes

Digitized by Google

in-folio qui furent, vers l'an 1717, donnés à la bibliothèque.

Puis elle s'enrichit de 264 porte-feuilles de l'abbé de Marolles qui avait recueilli des gravures depuis 1470, époque de la naissance de cet art, jusqu'à son temps. On y joignit les gravures des événemens militaires du règne de Louis XIV, des vues des maisons royales, etc., les planches gravées du cabinet de Gaignières, du sieur Beringhen, du maréchal d'Uxelles, des sieurs Frevet de Fontette, de Bégon, de Mariette et de Caylus; et la collection de différentes estampes, faites pour orner une édition du Dante, de l'an 1481.

Entre autres peintures à gouache sur papier, sur velin, on remarque le portrait du roi Jean, mort en 1364, monument le plus ancien de la peinture en France : il est peint sur toile collée sur bois; il est représenté en buste et en profil. On y voit aussi le portrait de l'amiral de Coligny, la première victime de la Saint Barthélemi.

Cabinet des médailles et antiques. On y entre par un bâtiment de la Bibliothèque situé rue de Colbert, ainsi que par la grande galerie du dépôt des *livres imprimés*, à l'extrémité de laquelle s'ouvre une porte qui forme la communi-

Digitized by Google

cation. La pièce principale de ce dépôt est éclairée par huit croisées ; les trumeaux sont ornés de tables de marbre qui soutiennent des médaillers ou armoires d'une menuiserie enrichie de dorures. Chaque armoire offre 200 tiroirs, dans lesquels sont rangées les différentes suites de médailles d'or, d'argent, de bronze qui composent cette collection, une des plus riches de l'Europe. Cette salle est décorée de plusieurs tableaux de grands maîtres.

Mais sa plus précieuse décoration consiste dans les médailles rares, et dans plusieurs autres objets d'antiquité conservés dans ce dépôt.

Avant François Ier, aucun roi de France n'avait pensé à réunir des médailles antiques. Ce roi en possédait environ vingt en or et une centaine en argent, qu'il avait fait enchâsser dans des ouvrages d'orfévrerie comme ornement. Il rassembla encore quelques autres médailles qu'il plaça dans son garde-meuble ou ailleurs. Le goût des lettres faisant des progrès sous ce règne, tout ce qui s'y rapportait obtint faveur; les médailles qui servent à fixer des époques de l'histoire, à en éclaircir les points obscurs, et souvent à suppléer à ses lacunes, commencèrent à trouver des amateurs zélés. Henri II aux médailles de François Ier joignit celles qu'il avait recueillies, et

Digitized by Google

celles qui composaient la riche collection que Cathérine de Médicis, son épouse, avait apportée en France avec les rares manuscrits de la bibliothèque de Florence. Charles IX accrut encore cette collection, lui destina un lieu particulier dans le Louvre pour la placer convenablement, et fut le premier qui créa une place spéciale de garde de ces médailles et antiques. Il accrut cette collection de celle du célèbre Groslier, mort en 1565.

Pendant les troubles qui désolèrent la France sous ce règne et sous les suivans, et surtout pendant les désordres de la Ligue, cette collection, qui consistait en antiquités de diverses espèces, en médailles, en pierreries, et que les savans du temps, fort exagérateurs, plaçaient au rang des merveilles du monde, fut presque entièrement dispersée et pillée.

Henri IV essaya de réparer ces pertes. Il recueillit plusieurs pièces soustraites, fit venir à Paris en 1608 le sieur de Bagarris pour être le garde de ses médailles et antiques, qu'il voulait placer à Fontainebleau, près de sa bibliothèque : il fit quelques acquisitions. Bagarris secondait les vues de ce roi que la France perdit bientôt après. Alors cette collection, qui commençait à recevoir de la consistance, fut, sous Louis XIII, roi d'une

Digitized by Google

complète nullité, entièrement abandonnée; et Bagarris, malgré ses efforts, se vit obligé de cesser ses fonctions de garde, et de se retirer dans son pays avec les médailles et les pierres gravées qu'il avait apportées.

Louis XIV fit rassembler toutes les médailles et raretés qui se trouvaient dans les diverses maisons royales, y joignit celles qu'avait réunies dans son château de Blois Gaston, duc d'Orléans, son oncle, et, du tout, composa ce qu'on nommait au Louvre le *Cabinet des Antiques*. L'abbé Bruneau, garde des médailles de Gaston, le devint de celles du roi. Cet abbé, au mois de novembre 1666, fut assassiné et volé dans le Louvre. On jugea, d'après cet événement, que ce précieux dépôt n'était pas en sûreté dans ce palais. En 1667, tout ce qui composait ce cabinet fut transféré à la Bibliothèque royale, alors située rue Vivienne. Par les soins de Colbert, ce dépôt s'accrut considérablement : le sieur Vaillant, célèbre antiquaire, envoyé par ce ministre en Italie, en Sicile et en Grèce, revint au bout de quelques années chargé d'une riche moisson. Les médailles du roi furent presque augmentées de moitié.

Le succès de ce voyage en fit ordonner un second. Vaillant partit en octobre 1674 pour les côtes d'Afrique : malheureux dans cette expédi-

Digitized by Google

tion, il fut pris par les Algériens, et fait esclave pendant quatre mois; il courut plusieurs autres dangers. Après avoir obtenu sa liberté, il se vit obligé pour sauver une vingtaine de médailles d'or, les seules qu'il apportait de son voyage, de les avaler.

Il fit un troisième voyage en Égypte, en Perse, et en revint chargé d'une grande quantité de médailles rares. Vaillant n'était pas le seul investigateur des médailles antiques : les sieurs Vansleb, Petis de La Croix, Antoine Galland, de Nointel, ambassadeur de France à Constantinople, et le fameux voyageur Paul Lucas avaient les mêmes ordres, et concoururent à enrichir le dépôt de plusieurs antiquités et objets d'une grande rareté.

Je ne puis parler ici des nombreuses acquisitions que fit le gouvernement pour ce dépôt, ni de plusieurs dons très-considérables dont l'enrichirent divers particuliers et sociétés; mais je crois ne pas devoir passer sous silence la réunion à ce dépôt de la collection de M. Pélerin, collection composée de plus de trente mille médailles. Cette réunion s'opéra en 1776.

Dans cette collection des médailles, il s'en trouve qui sont extrêmement rares et même uniques. Celle de Marc-Antoine le fils est en or : on n'en connaît que celle-ci et celle du cabinet de Vienne. Il en

Digitized by Google

est d'uniques, telles qu'une médaille restituée de Néron, une de Pescennius Niger, un médaillon grec en argent du même empereur; une médaille d'or d'Uranius, surnommé Antonin; une médaille satirique de Gallien, où cet empereur nonchalant est représenté coiffé en femme; un médaillon en or, représentant Justinien, et qui a plus de 3 pouces de diamètre; un autre d'Alexandre, tyran en Afrique; un troisième de l'empereur Romulus.

On compte environ 80,000 médailles décrites et la plupart gravées dans l'ouvrage de M. Mionnet.

Au milieu de la salle se trouve un grand et magnifique buffet, chargé de plusieurs objets précieux, notamment d'un vase en ivoire, en forme de calice, fait d'une seule dent d'éléphant, monté et doublé en vermeil et enrichi de pierres de diverses couleurs. Ce vase avec son couvercle a 18 pouces de haut sur 6 de large. On y voit des bas-reliefs qui représentent des combats entre les Turcs et les Polonais.

Dans un des tiroirs de ce buffet, sont les objets précieux trouvés dans un tombeau découvert, en 1653, à Tournay, tombeau que l'on l'on croit être celui de Childéric, père de Clovis: cette opinion est contestée. Ces objets consistent en ornemens d'or, qui décoraient les vêtemens, les armes du défunt, les harnais de son cheval. Le maitre, le

Digitized by Google

cheval et un jeune homme qui en prenait soin furent ensemble enterrés dans le même tombeau. Un anneau d'or, trouvé dans le même lieu, anneau sur lequel on a lu cette inscription *Childirici regis*, est la seule autorité favorable à l'opinion de ceux qui assurent que ce tombeau est celui du roi Childéric, père de Clovis.

Tous ces objets ont été gravés dans le premier volume des *Monumens de la monarchie française par Montfaucon.*

D'autres tiroirs du même buffet contiennent diverses antiquités précieuses, telles que plusieurs chaînes d'or, une agrafe antique du même métal et quelques autres pièces. On y remarque une patère d'or, trouvée, en mars 1774, dans la ville de Rennes. Elle a 9 pouces 3 lignes de diamètre, et pèse 5 marcs 5 onces et quelques grains : au centre de la patère, est un bas-relief représentant un défi entre Hercule et Bacchus, à qui boira le plus. Le limbe est orné de seize couronnes ou encadremens, où sont enchâssées autant de médailles antiques en or. Dans le premier volume, page 225, des *Monumens antiques inédits* de A. L. Millin, on trouve une ample description et une gravure de cette patère, de son bas-relief et des seize médailles qui l'entourent.

On voit dans ce dépôt deux disques en argent,

Digitized by Google

qui ont à peu près un même poids, un même diamètre : les savans du règne de Louis XIV, et notamment Spon, ont nommé ces disques des *boucliers votifs*. Le plus curieux, à cause de son bas-relief, fut, en 1656, trouvé dans le Rhône près d'Avignon : il a 26 pouces de diamètre, et pèse 42 marcs : il représente, suivant M. Spon, la *continence de Scipion ;* et c'est d'après cette explication qu'on l'a nommé le *bouclier de Scipion ;* Winkelmann y voit *Briséis rendue à Achille*. L'opinion énoncée par ce savant a été démontrée par A. L. Millin, dans le premier volume, page 99, de ses *Monumens antiques inédits* [1].

L'autre disque, trouvé, en 1714, par un laboureur du Dauphiné, est honoré par les savans du nom de *bouclier d'Annibal*. Au centre est un lion sous un palmier; de ce centre partent des rayons ciselés qui s'élargissent en s'approchant de la circonférence. Il a 27 pouces de diamètre et pèse 43 marcs. Les membres de l'Académie des inscriptions jugèrent qu'il était un ouvrage carthaginois. Je ne saurais ni approuver ni contredire leur décision [2].

[1] La gravure de ce disque se voit dans cet ouvrage et dans les *Recherches d'Antiquités* de Spon.

[2] *Voyez* le tome IX, page 154, des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, où ce disque est décrit et gravé.

Digitized by Google

Je n'entreprendrai point de décrire, ni même d'indiquer toutes les richesses de ce dépôt. Je dirai seulement qu'il s'est enrichi de la collection des antiques du marquis de Caylus, collection placée dans un étage supérieur; et que, depuis la révolution, on y a transféré les antiquités contenues dans le trésor de la Sainte-Chapelle du Palais de Paris; antiquités dont fait partie le célèbre camée en agate-onyx, représentant l'apothéose d'Auguste. Il n'existait dans aucun cabinet de l'Europe de camée d'une aussi grande dimension; sa longueur est d'environ 1 pied, sa largeur de 10 pouces. Brisé au 7 mars 1618, il fut réparé, et, en 1810, enlevé par des voleurs; on parvint à le recouvrer quelques mois après [1].

On y a transféré aussi les antiquités du trésor de l'abbaye de Saint-Denis, où, entre autres pièces précieuses, on distingue un vase en agate orientale, entouré de bas-reliefs représentant tous les objets nécessaires et les symboles relatifs au culte de Bacchus. Ce vase inestimable a été gravé dans l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, dans les *Antiquités de Montfaucon*, et dans la présente histoire (tome 1, pag. 199.)

On y voit aussi le prétendu *fauteuil du roi Da-*

[1] *Voyez* tome II, *Sainte-Chapelle du Palais*, page 409.

Digitized by Google

gobert, provenu de Saint-Denis; la *table isiaque*, décrite et gravée au tome VII du Recueil d'antiquités de Caylus; l'armure de François Ier tirée du garde-meuble; un manuscrit égyptien sur du papyrus et une infinité d'autres objets rares et précieux, dont l'énumération passerait de beaucoup les bornes que je me suis prescrites.

N'oublions pas de dire que, pendant les désordres et les besoins de la révolution, ce dépôt, qui renferme tant de richesses métalliques, a été constamment respecté.

Si, comme il est probable, l'accroissement successif du nombre des livres de la bibliothèque royale peut donner la mesure des divers degrés qu'ont parcourus, dans leur marche ascendante, les lumières et la civilisation, on pourra avec exactitude marquer les pas plus ou moins rapides de cette marche, leurs époques et leurs rapports respectifs dans le résumé suivant.

Sous le roi Jean, au quatorzième siècle, cette bibliothèque se composait seulement de huit à dix volumes.

Sous Charles V, son successeur, le nombre de livres s'éleva à 910 volumes;

Sous François Ier, à 1,890;

Sous Louis XIII, à 16,746;

Digitized by Google

En 1684, sous Louis XIV, le nombre de ces livres, sans y comprendre les manuscrits de Brienne et de Mézerai, ni celui des divers recueils d'estampes et de cartes, s'élevait à 50,542.

Avant la révolution, on évaluait le nombre des livres imprimés, non compris une grande quantité de pièces détachées, contenues dans les porte-feuilles, à environ 200,000.

Aujourd'hui le nombre des imprimés s'élève à environ 400,000.

Celui des manuscrits à environ 80,000. Dans le dépôt des estampes et gravures on compte 4 ou 5 cent mille pièces renfermées dans plus de 20 mille porte-feuilles.

Dans le dépôt d'antiquités, plus de 80 mille médailles.

Ainsi, d'après cette méthode, l'état des lumières, sous le règne de Jean, différerait de leur état présent, comme le nombre 10 diffère de 480,000.

Cette précieuse et immense collection s'accroît continuellement; et, malgré la vaste étendue des salles qui lui sont destinées, la place manque; plusieurs livres sont à terre. Le nombre des volumes envoyés annuellement à cette bibliothèque se monte à neuf mille environ, six mille nationaux et trois mille étrangers. Si cet état de

Digitized by Google

prospérité se soutient, dans cinquante ans la masse de ces richesses sera doublée, et, au lieu de quatre cent mille, on en comptera plus de huit cent mille.

La Bibliothèque royale n'était, avant la révolution, ouverte que deux jours de la semaine, les mardis et les vendredis, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi; aujourd'hui, elle est ouverte tous les jours, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures après midi, excepté les dimanches et fêtes, et le temps des vacances qui compte depuis le 1er septembre jusqu'au 13 octobre.

On y fait des cours de langues orientales et d'archéologie.

Bibliothèque des Avocats. Elle était située dans une des salles de l'Archevêché, île de la Cité. Un célèbre avocat consultant, Étienne Gabriau, sieur de Riparfond, légua en 1704 sa bibliothèque à ses confrères, et ajouta des fonds pour son entretien. On la plaça dans une galerie du bâtiment de l'avant-cour de l'Archevêché. Le 6 mai 1708, l'ouverture de cette bibliothèque se fit avec solennité.

Les fonds légués n'étant pas suffisans, un arrêt du parlement du 31 août 1712 augmenta d'un cinquième la somme de vingt livres qui se payait à la réception des avocats et procureurs, et attri-

Digitized by Google

bua cette augmentation à l'entretien de cette bibliothèque.

Un jour de chaque semaine, huit ou neuf avocats s'y rassemblaient, et donnaient des consultations gratuites aux pauvres.

Tous les quinze jours, il s'y tenait des conférences sur des matières de jurisprudence.

Cette bibliothèque était décorée des portraits de plusieurs avocats célèbres et de celui du fondateur. Le public y était admis tous les mardis et vendredis après midi.

La bibliothèque des avocats fut, pendant la révolution, réunie à celle de la Ville : elle en fait encore partie.

Manufacture des Gobelins, ou *Manufacture royale des Tapisseries de la Couronne*, située rue Mouffetard, n° 270, presqu'à l'extrémité méridionale de cette rue.

Dès le quatorzième siècle, dans le faubourg Saint-Marcel, et sur la rivière de Bièvre, dont l'eau était, disait-on, très propre à la teinture, il existait des drapiers et teinturiers en laine. Un de ces teinturiers, nommé Jean Gobelin, y demeurait en 1450 : il s'était enrichi, et avait fait de grandes acquisitions sur les bords de cette rivière. Philibert, son fils, et Denise Lebret, son épouse, qui continuèrent la profession de leur père,

Digitized by Google

accrurent sa fortune, et laissèrent des biens considérables à leurs enfans; biens dont le partage fut fait en 1510, et qui consistaient en dix maisons, jardins, prés, terres, etc. Leurs successeurs travaillèrent avec le même succès, et donnèrent de la célébrité au nom de Gobelin, que le public appliqua au quartier où se trouvait leur établissement, et même à la rivière de Bièvre qui le traversait.

La famille des Gobelins, devenue fort riche, renonça à la teinture, et occupa divers emplois dans la magistrature, dans les finances et dans le militaire; et quelques uns parvinrent à obtenir l'insignifiante qualification de *marquis*[1].

Aux Gobelins succédèrent les sieurs Canaye, qui ne se bornèrent pas à teindre les laines en

[1] Le nom de Gobelin appartient à la mythologie gauloise, et s'applique à un démon, un lutin ou esprit follet, qui apparaissait dans les temps où l'on croyait plus qu'on ne savait. Il était évidemment un sobriquet donné à la famille dont il est question; famille qui crut acheter de la considération en achetant des emplois et de la noblesse. Dès 1544, on trouve un Jacques Gobelin, correcteur des comptes; puis un Baltazar Gobelin, trésorier de l'épargne, dont la fille Clauda épousa en 1594 Raimond Phelippeaux, président au parlement; enfin, Antoine Gobelin, marquis de Brinvilliers, qui épousa en 1651 Marie-Marguerite d'Aubrai, fille du lieutenant civil de Paris, fameuse par ses débauches, ses empoisonnemens, et qui fut condamnée à être brûlée après avoir eu la tête tranchée, le 6 juillet 1676. (Voyez *Tableau moral.*)

Digitized by Google

écarlate, mais qui commencèrent, à ce qu'il paraît, à fabriquer des tapisseries de haute lice. Les Canaye furent, vers l'an 1655, remplacés dans cette fabrique par un Hollandais appelé Gluck, et par un ouvrier appelé Jean Liansen, qui excellait sur tous les autres. La beauté des ouvrages qui sortaient de cette fabrique attira l'attention de Colbert : il résolut, pour la perfectionner, de la mettre sous la protection spéciale du roi, et de l'employer uniquement à son service. A cet effet il acheta, en 1662, toutes les maisons et jardins qui forment aujourd'hui le vaste emplacement des Gobelins, et y fit construire des ateliers et des bâtimens considérables pour les logemens des plus habiles artistes qu'il y attira. Ce ministre fit, en 1667, rendre un édit qui procura un état stable à cet établissement dont le célèbre Le Brun, premier peintre du roi, eut la direction.

Colbert avait établi dans les bâtimens de cette manufacture plusieurs ouvriers de diverses espèces, des bijoutiers, des horlogers, etc.; mais, le défaut de calcul et la conduite déréglée de Louis XIV ayant nécessité des économies, on fut réduit, en 1690, à retirer les fonds destinés à l'entretien de la manufacture et à congédier les ouvriers [1].

[1] *Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 85.

Digitized by Google

Les bâtimens de cette manufacture n'ont rien de remarquable : ils paraissent avoir été construits sans plan, à diverses époques, et ajoutés les uns aux autres, selon la nécessité.

Plusieurs salles ou galeries sont ornées de quelques figures en plâtre, de tableaux et de tapisseries anciennes et modernes. En 1819, on y remarquait la *Mort d'Étienne de Marcel*, sujet exécuté d'après le tableau du sieur Barthélemi, plusieurs scènes de la Partie de chasse de Henri IV, des portraits de Louis XVI et de Louis XVIII.

Les ateliers, qui sont au nombre de quatre, offrent des tapisseries sur le métier et des parties de tableaux commencés.

L'artiste, placé devant son canevas, tourne le dos à son modèle, et y porte de temps en temps les yeux, pour comparer la teinte des fils à celle des parties du tableau qu'il copie. En 1819, on travaillait à traduire en tapisserie plusieurs peintures d'un grand mérite : tels étaient le tableau représentant le Martyre de saint Étienne, vaste et belle composition d'un sujet pénible à voir : il a fallu construire exprès, pour cet ouvrage, un métier d'une grandeur extraordinaire. On travaillait aussi à celui de *Phèdre et Hippolyte*, par M. Guérin, un des tableaux les plus remar-

Digitized by Google

quables de l'école moderne. Il est difficile d'imaginer comment l'art d'imiter le pinceau avec des fils de laine pourrait être porté à un plus haut degré de perfection.

Outre une école de dessin, destinée aux ouvriers, il se fait chaque année, dans cette manufacture, un cours de chimie appliquée à la teinture.

Le public est admis dans les salles et ateliers de cette manufacture, tous les samedis après deux heures.

Manufacture des Glaces, située rue de Reuilly, n° 24, quartier des Quinze-Vingts, au faubourg Saint-Antoine. La France était tributaire de Venise d'où elle tirait toutes ses glaces, lorsque Eustache Grandmont et Jean-Antoine d'Antonneuil obtinrent, le 1er août 1634, le privilége de fabriquer des glaces et miroirs à Paris. Ce privilége, dont la durée était de dix ans, fut, le 29 mars 1640, concédé, par ceux qui en jouissaient, à Raphaël de La Planche, trésorier général des bâtimens du roi. Cette entreprise, qui n'était qu'une spéculation financière, languissait. En 1666, Colbert donna à cette manufacture une consistance qu'elle n'avait jamais eue, l'érigea en manufacture royale, et fit construire les vastes bâtimens qu'elle occupe dans la rue de Reuilly.

Digitized by Google

En 1688, Lucas de Néhon inventa la manière de couler les grandes glaces : leur coulage s'exécute à Saint-Gobain, d'où on les envoie brutes à Paris. Là, on leur donne le poli et le tain; on est parvenu à polir des pièces de 10 à 12 pieds de hauteur.

Cette manufacture, dont les procédés sont très curieux, occupe environ 800 ouvriers.

Aquéducs, Fontaines et Pompes. J'ai parlé de trois aquéducs destinés à entretenir les fontaines publiques et particulières de Paris, de l'aquéduc du pré Saint-Gervais et de celui de Belleville, dont les eaux alimentaient, dans la partie septentrionale de cette ville, dix-huit fontaines publiques. J'ai parlé de la pompe de la Samaritaine; enfin, j'ai fait mention de la construction de l'aquéduc d'Arcueil, qui conduit les eaux de Rungis au Château-d'Eau situé près de l'Observatoire, et alimente les fontaines des jardins et palais du Luxembourg, et de plusieurs autres, distribuées dans les quartiers Saint-Jacques, Saint-Michel, Saint-Victor, et dans le faubourg Saint-Germain.

Ces trois acquéducs et cette pompe ne pouvaient plus suffire à alimenter les fontaines existantes; elles tarissaient de toutes parts par les vices de l'administration. On faisait des générosités aux dépens des habitans; on détournait l'eau

Digitized by Google

des fontaines publiques, pour en gratifier des fontaines particulières; l'administration des eaux de Paris était l'image du gouvernement de la France.

Depuis l'an 1634, l'usage s'était établi de gratifier de 4 lignes d'eau chaque prévôt des marchands et chaque échevin qui sortait de charge. Ces générosités renouvellées faisaient tarir les fontaines. Alors l'administration, toujours imprévoyante, attendait que le mal fût à son comble pour y appliquer le remède; elle révoquait la plupart des concessions faites à des particuliers; remède souvent employé, mais qui n'empêchait pas le retour du mal. On recommençait à faire de nouvelles concessions; et même on établissait fastueusement de nouvelles fontaines, sans s'embarrasser si elles pourraient être alimentées. On était dans une grande pénurie d'eau, lorsqu'on construisit la fontaine de la place du Palais-Royal.

L'épuisement presque total des fontaines obligea le prévôt des marchands, au 18 août 1660, à réduire quelques concessions d'eau, et à en supprimer plusieurs autres : mais cette conduite n'était qu'une feinte; car, le même jour où ce magistrat ordonna ces réductions et suppressions, il créa dix nouvelles concessions qui excédèrent le produit de celles qu'il venait de réduire ou de supprimer.

Digitized by Google

Cependant, par le résultat des recherches faites, en 1651, aux environs du village de Rungis, on était parvenu à procurer à l'aquéduc d'Arcueil un accroissement de 24 pouces d'eau. Cet accroissement fut nommé *les nouvelles eaux d'Arcueil.* Chaque particulier puissant vint alors solliciter une part à cette nouvelle proie; et les fontaines publiques n'en furent pas plus abondantes. Leur aridité extrême détermina un arrêt du conseil, du 6 novembre 1666, qui révoqua, sans exception, toutes les concessions que le bureau de la ville avait faites des eaux de Rungis, du pré Saint-Gervais et de Belleville; et ordonna la suppression des tuyaux particuliers à ces concessions.

Au 22 mai 1669, on procéda à une nouvelle distribution des eaux de Paris; et voici l'état qui en fut alors arrêté :

Les eaux de *Rungis* fournissaient, lors de leur abondance, 21 pouces 49 lignes [1], et alimentaient

[1] Comment se faisait-il que l'aquéduc d'Arcueil qui, dans son origine en 1624, devait conduire à Paris plus de 30 pouces d'eau, qui en 1651, par suite de nouvelles recherches, reçut un accroissement de 24 pouces, ne produisait plus en 1669 que 21 pouces 49 lignes? Il faut expliquer cette différence par les abus de l'administration, ou par le défaut d'entretien de l'aquéduc, et surtout par l'éboulement des carrières sur lesquelles cet aquéduc était fondé. (Voyez *Aquéduc d'Arcueil*, tome VI, page 20.)

Digitized by Google

15 fontaines ou regards publics, et 88 concessions.

Celles de *Belleville*, dont le volume total pouvait s'élever à 8 pouces, se divisaient en deux parties : l'une alimentait 9 fontaines ou regards; l'autre, qui était de 5 pouces 48 lignes, se partageait entre 36 concessionnaires.

Les eaux du *pré Saint-Gervais*, dont le volume le plus considérable était de 10 pouces, fournissaient à 11 fontaines et à 28 concessions.

Enfin, il existait 34 réservoirs qui recevaient 13 pouces et 127 lignes d'eau, et alimentaient 152 concessions qui en consommaient 10 pouces, 6 lignes.

Les fontaines de Paris se trouvaient dans cet état languissant, lorsqu'on imagina un nouveau moyen de les alimenter.

Pompe du Pont Notre-Dame, contigüe à ce pont, et placée au milieu de sa longueur, du côté d'aval. Daniel Jolly, chargé de la direction de la pompe dite *la Samaritaine*, proposa, en 1669, d'établir au pont Notre-Dame une machine semblable. Il se chargea d'élever 30 à 40 pouces d'eau de la rivière, pour la somme de 20,000 livres. Le 27 février 1670, ces propositions furent adoptées.

A peine ce marché fut-il conclu, qu'un autre mécanicien, nommé Jacques Demance, présenta

Digitized by Google

le projet d'une seconde machine, composée de huit corps de pompe, qu'il devait placer au-dessous du même pont Notre-Dame. Il promettait d'élever 50 pouces d'eau à 15 pieds au-dessus de la route du pont, d'achever cette machine au 15 avril suivant, et demandait 40,000 livres. Le 21 mars 1670, ces propositions furent admises : Demance remplit avec exactitude tous ses engagemens.

Daniel Jolly, en 1671, termina son mécanisme qui n'éleva que 25 à 30 pouces d'eau. Par l'effet de ces deux machines hydrauliques, le volume des eaux de Paris fut augmenté de 80 pouces, et Paris y gagna plusieurs fontaines.

Un arrêt du conseil d'État, du 22 avril 1671, ordonna qu'il serait établi des conduites nouvelles pour la distribution de ces eaux; qu'une fontaine serait établie au *faubourg Saint-Marcel*, une autre au *faubourg Saint-Victor;* que la fontaine située près de l'église des Carmes serait transférée dans la place Maubert; qu'on en construirait une sur la *place du Palais-Royal*, une autre au-dessus de l'*église Saint-Roch*, et une troisième dans la *rue de Richelieu :* toutes alimentées *par les eaux de Sa Majesté;* que les eaux provenant des sources du Pré-Saint-Gervais fourniraient à deux nouvelles fontaines établies, l'une aux *Petits-Carreaux* et l'autre contre le mur des Petits-

Digitized by Google

Pères, rue *du Mail;* que celles que fournissent les pompes du pont Notre-Dame seraient distribuées à de nouvelles fontaines placées au carrefour (*de Buci*), hors la porte Dauphine; *au petit marché du faubourg Saint-Germain;* au carrefour de la Charité (rue *Taranne*); à la *Croix-Rouge* dans le même faubourg; sur la *place du collége des Quatre-Nations;* sur la *place Dauphine;* sur la *place de la Bastille;* au bas de la rue Saint-Martin, à la pointe de la rue *d'Arnetal.*

Cet arrêt n'eut pas une entière exécution : quelques-unes de ces dispositions furent changées; et, au lieu de quinze fontaines nouvelles, il n'en fut établi que neuf. Celle qui devait être placée près de l'église de Saint-Roch le fut près des Capucins; on n'en plaça point au carrefour de la Croix-Rouge; la fontaine destinée à la place du collége des Quatre-Nations fut établie sur le quai Conti, où une bouche d'eau, fort simple, ne fournit de l'eau que pendant quelques années.

Voici celles de ces fontaines qui méritent d'être mentionnées.

Fontaine de Saint-Michel, située sur la place de ce nom et à l'extrémité supérieure de la rue de la Harpe. Elle fut construite, en 1682, sur les dessins de Burlet, à l'endroit où était la porte de la ville nommée *de Saint-Michel.* Elle présente

Digitized by Google

une vaste niche, accompagnée de deux colonnes doriques, qui supportent un entablement et un fronton.

Fontaine des Cordeliers, située rue de ce nom, entre la rue du Paon et le passage du Commerce: elle fut bâtie, en 1672, à l'endroit où se trouvait l'ancienne porte de Paris, et reconstruite, en 1682 et en 1717. Quoiqu'elle ait été supprimée en 1806, lors de la construction de la fontaine placée dans la même rue, en face de l'École de Médecine, elle n'est pas entièrement tarie.

Fontaine des Capucins, aujourd'hui de Castiglione, rue Saint-Honoré; presque en face de la place Vendôme.

Fontaine d'Amour, située butte Saint-Roch, au coin de la rue des Moineaux et de celle des Moulins.

Fontaine de Sainte-Avoye, rue de ce nom, construite en 1682.

Fontaine de Richelieu, au coin de la rue Traversière.

Fontaine des Petits-Pères, rue de ce nom.

Fontaine de l'Échaudé, rue de ce nom, au Marais.

Fontaine de la Charité, rue Taranne.

Fontaine de Saint-Séverin, au coin de la rue de ce nom et de la rue Saint-Jacques, construite en 1685, et réparée depuis à plusieurs reprises.

Digitized by Google

Fontaine de la place du Palais-Royal. Elle était isolée au centre de cette place ; et, suivant un plan manuscrit des quartiers du Louvre et du Palais-Royal, son bassin avait la forme quadrangulaire. Construite en vertu de l'arrêt de 1671, elle fut sans doute détruite en 1719, lorsque le duc d'Orléans, régent, fit bâtir le Château-d'Eau, situé en face du Palais-Royal.

Fontaine d'Alexandre ou de Labrosse, située au coin des rues de Seine et de Saint-Victor : elle doit ce premier nom à une vieille tour à laquelle elle est adossée, tour dépendante de l'ancienne abbaye de Saint-Victor. Un vase énorme, orné de guirlandes, est la principale décoration de cette fontaine bâtie en 1686.

Pendant qu'on augmentait le nombre des fontaines, la quantité d'eau qui devait les alimenter allait toujours diminuant. Les machines hydrauliques du pont Notre-Dame ne donnaient plus que de faibles produits ; il fallut, en 1678, y faire plusieurs réparations.

Dans cet état de disette, une compagnie proposa, en 1689, d'établir de nouvelles machines au-dessous du pont de la Tournelle, et au-dessous du Pont-Royal. Une seule de ces machines projetées fut, en 1695, construite au-dessous de la première arche du pont de la Tournelle, du côté

Digitized by Google

de l'île Saint-Louis : elle n'eut aucun succès; on la démolit en 1707.

En 1700, Servais Rennequin, célèbre mécanicien, reconstruisit une des machines hydrauliques du pont Notre-Dame; mais il ne fut pas plus heureux que ses prédécesseurs. Toutes ces machines, établies, réparées, ne donnaient que des produits incertains et peu durables. L'intérêt particulier essayait ce que le gouvernement aurait dû, aurait pu faire beaucoup mieux.

L'eau manquait de toutes parts, et le gouvernement ne cessait de faire des concessions d'eau; plus il était pauvre, plus il se montrait libéral: les fontaines existantes ne pouvaient plus être alimentées; et on en faisait construire de nouvelles. Voici la notice de quelques-unes qui furent établies dans les dernières années du règne de Louis XIV.

Fontaine de Louis-le-Grand ou d'Antin, située à l'extrémité de la rue Neuve-Saint-Augustin et au coin des rues de la Michodière et du Port-Mahon : elle est ornée d'architecture; et la première pierre en fut posée le 20 mai 1707, d'après l'autorisation du contrôleur général Chamillart.

Fontaine Desmarets ou de Montmorenci, située rue Montmartre, entre les nos 166 et 168. Elle fut établie, en 1713, par l'effet d'une concession que

Digitized by Google

le contrôleur général Desmarets fit à la ville, et porta le nom de ce financier.

Fontaine Saint-Martin, située rue de ce nom, au coin de la rue du Vert-Bois. Les religieux de Saint-Martin proposèrent de céder à la ville l'emplacement de cette fontaine, à condition qu'il leur serait accordé douze lignes d'eau. L'accord terminé, la fontaine fut construite en 1712.

Fontaine de Garencière, située rue de Garencière. *Anne Palatine de Bavière*, propriétaire du Petit-Luxembourg, et qui, à ce titre, jouissait d'un demi-pouce d'eau d'Arcueil, demanda que le volume de cette concession fût augmenté, en offrant de construire à ses frais une fontaine publique qui serait alimentée de toute l'eau qui excéderait les besoins de son hôtel et des bâtimens qui en dépendaient. Les magistrats de la ville, qui ne savaient rien refuser aux princesses, accordèrent cette demande. Celle-ci ne fit pas de grands frais pour l'établissement de cette fontaine qui cependant fut considérée comme un bienfait, célébré par une inscription en lettres d'or sur un marbre noir. Pendant la révolution, on effaça de ce marbre les qualifications de cette princesse; en 1818, on y substitua un marbre blanc, et on rétablit l'inscription dans son intégrité. Pendant près d'un siècle, cette fontaine, privée d'eau, fut inu-

Digitized by Google

tile au public; elle n'a cessé d'être stérile qu'en 1806.

Pont-Royal, qui communique des quais du Louvre et des Tuileries aux quais d'Orsay et de Voltaire. J'ai parlé du bac qui servait à la communication du Pré-aux-Clercs aux Tuileries, et du *Pont-Barbier* qui fut, en 1632, substitué à ce bac [1]. Ce pont, qui n'était qu'en bois, après avoir été souvent endommagé fut, le 20 février 1640, entièrement emporté par les glaces. Louis XIV ordonna qu'il serait reconstruit en pierres et à ses dépens. Les premières fondations furent posées le 25 octobre 1685. Mansard et Gabriel fournirent les dessins de cette construction; mais l'inspection et la conduite en furent confiées à frère François Romain, moine de l'ordre de Saint-Dominique, qui parvint, par son talent, à surmonter divers obstacles que les localités opposaient à son exécution : il fut fondé sur pilotis avec enrochemens.

Ce pont fut nommé *Pont-Royal*, soit parce qu'il aboutissait à une maison royale, ou parce que le roi en fit les frais, qui s'élevèrent à la somme de 742,171 livres, 11 sous.

Il est bordé de trottoirs : il se compose de cinq

[1] Voyez *Pont-Barbier*, tom. VI, pag. 33.

Digitized by Google

arches à plein cintre, dont le diamètre moyen est de 22 mètres; sa largeur, entre les têtes, est de 17, et sa longueur totale, entre les culées, de 128 mètres.

Pont de Grammont, qui communique du quai des Célestins à l'île Louviers. La ville de Paris qui, en 1671, avait pris cette île à bail judiciaire, dans le dessein d'en faire un port pour la décharge des marchandises, fit, quelques années après, construire un pont pour y communiquer. Ce pont, qui tombait de vétusté, exigeait de grandes et fréquentes réparations. En 1823, les marchands de bois, locataires de l'île, obtinrent la permission de le démolir, à la charge par eux d'en faire reconstruire un autre, à leurs frais, sur le même emplacement. Les travaux furent terminés dans l'espace de quelques mois. La charpente de ce nouveau pont, plus simple que l'ancienne, présente, en général, beaucoup de solidité; j'en excepte cependant les poutres qui servent de piles, dont les proportions un peu faibles ne s'accordent guère avec l'ensemble. Ce pont, comme l'ancien, est composé de cinq travées, chacune de 8 mètres 34 centimètres; sa largeur est de 10 mètres et sa longueur de 41 mètres 70 centimètres.

Il était plus étroit dans son origine. En 1636, il fut élargi.

Digitized by Google

Cafés. En 1669, Soliman Aga, ambassadeur de la Porte auprès de Louis XIV, introduisit l'usage du café à Paris. Quelques années après, un nommé Pascal, Arménien, établit un café à la foire Saint-Germain. Le temps de la foire écoulé, il transporta son établissement au quai de l'École, et attira un concours assez considérable d'amateurs. Il eut un succès que ne purent obtenir ceux qui le remplacèrent. La mode du café commençait à passer lorsqu'un Sicilien, nommé François Procope, la remit en vigueur. A l'exemple de Pascal, il s'établit d'abord à la foire Saint-Germain, orna magnifiquement sa boutique, attira beaucoup de monde par la bonne qualité du café qu'il servait; puis, vers l'an 1689, il fixa sa demeure et ouvrit son café dans la rue des Fossés-Saint-Germain, en face du théâtre de la Comédie Française. Ce voisinage y attira plusieurs auteurs dramatiques et autres gens de lettres : il devint le plus célèbre café de Paris.

Cependant les succès de Procope firent naître plusieurs établissemens de ce genre. Le café de la Régence, situé sur la place du Palais-Royal, obtint aussi une grande célébrité, surtout à cause des joueurs d'échecs qui le fréquentaient.

Ces établissemens se multiplièrent, et, sous le règne de Louis XV, on en comptait plus de six

Digitized by Google

cents à Paris. On fait aujourd'hui monter ce nombre à près de trois mille.

Quoique plus élégamment décorés, plus commodes et plus agréables, si l'on en excepte un petit nombre, ils sont moins fréquentés qu'autrefois; et les gens de lettres ne s'y rendent plus pour y juger les nouveaux ouvrages de littérature.

Spectacles. La scène française, protégée par la cardinal de Richelieu, avait déjà, sous le règne précédent, fait de grands et rapides progrès; la tragédie, illustrée par Rotrou, et surtout par Corneille, atteignait, à quelques égards, ou était près d'atteindre les limites de la perfection; mais, sortie récemment de la barbarie, elle en conservait encore plusieurs taches. Le goût n'avait pas suivi la marche rapide du génie

Molière tira la scène comique de l'état d'obscurité et d'abjection où elle avait toujours croupi avant lui. Aux grossières bouffonneries, aux farces licencieuses succéda la vraie comédie, soumise à des règles certaines, la comédie à caractère; dans la composition de quelques pièces, il paya son tribut au mauvais goût de son temps; mais, dans les Femmes savantes, l'Avare, le Tartufe, le Misanthrope, il surpassa de beaucoup tous les auteurs dramatiques qui l'avaient précédé; il n'a pas

Digitized by Google

encore été surpassé, ni même égalé par ceux qui l'ont suivi.

Paris, sous le règne de Louis XIV, eut plusieurs théâtres : ceux de *l'hôtel de Bourgogne*, du *Palais-Royal*, du *Petit-Bourbon*, de la *rue Guénégaud* et de *l'Opéra*; mais ces théâtres ne servirent qu'à trois espèces de spectacles : les *Français*, les *Italiens* et *l'Opéra*.

On va voir quels événemens ils éprouvèrent.

Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, situé rue Mauconseil, et dont j'ai parlé dans les périodes précédentes. Il fut, pendant ce règne, occupé par diverses troupes de comédiens. Les confrères de la Passion conservaient toujours sur ce théâtre leur prééminence et leurs anciens droits, dont l'exercice était une source de querelle entre eux et les comédiens. Un édit de décembre 1676, enregistré au parlement le 4 février 1677, mit fin à ces tracasseries; il supprima la confrérie de la Passion, et unit ses revenus à l'hôpital-général, pour être employés à la nourriture et à l'entretien des enfans trouvés.

Ainsi fut anéantie, pour ne plus renaître, cette antique confrérie de comédiens, dont le théâtre, berceau de la scène française, établi en 1402, sous le règne de Charles VI, dans l'hôpital de la Trinité, fut, en 1545, transféré dans l'hôtel de

Digitized by Google

Flandre, puis dans une partie des bâtimens de l'hôtel de Bourgogne, où les confrères de la Passion furent remplacés par une troupe de comédiens appelés les *Enfans-Sans-Souci*, et dont le chef portait le titre de *Prince des Sots* [1].

A cette troupe de baladins succédèrent dans l'hôtel de Bourgogne, des comédiens italiens que le cardinal Mazarin, vers l'an 1659, fit venir à Paris.

D'après les pièces contenues dans l'ouvrage intitulé *Théâtre italien*, publié par Ghérardi, on peut juger de la nature de ce spectacle où figuraient toujours les mêmes personnages : *Scaramouche*, *Arlequin*, le *Docteur*, *Isabelle*, *Léandre*, *Colombine*, *Pantalon*, *Mézetin*, etc. [2]. Ces pièces quoique fort gaies, ne méritaient que le titre de *farce*.

Dans cette troupe italienne, deux acteurs s'y firent une réputation distinguée : Tiberio Fiorelli, surnommé *Scaramouche*, et Dominique qui remplissait les rôles d'*Arlequin*.

Scaramouche, arrivé à Paris, fut présenté à Louis XIV; dès qu'il fut en présence du jeune

[1] *Voyez* tom. III., pag. 402, 419; tom. IV, 347; tom. V, pag. 192, 200.

[2] Le *Scaramouche* devait être Napolitain, le *Pantalon* Vénitien; le *Docteur* Bolonois; l'*Arlequin*, ainsi que le *Mézetin*, de la Lombardie.

Digitized by Google

prince, il laissa tomber son manteau, et parut en costume de son personnage, avec son chien, son perroquet et sa guitare. Alors s'accompagnant de cet instrument, il chanta deux couplets italiens, où son perroquet et son chien, qu'il avait dressés, firent leur partie.

Cet étrange concert plut beaucoup au roi qui conserva pour Scaramouche une sorte d'affection. Cet acteur devint à la mode; son portrait gravé, son buste exécuté en marbre, se voyaient dans plusieurs salons. Ce comédien italien était très immoral. Angelo Constantini, qui jouait le personnage de *Mézetin* dans la même troupe, a écrit sa vie, et tout en louant ses talens, son originalité, il crut sans doute faire aussi son apologie en rapportant plusieurs escroqueries de son confrère, dont quelque unes l'avaient mené aux galères. Il mourut le 8 décembre 1685 [1].

On lit dans les mémoires de Dangeau, au 17 février 1685 : « On nous apprit la mort de *Scara-* » *mouche*, le meilleur comédien qui ait jamais » été. Il jouait sans masque, et quoiqu'il eût plus » de quatre-vingts ans, il était encore fort bon ac- » teur [2]. »

[1] *Vie de Scaramouche*, chap. 24; 1095.

[2] *Extrait des Mémoires de Dangeau*, par madame de Sartory, tom. I, pag. 15.

Digitized by Google

L'Arlequin *Dominique*, plus grave, plus instruit et plus considéré des gens de bien, excellait dans ses rôles. Au théâtre et sous son masque, il brillait par des traits d'esprit, de naturel, d'originalité, et par une gaieté qu'il communiquait facilement aux spectateurs. Hors du théâtre il était un autre homme : il se montrait sérieux, pensif et même mélancolique : cette alternative de caractère a été remarquée dans presque toutes les personnes qui font profession d'amuser les autres.

Il avait l'esprit vif, le jugement sain, et il exerça souvent ces deux facultés avec succès. Afin de déterminer Santeuil, son ami, à composer un inscription latine pour son théâtre, inscription qu'il craignait ne pouvoir obtenir de ce poëte fantasque, il se rendit dans sa communauté, vêtu en habit de caractère et recouvert d'un manteau. Il frappe à la porte de la chambre du poëte, quitte son manteau, prend son masque, son petit chapeau et sa petite épée de bois, puis il entre et se met à courir sans rien dire d'un bout de la chambre à l'autre, en faisant des postures plaisantes. « Santeuil, étonné d'abord, ensuite réjoui de ce » qu'il voyait, entra dans la plaisanterie, et cou- » rut lui-même dans tous les coins de sa cham- » bre comme Arlequin, et puis ils se regardaient

Digitized by Google

» tous deux, faisant chacun des grimaces pour » se payer de la même monnaie. La scène ayant » duré un peu de temps, Arlequin leva son mas- » que, et ils s'embrassèrent tous les deux avec les » ah! ah! de deux amis qui se revoient après une » longue absence. » Santeuil fit les vers ou l'inscription demandée [1].

Les Italiens jouaient des pièces françaises; les comédiens nationaux prétendirent qu'ils n'en avoient pas le droit. Le roi voulut être le juge de ce différend. Baron, célèbre acteur des comédiens français, se présenta pour défendre leur prétention, et Dominique vint soutenir celle des Italiens. Après le plaidoyer de Baron, Dominique dit au roi : *Sire, comment parlerai-je? Parle comme tu voudras*, répondit le roi. *Il n'en faut pas davantage*, dit Dominique, *j'ai gagné ma cause.* On assure que cette décision, quoiqu'obtenue par subtilité, eut son effet, et que depuis les comédiens italiens jouèrent des pièces françaises [2].

Ces comédiens conservaient encore le cynisme des spectacles du temps passé; leurs pièces, outre

[1] *Arlequiniana*, pag. 5 et 6.

[2] Dans les *Mémoires de Dangeau*, on lit sous le 2 août 1688 : Arlequin est mort aujourd'hui à Paris; on dit qu'il laisse 300,000 liv. de biens. On lui a donné tous ses sacremens, parce qu'il a promis de ne plus monter sur le théâtre.

Digitized by Google

des indécences, intéressaient les spectateurs par des portraits malins, facilement applicables à des personnes puissantes. On ne les joue pas impunément. Les Italiens étaient sur le point de donner au public une pièce intitulée *la Fausse Prude;* la dame de Maintenon se crut désignée sous ce titre, et la disgrâce des comédiens fut résolue. Au mois de mai 1697, un ordre du roi fit fermer leur théâtre, les scellés furent apposés sur toutes ses portes. Ces comédiens se présentèrent devant le monarque pour lui faire des représentations. Il leur répondit: *Vous ne devez pas vous plaindre de ce que le cardinal Mazarin vous a fait quitter votre pays; vous vîntes en France à pied, et maintenant vous y avez gagné assez de bien pour vous en retourner en carosse.*

Les Italiens ne purent répliquer; ils se retirèrent dans leur pays. Peu de temps après la mort de Louis XIV, le régent fit venir une nouvelle troupe d'Italiens qui, comme la précédente, occupa l'hôtel de Bourgogne.

Ce théâtre ne servait pas seulement aux Italiens: des comédiens français y jouaient alternativement. Le *théâtre du Marais* ayant été fermé et démoli en 1673, les acteurs de la troupe qui l'avaient occupé, dont plusieurs étaient distin-

Digitized by Google

gués par leurs talens, et qui jouaient avec succès les tragédies de Corneille, se réunirent en partie aux comédiens français de l'hôtel de Bourgogne.

En 1680, la troupe française de ce théâtre fut, par lettres du roi, réunie à celle de l'hôtel de Guénégaud.

Théatre du Petit-Bourbon, placé dans l'hôtel qui avait appartenu au connétable de Bourbon, hôtel situé près du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, démoli en grande partie en 1525, et dont il ne restait que la chapelle et une vaste galerie. Dans cette galerie on avait dressé un théâtre où la cour donnait des fêtes, des ballets, où les princes et Louis XIV lui-même dans sa jeunesse venaient danser publiquement.

Ce théâtre fut, en 1658, accordé à la troupe de Molière, comme je le dirai dans l'article suivant. Elle n'y resta pas long-temps : en 1660, pour agrandir la place du Louvre et construire sa façade, on démolit la galerie de l'hôtel du Petit-Bourbon.

Troupe de Molière. Le cardinal de Richelieu, en établissant deux théâtres dans son hôtel, en protégeant les acteurs, avait mis la comédie en honneur. Des jeunes gens de Paris, doués de quelques talens, à la tête desquels était Molière, entreprirent de former une troupe de comédiens

Digitized by Google

ambulans. Ils firent, en 1650, dresser un théâtre dans le jeu de paume de la Croix blanche, rue de *Bussy*, faubourg Saint-Germain. Ils lui donnèrent le titre de *Théâtre illustre*. Après y avoir joué pendant trois ans, cette troupe parcourut les provinces, et revint à Paris en 1658.

Sur un théâtre dressé au Louvre, dans la salle des gardes, Molière et sa troupe débutèrent, le 24 octobre de cette année, en présence de Louis XIV, par *Nicomède* et *les Docteurs amoureux*.

Le roi, satisfait des acteurs, leur accorda l'hôtel du *Petit-Bourbon* dont je viens de parler, où le 3 novembre suivant ils débutèrent par l'*Étourdi* et le *Dépit amoureux*.

En 1660, l'hôtel du Petit-Bourbon devant être démoli, la troupe de Molière fut placée au théâtre du Palais-Royal.

Théatre du Palais-Royal. On a vu que le cardinal de Richelieu fit construire deux théâtres dans son palais : l'un était destiné à une société choisie, et l'autre, plus vaste, avait le public pour spectateur. Sous Louis XIV, ce dernier théâtre fut, en 1660, accordé à Molière et à sa troupe qui y débutèrent le 5 novembre de cette même année.

Louis XIV, après ce bienfait, gratifia Molière d'une pension de six mille livres, et voulut qu'il

Digitized by Google

fût le chef de sa troupe. Molière remontra au roi qu'il aimait mieux être l'ami de ses camarades que de risquer, en devenant leur supérieur, de les avoir pour ennemis. La pension fut donnée à la troupe entière qui reçut le titre de *troupe royale*.

Ce théâtre, déjà illustré par les productions immortelles des Corneille, des Racine, des Molière, et même par les talens alors extraordinaires des acteurs Montfleuri, Lenoir de la Torillière, la Tuillerie, Baron, etc., se soutint avec un éclat toujours croissant jusqu'à la mort de Molière, arrivée le 17 février 1673. Sur ce théâtre fut joué le *Tartufe*, la meilleure pièce de ce célèbre comique. Ses premières représentations excitèrent beaucoup de rumeur parmi la classe des dévots. Après y avoir assisté, Louis XIV s'étonnait de ce qu'on s'en plaignait si fort, tandis qu'on ne disait rien contre une farce nommée *Scaramouche hermite*, que jouaient les Italiens, farce fort licencieuse. On dit que le prince de Condé répondit : *Sire, les comédiens italiens n'ont offensé que Dieu, et les comédiens français offensent les dévots.* Après la mort de Molière, ce théâtre fut destiné au spectacle appelé *opéra*, dont je parlerai bientôt.

Théatre de l'hôtel de Guénégaud. La troupe

Digitized by Google

royale, par cette mort et par la nouvelle destination du théâtre du Palais-Royal, fut affligée, déconcertée, et réduite à chercher, dans différens quartiers de Paris, un lieu convenable à son spectacle. On voit qu'en novembre de la même année 1673, elle jouait dans un local de la rue Mazarine, et sans doute dans le jeu de paume du *Bel air*, où l'Opéra avait pris naissance. C'est là que, le 3 juillet 1673, fut donnée la première représentation du *Comédien poëte*, pièce de Montfleuri et de Thomas Corneille.

Bientôt après la troupe royale éleva un théâtre dans le voisinage, rue Guénégaud, dans l'hôtel de ce nom, et y débuta par la tragédie de *Phèdre* et par le *Médecin malgré lui*.

Lorsqu'en 1674 on s'occupa de l'agrégation du collége de Mazarin aux colléges de l'Université, les docteurs de Sorbonne exigèrent, comme condition préliminaire, que le théâtre de la rue Guénégaud fût transféré ailleurs. Voici ce que je trouve à ce sujet dans un ouvrage du temps : « Les co-
» médiens marchandèrent des places dans cinq
» ou six endroits : partout où ils allaient c'était
» merveille d'entendre comme les curés criaient.
» Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois obtint
» qu'ils ne seraient point à l'hôtel de Sourdis,
» parce que, de leur théâtre, on aurait entendu

Digitized by Google

» les orgues de l'église, et de l'église on aurait
» parfaitement bien entendu les violons. Le curé
» de Saint-André-des-Arts ayant su qu'ils son-
» geaient à s'établir rue de Savoie, vint trouver
» le roi, et lui représenta qu'il n'y avait bientôt
» plus dans sa paroisse que des aubergistes et des
» coquetiers, et que si les comédiens venaient
» son église serait déserte.

» Les grands augustins présentèrent aussi leur
» requête; mais on prétend que les comédiens
» dirent à Sa Majesté que ces mêmes augustins,
» qui ne voulaient point de leur voisinage, étaient
» fort assidus spectateurs de la comédie, qu'ils
» avaient offert de vendre à la troupe des maisons
» qui leur appartenaient dans la rue d'Anjou,
» pour y bâtir un théâtre, et que le marché se
» serait conclu si le lieu avait été commode. L'a-
» larme fut grande dans tout le quartier, et les
» comédiens eurent défense de bâtir dans la rue
» de Savoie.... *Si on continue à les traiter comme*
» *on fait*, écrivait Boileau à Racine, *il faudra*
» *qu'ils aillent s'établir entre la Villette et la*
» *porte Saint-Martin : encore ne sais-je s'ils*
» *n'auront point sur les bras le curé de Saint-*
» *Laurent.* Racine lui répondit : *Ce serait un*
» *digne théâtre pour les œuvres de Pradon*[1]. »

[1] *Galerie de l'ancienne Cour*, ou *Mémoires et Anecdotes* pour

Digitized by Google

Malgré ces plaintes et ce concert de réprobations, la troupe royale se maintint dans l'hôtel de Guénégaud; et le roi, par ses lettres du 22 octobre 1680, réunit à cette troupe les comédiens français de l'hôtel de Bourgogne. L'année suivante, un réglement fixa le sort de ces acteurs.

La troupe, par cette réunion, devenue nombreuse, chercha un emplacement plus spacieux que celui de l'hôtel Guénégaud : elle acheta, dans la rue des Petits-Champs, l'hôtel de Lussan et une maison voisine; mais le roi annula cette acquisition, et autorisa, par arrêt de son conseil du 1er mars 1688, les comédiens français à s'établir dans le jeu de paume de l'*Étoile*, rue des Fossés-Saint-Germain. Ils y firent construire une salle sur les dessins de François d'Orbay, ainsi qu'une maison contiguë, dont ils avaient aussi acquis l'emplacement. Cette troupe, sous le titre de *comédiens ordinaires du roi*, resta dans cette salle jusqu'au temps de Pâques 1770, époque où l'insuffisance et le peu de solidité de son bâtiment l'obligèrent à quitter ce lieu pour aller jouer sur le théâtre du palais des Tuileries, en attendant qu'une salle nouvelle leur fût construite.

Paris vit, pendant ce règne, se former plu-

servir à l'histoire des règnes de Louis XIV et Louis XV, tom. II, pag. 390 et suivantes.

Digitized by Google

sieurs troupes de comédiens, telles que celle de mademoiselle de Montpensier, qui, en 1661, vint s'établir rue des Quatre-Vents, faubourg Saint-Germain; et qui, après y avoir joué quelques mois, fut obligée d'aller amuser la province.

Une troupe de comédiens espagnols, amenée par Marie-Thérèse d'Autriche, jouait concurremment avec les Italiens sur le Théâtre de l'hôtel de Bourgogne, et n'y faisait pas fortune; cette troupe fut obligée, en 1672, de retourner en Espagne.

En 1662, le roi accorda au sieur Raisin, organiste à Troyes, la permission de jouer la comédie à la foire Saint-Germain, et de prendre le titre de *troupe du Dauphin*. Raisin était mort en 1664, sa veuve maintint son spectacle; et Baron fit partie de ses acteurs. Mais, Molière ayant obtenu un ordre du roi qui obligeait Baron à se réunir à la troupe royale, celle de la Raisin tomba en décadence.

Théatre des Machines, situé au château des Tuileries. Louis XIV, voulant remplacer le théâtre du *Petit-Bourbon*, qu'on venait de démolir pour élever la façade du Louvre, décida que dans la partie septentrionale du château des Tuileries serait construite une salle de spectacle, destinée aux représentations des ballets et des comé-

Digitized by Google

dies. En 1662, Vigarani, machiniste du roi, fut chargé de faire exécuter sur ses dessins cette salle qui servit peu à l'usage auquel on l'avait consacrée. Louis XIV avait alors renoncé à danser dans les ballets.

Sous le règne de Louis XV, cette salle fut mise à la disposition de Jean Servandoni, le plus ingénieux décorateur, le plus habile architecte de son temps. Il y donna, vers l'an 1730, des spectacles de décorations et de pantomime. *La descente d'Énée aux enfers, la forêt Enchantée*, tirée du Tasse, la représentation de *Saint-Pierre de Rome*, les *Travaux d'Ulysse*, etc., furent les scènes qu'il offrit aux yeux des Parisiens étonnés.

En 1770, les comédiens français jouèrent sur ce Théâtre pendant l'espace de 12 ans, comme je le dirai dans la suite [1].

Opéra ou Académie royale de musique. Ce fastueux spectacle a souvent changé de place.

La reine Anne d'Autriche aimait passionnément les spectacles : même pendant le deuil du roi son époux, elle y assistait, cachée derrière une de ses dames. Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois fit tout ce qu'il put pour lui persuader que le plaisir qu'elle y prenait était un péché; mais les doc-

[1] *Voyez* ci-dessus, article *Théâtre français*.

Digitized by Google

teurs et les prélats de cour, moins rigides, parvinrent à lui prouver le contraire. Mazarin, qui commençoit sa fortune, sentant le besoin de flatter les goûts de cette princesse, fit venir en 1645, à grands frais, d'Italie, une troupe de musiciens de cette nation : cette troupe débuta en cette ville sur le théâtre du Petit-Bourbon, par la *Festa Teatrale* et *la Finta Pazza*. En 1646, le même cardinal appela d'Italie une troupe qui représenta *Orphée et Eurydice*, la tragédie d'*Andromède*, et, aux noces de Louis XIV, l'*Ercole amante*, etc.

Les troubles de la Fronde firent cesser les *opéras* et disparaître les chanteurs italiens; mais le goût de ces spectacles était resté. L'abbé Pierre Perrin, les maîtres de la musique de la reine, Lambert et Cambert, conçurent le projet de donner des *opéras* français : ils hasardèrent la représentation d'une pastorale, qui, en 1659, fut jouée à Issi : le roi y assista, et la pièce obtint son suffrage. Elle fut jouée de nouveau à Vincennes, où les auteurs reçurent du cardinal Mazarin plusieurs encouragemens. *Ariane* était annoncée; elle devait paraître avec éclat; mais cette pièce ne fut pas jouée. La mort du cardinal Mazarin, protecteur de l'Opéra, en fut la cause, et déconcerta les trois entrepreneurs sans les décourager.

Digitized by Google

Ce spectacle fut suspendu; mais, après un intervalle de quelques années, il reparut avec plus de succès.

L'abbé Perrin parvint à obtenir, en juin 1669, le privilège d'établir des *opéras* à Paris et dans les autres villes du royaume. Il composa avec ses associés la pièce de *Pomone*, qui, longtemps répétée dans la grande salle de l'hôtel de Nevers, fut enfin jouée, au mois de mars 1671, dans le jeu de paume du *Bel-air*, rue Mazarine, vis-à-vis celle Guénégaud.

Les trois entrepreneurs, manquant de machiniste, s'étaient associé le marquis de Sourdeac, renommé par quelques connaissances en ce genre. Comme ce marquis avait fait plusieurs avances de fonds, il s'empara, pour se récupérer, de toute la recette produite par l'opéra de *Pomone*. Grands débats entre l'abbé et le marquis. Le musicien Jean-Baptiste Lulli, surintendant de la musique de la chambre du roi, ce *Florentin* dont La Fontaine a peint le caractère rapace, profita de cette altercation pour solliciter le privilége accordé à l'abbé Perrin. Il réussit; et Louis XIV, par ses lettres-patentes du mois de mars 1672, permit à ce musicien « d'établir, y est-il dit, une *Aca-* » *démie royale de Musique*, dans notre bonne » ville de Paris...., pour y faire des représenta-

Digitized by Google

» tions devant nous, quand il nous plaira, des
» pièces de musique qui seront composées tant en
» vers français qu'autres langues étrangères....., pour en jouir sa vie durante...., et, pour le dédommager des grands frais qu'il conviendra faire pour lesdites représentations, tant à cause des théâtres, machines, décorations, habits, qu'autres choses nécessaires, nous lui permettons de donner au public toutes les pièces qu'il aura composées, *même celles qui auront été représentées devant nous.....*, faisant très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, même aux officiers de notre maison, d'y *entrer sans payer*, comme aussi de faire chanter aucune pièce entière en musique, soit en vers français ou autres langues, sans la permission par écrit du sieur Lulli, à peine de dix-mille livres d'amende et confiscation des théâtres, machines, décorations, habits, et autres choses....; et d'autant que nous l'érigeons sur le pied de celles des académies d'Italie, où les gentilhommes *chantent publiquement en musique sans déroger*, voulons et nous plaist que tous gentil-hommes et damoiselles *puissent chanter auxdites représentations de notredite Académie royale, sans que pour ce ils soient*

Digitized by Google

» *censés déroger audit titre de noblesse et à* « *leurs priviléges.* » Par ces lettres, le roi révoque et annulle le privilége qu'il avait accordé au sieur Perrin [1].

Lulli établit d'abord son théâtre au jeu de paume du *Bel-air*, près de la rue Guénégaud, et en fit l'ouverture par *les Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, spectacle où l'on vit danser plusieurs seigneurs de la cour.

Après la mort de Molière, arrivée le 17 février 1673, le roi donna le théâtre du Palais Royal, qu'occupait la troupe de ce célébre comique, à l'*Académie royale de Musique;* elle y est restée longtemps. La salle de ce spectacle, brûlée le 6 avril 1763, fut reconstruite et ouverte au public le 26 janvier 1770. Brûlée une seconde fois, le 8 juin 1781, elle fut reconstruite ailleurs.

Je terminerai cet article par quelques notions qui feront sentir les progrès de la scène française, et les changemens qu'elle a éprouvés depuis Louis XIV.

Autrefois, aucune femme ne figurait sur le théâtre; et, lorsqu'il arrivait qu'un personnage féminin fut nécessaire à la pièce, il était joué par un homme déguisé. Une actrice du théâtre du Ma-

[1] *Histoire de Paris*, par Félibien; preuves, tom. IV, pag. 226.

Digitized by Google

rais, appelée de Beaupré, est une des premières qui aient monté sur la scène. On lui attribue le discours suivant : « M. de Corneille nous a fait » grand tort : nous avions ci-devant, pour trois » écus, des pièces de théâtre que l'on nous faisait » dans une nuit; on y était accoutumé, et nous » gagnions beaucoup. Présentement les pièces de » M. de Corneille nous coûtent bien de l'argent, » et nous gagnons peu de chose. Il est vrai que ces » vieilles pièces étaient misérables; mais les comé- » diens étaient excellens, et ils les faisaient valoir » par la représentation [1].

Aucune femme n'avait encore paru sur le théâtre de l'Opéra avant 1681; mais en cette année, dans le ballet du *Triomphe de l'Amour*, l'on vit pour la première fois des danseuses : ces emplois étaient auparavant remplis par des hommes déguisés en femmes.

Avant Molière, chaque place au parterre ne coûtait que dix sous. On prétend que cet auteur, voyant le succès extraordinaire de sa comédie des *Précieuses ridicules*, haussa le prix de ces places, et les porta à quinze sous. Boileau a dit :

> Un clerc pour quinze sous, sans craindre le holà,
> Peut aller au parterre attaquer Attila.

[1] *Segresiana*, pag. 156.

Digitized by Google

Les acteurs, dans la tragédie, étaient vêtus de l'habit français, portaient une écharpe en ceinture, et avaient la tête embarrassée dans la volumineuse perruque du temps. Ainsi les héros de la Grèce et de Rome figuraient, sur la scène, habillés en gentilshommes de la cour de Louis XIV. On ne connaît que Montdori, chef de la troupe du Marais, qui ne voulut point porter de perruques et qui joua les rôles de héros en cheveux courts, et crépus. La demoiselle Petit de Beauchamp, célèbre actrice du théâtre du Palais-Royal, joua le rôle de Rodogune avec un habit magnifique *à la romaine*, dont le cardinal de Richelieu lui fit présent[1]. On ne peut citer que ces seules transgressions à la routine générale.

Dans les farces italiennes, les acteurs figuraient constamment avec l'habit de leur caractère, habit qu'ils ne changeaient point.

A l'Opéra, les costumes étaient d'imagination, et ne ressemblaient à ceux d'aucun temps, d'aucune nation : les héros, les bergers, les rois, les dieux figuraient ornés de guirlandes de fleurs ; et, ce qui était plus ridicule, tous portaient des paniers comme les femmes d'alors.

Les hommes de la cour se plaçaient ordinai-

[1] *Variétés historiques*, tom. I, pag. 528, 575.

Digitized by Google

rement sur le théâtre même et sur des bancs posés aux deux côtés et au fond de la scène, ce qui détruisait toute illusion.

On lit dans les Mémoires de Dangeau qu'en décembre 1691 il s'éleva une dispute entre M. de Bouillon, grand chambellan, et les premiers gentilshommes de la chambre, à cause d'un banc que ceux-ci avaient fait mettre sur le théâtre : le grand chambellan prétendait avoir droit de s'y placer[1].

Au mois d'août 1693, Dancourt fit jouer sa comédie de l'*Opera du Village*. Le marquis de *Sablé*, après un ample dîner où le vin n'avait pas manqué, assista à cette représentation, et se plaça sur le théâtre, comme le faisaient les gens de qualité; entendant un couplet de cette pièce où se trouvaient ces mots : *Les vignes et les prés seront* SABLÉS; et, se croyant insulté, il se lève furieux, s'avance au milieu du théâtre, et donne un soufflet à Dancourt[2].

Les femmes de la cour faisaient porter des fauteuils ou des chaises dans la salle qui était disposée en gradins. Sauval, en parlant du théâtre du Palais-Royal, dit qu'il est « le plus commode et

[1] *Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 69.
[2] *Bibliothèques des Théâtres*, pag. 235.

Digitized by Google

» le mieux entendu de tous, quoiqu'il ne con-
» siste qu'en 27 degrés et deux rangées de loges.....
» Les degrés n'ont que 4 à 5 pouces de haut...
» les spectateurs du 27e dégré ne sont point au-
» dessus des acteurs[1]. »

L'existence de ces degrés ou gradins explique l'étrange attitude que prit la reine Christine de Suède au spectacle de Paris. Cette princesse « étant
» un jour à la comédie avec la reine Anne, mère
» de Louis XIV, elle s'y tint dans une posture si
» indécente qu'elle avoit les pieds plus hauts que
» la tête; ce qui faisoit entrevoir ce que doit ca-
» cher la femme la moins modeste. La reine-mère
» dit à plusieurs dames qu'elle avoit été tentée
» trois ou quatre fois de lui donner un soufflet,
» et qu'elle l'aurait fait si ce n'eût pas été en lieu
» public. Mademoiselle (de Montpensier), qui ne
» l'aimoit pas, parce que cette reine des Goths,
» disoit-elle, n'avoit pas jugé à propos de lui
» rendre la visite qu'elle lui avoit faite, dit aussi
» qu'elle la trouva un jour à la comédie, habillée
» en homme, à l'exception de la jupe, un cha-
» peau sur la tête, et les jambes en l'air, croisées
» l'une sur l'autre, assise dans un fauteuil au-
» milieu de la salle du spectacle.[2] »

[1] *Antiquités de la ville de Paris*, par Sauval, tom. III, pag. 47.
[2] *Récréations historiques*, de Dreux du Radier, t. II, p. 120.

Digitized by Google

§ V. État physique de Paris.

Pendant ce règne, outre les nouveaux établissemens dont j'ai parlé dans les sections précédentes, il s'opéra dans cette ville de nombreux et utiles changemens dont je vais donner un aperçu rapide.

Les fossés, les murailles, les tours de Paris étaient, au commencement de ce règne, dans un état de dégradation qui les rendait inutiles. Le prévôt des marchands obtint du roi des lettres-patentes, du 7 juillet 1646, qui accordèrent à la ville ces anciennes fortifications, pour y établir des rues et construire des maisons. On commença par démolir les murailles et combler les fossés du côté de l'université; mais les événemens politiques suspendirent ces travaux, et le roi dans la suite s'appropria ces emplacemens.

Au mois de mai 1659, le roi vendit les terres vagues de l'ancien fossé de la porte de Nesle, fossé fort large, surtout à l'endroit où il débouchait dans la rivière. Sur ce fossé et sur une partie de l'hôtel de Nesle, fut élevé, en 1661, le collége Mazarin, aujourd'hui Palais des Sciences et des Arts.

Boulevards et accroissement de l'enceinte

Digitized by Google

SEPTENTRIONALE. Dans les premiers mois de l'année 1670, on travailla au grand mur du rempart de la porte Saint-Antoine, et l'on entreprit de planter d'arbres le boulevard qui s'étend depuis la porte Saint-Antoine jusqu'à la rue des Filles-du-Calvaire. Ce boulevard, qu'on nommait *le Cours*, fut revêtu de murs dans toute sa longueur qui est de 600 toises.

Par arrêt du 7 juin 1670, la continuation du boulevard fut autorisée depuis la rue du Calvaire jusqu'à la porte Saint-Martin.

En 1671, on abattit la vieille porte Saint-Denis, pour établir l'arc de triomphe dont j'ai parlé, et pour continuer le boulevard depuis la porte Saint-Denis jusqu'à la porte Saint Honoré.

Le mur du rempart et les plantations d'arbres, sur les boulevards, étaient poussés jusqu'à la porte Poissonnière, dite Sainte-Anne; et, pour l'exécution de ces projets, on avait démoli l'ancienne porte du Temple, lorsque le roi, par arrêt de son conseil, du 4 novembre 1684, ordonna la construction de ce cette porte au-delà du rempart, et par un arrêt du 7 avril 1685, fit enlever les terres, aplanir les buttes, et continuer le rempart et le cours plantés jusqu'à la rue Saint-Honoré.

Cette nouvelle enceinte de la partie septentrionale de Paris s'étendait plus avant dans les fau-

Digitized by Google

bourgs, et comprenait un espace plus vaste que celle qui, en 1631, fut établie par le sieur Barbier [1].

Le rempart de Louis XIII s'élevait dans le quartier Saint-Martin sur l'emplacement des rues Meslai et Sainte-Apolline : on l'étendit jusqu'au point où est aujourd'hui le boulevard Saint-Martin.

Ce rempart de Louis XIII aboutissait ensuite à la rue Montmartre, entre la fontaine de cette rue et la rue des Jeûneurs, ou plutôt des Jeux-Neufs, presqu'en face de la rue Neuve-Saint-Marc; il fut porté jusqu'à l'emplacement actuel du boulevard Montmartre.

Le mur de ce rempart s'étendait ensuite jusqu'à la rue de Richelieu, près de l'endroit où vint y aboutir la rue Feydeau : on le transféra, à une distance d'environ 70 toises, sur le boulevard actuellement nommé *des Italiens*. De-là, le boulevard s'étendit jusqu'à l'entrée de la rue Royale, où était la nouvelle porte Saint-Honoré.

Ces données suffisent pour faire connaître l'accroissement opéré sous Louis XIV et la différence entre l'enceinte de ce roi et celle de son prédécesseur.

[1] *Voyez* tom. VI, pag. 96 et 97.

Digitized by Google

Boulevards du midi. Pendant qu'on bâtissait et plantait des remparts du côté du nord, on comblait les fossés, et on démolissait les portes de l'ancienne enceinte du côté du midi.

En 1704, les boulevards du nord étant plantés et terminés jusqu'à la rue Saint-Honoré, le roi, par arrêt du 18 octobre de cette année, ordonna que de pareils boulevards seraient plantés autour de la partie méridionale de Paris; mais cet ordre fut exécuté lentement, car ces boulevards, appelés *boulevards neufs*, ne furent entièrement achevés qu'en 1761.

On ne se borna pas, sous le règne de Louis XIV, à embellir les parties extérieures de Paris. On s'occupa des communications intérieures, encore fort étroites et tortueuses : en certains lieux le sol fut aplani; plusieurs buttes ou monticules factices, élevés au-delà des anciens murs de Paris, furent rasés.

Butte Saint-Roch, située entre la rue Sainte-Anne et l'église de Saint-Roch, à peu près au carrefour formé par la rencontre des rues des Moineaux, de Orties et des Moulins. Cette butte, si l'on en juge par les anciens plans de Paris, formait un groupe de deux ou trois monticules plus ou moins élevés, à la cime desquels étaient, au moins, deux moulins à vent. J'ai parlé au com-

Digitized by Google

mencement de cet ouvrage de la formation factice de cette butte [1].

Les anciens plans lui donnent une hauteur considérable ; et un rimeur du temps la décrit de cette manière :

Dieu vous garde de malencontre,
Gentille butte de Saint-Roch,
Montagne de célèbre estoc,
Comme votre croupe le montre ;
Oui, vous arrivez presqu'aux cieux,
Et tous les géans seraient dieux
S'ils eussent mieux appris la carte,
Et mis dans leur rébellion
Cette butte-ci sur Montmartre,
Au lieu d'Ossa sur Pélion [2].

Quatre particuliers, pour tirer parti de son emplacement, entreprirent d'aplanir cette butte ; ils en obtinrent l'autorisation par arrêt du conseil du 15 septembre 1667. Ils achetèrent de l'abbé de Saint-Victor le terrain qu'il possédait en ce quartier ; et, sur un plan peu régulier, où ils paraissaient s'être plus occupés de leurs intérêts que du soin d'embellir ce quartier, ils ouvrirent douze

[1] Tom. I, article *Causes des Inégalités du sol*, pag. 38 et 39.

[2] *Épigrammes sur quelques choses qui se sont passées à Paris*, etc. — *Tableau de la Vie et Gouvernement des cardinaux Richelieu, Mazarin et Colbert*, pag. 240.

Digitized by Google

rues, dont la plupart existaient déjà comme chemins, y firent construire des maisons, des hôtels, et n'achevèrent leurs travaux qu'en 1677.

Ce quartier était autrefois appelé *Gaillon*, à cause d'un hôtel ainsi nommé, situé sur une partie de l'emplacement de l'église Saint-Roch. Il existait une porte de ville, appelée *porte Gaillon*, qui fut démolie en 1700. Une rue qui aboutissait l'emplacement de l'*hôtel Gaillon* à celui de la porte de ce nom, conserve encore la même dénomination. Par l'aplanissement de la butte Saint-Roch, le *quartier Gaillon*, qui n'offrait que des granges, des jardins et des terrains en culture, fut couvert de maisons, et procura à la ville de Paris un vaste accroisement. On chercha en même temps à faciliter les communications, en construisant de nouveaux quais, en élargissant les rues existantes.

Rues nouvelles ou élargies. La plupart des rues de Paris étaient alors si étroites qu'une voiture ne pouvait y pénétrer. Blondel, qui présidait aux embellissemens de cette ville, fit ouvrir et élargir plusieurs rues dont voici l'énumération.

La *rue de la Ferronnerie*. Elle fut, en 1671, considérablement élargie; et le rang de maisons situées du côté du midi fut reculé et reconstruit. Dans cette rue, auparavant fort étroite, le ven-

Digitized by Google

dredi 14 mai 1610, Henri IV fut assassiné au milieu de ses courtisans, dans son carrosse, longtemps arrêté par un embarras de voitures. Un propriétaire, après l'élargissement de cette rue, plaça sur la façade de sa maison le buste de ce roi, et fit graver au-dessous le distique suivant :

Henrici magni recreat præsentia cives,
Quos illi æterno fœdere junxit amor.

Ce buste et cette inscription s'y voient encore.

La *rue de Savoie* fut ouverte, en 1672, sur l'emplacement de l'hôtel de Savoie vendu et démoli en cette année. L'hôtel de Luynes, situé dans le voisinage, fut dans le même temps démoli, et, sur une partie de son emplacement, on éleva plusieurs des maisons qui bordent le quai des Augustins.

La *rue des Arcis*, située en face et dans la direction du pont Notre-Dame, fut très élargie en 1670, et devrait l'être davantage.

La *rue de la Verrerie* fut élargie en 1671.

En 1671, les *portes Dauphine*, *Buci* et *de Saint-Germain* furent démolies, et leurs fossés comblés.

Furent ensuite élargies, en 1672, les rues *Galande*, *de la Vieille-Draperie*, *des Mathurins*, *des Noyers*.

Digitized by Google

La *rue de l'Hôpital Saint-Louis*, qui conduit à l'hôpital de ce nom, fut ouverte en 1673.

La *rue du Pas-la-Mule*, qui ne s'étendait pas au-delà de la rue des Tournelles, fut, en cette année, prolongée jusqu'aux boulevards.

La *rue des Fossés Saint-Victor*, était impraticable aux voitures par la roideur de sa montée: en 1685, M. de Fourcy, prévôt des marchands, entreprit d'en adoucir la pente; il fit combler les fossés de la ville, enlever une grande quantité de terre sur la hauteur; et cette rue, quoique toujours montueuse, n'est plus inaccessible aux voitures.

Dans les cours des maisons qui sont à gauche, en descendant, on voit encore des restes de l'ancienne muraille de Paris; et, dans celles des maisons qui sont à droite, on voit, par la hauteur de leur sol, combien de terrain il a fallu remuer pour parvenir à diminuer la rudesse de la pente dans ce côté de la rue où plusieurs portes sont devenues fenêtres.

La *rue de la Monnaie*, au nord du Pont-Neuf, fut, en 1692, continuée jusqu'à la rue des Prouvaires. On fit, à travers plusieurs maisons, une trouée dont la longueur forma cette partie de la même rue qui porte le nom *du Roule*, à cause d'un fief ainsi nommé, situé dans le voisinage.

Digitized by Google

En 1703, il fut ordonné que la *rue Neuve-Saint-Augustin*, serait continuée depuis la rue Neuve-Saint-Roch ou de Gaillon jusqu'à onze toises du mur de clôture des Capucines : que là serait formée en retour une autre rue, appelée de *Louis-le-Grand*, qui, commençant à la rue Neuve-des-Petits-Champs, s'étendrait jusqu'au rempart, près la barrière de Gaillon.

Le 18 octobre 1704, le roi ordonna que la rue de Richelieu serait continuée jusqu'à la maison dite *Grange-Batelière;* et qu'en retour et en longeant le mur de clôture de cette maison, où les eaux étaient stagnantes, ils serait ouvert, pour faciliter leur écoulement une rue nommée *des Marais*. Mais cette rue, malgré l'ordonnance du roi, fut appelée *rue Neuve de la Grange-Batelière*.

A chaque rue ouverte ou élargie sous le règne de Louis XIV, on ne manquait pas de placer, dans le lieu le plus évident, le buste en pierre de ce roi, coiffé de son exorbitante perruque.

Quais. On s'occupa aussi à construire, à élargir quelques quais, à y établir des ports et des abreuvoirs.

La plupart des quais étaient sans murs de terrasse. Le quai de Nesle, qu'on a nommé depuis quai de la Monnaie, dépourvu en 1646 de trottoir et de parapet, ne s'étendait, en partant du

Digitized by Google

Pont-Neuf, qu'un peu au-delà de la partie occidentale de l'hôtel actuel des Monnaies.

Ce quai était, du côté du faubourg Saint-Germain, bordé par le grand hôtel de Nesle et par le mur de clôture de ses jardins : cet hôtel très-vaste fut, sous Louis XIV, nommé *hôtel de Nevers*, puis *hôtel Conti*, sur l'emplacement duquel fut construit, en 1771, l'hôtel des Monnaies.

Le 1er juillet 1669, on ordonna la continuation de ce quai jusqu'à la rue du Bac.

En l'année 1670, on construisit le mur de terrasse du *quai des Quatre-Nations*, mur décoré de sculptures et des emblèmes et armoiries du cardinal Mazarin.

Les quais des Orfèvres et de l'Horloge n'existaient point en 1666. On voit dans la gravure de Della Bella, publiée en cette année, que les parapets du Pont-Neuf sont interrompus aux endroits où les trottoirs du Pont-Neuf tournent pour se raccorder avec la ligne de ces deux quais. Ils ne furent construits que vers l'an 1669.

Le *quai Pelletier*, qui du pont Notre-Dame conduit à la place de Grève, était, avant sa construction, occupé par des teinturiers et des tanneurs, qui furent obligés, par arrêt du 24 février 1673, d'aller s'établir au faubourg Saint-Marcel

Digitized by Google

et à Chaillot. Un autre arrêt, du 17 mars suivant, porte qu'il sera établi sur cet emplacement un quai qui fera la prolongation du quai de Gèvres. Claude Le Pelletier, alors prévôt des marchands, fit commencer aussitôt les travaux qui furent terminés en 1675. Ce quai, construit d'après les dessins de Pierre Bullet, est suspendu sur le bord de la Seine et soutenu par des piliers. Une voussure, dont la coupe des pierres mérite l'attention des gens de l'art, s'avance, paraît sans appui, et soutient le trottoir de ce quai.

La construction du *quai de la Grenouillère*, aujourd'hui *quai d'Orsai*, fut ordonnée en 1704. Il fut réglé qu'il aurait 10 toises de largeur et un trottoir; que son mur serait bâti en pierres de taille, et qu'on y ménagerait des rampes en glacis pour des abreuvoirs et pour le transport des marchandises.

Sur le quai de l'École étaient deux ponts, l'un sur le canal qui conduisait les eaux de la Seine dans les anciens fossés de la ville comblés depuis longtemps, et qui, au commencement du règne de Louis XIV, servait de route à un abreuvoir. L'autre pont, plus éloigné du centre de la ville, était dans l'alignement de l'ancienne façade du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il couvrait le canal par lequel les eaux de la

Digitized by Google

Seine communiquaient aux fossés dont le château du Louvre était entouré.

En 1663, il fut permis aux sieurs de Bellefonds et de Pertuis d'établir deux ports sur la Seine, l'un entre le pont de la Tournelle et la forteresse de ce nom, le second entre la porte Saint-Bernard et le pont établi à l'endroit où la rivière de Bièvre se jette dans la Seine. Ces ports, construits en 1669, furent l'origine du *Port-au-Vin*. La *Halle-au-Vin*, établie en 1662 dans le voisinage de ces ports, à l'angle de la rue des Fossés-Saint-Bernard et du quai de ce nom, leur donna une consistance durable.

Accroissement de Paris. Cette ville contenait tous les mobiles propres à son accroissement: elle était la résidence de la cour, source de fortune et de pouvoirs. L'ambition y attirait la richesse, et celle-ci l'industrie, le commerce et tout ce qui les accompagne; les magistratures souveraines y faisaient affluer d'une grande partie de la France les cliens, les plaideurs et les témoins; les écoles nombreuses et plus distinguées qu'autrefois, les étudians de toute espèce, les immenses dépôts littéraires, les académies, les bibliothèques, les cabinets curieux y appelaient les savans et les amateurs; la magnificence des édifices, des places, des jardins, les fêtes, les spectacles, les jeux et

Digitized by Google

plusieurs jouissances faciles, en y augmentant la consommation, accroissaient le nombre des individus qui en tiraient leur existence. Les monastères, leurs tristes et inutiles habitans, dont le nombre s'était si prodigieusement accru sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, avaient leur attrait pour une classe d'hommes, tenaient leur rang parmi les consommateurs, et occupaient une grande portion de la superficie de cette ville. Cette magnificence, ces plaisirs, ces raretés, ces établissemens, presque tous accrus ou nouvellement institués par le gouvernement de Louis XIV, devaient nécessairement augmenter la population, multiplier les lieux d'habitation, et faire déborder Paris hors de son enceinte. Néanmoins le gouvernement, montrant au dix-septième siècle des vues aussi bornées qu'il en avait manifesté au quatorzième, voulut maintenir la cause et empêcher les effets : il fit couler dans le réservoir une plus grande quantité d'eau, et lui défendit de déborder. Il fit défense de bâtir au-delà de certaines bornes qui furent fixées.

Il ne fallait qu'être doué de la plus simple judiciaire pour apercevoir l'absurdité de cette défense ; on ne raisonna point : l'expérience du passé aurait prouvé son inutilité ; on n'en profita point.

En effet, Henri II, par son édit de novembre

Digitized by Google

1548, avait fait défendre de bâtir hors des murs de Paris, afin d'empêcher l'augmentation de cette ville. Cette défense fut inutile.

En 1554, le même roi rendit une ordonnance qui avait le même objet: autre défense inutile.

Au dernier août 1627, Louis XIII fit la même défense; elle fut inutile.

Il la reproduisit le 20 mars 1633; elle fut encore inutile.

Un arrêt de son conseil, du 26 janvier 1638, renouvela encore la défense, et ordonna une plantation de bornes, au-delà desquelles il était expressément et sous des peines graves défendu de construire aucune maison : défense, précaution et sévérité inutiles.

Louis XIV, par un arrêt de son conseil du 8 janvier 1670, ordonna qu'il serait dressé un état des bornes de Paris, ainsi qu'un état des maisons qu'on avait bâties au-delà. Cette mesure menaçante fut sans effet.

Par une déclaration du 26 avril 1672, le gouvernement mit à profit les contraventions, et permit aux propriétaires des maisons bâties hors des bornes d'en conserver la possession, à condition qu'ils paieraient le dixième de la valeur de ces édifices. Par la même déclaration, il nomma des commissaires chargés de planter de nouvelles bor-

Digitized by Google

nes, au-delà desquelles il défendit très-expressément de bâtir.

En 1673, par un arrêt du conseil du 25 mars, le roi ordonna la démolition des maisons situées hors des bornes et dont les propriétaires n'avaient pas, dans le terme prescrit, payé le dixième de leur valeur, comme le portait la précédente déclaration.

Ces actes de tyrannie, ces attentats contre la propriété, ces châtimens rigoureux infligés par le gouvernement contre un délit que les institutions de ce gouvernement avaient provoqué, ne firent que suspendre momentanément l'action de la force des choses, que bientôt après reprit son cours naturel. La loi, comme toutes celles dont le principe est vicieux, tomba en désuétude : on bâtit des maisons au-delà des bornes.

On a dit qu'*une grande ville est un grand mal.* Sans examiner la vérité de cette proposition, je dirai que ce n'est pas à coup de lois prohibitives, d'ordonnances de police, ressource triviale et inefficace du despotisme, que l'on peut guérir ce grand mal : il faut remonter à la source du torrent qui cause les ravages dont on se plaint; il faut en détourner le cours ou le tarir; mais, comme la cause du mal se trouvait dans les principes vicieux du gouvernement, celui-ci la res-

Digitized by Google

pecta, éclata en menaces contre les effets, et finit par en tirer profit [1].

Inondations de la Seine. Le 9 décembre 1647, cette rivière déborda. Un bateau, placé au petit Châtelet, se détacha, et alla frapper une des piles du pont Saint-Michel qu'il ébranla considérablement. Le lendemain, à deux heures après minuit, un autre bateau, détaché du même lieu, vint heurter contre le même pont, en renversa une partie, ainsi que dix-sept maisons bâties dessus.

Dans le mois de janvier 1649, une inondation endommagea plusieurs maisons.

En 1651, cette rivière s'éleva au-dessus des plus basses eaux de 24 pieds 10 pouces. Le 1er mars 1658, le courant de la Seine entraîna deux arches et une partie de la troisième du Pont-Marie. Les maisons dont ces arches étaient chargées furent renversées, et cinquante-cinq personnes y perdirent la vie. Les eaux couvrirent plus de la moitié de Paris, et s'élevèrent de 20 pieds 9 pouces au-dessus des basses eaux.

En 1665 et 1667, le débordement des eaux mit les ponts dans un danger imminent.

[1] Témoins ces établissemens autorisés ostensiblement par le gouvernement, les *loteries*, les *lieux de débauches*, les *jeux de hasard*, etc.

Digitized by Google

En 1690, l'eau s'éleva jusque dans le Cloître de Notre-Dame, daus les cours du Palais et ailleurs [1].

En 1693, les eaux s'élevèrent, entre la Saint-Jean et la Saint-Pierre, de 20 pieds, et en 1711 de 23 pieds 3 pouces.

§ VI. État civil de Paris.

Les troubles de la Fronde, amenés par les désordres du gouvernement, par la dilapidation des finances, aggravés par l'intervention de la noblesse, avaient désorganisé la plupart des institutions civiles de Paris. Le calme ayant succédé aux orages politiques, et le despotisme ayant repris son cours, elles furent rétablies comme auparavant. Voici les changemens et les institutions nouvelles qui eurent lieu, pendant le règne de Louis XIV, dans l'état civil des Parisiens.

La tranquillité publique était aussi troublée et la police aussi nulle, sous une grande partie du règne de Louis XIV, qu'elles l'avaient été sous celui de Louis XIII. C'était les mêmes élémens perturbateurs, la même impuissance dans l'administration civile, la même insolence de la part des

[1] *Mémoires sur les Inondations de Paris*, par M. Égaust, ingénieur des ponts-et-chaussées, pages 4 et 5.

Digitized by Google

vagabonds, des pages et laquais des seigneurs; les mêmes dispositions à entraver l'action de la justice. Je vais offrir le tableau de leur brigandage et de leurs excès, et la preuve de l'inefficacité des arrêts du parlement pour les réprimer, comme je l'ai fait sous le règne précédent.

En 1644, deux laquais, ayant assassiné à coups de bâton un pauvre marchand, père de famille, lorsqu'il sortait de sa maison, furent condamnés aux galères : ils étaient détenus et près de subir leur peine, lorsque, le 19 février de cette année, un exempt se présenta à la prison; et, après en avoir brisé la porte, en tira les deux assassins et les mit en liberté. Quelle était la personne qui outrageait ainsi la justice, et protégeait les assassinats! On aurait peine à le croire : c'était la reine, la régente de France, la galante et dévote Anne d'Autriche, qui, voyant que le parlement faisait des poursuites contre les auteurs de ce bris de prison, de cet enlèvement de prisonniers, manda le parlement et n'eut pas honte de déclarer que ces attentats contre la justice s'étaient commis par ses ordres; qu'elle en avait chargé le sieur de Villequier, capitaine de ses gardes; qu'elle ne croyait pas que ces laquais fussent aussi coupables; que la chose était faite, et qu'elle serait bien aise qu'il n'en fût pas parlé.

Digitized by Google

« Les gens du roi témoignèrent à ladite dame » reine la conséquence de cette affaire et le peu » de sûreté dans la ville de Paris, si les laquais » espéroient impunité dans des affaires de cette » qualité [1]. »

Le 12 décembre 1644, l'avocat du roi, Omer Talon, se plaignit au parlement du mauvais traitement qu'avait éprouvé un huissier de la cour, appelé Vacherot, qui, étant allé dans la maison du prévôt de l'hôtel pour remettre un simple exploit à l'abbé de Sourches, frère de ce prévôt, fut livré à la valetaille, aux pages ou laquais de cet abbé, qui le rasèrent, le fouettèrent et le maltraitèrent au point que le parlement ordonna qu'il serait visité par des chirurgiens [2].

Le 16 décembre de la même année, un huissier du parlement ayant voulu empêcher un laquais d'entrer en la grand'chambre, et le faire retirer, le laquais mit l'épée à la main contre l'huissier. Ce laquais fut arrêté [3].

Le 22 du même mois, le parlement ordonna qué ce laquais, qui se nommait Bourguignon et appartenait au duc de Lesdiguières, à cause des

[1] *Registres manuscrits du Parlement*, au 22 février 1644.
[2] *Registres manuscrits du Parlement*, au 12 décembre 1644.
[3] *Idem*.

Digitized by Google

actions violentes et des blasphèmes dont il s'était rendu coupable dans la salle du Palais, serait interrogé [1].

Le 8 du mois de juin 1645, un sieur de Fiesque, prétendant à la cure de Saint-Sulpice, voulut, par violence, en déposséder le titulaire : il fit armer et attrouper une multitude d'hommes contre le curé et les prêtres de cette paroisse. Plusieurs violences furent commises, tant dans l'église que dans le présbytère. Cette sédition dura plusieurs jours; on y vit figurer des *pages* et *laquais* de diverses couleurs [2].

Le 15 avril 1646, le prévôt de l'Isle, ayant arrêté le chevalier de Roquelaure, quelques gentilshommes, assistés de plusieurs *pages* et *laquais*, et gens ayant épées et armes à feu, se présentèrent pour l'arracher des mains des archers de ce prévôt. Il s'engagea un combat entre les deux partis : plusieurs archers furent blessés, d'autres tués; les lieutenans civil et criminel s'y transportèrent en force, firent cesser le combat, et arrêtèrent le chevalier, objet de la querelle. A cette occasion, le parlement renouvela ses arrêts, toujours impuissans, contre les *pages* et *laquais* [3].

[1] *Registres manuscrits du Parlement*, au 12 décembre 1644.
[2] *Registres manuscrits du Parlement*, au 10 juin 1645.
[3] *Idem*, au 15 avril 1646.

Digitized by Google

Dans les registres du parlement, où je puise ces faits, on ne trouve rien contre les pages et laquais et autres contempteurs de la justice dans les années qui suivent; parceque, pendant ces années de troubles et de guerres civiles, on s'occupait de délits plus graves que de ceux de ces domestiques, qui cependant, comme l'atteste l'histoire de la Fronde, se signalèrent dans le cours de ces guerres par leur insolence et leurs excès ordinaires, et furent employés dans presque toutes les agitations publiques.

Dès que les troubles sont calmés, que l'ordre ordinaire est rétabli, on voit le parlement renouveler ses arrêts contre ces perturbateurs; arrêts qui attestent l'impuissance présomptueuse de ceux qui les rendaient, et la continuation des délits qu'ils ne pouvaient réprimer.

Le 25 juin 1652, on remontra au parlement qu'il se faisait journellement dans Paris des attroupemens séditieux, même dans la cour et la salle du Palais, à la Place-Royale, au faubourg Saint-Germain; « entreprenant de piller les mai-
» sons, d'attenter à la vie des magistrats et à celle
» de plusieurs habitans de cette ville, sans aucun
» respect de condition, intimidant les bons bour-
» geois et autres personnes; en sorte que les par-
» ticuliers ne peuvent plus marcher par les rues,

Digitized by Google

» ni vaquer à leurs affaires avec sûreté, etc. [1]. »

Le 29 novembre 1653, le procureur général remontre qu'une multitude de laquais et autres personnes attroupées commettent des voies de fait, des violences, et empêchent l'exécution de quelques voleurs condamnés par le lieutenant criminel de la prévôté de Paris. La cour du parlement renouvelle encore ses défenses *aux laquais* de s'attrouper, et, sous peine de la vie, d'empêcher l'exécution des condamnés à mort [2].

Au mois de janvier 1654, les carosses du duc d'Épernon et du sieur de Tilladet s'étant entreheurtés, les pages et laquais de ce duc descendirent, et s'avancèrent pour tuer le cocher : le sieur de Tilladet veut les en empêcher et sauver son domestique, il est tué par les laquais du duc [3].

Le 3 juillet 1654, le lieutenant criminel fut mandé en la grand'chambre du parlement, sur ce que plusieurs vagabonds, gens sans aveu, portant armes à feu et autres, après plusieurs violences, avaient enlevé le cadavre d'un homme condamné à mort et exécuté sur la roue [4].

[1] *Registres manuscrits du Parlement*, au 25 juin 1652.
[2] *Idem*, au 29 novembre 1653.
[3] *Esprit de Guy-Patin*, pag. 21.
[4] *Registres manuscrits du Parlement*, au 3 juillet 1654.

Digitized by Google

Des lettres-patentes du roi, du 22 janvier 1655, défendent très-expressément aux *pages* et *laquais* de porter dans la ville de Paris, soit de jour ou de nuit, aucune arme, comme épées, poignards, pistolets de poche et autres armes à feu et bâtons ferrés, à peine de la vie contre les contrevenans, et ordonnent que les *pages* et *laquais* que l'on trouvera en arme dans Paris et ses faubourgs, après la publication, seront pris et punis de mort[1], leur procès fait par jugement dernier, sans appel et sur le procès-verbal de capture.

Ces lettres-patentes et la procédure brutale qu'elles prescrivent, la peine capitale dont elles menacent le délinquans, ont certainement été provoquées par quelques violences éclatantes commises par les *pages* et *laquais*, et sur lesquelles je n'ai point de notions. Ces lettres, malgré leur ton sévère, ne produisirent pas plus d'effet que les arrêts du parlement.

Cette cour, toujours fatiguée par les plaintes continuelles qu'elle recevait sur les vols qui se faisaient de jour et de nuit dans Paris et ses environs, manda le lieutenant civil et criminel, et autres officiers du Châtelet, qui comparurent le 9 février 1657. Ces magistrats, interrogés sur les

[1] *Registres manuscrits du Parlement*, au 23 janvier 1655.

Digitized by Google

causes de ces désordres, répondirent *qu'il leur était impossible de les empêcher* à cause du peu de gages de leurs archers, gages *qui n'étaient que de trois sous et demi par jour, comme du temps du roi Jean, lesquels encore n'étaient entièrement payés*[1].

Voilà donc enfin et pour la première fois découverte une des causes des désordres et du peu de sûreté qui existait dans Paris. Par respect pour la routine et pour les règles du temps passé, et sans avoir égard au décroissement considérable opéré, depuis le roi *Jean*, dans la valeur des monnaies, les gages des archers étaient, au dix-septième siècle, payés comme au quatorzième. Ce fait prouve la stupide indifférence des magistrats pour ce qui peut contribuer au maintien de l'ordre public, nous donne le secret de l'inexécution continuelle des arrêts du parlement, et de la fréquente connivence des archers avec les voleurs, connivence dont j'ai cité plusieurs exemples. Le parlement dit aux officiers du Châtelet *qu'il y pourvoirait;* mais il ne se pressa pas d'y pourvoir, comme on le verra bientôt; et le mal continua.

Le 21 avril 1657, Jérôme Bignon, avocat du roi, se plaint de ce que huit laquais se sont, le jour

[1] *Registres manuscrits du Parlement*, au 9 février 1657.

Digitized by Google

précédent, battus sur le boulevard Saint-Antoine[1].

Le 5 octobre 1658, les officiers du Châtelet sont mandés au parlement qui leur reproche la fréquence des vols et assassinats commis depuis peu dans Paris; et leur enjoint d'y apporter le remède nécessaire. Ces officiers répondirent, comme ils l'avaient fait l'année précédente, « que cela pro-
» venait du défaut de payement des archers et
» autres officiers, et du port d'armes à feu. Le
» parlement arrête que le roi sera supplié de
» donner un fond suffisant pour le paiement de
» ces officiers[2]. »

La tranquillité de Paris et la sûreté de ses habitans étaient encore compromises par le brigandage des soldats indisciplinés et mal payés. Le 1er avril 1659, le substitut du procureur général se plaignit au parlement des désordres que les soldats du régiment des Gardes commettaient dans Paris et dans les environs : « Ils pillent, ils vo-
» lent, dit-il, ouvertement à toute heure dans
» cette ville et ses faubourgs, sur les avenues et
» villages circonvoisins; même vendent publi-
» quement les meubles pillés et volés. Plusieurs
» particuliers, se disant exempts de la cavalerie...

[1] *Registres manuscrits du Parlement*, au 21 février 1657.
[2] *Registres manuscrits du Parlement*, au 5 octobre 1658.

Digitized by Google

» protègent lesdits voleurs, et sont complices de » leurs vols et larcins[1]. » Le désordre régnait dans le militaire ainsi que dans le civil.

Le 8 juin de la même année, nouvelles plaintes contre les *pages* et *laquais*, et le régiment des Gardes. « Les *gens de livrée*, et plusieurs autres, » ont commis plusieurs voies de fait et de rébel- » lion contre les exempts et archers du lieutenant » criminel de robe courte, sont entrés en sa » maison avec force et violence, et ont excité » sédition. » Le parlement ordonne des informations et des perquisitions « dans toutes les maisons » et hôtels *des princes et seigneurs*, et autres » personnes, lesquels seront tenus de les souffrir. » Défend les attroupemens, et arrête que le roi » sera informé des désordres et des vols qui se » commettent journellement par les soldats aux » Gardes, et supplié d'y porter remède[2]. »

Le parlement ordonnait des perquisitions dans les hôtels, parce qu'il était convaincu que les *princes et seigneurs* y donnaient ordinairement aux malfaiteurs un asile trop longtemps respecté par la justice, et que ces nobles considéraient comme une prérogative très-honorable.

Le 20 juin 1659, les nommés Dorvillier et Du-

[1] *Registres manuscrits du Parlement*, au 1er avril 1659.
[2] *Registres manuscrits du Parlement*, au 8 juin 1659.

Digitized by Google

moulin se battirent en duel. Ce dernier tua son adversaire, et, favorisé par les pages et laquais de l'hôtel de Soissons, se retira dans cet hôtel. Un commissaire de police s'y présenta pour faire perquisition; il fut repoussé et maltraité par ces domestiques. Le substitut du procureur du roi vint à son tour dans l'hôtel de Soissons, il éprouva un pareil traitement, fut violemment mis à la porte, accablé d'injures, et eut sa robe déchirée.

A la nouvelle de ces insultes faites à la magistrature, le parlement députa auprès du roi pour lui en représenter la gravité et ses suites dangereuses. Omer Talon porta la parole. « Si les » particuliers prévenus de crimes, dit-il, trou- » vent un asyle et une retraite assurée dans les » hôtels et maisons des princes et de ceux qui » sont constitués dans les premières dignités, et » si non-seulement il est permis de favoriser leur » évasion, mais de leur donner retraite, avec » telle sûreté que les officiers de justice n'aient » pas la liberté d'exercer leurs charges, ce qui » irait, dans Paris, favoriser l'impunité de toutes » sortes de crimes, et à établir de petites souve- » rainetés indépendantes, et lesquelles, étant une » fois soustraites du pouvoir des juges ordinaires, » ne reconnaîtront pas long-temps la puissance » souveraine et royale, etc. »

Digitized by Google

Cette remontrance fit effet sur l'esprit d'un roi extrêmement jaloux de son autorité ; il permit les perquisitions dans les hôtels, et déclara qu'il donnerait assistance, s'il en était nécessaire. Les perquisitions furent faites, malgré quelques opposans qui les regardaient comme une injure; et, le 25 de ce mois, le parlement fit défendre à tous *princes, seigneurs* et autres personnes, de retirer dans leurs maisons ceux qui seront accusés d'assassinats, de duel ou d'autres crimes, même ceux contre lesquels il y aura condamnation par corps pour dettes civiles, etc.[1] »

La justice était méprisée par la féodalité : on en pourrait citer plusieurs exemples; et le roi autorisait les crimes des nobles par de fréquentes abolitions qui leur accordait. René de L'Hospital, marquis de Choisy, le 3 décembre 1656, aidé par ses pages et laquais, assassine de guet-apens le curé de la Chapelle-Blanche en Tourraine, pour donner son bénéfice à un de ses partisans; il assassine aussi un procureur fiscal, appelé Bureau, qui voyageait avec lui. Les circonstances de ce double assassinat sont horribles. Louis XIV lui fait grâce; un crime abominable reste impuni, la justice est outragée, parce que cet assassin était

[1] *Registres manuscrits du Parlement*, aux 21 et 25 juin 1657.

Digitized by Google

le fils du maréchal de L'Hospital qui avait rendu des services au roi, c'est-à-dire à Mazarin.

Il est bien d'autres exemples de pareils attentats contre l'ordre civil et moral, dont on peut accuser la mémoire de Louis XIV.

D'après ces iniques faveurs, quelle sûreté pouvaient espérer les habitans de Paris, sans cesse assaillis par des soldats, par des vagabonds, des voleurs armés qui bravaient la police et ses agens?

Le 12 août 1659, le procureur général se plaint au parlement que des soldats débandés de l'armée du roi, joints à des vagabonds, s'étaient rendus à Paris, et, d'accord avec les filous ordinaires de cette ville, commettaient plusieurs vols, tant de jour que de nuit [1].

Le 2 décembre 1659, des attentats contre la sûreté publique, des vols, et, de plus, des meurtres commis dans Paris et dans ses environs, excitent les mêmes plaintes au parlement qui apporte au mal ses remèdes ordinaires [2].

Le prévôt de l'Isle était parvenu à saisir six voleurs dont les vols étaient recelés par un nommé Picart, demeurant rue Geoffroy-l'Asnier, qu'il fit

[1] *Registres manuscrits du Parlement*, au 12 août 1659.
[2] *Registres du Parlement*, au 2 décembre 1659.

Digitized by Google

arrêter; et, comme on le conduisait aux prisons du Châtelet, environ trois cents bateliers enlevèrent ledit Picart. Les princes et seigneurs, les pages et laquais avaient donné des exemples dignes d'être imités par des bateliers.

Le 9 mars 1661, le procureur général dit au parlement qu'au mépris des défenses faites aux laquais de porter l'épée ni autres armes, défenses réitérées par plusieurs arrêts, notamment par une déclaration du roi du mois de décembre 1660, les pages et laquais de diverses villes de France portent encore des armes, et ceux de Paris, qui suivent leurs maîtres au Cours et autres lieux publics, commencent à porter de gros bâtons avec lesquels ils commettent plusieurs insolences. La cour du parlement défend, de nouveau aux pages et laquais de porter aucune épée ni autres armes, ni aucuns bâtons offensifs, à peine de punition exemplaire, etc. [1].

Le 17 du même mois, nouvelles plaintes contre les laquais qui suivent leurs maîtres au Palais. Ils pénètrent jusqu'aux portes des chambres, y sont armés de bâtons ou baguettes, insultent les passans, exercent diverses violences, jouent aux dés et blasphèment le nom de Dieu. La cour du par-

[1] *Registres du Parlement*, au 9 mars 1661.

Digitized by Google

lement leur ordonne de ne commettre aucune insolence, de ne faire aucun bruit, etc., sous peine du *fouet* [1].

Toutes les mesures prises par le roi, par le parlement, depuis près de deux siècles, contre les insolences des *pages* et *laquais*, contre ceux qui arrêtaient l'action de la justice, contre les voleurs et assassins dont Paris était rempli, devenaient inutiles. Depuis près de deux siècles, on s'apercevait de l'inefficacité du remède, inefficacité qui autorisait le mal et faisait mépriser la magistrature; personne n'imaginait d'en proposer un nouveau, tant on était aveuglé par le respect porté aux institutions anciennes et aux vieilles habitudes. Les désordres continuèrent.

Le 2 août 1663, deux criminels, conduits à Paris, sont arrachés des mains de la justice par un attroupement formé sur le pont Saint-Michel; l'un d'eux se refugie dans le couvent des Cordeliers; et, lorsqu'un commissaire vient pour le réclamer, les moines se rebellent contre lui, et soutiennent que leur couvent est un asile dont l'entrée est interdite à tous officiers de justice [2].

Le lendemain, la salle du palais est le théâtre

[1] *Registres du Parlement*, au 17 mars 1661.

[2] *Idem*, au 3 août 1663.

Digitized by Google

d'un combat entre les clercs et les laquais. Il y eut plusieurs blessés de part et d'autre [1].

En 1663, les pages de Charles de Ferrière, marquis de Sauvebœuf, assassinent le sieur de Lierville dans la galerie du palais. Ce Sauvebœuf, dont le nom est horriblement fameux dans les fastes de la féodalité de ce temps, demande, le 7 septembre de cette année, que ces pages assassins soient jugés en la grand'chambre, en *conséquence de leur qualité de gentilshommes* [2].

Les plaideurs nobles se présentaient ordinairement au Palais, accompagnés d'une suite nombreuse et armée, et se permettaient des violences dans la grand'salle, jusqu'aux portes de la chambre. Cet usage causa le meurtre commis par les pages du sieur Sauvebœuf. Le parlement défendit à toutes personnes de venir au Palais avec des épées et autres armes, sous peine de 300 livres d'amende [3]. Mais cet arrêt, comme tant d'autres, demeura sans exécution.

Le 27 novembre suivant, des plaideurs se battent dans le parquet des huissiers, et continuent leur combat jusque dans la grand'chambre. Le

[1] *Registres du Parlement*, au 3 août 1663.
[2] *Registres du Parlement*, au 7 septembre 1663.
[3] *Idem.*

Digitized by Google

président s'enfuit épouvanté, et condamne à l'amende les huissiers qui n'étaient pas à leur poste [1].

Pour donner une idée complète de l'état de Paris à cette époque, il convient de parler d'autres perturbateurs que l'on peut diviser en deux classes : la première en pauvres valides ou mendians de profession; la seconde en vagabonds, gens sans aveu, filous, dont plusieurs demandaient l'aumône l'épée au côté et souvent la main sur la garde. Ces hommes, assassins à gages, voleurs de jour et de nuit, composaient ordinairement les attroupemens séditieux, provoqués et payés par les intriguans de qualité. On les voit, de temps en temps, figurer en grand nombre dans les attroupemens, et, tous les jours, dans les lieux où se trouvaient des réunions d'individus, dans les marchés, les spectacles et les églises.

La première classe, celle des mendians valides ou mendians de profession, fournissait souvent des espions et des auxiliaires à la seconde; de plus, ces mendians abusaient de la crédulité publique, et pour émouvoir la pitié, s'attirer des aumônes, employaient les plus étranges supercheries. Après avoir joué leur rôle pendant le jour, ils se retiraient la nuit dans les repaires dont je vais parler.

[1] *Registres du Parlement*, au 27 novembre 1663.

Digitized by Google

Cours des Miracles. On nommait ainsi les repaires des mendians et des filous, parce qu'en y entrant ils déposaient le costume de leur rôle. Les aveugles voyaient clair, les boiteux étaient redressés, les estropiés recouvraient l'usage de tous leurs membres, etc.; chacun revenait dans son état naturel. Ces cours des miracles étaient nombreuses à Paris. Voici celles qu'indique Sauval :

La *cour du roi François*, située rue Saint-Denis, n° 328;

La *cour Sainte-Catherine*, rue Saint-Denis, n° 313;

La *cour Brisset*, rue de la Mortellerie, entre les rues Pernelle et Longpont;

La *cour Gentien*, rue des Coquilles;

La *cour de la Jussienne*, rue de la Jussienne, n° 23;

Cour et passage du marché Saint-Honoré; entre les rues Saint-Nicaise, Saint-Honoré et de l'Échelle. D'autres cours ont conservé longtemps ou conservent encore leur nom caractéristique; telles sont :

La *cour des Miracles*, rue du Bac, n° 63;

Cour des miracles, rue de Reuilli, n° 81, quartier des Quinze-Vingts;

Passage et cour des Miracles, de la rue des Tournelles, n° 26, et du cul-de-sac de Jean Beausire, n° 21, quartier du Marais.

Digitized by Google

Il s'en trouvait aussi au faubourg Saint-Marcel et à la butte Saint-Roch.

La plus fameuse de ces cours, et qui porte encore le nom *des Miracles*, a son entrée dans la rue Neuve-Saint-Sauveur, et est située entre le cul-de-sac de l'Étoile et les rues de Damiette et des Forges. Voici la description qu'en donne Sauval qui a visité les lieux :

« Elle consiste en une place d'une grandeur » très considérable, et en un très grand cul-de-» sac puant, boueux, irrégulier, qui n'est point » pavé. Autrefois il confinait aux dernières ex-» trémités de Paris. A présent (sous le règne de » Louis XIV), il est situé dans l'un des quartiers » des plus mal bâtis, des plus sales et des plus » reculés de la ville, entre la rue Montorgueil, le » couvent des Filles-Dieu et la rue Neuve-Saint-» Sauveur, comme dans un autre monde. Pour » y venir, il se faut souvent égarer dans de petites » rues vilaines, puantes, détournées; pour y en-» trer, il faut descendre une assez longue pente, » tortue, raboteuse, inégale. J'y ai vu une mai-» son de boue, à demi enterrée, toute chance-» lante de vieillesse et de pourriture, qui n'a pas » quatre toises en quarré, et où logent néanmoins » plus de cinquante ménages chargés d'une infi-» nité de petits enfans légitimes, naturels ou dé-

Digitized by Google

» robés. On m'a assuré que, dans ce petit logis
» et dans les autres, habitoient plus de cinq cents
» grosses familles entassées les unes sur les autres.
» Quelque grande que soit cette cour, elle l'étoit
» autrefois beaucoup davantage. De toutes parts,
» elle étoit environnée de logis bas, enfoncés,
» obscurs, difformes, faits de terre et de boue, et
» tous pleins de mauvais pauvres. »

Sauval parle ensuite des mœurs de ceux qui habitaient cette cour. Après avoir dit que les commissaires de police, ni les huissiers ne pouvaient y pénétrer, sans y recevoir des injures et des coups, il ajoute : « On s'y nourrissoit de bri-
» gandages, on s'y engraissoit dans l'oisiveté, dans
» la gourmandise et dans toutes sortes de vices et
» de crimes : là, sans aucun soin de l'avenir,
» chacun jouissoit à son aise du présent, et man-
» geoit le soir avec plaisir ce qu'avec bien de la
» peine et souvent avec bien des coups il avoit
» gagné tout le jour : car on y appeloit *gagner*
» ce qu'ailleurs on appelle *dérober*; et c'étoit
» une des lois fondamentales de la cour des Mi-
» racles de ne rien garder pour le lendemain.
» Chacun y vivoit dans une grande licence; per-
» sonne n'y avoit ni foi ni loi; on n'y connoissoit
» ni baptême, ni mariage, ni sacrement. Il est
» vrai qu'en apparence ils sembloient reconnoître

Digitized by Google

» un Dieu; et pour cet effet, au bout de leur
» cour, ils avoient dressé, dans une grande ni-
» che, une image de Dieu le père qu'ils avoient
» volée dans quelque église, et où tous les jours
» ils venoient adresser quelques prières.... Des
» filles et des femmes, les moins laides, se pros-
» tituoient pour deux liards, les autres pour un
» double (deux deniers), la plupart pour rien.
» Plusieurs donnoient de l'argent à ceux qui
» avoient fait des enfans à leurs compagnes, afin
» d'en avoir comme elles, d'exciter la compas-
» sion et d'arracher des aumônes [1].

Ces sociétés de voleurs-mendians paraissent anciennes. Sous les règnes de François Ier et de Henri II, temps auquel Jacques Tahureau, gentilhomme du Mans, écrivait ses Dialogues, cette association de gueux ou mendians, qu'il nomme *belistres*, existait à Paris. Le chef ou le roi de cette société s'appelait *Ragot*. Son éloquence naturelle lui attirait de nombreuses aumônes. Il fit une brillante fortune et maria ses enfans avec des personnes distinguées par leur rang [2].

[1] *Histoire et Antiquités de Paris*, t. I, p. 510 et suivantes.

[2] « L'élégant et insigne orateur bélistral unique, *Ragot*, jadis
» tant renommé entre les gueux à Paris comme le parangon,
» roy et souverain maistre d'iceux, lequel a tant fait en plai-
» dant pour le bissac d'autruy, qu'il en a laissé de ses enfans
» pourveuz avec les plus notables et fameuses personnes que

Digitized by Google

Toute société a ses lois; celle des gueux de Paris eut les siennes. Les associés étaient tenus de parler un langage appelé *argot*, encore en usage à Bicêtre. Le chef suprême portait comme le chef des Bohémiens, le titre de *Coësre*. Les grades inférieurs du royaume argotique étaient ceux des *cagoux* et *archisuppôts de l'argot*, des *orphelins*, des *marcandiers*, des *rifodés*, des *malingreux* et *capons*, des *piètres*, des *polissons*, des *francmitoux*, des *callots*, des *sabouleux*, des *hubains*, des *coquillards* te des *courtaux de boutange*.

Les *cagoux* ou *archi-suppôts*, principaux officiers, représentaient des gouverneurs de provinces; ils enseignaient aux nouveaux admis la fabrication d'un onguent propre à se procurer des plaies factices; ils enseignaient la langue de l'*argot*, mille tours de souplesse, l'art de voler, de couper les bourses avec adresse et d'en imposer au peuple. Il paraît que certains moines, voulant mettre en crédit leurs reliques, se servaient d'eux pour opérer de prétendus miracles. « Je puis assu» rer, dit Sauval, que ces mauvais pauvres con» tribuent à l'entretien de plusieurs religieux [1] ». Ces principaux grades se composaient ordinaire-

» l'on saurait trouver. » (*Les Dialogues de Jacques Tahureau*, pag. 132, *verso*.)

[1] *Histoire et Antiquités de Paris*, tom. I, pag. 515.

Digitized by Google

ment d'écoliers et de prêtres débauchés qui, en considération de leurs peines, étaient les seuls exempts de toutes contributions envers le chef, le grand *Coësre* [1].

Ils gueusaient dans les départemens que le coësre leur avait assignés, contrefaisaient les gens de qualité ruinés ou dévalisés et les soldats estropiés. On les nommait aussi *narquois* ou *gens de la petite flambe* ou *de la courte épée*, à cause des ciseaux qu'ils portaient pour couper les bourses. (On avait encore, sous Louis XIV, la sotte vanité de porter sa bourse pendue à sa ceinture.)

On nommait *orphelins* de jeunes garçons qui, par troupe de trois ou quatre, parcouraient les rues de Paris, tremblottans et presque nus.

Les *marcandiers* étaient, dit Sauval, « ces » grands pendards qui allaient d'ordinaire par » les rues, de deux à deux, vêtus d'un bon pour-

[1] Dans un recueil de gravures du temps, faites par Boulonois, intitulé *Livre des Proverbes, contenant la vie des gueux*, on voit au livre troisième, planche 25, le *grand Coësre* vêtu d'un manteau déchiré, coiffé d'un vieux chapeau orné de coquilles, appuyé sur un bâton noueux en forme de béquille, assis sur le dos d'un coupeur de bourse nommé en langage d'argot *mion de boulle*, et recevant sur cette espèce de trône vivant les contributions de ses sujets. Un bassin est à ses pieds où chacun vient déposer son offrande, ce qu'on nomme en ce langage *cracher au bassin*. L'archisuppôt, élevé sur une estrade, lit et explique une ordonnance du *grand Coësre*.

Digitized by Google

» point et de méchantes chausses, criant qu'ils
» étaient de bons marchands ruinés pas les guer-
» res, par le feu ou semblables accidens. »

Les *rifodés*, accompagnés de leurs prétendus femmes et enfans, mendiaient à Paris en tenant à la main un certificat qui attestait que le feu du ciel avait consumé leur maison et tous leurs biens.

Les *malingreux*. On nommait ainsi de malades simulés : les uns se rendaient le ventre dur et enflé et contrefaisaient les hydropiques. Sauval raconte par quels moyens dégoûtans cette prétendue maladie se procurait et se guérissait promptement. Les autres avaient un bras, une jambe, une cuisse couverts d'ulcères factices ; ils demandaient l'aumône dans les églises pour aller en pélerinage.

Les *capons* étaient des filous qui mendiaient dans les cabarets, ou des jeunes gens qui jouaient sur le Pont-Neuf, et feignaient de perdre leur argent pour engager les passans à jouer avec eux et à exposer le leur.

Les *piètres* marchaient avec des potences et contrefaisaient les estropiés.

Les *polissons* allaient de quatre à quatre, vêtus d'un pourpoint, sans chemise, d'un chapeau sans fond, le bissac sur l'épaule et la bouteille sur le côté.

Digitized by Google

Les *francs-mitoux*, le front ceint d'un mouchoir sale, contrefaisant les malades, parvenaient, avec de fortes ligatures, à arrêter les mouvemens de l'artère du bras, tombaient en défaillance au milieu des rues, et trompaient les personnes charitables, même les médecins qui venaient à leur secours.

Les *callots* feignaient d'être guéris de la teigne et de venir de Sainte-Reine, où ils avaient miraculeusement été délivrés de ce mal.

Les *hubains* portaient un certificat qui attestait que, mordus par un chien enragé, ils s'étaient adressés à Saint-Hubert qui les avait guéris.

Les *sabouleux* feignaient une attaque d'épilepsie, tombaient à terre; et un morceau de savon qu'ils avaient dans la bouche leur faisait imiter l'écume que jettent les épileptiques.

Les *coquillards* étaient des pélerins, couverts de coquilles, revenus, disaient-ils, de Saint-Jacques ou de Saint-Michel.

Les *courtaux de boutange* ne mendiaient et ne filoutaient que l'hiver.

On pourrait joindre à cette nomenclature les gueux appelés *marpauts*, dont les femmes prenaient la dénomination de *marquise*;

Les *millards*, qui portaient un grand bissac;

Les *narquois* ou *drilles*, soldats qui demandaient l'aumône l'épée au côté.

Digitized by Google

Telle était cette association de filous ou de mendians valides, qui, depuis plusieurs siècles, aspirait la substance de Paris, troublait, inquiétait ses habitans, et que les magistrats de cette ville n'avaient pas même entrepris de dissoudre. Cette association immorale, menaçante, au lieu d'exciter la sollicitude, la surveillance de la cour de Louis XIV, y devint un objet de plaisanterie. Le spectacle d'un de ces mendians qui, en excitant la pitié, arrache des aumônes en même temps qu'il coupe la bourse de celui qui les lui donne, parut si comique, qu'en 1653 « il servit, dit Sauval, de » passe-temps au roi et d'entrée au ballet royal » de la nuit, ballet divisé en quatre parties et » dansé sur le théâtre du Petit-Bourbon. Jamais, » ajoute cet écrivain, les subites métamorphoses » de ces imposteurs n'ont été plus heureusement » représentées. Benserade nous y prépara par des » vers assez élégans. Les meilleurs danseurs du » royaume figurèrent le concierge et les locatai- » res de la *cour des Miracles*, par une sérénade » et par des postures si plaisantes, que tous les » spectateurs avouèrent que dans le ballet il n'y » avoit point de plus facétieuse entrée [1]. »

Ces désordres qui accusent les vices du gouver-

[1] *Histoire et Antiquités de la ville de Paris*, t. I, p. 512.

Digitized by Google

nement, ces infamies dont la représentation faisait rire le roi et ses courtisans, n'amusaient nullement les Parisiens, et devenaient un outrage continuel à la morale, un attentat à la propriété; aussi les plaintes contre ces mendians, quoique inutiles, étaient très-fréquentes.

Le nombre de ces vagabonds, de ces habitans des cours des Miracles s'étant fort accru, et s'élevant, suivant quelques exagérateurs, à *quarante mille*, on pensa sérieusement à s'en débarrasser en fondant, en 1656, l'*Hôpital général* [1], où tous les mendians furent renfermés. Ceux qu'on nommait *bons pauvres* s'y rendirent sans difficultés; les archers y conduisirent par force plusieurs autres; et les *voleurs* et *filous* sortirent de Paris; mais ils y avaient laissé de nombreux élèves et ne tardèrent pas eux-mêmes à y revenir.

En 1660, on vit que le remède avait peu profité, que les vols, les assassinats, reprenaient leurs cours accoutumé, et que les moyens de répression contre les mendians et vagabonds étaient aussi insuffisans que ceux qu'on employait contre les pages et les laquais.

On trouve dans les registres du parlement,

[1] *Voyez* ci-devant *Hôpital général*, dit *la Salpêtrière*, tom. VI, pag. 387.

Digitized by Google

au 9 décembre 1662, six ans après l'établissement de l'Hôpital général, un réquisitoire du procureur-général de cette cour, où il remontre « les dé-
» sordres, assassinats et voleries qui se commet-
» tent tant de jour que de nuit dans cette ville
» et faubourgs. Le grand nombre de vagabonds
» et gens vulgairement appelés *filous*, comme
» aussi certains gueux estropiés qui, sous ce pré-
» texte, croient devoir être soufferts, lesquels,
» pour la plupart du temps, sont de part de tous
» les vols qui se font, servent d'espions aux vo-
» leurs; par cette raison sont aussi punissables
» que les voleurs mêmes. Quoiqu'il y ait plusieurs
» hôpitaux où les mendians sont nourris ou en-
» tretenus, néanmoins il ne laisse pas que d'y en
» avoir un grand nombre par la ville et les fau-
» bourgs. »

D'après ce réquisitoire, le parlement ordonna « que tous soldats qui ne sont sous charge de
» capitaine, tous *vagabonds portant épée*, tous
» mendians non natifs de cette ville, se retire-
» ront aux lieux de leur naissance, à peine du
» fouet et de la fleur de lis contre les valides,
» des galères contre les estropiés, et contre les
» femmes, du fouet et d'être rasées publique-
» ment, etc. »

C'étaient certainement des hommes de cette

Digitized by Google

classe qui assassinèrent, en 1661, le sieur de La Fautrière, conseiller au parlement, et qui, en 1663, enlevaient dans Paris les hommes, les femmes, les enfans des deux sexes; les tenaient en charte privée, pour les vendre et les envoyer, disait-on, en Amérique; enlèvemens qui portèrent plusieurs habitans de Paris à se tenir sur leur garde, et le parlement à ordonner des informations contre les ravisseurs [1].

Ces enlèvemens se renouvelèrent au mois de janvier 1695.

Voici ce qu'on lit dans le journal de la cour de Louis XIV : « Il y avait plusieurs soldats, et » même des gardes-du-corps, qui, dans Paris et » sur les chemins voisins, prenaient par force » des gens qu'ils croyaient être en état de servir, » et les menaient dans des maisons qu'ils avaient » pour cela dans Paris, où ils les enfermaient, » et ensuite les vendaient, malgré eux, aux offi- » ciers qui faisaient des recrues. Ces maisons s'ap- » pelaient *des fours*. Le roi, averti de ces violen- » ces, commanda qu'on arrêtât tous ces gens-là, » et qu'on leur fît leur procès..... Il ne voulut » point qu'on enrolât personne par force. On pré- » tend qu'il y avait vingt-huit de ces fours-là » dans Paris. [2]. »

[1] *Registres manuscrits du Parlement*, au 18 avril 1663.

[2] *Journal de la Cour de Louis XIV*, 10 janvier 1695, pag. 72.

Digitized by Google

Ces attentats, toujours renouvelés, prouvent qu'à Paris la police se faisait encore très-mal, et que les arrêts que le parlement prodiguait contre les malfaiteurs n'étaient qu'un vain épouvantail.

Les Parisiens, entourés de leurs ennemis, restèrent jusqu'en 1667 dans cette situation pénible. Colbert, qui dans l'administration publique avait osé attaquer la routine et introduire quelques nouveautés, fut imité. On créa pour la première fois, en 1667, une fonction de lieutenant-général de police à Paris. Le roi, par un édit de mars de cette année, supprima l'office de lieutenant civil du prévôt de Paris, qui réunissait la justice et la police, et à sa place créa deux offices distincts : l'un de *lieutenant civil du prévôt de Paris*, et l'autre de *lieutenant du prévôt de Paris pour la police*. Cette dernière fonction fut confiée au sieur de La Reinie. Ce magistrat établit une surveillance beaucoup plus active qu'auparavant. On lui doit une organisation régulière de l'espionnage ; et, ce qui vaut mieux, on lui doit *les lanternes*.

Les lanternes. Avant ce magistrat les rues de Paris, pendant la nuit, restaient privées de lumières. Dans certaines circonstances où le danger était imminent, où les vols étaient fréquens, on ordonnait, comme on le fit dans les années 1524, 1526 et 1553, à chaque propriétaire de maison,

Digitized by Google

de placer, après neuf heures du soir, pour être préservé des attaques *des mauvais garçons*, sur la fenêtre du premier étage, une lanterne garnie d'une chandelle allumée; de plus, chaque compagnie ou personne qui, pendant la nuit, parcourait les rues de Paris, était en usage de porter sa lanterne.

Une des premières opérations du lieutenant de police La Reinie, fut l'établissement fixe des lanternes dans les rues de Paris. On en plaça d'abord une à chaque extrémité de rue, et une autre au milieu. Cet ordre fut observé, excepté dans les rues d'une grande longueur. Ces lanternes n'étaient garnies que de chandelles. Dans l'histoire métallique de Louis XIV, on trouve une médaille frappée à l'occasion de cet utile établissement; elle porte cette légende : *Urbis securitas et nitor.*

Les lanternes à réverbère furent inventées par l'abbé Matherot de Preigney et le sieur Bourgeois de Châteaublanc, qui, par lettres-patentes, enregistrées le 28 décembre 1745, obtinrent le privilége de cette entreprise. On fut charmé de ce perfectionnement; et le sieur de Valois d'Orville composa et publia, en 1646, un poëme sur les nouveaux réverbères.

Le nombre des réverbères aujourd'hui est d'environ 5,000, composant 11,050 becs de lumière.

Digitized by Google

Le service en est fait par 142 allumeurs. On distingue l'allumage en *permanent* et en *variable*. L'allumage *permanent* est propre aux réverbères allumés du soir au matin sans interruption. L'allumage *variable* s'applique à certains réverbères qui, pendant les clairs de lune, ne sont point allumés, ou ne le sont que pendant une partie de la nuit.

Sans doute le sieur de La Reinie n'était pas en place ou n'avait pas encore avancé son ouvrage, lorsque Boileau composa sa sixième satire où on lit ces vers :

. . . . Sitôt que du soir les ombres pacifiques
D'un double cadenas font fermer les boutiques,
Que, retiré chez lui, le paisible marchand
Va revoir ses billets et compter son argent,
Que dans le Marché-Neuf tout est calme et tranquille,
Les voleurs à l'instant s'emparent de la ville.
Le bois le plus funeste et le moins fréquenté
Est au prix de Paris un lieu de sûreté.
Malheur donc à celui qu'une affaire imprévue
Engage un peu trop tard au détour d'une rue :
Bientôt quatre bandits, lui serrant les côtés,
La bourse.....

Le sieur Dassouci, dans une réquête adressée au lieutenant général La Reinie, détaille les bienfaits dont Paris est redevable à ce magistrat : je vais traduire en prose intelligible cette requête en vers obscurs.

Digitized by Google

« Grâce à ses talens, à sa fermeté, tout le » monde est maintenant en sûreté à Paris. Le » gagne-denier, ainsi que le fabriquant de draps, » ne craignent plus les filous, ni le fameux bri- » gand *Bras-d'Acier*. Les archers ne leur font » plus quartier. On n'entend plus crier *au voleur*. » Le laquais, autrefois si insolent, ne porte plus » l'épée, n'insulte, ne frappe plus personne; le » nombre des assassins, des emprisonneurs, des » filles publiques, et des blasphémateurs, dimi- » nue, et les rues sont moins boueuses[1]. »

Le sieur de La Reinie procura aux Parisiens une sécurité jusqu'alors inconnue; la ville fut éclairée pendant la nuit, les laquais et les pages désarmés, les cours des Miracles purifiées, les malfaiteurs moins nombreux.

Cependant, sous la fin de la lieutenance de ce magistrat, soit par sa négligence, soit par la corruption de ses agens, ou par défaut de moyens, on vit renaître tous les désordres du temps passé. Les vols se multipliaient. Dangeau écrit au 11 août 1696: On commence à voler beaucoup dans Paris: on a été obligé de doubler le guet à pied et à cheval[2].

[1] *Les Rimes redoublées du sieur Dassouci*, pag. 126.
[2] *Mémoires de Dangeau*, publiés par Lémontey, pag. 102.

Digitized by Google

En 1697, le sieur d'Argenson fut nommé à la place du sieur de La Reinie.

D'Argenson était sévère, dur, despote; et sa figure, qui inspirait l'épouvante, convenait parfaitement à la sévérité de ses fonctions. Le peuple, dont il était redouté, lui donnait les noms de *damné*, de *perruque noire*, de *juge des enfers*. Il travaillait facilement et beaucoup, et montra en diverses occasions difficiles une grande énergie. Il organisa la police sur un plan plus vaste, multiplia considérablement le nombre des espions : au lieu d'être inquiétés par des troupes de pages, des laquais, des vagabonds, des filous, les Parisiens le furent par une armée de mouchards. Dirigé par des intérêts qui n'étaient pas toujours ceux de la justice, il servait le despotisme de Louis XIV, de ses ministres, les vengeances des jésuites et l'honneur des familles puissantes; il sauva de l'échafaud plusieurs nobles criminels. Ses mœurs corrompues introduisirent le libertinage dans quelques couvent de religieuses de cette ville[1]. Tant de services et ses talens l'élevèrent en 1718 au grade éminent de garde-des-sceaux.

Pompes a incendies. Ce fut pendant que le sieur d'Argenson dirigeait la police que, pour la pre-

[1] *Voyez* tom. V, pag. 384, 401; tom. VI, pag. 361, etc.

Digitized by Google

mière fois, on mit en usage à Paris les *pompes contre les incendies.*

Le sieur Dumourier de Periez avait fabriqué des pompes d'après des modèles qu'il avait vu en Allemagne et en Hollande, lorsqu'en 1705 le feu ravagea l'église du Petit-Saint-Antoine et quelques maisons du voisinage. Pour l'éteindre, on employa ces machines avec succès. Le roi avait déjà, le 12 janvier de cette année, établi une loterie dont le profit était destiné à l'achat et à l'entretien de vingt pompes qui devaient être distribuées dans les vingt quartiers de Paris.

Cet établissement si utile ne reçut quelque consistance que par l'ordonnance du 23 février 1716, qui accorde un fonds annuel de 6000 livres pour l'entretien de ces vingt machines déjà en très-mauvais état, en établit seize autres, et commet trente-deux hommes exercés à ce service pour les mettre en activité.

En 1722, de ces trente-six pompes il n'en restait que treize. Le roi ordonna qu'il en serait établi seize autres, et que soixante hommes exercés, vêtus d'habits uniformes, en feraient le service. Telle fut l'origine de l'utile établissement des pompes à incendies et du corps des pompiers. Nous aurons occasion d'en parler dans la suite.

État civil des Protestans. Depuis le commen-

Digitized by Google

cement du règne de Louis XIV jusqu'en 1660, on ne s'occupa des protestans que pour ramener dans les limites prescrites par l'édit de Nantes celles de leurs églises qui s'en étaient écartées. On avait cependant employé la séduction pour entraîner quelques ministres dans le catholicisme, pour convertir des enfans malgré leurs père et mère protestans. Ces actes immoraux du gouvernement, dont le résultat devait soustraire les enfans à l'obéissance de leurs parens, rompre les liens sacrés qui les unissaient entre eux et semer des germes d'inimitié dans les familles, ces attentats à l'ordre naturel se commettaient sourdement et sans autorisation légale; mais le 24 mars 1661, par un arrêt du conseil d'État du roi, ils obtinrent force de loi. Cet arrêt porte que les garçons à quatorze ans et les filles à douze ans, âge où l'on est incapable de juger en matière de religion, pourront être convertis. On attirait ces enfans dans le catholicisme par des caresses, et de l'argent; on les y maintenait par des violences. Les jésuites montrèrent beaucoup d'habileté dans l'exécution de ces moyens séducteurs; moyens que l'on appliqua bientôt après à des enfans plus jeunes encore.

Les enfans prétendus convertis pouvaient se marier sans le consentement de leurs père et mère; un arrêt du parlement de Paris de 1663 décide

Digitized by Google

que, malgré ce défaut de consentement, les enfans ne peuvent encourir l'exhérédation.

Les convertis qui retournaient à la religion de leurs pères sont, en avril 1663, menacés de toute la rigueur des ordonnances; et, le 20 juin 1665, une déclaration du roi prononce contre eux la peine des galères à perpétuité; une autre, du 13 mars 1679, les condamne en outre à l'amende honorable et à la confiscation de tous leurs biens.

La rigueur de la persécution allait toujours croissant.

En convertissant les enfans par séduction, on les avait mis en opposition, en état de guerre contre leurs père et mère. Un arrêt du conseil d'État, du 3 novembre 1664, oblige les parens à garder dans leurs maisons leurs enfans convertis; et un nouvel arrêt, du 24 octobre 1665, contraint les pères à fournir à ces enfans convertis une pension proportionnée à leurs facultés. On doit pressentir combien, dans ces lois presque draconniennes, il y eut d'intérêts froissés, d'outrages faits aux affections les plus sacrées de la nature, de larmes répandues par de tendres mères, de haines, de vengeances suscitées, et combien d'indignités et de violences durent commettre les exécuteurs fanatiques de ces lois.

La persécution devint encore plus grave et

Digitized by Google

porta de nouvelles atteintes à la morale publique. Un arrêt du conseil d'État, du 11 janvier 1663, avait déchargé les nouveaux convertis des dettes qu'ils avaient contractées envers les protestans; un autre arrêt du même conseil, du 4 septembre 1666, consacre la même iniquité.

A Paris et à Rouen, les chambres de l'édit furent supprimées le 4 février 1669. A Paris, depuis longtemps on avait négligé à dessein de nommer des protestans aux places vacantes dans cette chambre de l'édit; et, lors de sa supression, il ne s'y trouvait qu'un seul conseiller.

Les ministres de la religion protestante eurent à subir une persécution particulière. On comblait de biens ceux qui s'étaient convertis; on faisait peser sur ceux qui persistaient dans leurs opinions évangéliques la persécution la plus rigoureuse. Le 15 septembre 1660, on leur défendit de prendre aucune délibération dans leurs synodes, à moins qu'un juge royal n'y fût présent. Il leur fut défendu, par un arrêt du conseil d'État, de chanter les psaumes ailleurs que dans leur temple, et de porter la qualification de *pasteurs*.

Le 22 février 1664, on leur interdit la faculté de faire leur prêche en plus d'un lieu. Le 30 juin de la même année, on leur défend de porter des soutanes et des robes à manches. Des arrêts du

Digitized by Google

conseil ou déclarations du roi, du 2 avril 1666 et du 1er février 1669, défendent aux ministres d'une province de correspondre avec les ministres d'une autre, et leur ordonnent de faire cesser dans leurs temples le chant des psaumes, lorsque devant ce temple il passera une procession cathoque, etc., etc.

Le 15 avril 1676, on interdit aux ministres des temples, établis dans les terres seigneuriales, la faculté d'assister aux synodes avec les autres ministres.

Le 9 février 1672, il leur est défendu d'avoir dans leur temple des bancs destinés aux magistats et des tapis à fleurs de lis et aux armes de sa majesté; le 31 juillet 1679, de faire le prêche dans leur temple pendant que les évêques ou archevêques font leur visite dans leur diocèse.

Par arrêt du conseil d'État du roi, du 24 novembre 1681, il est défendu d'accroître le nombre des ministres; par un autre, du 13 juillet 1682, il est défendu à ceux-ci d'habiter les lieux où le culte a été interdit.

Un édit du roi, enregistré le 5 mai 1683, défend aux ministres de recevoir des catholiques à faire profession de la religion protestante, sous peine d'amende honorable et du bannissement perpétuel.

Digitized by Google

Dans une déclaration du roi, du 7 septembre 1684, il est dit que les ministres ne pourront exercer leur ministère que pendant trois ans. Le 8 janvier 1685, on ordonne qu'ils seront imposés au rôle de la taille. Le 30 avril suivant, il leur est défendu de faire le prêche dans les lieux où les temples sont démolis. Le 7 septembre 1685, on leur ordonne de s'en éloigner de six lieues.

Par l'édit du 22 octobre, qui révoque celui de Nantes, il est ordonné aux ministres de sortir de France dans la quinzaine, sous peine de galères.

Enfin une déclaration du roi, du 12 juillet 1686, défend à tous ministres de rentrer en France, sous peine de mort : ceux qui leur donneront retraite, seront condamnés aux galères perpétuelles; et ceux qui, par leurs avis, procureront la capture d'un ministre en France, recevront pour leur récompense la somme de 5,500 livres.

On avait arraché les enfans des bras de leurs père et mère, et semé les germes d'inimitié dans les familles ; on avait obligé les parens à payer des pensions à leurs enfans ennemis. A ces lois cruelles et immorales, on avait joint celle qui déclarait inexigibles les dettes contractées par des convertis envers ceux qui ne l'étaient pas. La persécution

Digitized by Google

s'étendit plus loin : elle priva la plupart des protestans de leurs moyens d'existence.

Un arrêt du conseil d'État, du 21 juillet 1664, annulle toutes les lettres de maîtrise données à des protestans, paralyse leur industrie, leurs talens, et réduit leurs familles à la misère.

Le 6 novembre 1679, un arrêt du conseil d'État, et, le 11 janvier 1680, un arrêt du parlement défendent à tous seigneurs haut-justiciers d'accorder, dans leurs terres, aucun office à des personnes qui font profession de la religion protestante.

Le 11 juin 1680, un réglement du roi défend aux adjudicataires des fermes et gabelles de recevoir aucun employé qui soit protestant. Le 17 août de la même année, même défense est faite aux receveurs généraux des finances.

Le 2 décembre 1680, ordre aux greffiers, notaires, procureurs, sergens qui professent la religion protestante, de se défaire de leurs charges.

Un arrêt du conseil d'État, du 21 août 1665, avait déjà exclu de la maîtrise les lingères de Paris qui n'étaient point catholiques. Un arrêt du parlement de Paris, du 16 juillet 1669, fait défense aux maîtres brodeurs de cette ville qui sont protestans de recevoir des apprentis.

Une déclaration du roi, du 20 février 1680,

Digitized by Google

porte « qu'aucune personne, de quelque sexe que » ce soit, faisant profession de la religion pré- » tendue réformée, ne puisse dorénavant se mêler » d'accoucher dans notre royaume...., des femmes » tant de la religion catholique, apostolique et » romaine, que de la réligion prétendue réfor- » mée; leur faisant très expresse inhibition de s'y » immiscer, à peine de 3,000 l. d'amende, etc. »

Une sentence de réglement, rendue en la police du Châtelet sur les conclusions des gens du roi, le 13 mai 1681, défend aux maîtres bonnetiers de Paris qui sont de la religion protestante de faire aucun apprenti, et ceux qui sont catholiques d'admettre parmi eux aucun bonnetier protestant.

Une autre déclaration du roi, enregistrée le 7 septembre 1684, défend aux juges et aux parties de nommer des experts qui soient de la religion protestante.

Le 4 mars 1683, ordre à tous les officiers des maisons du roi, de la reine, de madame la Dauphine, du duc d'Orléans, etc., qui sont protestans, de se défaire de leurs charges. Le 19 janvier 1684, même ordre aux titulaires des charges de conseillers, de secrétaires d'État, etc.

Le 9 juillet 1685, il fut fait défense à tous imprimeurs et libraires de la religion protestante de

Digitized by Google

continuer leur profession, à peine de confiscation de tous leurs livres et de 3,000 livres d'amende.

Le même jour, il fut défendu à tous ecclésiastiques de donner des biens à ferme à des protestans.

Le 26 juillet 1685, il fut défendu à toutes les cours de justice de recevoir des avocats de la religion protestante. Le même jour, on interdit aux juges, avocats, procureurs la faculté d'avoir des clercs de cette religion. Les 5 et 28 novembre suivant, tous les avocats protestans eurent ordre de cesser leurs fonctions; et il leur fut défendu de les exercer dans aucune juridiction.

Les médecins, les apothicaires, etc., ne furent pas épargnés: une déclaration du roi, enregistrée le 22 août 1685, défend expressément d'admettre au rang de docteur en médecine les étudians qui professent la religion protestante.

Le 15 septembre suivant, un arrêt du conseil d'État paralyse les talens des chirurgiens et des apothicaires professant la religion prohibée, et leur défend expressément de faire aucun exercice de leur art, directement ou indirectement.

Le 3 novembre 1685, les conseillers du parlement de Paris, professant la religion protestante, ont ordre de se démettre de leur office.

Digitized by Google

On porta des atteintes successives et toujours plus graves aux écoles et académies fondées pour l'instruction des protestans, et autorisées par l'édit de Nantes. Le 2 avril 1666, on leur interdit la faculté de tenir des académies pour l'exercice de la noblesse. Le 9 décembre 1670, on prescrit aux maîtres d'école protestans de n'enseigner que la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Le 4 décembre 1671, on ordonne qu'il n'existera qu'une seule école et qu'un seul maître dans les lieux où ils étaient autorisés; et il est ordonné, le 11 janvier 1683, qu'il n'y aura d'école que dans le lieu où le culte était célébré. Le 9 juillet 1681, on avait ordonné la suppression du collége ou académie de Sedan; et, en janvier 1685, on supprima la célèbre académie de Saumur.

Les protestans avaient établi des hôpitaux où étaient reçus les pauvres malades de leur religion. Un arrêt du parlement, du 3 décembre 1665, supprime ces hôpitaux dans Paris et ses faubourgs, et confisque leurs mobiliers au profit de l'Hôtel-Dieu. Des ordonnances, des 7 janvier 1683 et 7 septembre 1684, portent que les biens légués aux pauvres protestans seront réunis aux hôpitaux.

Les 4 septembre 1684, il fut fait défense aux particuliers de Paris et des autres villes du

Digitized by Google

royaume de recevoir dans leurs maisons les pauvres malades protestans.

Les protestans avaient dans tous les lieux où leur culte était autorisé, et même dans les villes de leur résidence, un ou plusieurs cimetières. Une ordonnance du mois de mars 1663 leur prescrivit de n'enterrer leurs morts qu'au commencement et à la fin du jour.

Ils avaient à Paris trois cimetières dont j'ai parlé; ils conservaient encore sous Louis XIV celui du faubourg Saint-Germain. On avait suscité, à plusieurs reprises, des mouvemens contre ce lieu de repos. Dans la nuit du 20 août 1671, un attroupement d'hommes de la dernière classe du peuple, sans doute payés pour cela, s'y rendit et en poissa la porte pour la brûler : le feu avait déjà pris, lorsque le guet averti se présenta et mit en fuite les incendiaires. Ce cimetière subsista jusqu'au 22 octobre 1685, époque de la suppression du culte protestant à Paris et en France.

Huit jours après la tentative faite contre le cimetière des protestans, des hommes de la même espèce, sans doute excités par les mêmes chefs, se portèrent pendant la nuit au temple des protestans parisiens, situé à Charenton. Ils mirent le feu à deux boutiques adjacentes, et lancèrent à travers les fenêtres de l'édifice des pièces de bois enflam-

Digitized by Google

mées, qui l'auraient infailliblement détruit si les incendiaires n'eussent été repoussés. Le parlement ordonna des informations contre les auteurs de ces deux tentatives d'incendie; mais le parlement, comme on l'a vu, ordonnait toujours sans pouvoir se faire obéir.

Quant aux moyens employés pour opérer les conversions, ils avaient déjà reçu, dès l'an 1676, une force nouvelle; le jubilé de cette année en fut l'occasion. Louis XIV eut alors un accès de dévotion que partagea sa maîtresse, la marquise de Montespan. Les amans se séparèrent pendant quelques jours, firent plusieurs actes religieux, et semblèrent abjurer le scandale de leur conduite; mais après avoir gagné leur jubilé, ils se rapprochèrent, et le scandale continua. Pour céder à ce mouvement de dévotion, ou plutôt pour expier sa rechute, le roi, qui avait déjà sacrifié des sommes considérables aux conversions des protestans, consacra alors à cette œuvre le tiers des *économats*. Pélisson, célèbre converti, eut l'administration de cette caisse: fit des réglemens pour organiser cette nouvelle branche de corruption. « Les évêques, » dit un écrivain moderne, après avoir reçu les » fonds qu'il leur faisait passer, lui renvoyaient » les listes avec le prix des conversions en marge. » Le prix courant de ces conversions, dans les

Digitized by Google

» pays éloignés, était à six livres par tête. Il y en
» avait à plus bas prix. La plus chère que j'aie
» trouvée, pour une famille nombreuse, est à
» 42 livres. Des commis examinaient ensuite si
» chaque quittance était accompagnée d'une ab-
» juration en forme.... Bientôt, on s'entretint à
» la cour des miracles qu'opérait Pélisson. Les
» dévots eux-mêmes plaisantèrent de cette élo-
» quence dorée, moins savante, disaient-ils, que
» celle de Bossuet, mais bien plus persuasive.
» D'année en année, on augmenta les fonds des-
» tinés à cette corruption religieuse [1]. »

On augmenta les fonds de la caisse des économats; et Pélisson, chargé d'en faire l'emploi, devenu complice des manœuvres infâmes exercées contre des hommes dont il avait longtemps partagé l'opinion, a laissé des comptes fort en désordre, et qui pourraient faire suspecter la fidélité de sa gestion. Mais reprenons la série de ces lois iniques faites par Louis XIV qui, pour ramener les protestans sous le joug catholique, exerçait sur les consciences une autorité qui ne lui appartenait pas, commettait des violences et des actes tyranniques fort opposés au christianisme [2].

[1] *Éclaircissemens historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, tom. I, chap. 7, pag. 144.

[2] Lorsque des gens de bien blâmaient ces iniquités, on leur

Digitized by Google

Ce roi, par sa déclaration du 1er février 1669, avait fixé à quatorze ans l'âge des garçons et à douze ans celui des filles qui pouvaient être séduits par quelques écus, et être ainsi soustraits à l'obéissance de leur père et mère, c'est ce qu'on appelait des *convertis;* il dérogea à cette déclaration par une autre, du 8 juillet 1681, portant que l'on pourra soumettre à cette étrange conversion les enfans des deux sexes, âgés seulement de sept ans.

Cette rigueur fut encore aggravée par une nouvelle déclaration du roi, du 12 janvier 1685, qui ordonne que les enfans des protestans seront, depuis l'âge de 5 ans jusqu'à celui de 16, enlevés à leurs pères et mères, et mis entre les mains de leurs parens catholiques, s'ils en ont; et, s'ils n'en ont pas, qu'ils seront placés chez des personnes catholiques désignées par les juges; enfin que les pères et mères seront tenus de leur payer une pension.

On avait déjà mis plusieurs entraves à l'exercice du culte des protestans. Le 2 décembre 1680, il fut ordonné que les juges ordinaires se trans-

répondait par ce dicton blasphématoire : *Dieu se sert de tous moyens.* Il eût été plus vrai de dire : *Les Jésuites se servent de tous moyens.* En effet, leur système de persécution l'emporta. (Voyez *Éclaircissemens historiques*, etc., pag. 178.)

Digitized by Google

porteraient chez les protestans malades, pour savoir d'eux dans quelle religion ils voulaient mourir.

Ceux de Paris, pour éviter les attaques fréquentes auxquelles ils étaient exposés en se rendant à leur temple de Charenton, avaient pris le parti d'y aller et d'en revenir par la Seine sur des bateaux. En allant et en venant ils chantaient les psaumes de David. Une ordonnance du 29 mai 1681, portant que le chant des psaumes *cause un très grand scandale aux catholiques*, leur interdit cette consolation, ou leur prescrit de chanter ces psaumes *à voix si basse qu'ils ne puissent être entendus des passans et voisins.*

Le 6 juillet 1682, on ordonna la démolition du temple de Bois-le-Roi, situé près de Fontainebleau. Depuis 1660 jusqu'à l'époque de la vérification de l'édit de Nantes, j'ai compté plus de six cents temples démolis en France, et qui le furent sous les plus légers prétextes.

Pendant le cours de cette persécution, un attroupement d'hommes inspirés comme le furent ceux qui, en 1621, incendièrent le temple de Charenton [1], tentèrent encore, à la fin d'août

[1] Tome VI, pages 118 et suivantes.

Digitized by Google

1685, une semblable expédition contre ce temple magnifiquement reconstruit. Les protestans parisiens se plaignirent de cet attentat au parlement qui ordonna des informations; mais cette procédure fut interrompue par l'effet de la révocation de l'édit de Nantes.

Le 22 octobre 1685, l'édit de cette révocation fut enregistré; et, par un de ses articles, la démolition de tous les temples encore subsistans fut ordonnée.

Le même soir du jour de cet enregistrement, une foule nombreuse, composée de gens de la classe que l'on excite facilement à des attentats pour quelque argent, se porta à Charenton, et y commença la démolition du temple des protestans parisiens. Ce superbe édifice, bâti en 1623, sur les dessins du célèbre architecte Jacques Desbrosses, n'offrit dans l'espace de cinq jours qu'un amas de ruines. Les bâtimens de la bibliothèque, de l'imprimerie, de la demeure du ministre et autres, contenus dans l'enceinte de ce temple, eurent le sort du principal édifice; tous les matériaux furent donnés à l'Hôtel-Dieu de Paris. [1]

[1] L'emplacement de ce temple et de ses dépendances resta inhabité pendant quinze ans; puis il fut donné aux *Nouvelles-Catholiques* de la rue Sainte-Anne, à Paris. En 1701, on y

Digitized by Google

Voilà des habitudes rompues, des partisans d'une religion révérée désunis, privés de leur culte et des consolations qu'ils en tiraient; les voilà dépouillés de tous leurs droits, de leurs moyens d'existence, séparés de leurs enfans, violentés dans leur croyance, opprimés et persécutés par la puissance qui leur devait protection. Il ne leur restait qu'un moyen d'échapper à de si grands maux : ces moyens étaient des crimes. Il leur fallait violer leurs sermens, mentir à leur conscience, devenir hypocrites et renoncer à la religion de leurs pères. *Soyez à jamais malheureux ou criminels*, leur criaient leurs implacables persécuteurs.

Dans cette douloureuse alternative, ils auraient eu besoin de se réunir pour se concerter sur les moyens d'adoucir leur triste sort; cette consolation leur fut interdite. Une ordonnance, du 15 octobre 1685, défend les conférences secrètes entre les protestans de Paris et les protestans étrangers à cette ville, et ordonne à tous les Parisiens de leur refuser un asile dans leur maison.

Ce troupeau dispersé et sans pasteur, pour s'alimenter des paroles de l'Évangile, qui les sou-

transféra les religieuses du Val-d'Osne, couvent situé à deux lieues de Joinville.

Digitized by Google

tenaient dans leur adversité, allait chercher ce précieux aliment dans les temples, lorsqu'il en existait, jusqu'à plus de trente lieues d'éloignement [1].

Les ambassadeurs de princes protestans faisaient, dans leur hôtel à Paris, célébrer le culte évangélique. Les protestans parisiens s'y rendaient; mais un arrêt du conseil d'État, du 3 décembre 1685, enlève à leur piété cette dernière ressource. On pousse plus loin la précaution : deux ordonnances, l'une du 25 octobre, l'autre du 5 novembre 1685, défendent aux protestans l'exercice de leur culte, même sur les vaisseaux du roi et sur les vaisseaux marchands.

Quelques-uns, après la révocation de l'édit de Nantes, se réunissaient pour faire leurs prières en commun. « Lorsque nous allions pour les ins-
» truire, dit un docteur de Sorbonne, nous en
» avons trouvé, dans Paris et dans les villages du
» diocèse, assemblés et faisant leur prière en com-

[1] Voici ce qu'on lit dans le préambule d'une déclaration du roi du 14 août 1685 : « Nous avons été informés que, depuis
» l'interdiction de la religion prétendue réformée et la démo-
» lition des temples dans plusieurs lieux....., nos sujets faisant
» profession de ladite religion viennent et abondent des diffé-
» rens bailliages et sénéchaussées aux temples qui subsistent,
» bien qu'ils en soient éloignés de plus de trente lieues. »

Digitized by Google

» mun [1]. » L'article 2 de l'édit de cette révocation prohibe ces réunions dans des maisons particulières; et l'article 5 d'une déclaration du roi, du 12 juillet 1686, les défend sous peine de mort.

Malheur aux protestans qui, n'ayant pu éviter le piége tendu à leur enfance ou à leur misère, avaient cédé un moment aux séductions des *convertisseurs;* ils étaient, pour toute leur vie, condamnés à contenir les mouvemens de leur conscience, à se montrer catholiques malgré eux; et s'ils s'avisaient, même à la mort, de manifester quelque retour vers la religion de leurs pères, on les déclarait *relaps;* et ce prétendu crime attirait sur eux et sur leur famille d'épouvantables châtimens. Une déclaration du roi, enregistrée au parlement, le 24 mai 1686, porte : « Ordonnons, voulons et nous plaît que, si au-
» cuns de nos sujets de l'un et de l'autre sexe,
» qui auront fait abjuration de la religion pré-
» tendue réformée, venant à tomber malades,
» refusent aux curés, vicaires et autres prêtres
» de recevoir les sacremens de l'église, et décla-
» rent qu'ils veulent persister dans la religion
» prétendue réformée, au cas que lesdits malades

[1] *Nouveau Recueil de tout ce qui s'est fait pour ou contre les Protestans*, par Jacques Lefèvre, docteur en théologie, partie IV, pag. 5.

Digitized by Google

» recouvrent leur santé, le procès leur soit fait
» et parfait par nos juges, et qu'ils les condam-
» nent, à l'égard des hommes, *à faire amende*
» *honorable et aux galères perpétuelles*, *avec*
» *confiscation de biens;* et, à l'égard des femmes
» et filles, *à faire amende honorable, et être*
» *enfermées*, *avec confiscation de leurs biens;*
» et, quant aux malades qui.... seront morts
» dans cette malheureuse disposition, nous or-
» donnons que le procès sera fait au cadavre ou
» à leur mémoire.....; et qu'ils soient traînés sur
» la claie, et jetés à la voirie, et leurs biens con-
» fisqués..... *car tel est notre plaisir.* »

Je ne parlerai point d'un plan de persécution exécuté dans quelques provinces méridionales : plan formé par les jésuites, tempéré par Louis XIV, et dont la rigueur s'accrut par degrés, en passant du roi aux ministres, des ministres aux évêques et intendans, et de ceux-ci aux derniers exécuteurs. Cette persécution, appelée *dragonade*, *conversion par logement*, ou *mission bottée*, fut commencée en 1680 et continuée jusqu'en 1688 : elle se compose de détails qu'on ne peut lire sans déplorer le sort des persécutés, et sans éprouver la plus vive indignation contre les persécuteurs [1].

[1] Ceux qui seraient curieux de s'instruire sur ces horribles

Digitized by Google

Mais pourquoi, pourra-t-on demander, ces malheureux ne fuyaient-ils pas une patrie marâtre, un gouvernement cruel, qui, depuis tant d'années, accumulait sur eux des oppressions toujours nouvelles ? Pourquoi, lorsqu'on les dépouillait de toute liberté, de tous droits, qu'on les excluait de tous les emplois, qu'on leur défendait d'exercer leurs talens, leur profession, leur industrie; qu'on arrachait de leurs bras leurs enfans, et qu'on les instruisait à détester leurs pères; pourquoi, lorsqu'on suscitait la guerre entre les membres de la même famille, lorsqu'on s'efforçait de commander despotiquement à leur conscience, d'usurper un empire absolu sur leur pensée, lorsqu'enfin on épuisait contre eux tout ce que l'imagination la plus féconde en méchanceté peut concevoir; pourquoi, dis-je, n'échappaient-ils pas par la fuite à tant d'outrages, de persécutions, de gênes et de souffrances? Car, à moins de les brûler à petit feu, comme l'avaient fait pendant 37 ans François Ier et Henri II; de les trahir

détails doivent aller aux Archives du royaume, hôtel Soubise, et y lire la *Correspondance ministérielle sur les religionnaires ou émigrans pour cause de religion;* ils se convaincront que l'ignorance de Louis XIV et sa confiance aveugle en ses confesseurs, et confesseurs jésuites, ont souillé une partie de son règne de taches ineffaçables.

Digitized by Google

et de les massacrer, comme fit Charles IX; de les condamner à la potence, à l'exemple de Henri III, il était impossible de trouver sur la terre des sujets plus cruellement opprimés que les protestans le furent par Louis XIV et ses jésuites. La fuite était en effet le seul parti qu'ils eussent à prendre; et c'est aussi le parti que prirent beaucoup d'entre eux, qui abandonnèrent un gouvernement ennemi, et trouvèrent chez les puissances étrangères protection et amitié. Une centaine de mille hommes, les mieux avisés ou les plus riches, n'attendirent pas les derniers excès de la persécution : ils quittèrent la France avec une grande partie de leur fortune; mais ce fut le petit nombre. Alors le gouvernement, qui redoutait le progrès de ces exemples, se hâta de leur opposer des obstacles.

Au mois d'août 1669, le roi avait rendu une ordonnance pour arrêter le cours des émigrations; il la renouvela le 26 juillet 1685, et crut intéresser les émigrans, en commuant la peine de mort prononcée contre eux par la première ordonnance en celle des galères perpétuelles, en cas qu'ils fussent pris à la guerre. Cette commutation devait être et fut sans effet.

Une déclaration du 24 mai 1686 prouve que, parmi les nouveaux convertis, plusieurs, ne l'é-

Digitized by Google

tant devenus que par la terreur ou la séduction, cherchaient à se soustraire à la tyrannie des *convertisseurs*, en fuyant la France. Cette déclaration porte que les nouveaux catholiques qui sortiront du royaume, seront, quant aux hommes, condamnés aux galères perpétuelles; et, quant aux femmes, rasées et emprisonnées pendant le reste de leur vie. Mêmes peines prononcées contre ceux ou celles qui auraient facilité leur évasion [1].

Le gouvernement semblait vouloir contenir, emprisonner les protestans dans les limites de la France, afin de pouvoir commodément les persécuter, les torturer, les martyriser et les convertir.

On arrêtait sur les routes ceux qui fuyaient. L'émigration était devenue fort périlleuse dans les années 1685 et suivantes. Le marquis de Bordage fuyait avec toute sa famille : il était près de sortir de France; des gardes tirèrent sur sa voiture : son épouse fut blessée d'un coup de fusil; et tous deux furent conduits prisonniers dans diverses citadelles.

[1] Tous les édits, déclarations, arrêts du conseil d'État, etc., cités dans cet article, se trouvent dans un volume in-4° intitulé *Nouveau Recueil de tout ce qui s'est fait pour et contre les Protestans*, par Jacques Lefèbre, docteur en théologie. Paris, 1686.

Digitized by Google

Le duc de La Force, refusant de se convertir, fut arrêté et renfermé dans la prison de Saint-Magloire à Paris.

D'autres hommes de cour cédèrent à la corruption, et firent semblant d'être convertis. Le 21 octobre 1685, le duc de Richemont abjura la religion de ses pères; mais peu de temps après, il rentra sous la loi du protestantisme.

Le roi acheta, le 8 janvier 1686, la conversion du marquis de Belzunce et de la dame Lance-Rambouillet pour 2,000 fr. de rente. Il paya plus cher celle de Vivans, ancien brigadier de cavalerie, qui reçut 2,000 écus de pension.

Le 2 mai 1686, Louis XIV fit enlever tous les enfans des nouveaux convertis, pour leur donner une éducation. Il écrivit au marquis de Menars, intendant de la généralité de Paris, pour qu'il fît savoir à tous ces convertis que son intention était que leurs enfans fussent instruits dans les couvens et dans les collèges [1].

Le gouvernement, en 1686, ayant épuisé contre les protestans tous les moyens de vexations, s'arrêta, parut s'étonner de la longue série d'iniquités dont il les avait accablés, et commença à en prévoir les funestes conséquences ou même à

[1] *Mémoires de Dangeau*, publiés par Lémontey, p. 19, 20, 21.

Digitized by Google

les sentir : il n'osa point s'accuser lui-même en réparant ses fautes; mais il en diminua la gravité par des adoucissemens et par une tacite tolérance.

Ce plan de persécution [1], dont l'exécution fut ardemment suivie par les jésuites qui en étaient les auteurs; ce plan, qui outrageait toutes les règles de la politique, de la justice, de l'humanité et de l'Évangile; qui causa de si cruels malheurs, enfanta tant de vexations, tant de crimes; qui fit couler tant de larmes et de sang; et contre lequel s'élevèrent plusieurs personnes probes, éclairées et puissantes [2], ce plan, dis-je, produisit un

[1] Deux plans de conversion furent discutés au conseil d'État; l'un proposait les voies de douceur et de persuasion, l'autre des moyens prompts et violens : ce dernier plan était l'ouvrage des jésuites; il fut préféré. Les jésuites, quoiqu'habiles fourbes, avaient des vues très bornées; ils savaient concevoir des plans de destruction et de crimes, et ne savaient pas heureusement leur assurer un succès durable : rien ne leur a réussi; ordinaire destinée des auteurs de projets basés sur l'imposture et l'immoralité.

[2] Le pieux Fénélon s'opposa autant qu'il put à ces iniques moyens de conversion : le jésuite La Chaise, confesseur de Louis XIV, l'en punit, en le faisant rayer de la feuille où il était inscrit pour l'évêché de Poitiers. Fénélon écrivit à madame de Maintenon pour l'engager à persuader le roi d'employer contre les protestans des moyens moins rigoureux. (*Éclaircissemens historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, tom. I, pag. 368 et 369.)

D'Aguesseau, intendant du Languedoc, demanda son rappel

Digitized by Google

effet tout contraire à celui que les jésuites en attendaient.

Le protestantisme ne fut point détruit en France, il s'y maintint et subsiste encore.

Au nom de la religion chrétienne, on dégrada la morale et cette religion.

La France, privée d'un grand nombre d'habitans laborieux, vit bientôt son commerce et son

pour ne pas participer aux iniquités dont il était le témoin. Il composa un Mémoire très sage dans lequel il soutenait que la contrainte imposée aux nouveaux convertis était impie. (*Idem*, tom. I, pag. 373.)

Le maréchal de Vauban eut le courage de présenter au ministre Louvois un Mémoire où il proposa de déclarer nulles toutes les ordonnances faites depuis neuf ans contre les protestans, de rétablir les temples, de rappeler les ministres, et de rendre à tous ceux qui n'avaient abjuré que par contrainte la liberté de suivre celle des deux religions qu'ils voudraient. Dans ce Mémoire, il déplore la désertion de cent mille Français, la sortie de soixante millions en numéraire et la ruine du commerce; il y montre les armées, les flottes ennemies grossies de Français aguerris. Il dit que « la contrainte des conver-
» sions a inspiré une horreur générale contre la conduite des ec-
» clésiastiques qui n'ajoutent aucune foi à des sacremens qu'ils
» se font un jeu de profaner; que le projet de convertir par
» la violence est exécrable, contraire à toutes les vertus chré-
» tiennes, morales et civiles, dangereux pour la religion même,
» puisque les sectes se sont toujours propagées par la persécu-
» tion; et qu'après les massacres de la Saint-Barthélemi, un
» nouveau dénombrement de huguenots prouva que leur nom-
» bre s'était accru de cent dix mille » (*Idem*, pag. 180.)

Digitized by Google

industrie ruinés, et supporta avec peu de succès une guerre que fit à Louis XIV, persécuteur du protestantisme, la ligue des princes qui professaient cette religion.

L'époque de cette persécution fut celle où ce roi, jusqu'alors presque toujours vainqueur de ses ennemis, essuya de tristes revers, et vit sa gloire obscurcie par de nombreuses défaites. A cette époque, commença la pénurie d'hommes et de finances, commencèrent les ressources honteuses ou vexatoires que cette pénurie rendit nécessaires.

Si l'on remonte à la source de tant d'iniquités et de malheurs, on la trouvera dans les jésuites, et surtout le jésuite La Chaise, confesseur de Louis XIV, et dans l'ignorance de ce roi.

Privilége de Paris. Les Parisiens n'obtinrent jamais des rois de France aucune charte de commune ou de franchise. Quelques rois accordèrent, de loin en loin, certains priviléges à cette ville, notamment la magistrature du prévôt des marchands et des échevins; Louis XIV, par lettres-patentes du mois de mars 1669, les confirma. Cette confirmation était dérisoire : ce n'était plus des priviléges, mais d'anciens affranchissemens de servitudes féodales qui alors n'existaient nulle part. En effet, on trouve dans ces lettres-patentes

Digitized by Google

que les habitans de cette ville ont le droit de poursuivre en justice leurs créanciers ; qu'ils sont exempts *du droit de prise*. Ce prétendu droit était une exaction révoltante, un veritable pillage. J'en ai parlé souvent dans les précédens volumes [1]. Ainsi, par ces lettres-patentes, le roi n'accorda rien aux Parisiens : leurs magistrats continuèrent à être assujettis à une cérémonie très humiliante : chaque fois que de nouveaux échevins étaient élus, le prévôt des marchands venait les présenter à la cour, adressait au roi un discours qui contenait un ample éloge de Sa Majesté ; et pendant la harangue, le prévôt et les échevins se tenaient constamment à genoux [2].

Justices de Paris. Au commencement du règne de Louis XIV, on comptait dans cette ville trente justices ou juridictions : huit *royales*, six *particulières*, et seize *féodales ecclésiastiques*.

Les huit justices royales étaient : le *Parlement*, la *Chambre des comptes*, la *Cour des aides*, la *Cour des monnaies*, la *Trésorerie de France*, l'*Élection*, la *Connétablie et Maréchaussée*, et le *Châtelet*.

Les six justices particulières étaient : le *Bail-*

[1] Tom. II, pag. 110; tom. III, pag. 200, 201, 252, 456, 457 et suivantes.

[2] *Mémoires de Dangeau*, publiés par Lémontey, pag. 12.

Digitized by Google

liage du Palais dans l'enclos du Palais ; les *Juges-consuls* ; la juridiction du *Grand maître de l'artillerie*, à l'Arsenal ; celle du *Prévôt de l'hôtel*, au Louvre ; et celles du *Prévôt de l'île de France* et du *Prévôt des Marchands*.

Voici les noms des seize justices féodales ecclésiastiques : celles de l'*Archevêque de Paris* au For-l'Évêque, de l'*Officialité* à l'archevêché ; du *Chapitre de Notre-Dame*, de l'*Abbaye de Sainte-Geneviève*, de l'*Abbaye de Saint-Germain-des Prés*, de l'*Abbaye de Saint-Victor*, de l'*Abbaye de Saint-Magloire*, de l'*Abbaye de Saint-Antoine-des-Champs*, du *Prieuré de Saint-Martin-des-Champs*, du *Temple*, du *Prieuré de Saint-Denis-de-la-Chartre*, du *Prieuré de Saint-Éloi*, du *Prieuré de Saint-Lazare*, des chapitres de *Saint-Marcel*, de *Saint-Benoît* et de *Saint-Merri*.

Ces juridictions nombreuses entravaient la marche de la justice : par son édit du mois de février 1674, Louis XIV réunit au Chatelet toutes les justices féodales de cette ville et de sa banlieue, et créa en même temps un nouveau siége présidial qui, avec le Chatelet, partagea leur territoire.

Les seigneurs de Paris, tous gens d'église, s'élevèrent contre cette atteinte à leurs *droits*, et

Digitized by Google

parvinrent, à force d'intrigues, à recouvrer de forts dédommagemens, ou bien le tout ou partie des droits que le roi leur avait enlevés. Ce roi, pour apaiser l'archevêque de Paris, lui avait accordé, dès l'an 1674, le titre et les prérogatives de *duc* et *pair de France ;* mais l'archevêque n'en fut pas satisfait; il obtint en outre, le 26 mai 1681, un supplément d'indemnité, qui s'éleva à une somme de 6,000 livres de rente annuelle.

Le prieur de Saint-Martin-des-Champs obtint des lettres-patentes, du 22 janvier 1678, qui le rétablirent dans le droit de haute-justice qu'il exerçait sur les habitans de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs; et dans celui de la moyenne et basse justice, pour la conservation des cens, rentes et autres redevances de la censive directe de ce prieuré, dans Paris et ses faubourgs.

L'abbé de Saint-Germain-des-Prés fut, en 1693, réintégré dans tous ses droits féodaux; dans la haute justice, exercée sur les habitans de l'enclos de cette abbaye par le bailli de cet abbé, qui, de plus, eut la connaissance des appellations des jugemens rendus en matière civile par les juges des hautes justices dépendantes du temporel de l'abbaye, et situées hors de la banlieue de Paris. Cet abbé fut aussi réintégré dans la basse-justice qu'il exerçait autrefois sur les parties de la ville et des

Digitized by Google

faubourgs où il percevait des cens, rentes et autres redevances. Ainsi, les coups portés à la féodalité parisienne par le despotisme furent presque sans effet, et prouvèrent la force morale dont jouissaient encore les seigneurs ecclésiastiques.

Paris divisé en quartiers. Sous Philippe-Auguste, la ville fut, à ce qu'on présume, divisée en quatre quartiers. Quelque temps après, ce nombre fut doublé; et Paris eut huit quartiers, dont six du côté du nord : ceux de *Saint-Germain-l'Auxerois*, de *Sainte-Opportune*, de *Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, de *la Verrerie*, de *la Grève*, et le quartier de *la Cité*; et deux du côté du midi : ceux de la *place Maubert* et de *Saint-André-des Ars*.

Sous Charles VI, on ajouta à ces divisions celles de *Saint-Antoine*, de *Saint-Gervais*, de *Sainte-Avoye*, de *Saint-Martin*, de *Saint-Denis*, des *Halles*, *de Saint-Eustache* et de *Saint-Honoré*; et l'on compta dans Paris seize quartiers. En 1642, on y joignit le *faubourg Saint-Germain* qui forma un dix-septième quartier.

Ces divisions étaient très inégales : un seul quartier avait plus d'étendue que trois ou quatre autres. Par une déclaration du roi, du 14 janvier 1702, confirmée par une autre du 12 décembre

Digitized by Google

de la même année, et enregistrée le 5 janvier 1703, Paris fut divisé en vingt quartiers dont voici les dénominations :

1. La Cité.
2. Saint-Jacques-de-la-Boucherie.
3. Sainte-Opportune.
4. Le Louvre.
5. Le Palais-Royal.
6. Montmartre.
7. Saint-Eustache.
8. Les Halles.
9. Saint-Denis.
10. Saint-Martin.
11. La Grève.
12. Saint-Paul.
13. Sainte-Avoye.
14. Le Temple.
15. Saint-Antoine.
16. La place Maubert.
17. Saint-Benoît.
18. Saint-André.
19. Le Luxembourg.
20. Saint-Germain-des-Prés.

Cette division s'est maintenue jusqu'en 1791, époque où un nouvel ordre de choses exigea une autre division.

Population de Paris. Les progrès de la science administrative firent enfin sentir l'importance de la tenue exacte des registres de naissances, de mariages et de morts; et, d'après leurs relevés, on a pu obtenir des données approximatives sur la population de cette ville. Ce n'est que vers les dernières années du règne de Louis XIV qu'il est possible d'obtenir à cet égard des renseignemens positifs.

Depuis l'an 1709 jusqu'en 1718 inclusivement, en y comprenant les naissances et les morts de l'Hôtel-Dieu, on a compté à Paris 169,888 naissances, 41,186 mariages, 173,633 morts.

Digitized by Google

Ce qui, année commune, dans ces dix ans, donne, pour les naissances, 16,988;

Pour les mariages, 4,118;

Pour les morts, 17,393.

Il faut remarquer que l'année rigoureuse de 1709 a vu périr à Paris 29,288 personnes.

En multipliant le nombre des naissances annuelles, 16,988, par le nombre 28 que des expériences ont fait choisir comme le plus convenable à une grande ville, on aura, pour les sept dernières années du règne de Louis XIV, et les trois premières années de la régence, une population annuelle de 475,664.

Si, comme l'a fait Messance, on adopte le multiplicateur 30 qui lui paraît trop fort, on aura pour résultat 509,640 habitans [1].

Si l'on prend le terme moyen entre deux multiplications, on aura 492, 652 habitans.

Je joins ici des notions sur la consommation et la population, fournies par un Italien qui a vécu longtemps à Paris sous le règne de Louis XIV, et qui a composé un tableau piquant des mœurs de cette ville. Je suis éloigné de garantir l'exactitude de ces notions.

» J'ai vu un dimanche, dans une seule pa-
» roisse, faire 65 mariages.

[1] *Recherches sur la Population*, par Messance, pag. 176.

Digitized by Google

» On dit qu'il y a jusqu'à 4,000 vendeurs » d'huîtres; que l'on y mange, chaque jour, 1,500 » gros bœufs et plus de 16,000 moutons, veaux » ou cochons, outre une prodigieuse quantité de » volailles.

» Les familles sont si nombreuses qu'elles lo- » gent depuis le grenier jusqu'à la cave. On y » compte 500 grandes rues, outre une infinité de » petites; 10 places, plusieurs marchés, 17 ports, » 9 ponts, autant de faubourgs, plus de 30 hô- » pitaux, etc. [1]. »

Ces détails paraissent avoir été recueillis d'après des bruits populaires.

§ VII. Tableau moral de Paris sous Louis XIV.

Pour juger du mérite des institutions d'une époque, il faut en connaître les mœurs: dans cette connaissance consiste la philosophie de l'histoire, sa principale utilité; je dois donc en exposer les élémens avec une fidélité rigoureuse: je vais mettre tous mes soins à y parvenir; et c'est à la cour, source du bien et du mal moral, que je puiserai, comme je l'ai fait ailleurs, les premiers traits qui doivent servir à la composition de ce tableau.

[1] Traduction d'une lettre italienne, écrite par un Sicilien en 1692, insérée dans le *Saint-Évremoniana*.

Digitized by Google

Pendant le règne de Louis XIII, la barbarie avait encore conservé sa supériorité sur la civilisation; mais ces deux états, vers le milieu de la carrière de Louis XIV, par la dégradation de l'un et les progrès de l'autre, se trouvèrent arrivés au même niveau, se balancèrent et produisirent des contrastes remarquables. Le même individu offrait, suivant les occurrences, politesse excessive et rusticité choquante; caresses et trahison; hauteur et bassesse; dévotion et débauche. Dans les mêmes rangs se voyaient des génies, des talens du premier ordre à côté de l'ignorance et des grossières erreurs; des crimes odieux à côté des actes de vertus; des vices honteux associés à l'héroïsme.

Le temps de la régence d'Anne d'Autriche ressemble, à beaucoup d'égards, à celui de la régence de Marie de Médicis. Les mêmes causes produisirent des effets pareils. La lutte du pouvoir féodal contre le pouvoir monarchique fut à la seconde époque aussi acharnée qu'à la première. Tous les attentats d'une ambition audacieuse, toutes les ignobles ressources de la faiblesse furent mis au jeu; les princes et seigneurs, dans l'un comme dans l'autre temps, demandaient à la cour, avec menace et les armes à la main, des dignités nouvelles, un accroissement de

Digitized by Google

fortune et d'autorité. Le gouvernement, qui n'était pas toujours le plus fort, opposait à ces demandes, la ruse, la corruption; et pour accroître ses partisans, il achetait à grand prix la soumission de ses princes et seigneurs: soumission peu durable, marchandise sans valeur, et qui, quoique payée, n'étoit livrée qu'en partie ou point du tout. Ces marchés avilissans, la mauvaise foi de ceux qui les contractaient, n'étaient pas les seuls exemples de corruption que la cour offrait au public. Voyez Mazarin, exerçant le pouvoir suprême, faire commerce de tous les emplois, de toutes les dignités, de tous les bénéfices [1].

[1] « Il était si attaché à l'argent, qu'il faisait des bassesses indi-
» gnes de son rang: il vendait tous offices et bénéfices, et faisait
» commerce de tout. Un peu devant sa mort, la charge de pre-
» mier président de Bretagne vaqua; *la reine-mère la demanda*
» pour d'Argouges, intendant de sa maison, et *le cardinal la*
» *lui promit.* D'Argouges étant allé chez lui pour le remercier,
» il lui dit qu'il était vrai qu'il avait promis à la reine cette
» charge pour lui, mais qu'il ne le pouvait faire s'il ne lui don-
» nait cent mille écus. Sur quoi l'autre lui répondit qu'il n'était
» pas en état de cela; et on lui répartit qu'il n'aurait donc pas la
» charge.

» D'Argouges descendit chez la reine, et lui rendit compte de
» ce qui venait de se passer, dont se trouvant surprise elle dit:
» *Ne se lassera-t-il jamais de cette sordide avarice? sera-t-il*
» *toujours insatiable? ne sera-t-il jamais saoul d'argent?* Ce
» discours fut bientôt rapporté au cardinal par des gens de chez
» la reine qui lui étaient affidés; et sa majesté étant bientôt après

Digitized by Google

S'il sacrifiait tout au désir d'accroître ses richesses, il montrait les mêmes dispositions pour maintenir son pouvoir. Se croyait-il menacé par quelque ambitieux ? rien ne lui coûtait pour le satisfaire et se le rendre favorable; il prodiguait les places, les gouvernemens, et surtout les titres honorifiques de *comte*, de *duc*, qu'il avilit en les multipliant sans mesure; mais il ne prodiguait point l'or.

On vit avec étonnement le duc de Nemours, dit un écrivain contemporain, qui avait adressé des choses fort dures au cardinal Mazarin, n'en recevoir aucune faveur. On lui dit : « Qu'il était » bien malheureux de n'en avoir point reçu de » grâces après cela, et qu'il était le seul qui l'eût » offensé sans récompense[1]. »

» montée dans sa chambre, il la reçut en lui disant : *De quoi* » *vous avisez-vous, Madame, de venir voir un insatiable, un* » *homme d'une avarice sordide, qui ne sera jamais saoul d'or* » *et d'argent?*

» La reine fut fort embarrassée, et le cardinal persista à exiger » cent mille écus pour la charge. D'Argouges n'en voulut point » à ce prix; mais la semaine suivante, le cardinal étant mort, » il eut la charge pour rien..... Quand quelqu'un faisait quelque » profit, il croyait qu'on le lui volait. » (*Mémoires de Montglat*, tom. IV, pag. 253 et suivantes.)

« Il avait cette vilaine coutume de faire acheter toutes les » grâces qu'il faisait. » (*Mémoires de Bussy-Rabutin*, tom. I, pag. 140.)

[1] *Mémoires de la duchesse de Nemours*, pag. 135.

Digitized by Google

Insensible aux injures comme aux bienfaits, les passions haineuses et vindicatives lui étaient étrangères, ou ne le détournaient point de son but principal. Les Parisiens publièrent contre lui une quantité innombrable de satires et de chansons. Il recevait ces traits avec la plus froide indifférence; ils *chantent*, disait-il, ils *paieront*.

La plupart de ceux qu'il créa *comtes* et *ducs* avaient pris les armes contre lui. *Je ferai tant de ducs*, disait-il aussi, *qu'il sera honteux de l'être et honteux de ne l'être pas*[1]. « Il avait tant mul-
» tiplié les dignités qu'elles en étaient méprisées;
» ce qui fit dire à une dame qui demandait un
» duché pour son mari, qu'elle ne le demandait
» pas pour l'honneur de l'être, mais pour éviter
» la honte de ne l'être pas; et la raison de cela
» était qu'il ne comptait pour rien les grâces qui
» étaient en parchemin, et qu'il eût mieux aimé
» faire dix ducs et pairs que de donner cent écus[2]. »

De cette conduite il résultait avilissement pour les dignités, accroissement d'orgueil pour les familles féodales, considération accordée à l'intrigue, à la bassesse et même aux crimes.

L'éminent personnage prenait sans pudeur où

[1] *Louis XIV, la cour et le régent*, tom. I, pag. 97.
[2] *Mémoires de Montglat*, tom. IV, pag. 153 et suivantes.

Digitized by Google

il trouvait à prendre. Pendant les guerres de la Fronde, le roi, encore jeune, étant à Corbeil, le surintendant des finances lui envoya cent louis d'or pour ses menus plaisirs et pour faire des libéralités aux soldats estropiés. Mazarin les lui prit dans sa poche, et ne lui laissa pas un sou[1].

Son avarice et sa crainte de voir le jeune roi mériter, par des actes de justice ou de générosité, l'estime publique, estime dont il aurait été jaloux, le portèrent, je le pense, à cette bassesse.

Ce cardinal appréhendait que le jeune roi, croissant en âge, ne parvînt bientôt à diminuer l'autorité absolue que la reine-mère lui avait laissé prendre; dans cette crainte il s'opposa tant qu'il put à son instruction, l'entoura de personnes chargées de le détourner de ses études, et parvint à le laisser dans l'ignorance. Il aurait désiré que Louis XIV eût pour régner une incapacité pareille à celle de Louis XIII[2].

Si le cardinal Mazarin est auteur d'un attentat commis sur la personne du roi, alors âgé de quatorze ans, comme tout concourt à le faire croire, cet attentat doit être attribué au même motif.

[1] *Mémoires de La Porte*, pag. 186 et 187.
[2] *Voyez* tom. V, pag. 229, 302.

Digitized by Google

Pendant les guerres de la Fronde, la cour, en juin 1652, étant à Melun, il se commit un crime dont La Porte, valet de chambre du roi, va faire le récit : « Le roi ayant dîné chez son éminence, » et étant demeuré avec lui jusque vers les sept » heures du soir, il m'envoya dire qu'il se voulait » baigner. Son bain étant prêt, il arriva tout triste, » et j'en connus le sujet avant qu'il me le dît. La » chose était si terrible qu'elle me mit dans la » plus grande peine où j'aie jamais été, et je de- » meurai cinq jours à balancer si je la dirais à » la reine; mais, considérant qu'il y allait de mon » honneur et de ma conscience de ne pas préve- » nir par un avertissement de semblables acci- » dens, je la lui dis enfin, dont elle fut d'abord » satisfaite. »

Neuf mois s'écoulèrent, et La Porte reçut de la reine des témoignages de sa bienveillance accoutumée; mais dès que Mazarin fut de retour de Bouillon, informé du rapport que ce serviteur zélé avait fait à cette princesse, il le bannit de la cour, le priva de ses emplois, en l'accusant lui-même de l'*attentat manuel* dont certainement il n'était pas coupable. Ce ne fut qu'après la mort du cardinal que La Porte fut admis auprès du roi qui le revit avec intérêt.

La Porte n'accuse point précisément Mazarin

Digitized by Google

d'être l'auteur de cet attentat, mais toutes les circonstances du récit de cette affaire, soit dans le corps de ses Mémoires, soit dans sa lettre justificative qu'il adresse à la reine, tendent à le démontrer.

Mazarin, innocent, aurait lui-même recherché et fait punir l'auteur de l'attentat; Mazarin coupable et puissant devait, comme il le fit, persécuter le dénonciateur[1].

La Porte jouissait d'une réputation de droiture, de probité et d'énergie. Plusieurs écrivains du temps parlent avec admiration du courage qu'il montra pour défendre la reine accusée, non sans fondement, de correspondre secrètement avec les ennemis de la France; courage qui, comme on vient de le voir, fut mal recompensé par cette princesse.

Anne d'Autriche avait les vices de toutes les princesses de ce temps : adonnée aux intrigues, et trop faible pour supporter le poids des affaires publiques, elle faisait peu et laissait tout faire par Mazarin. D'ailleurs elle était dévote, superstitieuse et galante; et ses rapports avec ce cardinal ont fait naître des soupçons et des reproches, peut-être mal fondés, mais qui ont laissé des pré-

[1] *Mémoires de La Porte*, pag. 289 et suiv., et pag. 312 et suiv.

Digitized by Google

somptions outrageantes à sa mémoire. Je ne m'en rapporte pas aux nombreux écrits publiés contre cette reine sur ses liaisons avec Mazarin; mais on voit dans plusieurs endroits des Mémoires de La Porte qu'elle avait avec ce cardinal des conférences qui duraient plusieurs heures. On lui remontrait qu'elle perdait tous ses serviteurs « en pré-
» férant un étranger à tant d'honnêtes gens,
» et que les conférences particulières qu'elle avait
» avec lui serviraient de prétexte à ses ennemis
» pour donner atteinte à sa réputation. Un jour,
» comme madame de Hautefort lui disait que
» *M. le cardinal était encore bien jeune* pour
» qu'il ne se fît point de mauvais discours d'elle
» et de lui, sa majesté lui répondit qu'*il n'aimait*
» *pas les femmes, qu'il était d'un pays à avoir*
» *des inclinations d'une autre nature*[1]. » Cette réponse accuse le cardinal, mais justifie mal la princesse dont la conduite ne paraît pas étrangère à la naissance de cet individu mystérieux qu'on a désigné dans le monde sous le nom de *l'homme au masque de fer*[2].

Si je descends aux princes qui se montrèrent avec éclat dans les dissensions civiles, je vois au premier rang celui qu'on a nommé *le Grand*

[1] *Mémoires de La Porte*, pag. 227, 228.
[2] *Voyez* tom. VI, pag. 221 et suivantes.

Digitized by Google

Condé. Il était certainement guerrier habile, inépuisable en ressources, possédait à un degré éminent la science des combats; mais sa conduite publique et privée offre-t-elle des exemples de morale? Au gré de ses affections, de ses intérêts, on le voit prendre et quitter tour à tour le parti de la cour, le parti de la Fronde, et ne figurer dans l'un et l'autre que pour assouvir la soif de son ambition, pour attiser le feu et étendre les désastres des guerres civiles. Plusieurs assassinats, plusieurs massacres, et notamment celui de la place de Grève dont j'ai déjà parlé, paraissent être son ouvrage. Vaincu, il déserte sa patrie, va se jetter dans les bras des Espagnols, alors les plus redoutables ennemis de la France, et dirige pendant huit années consécutives la guerre contre son pays. Enfin, lorsque, en 1660, la paix fut conclue avec l'Espagne, se voyant sans ressources, il perdit sa fierté, et n'eut pas le courage de supporter dignement les revers de la fortune. Il vint honteusement trouver la cour à Aix en Provence, se jeter aux genoux du roi, lui demander pardon et s'humilier devant le cardinal, son plus grand ennemi. On lui fit éprouvrer tout ce que cette démarche avait de pénible et de honteux : il fut reçu froidement et avec hauteur[1]. Il

[1] *Mémoires de Montglat*, tom. IV, pag. 234, 235.

Digitized by Google

ne répara point, mais il fit oublier les maux qu'il avait causés à son pays, par des services qu'il rendit ensuite à la cour.

Ses liaisons avec sa sœur, la princesse de Longueville, firent beaucoup de bruit; et, si l'on en croit la plupart des écrivains du temps, ces liaisons n'étaient pas de nature à édifier le public. Ce prince ne se piquait ni de tenir sa parole ni de payer ses dettes : il avait un caractère haut, insultant, dur, impérieux, qui le faisait généralement détester; la duchesse de Nemours en fait un portrait peu avantageux[1].

Le prince de Conti, son frère, petit, bossu, galant, séditieux, figura dans la guerre contre la cour, et demandait pour prix de sa révolte un chapeau de cardinal.

Cette demoiselle de Montpensier, qui a écrit des Mémoires, turbulente, guerrière, animait son indolent père à la sédition, et contribua à prolonger les malheurs de la guerre civile.

Ce duc de Beaufort, surnommé le *roi des Halles*, qui en avait l'éducation et le langage, qui affectait un caractère de franchise et de loyauté qu'il ne soutint pas, qui *faisait la débauche*, et se donnait des *plaisirs de prince*, fut chef du

[1] *Mémoires de la duchesse de Nemours*, pag. 88.

Digitized by Google

parti des *importans*, gouverneur de Paris pour celui de la Fronde, et très-aimé de la dernière classe des habitans. Il joua sur la scène politique un rôle de niais ou de bouffon. S'il manquait d'éducation et de talent, il ne manquait pas de courage militaire; à Orléans il s'était battu à coup de poings avec le duc de Nemours [1]; à Paris il se battit avec le même à coups de pistolet, et le tua.

Ce cardinal de Retz, qui, dans ses curieux Mémoires, nous apprend que de son temps on était encore en usage de se faire gloire des malheurs qu'on avait causés, était doué d'un esprit subtil, pénétrant et fécond en ressources; il met à décrire ses intrigues, ses ruses, ses fourberies et toutes ses fredaines politiques, le soin qu'on mettrait à raconter des actions dignes des éloges de la postérité; il y mêle des aperçus profonds et des traits dignes de Tacites peignant les crimes de la cour de

[1] Dans une conférence tenue à Orléans, provoquée par *Mademoiselle* de Montpensier, ces deux princes s'adressèrent des paroles offensantes et se donnèrent des démentis. « A l'instant » M. de Beaufort, s'élançant par-dessus ceux qui s'étaient mis » entre eux deux, *lui jeta la main au visage;* et M. de Ne- » mours, le prenant en même temps par la perruque, la lui ar- » racha. On les sépara avec assez de peine; et Mademoiselle, leur » ayant imposé silence, les accommoda sur-le-champ. » (*Mémoires du comte de Tavanes*, pag. 185.)

Digitized by Google

Tibère. Cet homme, au niveau de ses comtemporains sous le rapport des mœurs, leur était fort supérieur sous celui des talens; il était capable de jouer la cour, le parlement et Mazarin lui-même. Il armait, il soulevait une partie des habitans de Paris, les dirigeait à son gré; il alarmait tous les partis sans intérêt personnel, pour essayer ses forces, pour ses menus plaisirs : c'était un homme aimable, insouciant et voluptueux. Quoique archevêque de Paris et cardinal, ses mœurs étaient fort peu exemplaires.

Si l'on en excepte quelques membres du parlement qui paraissent avoir agi dans des vues conformes à l'intérêt public, les principaux personnages qui ont figuré dans les trouble de la minorité de Louis XIV, sont des hommes sans vertus, sans patriotisme, et dont l'intérêt personnel était le principal mobile.

Par le patronage féodal d'alors, chaque seigneur ou gentilhomme *appartenait* ou se *donnait* à un patron, le servait tant qu'il y trouvait son profit ou qu'il espérait des récompenses, et le quittait pour en reprendre un autre. Ces seigneurs avaient des patrons et n'avaient point de patrie. C'est pourquoi on voit, sous la minorité de Louis XIV, comme on avait vu sous celle de Louis XIII, la moitié des nobles prendre parti pour la cour, et l'autre

Digitized by Google

moitié contre elle. Ils agissaient ainsi, non en vertu des anciennes lois du vasselage féodal, tombées en désuétude, mais par un reste d'habitude qu'avaient laissé ces lois. Le comte de Tavanes se range sous les bannières du prince de Condé, non parcequ'il était son vassal, mais parcequ'il *s'était donné* à lui. Il quitte par mécontentement le service de ce prince, et se range dans le parti du roi [1]. Personne ne lui reprocha sa félonie comme on l'aurait fait aux douzième et treizième siècles; personne ne l'accusa de révolte, comme on l'aurait fait vingt ans après.

Le parti de la cour, qui n'était pas toujours le plus fort, désarmait ses adversaires en leur offrant une amnistie. La tache de rébellion était alors considérée comme entièrement effacée.

Les plus grands désordres régnaient dans l'armée de tous les partis. Les soldats, les officiers, les colonels des régimens, les généraux, s'adonnaient sans frein et sans honte au vol et au brigandage. Pendant que le prince de Condé était à Paris et son armée dans les environs de cette ville, six cavaliers du régiment de son nom volèrent pour cent mille écus de marchandises que

[1] Voyez *les Mémoires du comte de Tavanes*, vers la fin, et notamment pag. 371.

Digitized by Google

des bourgeois de Paris avaient fait venir à grands frais. Ces bourgeois étant parvenus à se saisir de quatre de ces voleurs, les remirent entre les mains du comte de Tavanes qui commandait l'armée de Condé; ce comte, à la prière d'un mestre de camp, fit sauver les voleurs. On peut conjecturer que le mestre de camp et ce comte avaient eu part au vol.

Les bourgeois, trompés dans leurs espérances, vinrent se plaindre au prince qui, ayant intérêt de ménager les Parisiens, se mit fort en colère, et ordonna au comte de Chavagnac d'aller à l'armée pour recouvrer les marchandises volées, en lui disant que, s'il ne les retrouvait, sa tête en répondait. Chavagnac, piqué de cet ordre et de cette menace, n'obéit point. « *Je faillis même*, dit-il, *assommer un de ces coquins* » (les bourgeois volés) *qui me demandait quand* » *je voulais aller à l'armée* » (pour y exécuter l'ordre du prince). Les voleurs gardèrent leur vol, et les bourgeois volés furent traités de *coquins*, et faillirent être assommés[1]. Telle était la moralité des nobles de ce temps.

La cour de Louis XIV, fuyant l'armée du prince de Condé, se rendit de Gien à Saint-Far-

[1] *Mémoires de Chavagnac*, pag. 155 et suivantes.

Digitized by Google

geau, de-là à Auxerre, à Joigni, à Montereau. Pendant ce voyage, tous les grands seigneurs du parti du roi pillaient partout et se pillaient entre eux. « On se mangeoit les uns les autres, et » l'insolence alla au point que le comte de...., » frère de M. Broglio, pilla la petite écurie du » roi. Il eut aussi peu de respect pour la livrée » de sa majesté que pour celle du dernier des » cravates.... On envoya Givry, écuyer du roi, » pour lui demander ces chevaux; on s'en mo- » qua; et tout cela passa chez son éminence (le » cardinal Mazarin) pour *galanterie*[1]. »

Veut-on avoir un exemple du pillage des chefs militaires, lorsqu'ils passaient avec de la troupe d'un pays à l'autre? Le comte de Chavagnac va nous l'apprendre. Ce comte, persuadé que les bassesses, les vols et les brigandages ne pouvaient ternir l'honneur des gentilshommes, se vante de très-bonne foi, dans ses Mémoires, de ses vices, de ses bassesses et de sa conduite criminelle. Il apprend au public qu'il a fait le rôle d'espion à Paris, qu'il quitta et reprit tour à tour le parti de Mazarin, celui de la Fronde et celui du prince de Condé; puis il raconte qu'étant en Auvergne, le duc de Candale, gouverneur de ce pays, lui fit

[1] *Mémoires de La Porte*, pag. 279, 280.

Digitized by Google

obtenir de la cour un brevet de maréchal de camp, avec charge de ramener la cavalerie de Catalogne, qui, ayant abandonné cette province espagnole contre les ordres du roi, s'était cantonnée dans le pays de Foix. Chavagnac manquait d'argent pour faire son équipage; le duc, afin de lui faciliter le moyen de s'en procurer, lui donna une compagnie de ses gens d'armes. Il voyagea avec elle jusqu'à Moissac. Pendant ce trajet d'environ cinquante lieues, il commit tant de violences sur les chemins, qu'il y gagna environ 24,000 liv. *La route* dit-il lui-même, *me valut mille louis d'or*[1].

Le même, ayant rempli sa mission dans le pays de Foix, se rendit, avec sa cavalerie, dans l'Agénois. Il dit : *J'eus de ma route douze cents pis-* » *toles* (12,000 liv.), sans compter six beaux » chevaux que j'achetai[2]. »

C'est-à-dire qu'à force d'extorsions Chavagnac et sa troupe vécurent le long de la route aux dépens des habitans des campagnes, et qu'ils leur enlevèrent une fois mille louis d'or, une autre fois douze cent pistoles. Un chef de voleurs ferait-il mieux?

Chavagnac, en se faisant gloire de ces turpi-

[1] *Mémoires de Chavagnac*, pag. 159.
[2] *Idem*, pag. 162.

Digitized by Google

tudes, croyait mériter la considération de ses nobles contemporains. Il nous prouve leur perversité et la sienne.

La débauche était extrême parmi les jeunes courtisans. On connaît cette orgie dégoûtante, célébrée pendant la semaine sainte de l'an 1659, dans le château de Roussi, à quatre lieues de Paris, où figuraient Vivonne, Mancini, neveu du cardinal Mazarin, l'abbé Le Camus, aumônier du roi, le comte de Guiche, Manicamp, Bussi-Rabutin, etc.; et où quelques violences accompagnèrent et décelèrent les excès du plus infâme libertinage. Le scandale était trop grand; Mazarin se vit forcé d'exiler son neveu, ainsi que plusieurs de ses complices [1].

On allait à la messe, au sermon et dans des lieux de débauche. L'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré et les baigneurs de Paris étaient les lieux fréquentés par les courtisans; ils passaient quelque temps de la matinée dans l'un de ces lieux, la nuit dans l'autre, et rencontraient dans tous les deux des femmes galantes.

Bussi-Rabutin, dans une lettre qu'il adressa, en 1671, à la duchesse de Montmorency, parle

[1] *Mémoires de Bussi-Rabutin*, tom. I, pag. 351; tom. II, pag. 1 et suivantes. — *Louis XIV, sa cour et le régent*, tom. I, pag. 25.

Digitized by Google

d'une dame Duménil, entretenue par le maréchal de Grancei et par quelques autres, dont le laquais, un jour qu'elle était à la messe aux Grands-Jacobins, qui est à présent, dit-il, l'église où se trouve la fine fleur de la chevalerie, heurta, en passant, une dame de La Baume. Celle-ci donne un soufflet au laquais. Alors, la dame Duménil se plaint avec hauteur de ce qu'on bat son laquais. La dame de La Baume trouve que la dame Duménil est bien hardie de lui adresser la parole. Ces deux dames s'accablent, dans l'église, des injures que les femmes des halles n'osent plus prononcer, et se reprochent le scandale de leur conduite. « La Baume là » menace de lui faire couper la robe, et la Duménil » répond qu'il y a longtemps, à la vie qu'elle fait, » qu'on devroit lui avoir coupé le nez... La Baume » crie qu'elle la fera rouer de coups; l'autre lui » dit, sans s'émouvoir, qu'elle ne fasse point de » bruit ; qu'on les connoît bien toutes deux ; » qu'elles sont du même métier ; et qu'elles de- » vroient vivre en bonne intelligence, etc. »

Dans la même lettre, Bussi-Rabutin raconte que le ministre de Lyonne avait fait exiler sa femme, parce qu'on l'avait trouvée couchée avec sa fille, et le comte de Saulx entre elles d'eux. A cette nouvelle, madame de Montmorency répond : « J'ai » ouï parler quelquefois de parties carrées dans

Digitized by Google

» un lit, même d'un homme entre deux guenipes
» de remparts; mais non pas encore d'un galant
» entre la mère et la fille [1]. »

Lorsque, après la mort de Mazarin, Louis XIV entreprit de gouverner par lui-même; lorsque Louvois eut mis un ordre, une discipline jusqu'alors inconnus dans les armées; lorsque, par des institutions toutes nouvelles, Colbert eut favorisé les développemens de l'industrie, du commerce, plusieurs barrières de la routine renversées laissèrent une voie plus large à la marche des connaissances humaines et au mouvement de la civilisation. Il resta encore dans les diverses administrations et dans les esprits beaucoup de vices, beaucoup de désordres; le changement ne fut pas brusque, mais il s'opéra très sensiblement; et, depuis la minorité de Louis XIV jusqu'à la fin de son règne, l'amélioration fut très évidente. On eut des idées plus vraies sur l'honnête et le malhonnête, sur le juste et l'injuste. Cependant les erreurs et les vices conservaient un grand empire.

Le luxe, dont Louis XIV donna tant d'exemples dans tout le cours de son règne, exerça sur l'opinion publique et sur la morale son influence

[1] *Supplément aux Mémoires et Lettres du comte de Bussi-Rabutin*, première partie, pag. 103, 106.

Digitized by Google

corruptrice. La richesse des habits, des équipages, l'or, les perles et les diamans, dont on les chargeait, attiraient à ceux qui en faisaient parade une considération qui n'est due qu'aux vertus. Ce mérite factice, que l'on se procurait souvent par des actes de mauvaise foi, dispensait du mérite réel. Le public, séduit par le sens de la vue, accordait à des richesses ou à leurs apparences des hommages qui doivent être la récompense de l'excellence des talens, de la noblesse de l'ame, des sentimens élevés et des actions éminemment utiles. Ces exemples, donnés par le roi aux courtisans, par les courtisans à la classe inférieure, égaraient l'opinion publique, et corrompaient la morale.

Louis XIV, en matière de luxe, avait surpassé la plupart de ses prédécesseurs : il était persuadé que la grande richesse de ses habits contribuait à sa grandeur personnelle et à la *splendeur* de son trône; il ne pensait pas que la postérité juge l'homme d'après ses actions, et non d'après ses vêtemens [1].

[1] Lorsqu'en février 1715 les jésuites, pour désennuyer Louis XIV, eurent imaginé de lui envoyer un ambassadeur du roi de Perse, et qu'ils eurent chargé un marchand étranger de jouer ce rôle à la cour de France, le monarque, toujours dupe de la fourberie de ces pères, crut, pour recevoir dignement ce prétendu ambassadeur, devoir étaler à ses yeux toute sa magnificence. « Il prit, » dit Dangeau, un habit d'une étoffe or et moire brodée de dia-

Digitized by Google

Les princes et les plus grands seigneurs allaient s'enivrer chez les traiteurs, dans les cabarets et chez les baigneurs; y faisaient tapage, battaient les domestiques, brisaient les meubles; et, par respect pour la féodalité, toutes ces insolences restaient impunies. Ils juraient comme les hommes de la dernière classe du peuple. Le roi même dans sa jeunesse avait, à leur exemple, adopté cette grossière habitude que la reine, sa mère, eut beaucoup de peine à lui faire perdre. « Autrefois, dit » l'épouse du frère de Louis XIV, dans ses lettres, » on jurait à tout propos à la cour[1]. »

Les nobles, parmi lesquels, sous le règne de Henri IV, on pouvait compter quelques hommes vertueux et désintéressés, tombèrent sous le règne de Louis XIII et sous la minorité de Louis XIV dans le dernier avilissement. Les guerres civiles leur avaient rendu tous les vices de la féodalité:

» mans : il y en avait pour *douze millions cinq cent mille livres;* » et l'habit était si pesant, que le roi en changea après son dîner. » (*Mémoires de Dangeau*, par madame de Sartory, t. II, p. 117.)

Dangeau cite plusieurs autres exemples de grands seigneurs et dames succombant sous le poids de leurs riches vêtemens, et obligés de se faire soutenir par des serviteurs. Condamnés à la magnificence par leur orgueil, ils en subissaient la peine.

[1] *Histoire de Louis XIV*, par Reboulet, tom. I, pag. 361. — *Fragmens de Lettres originales*, tom. I, pag. 177. — *Louis XIV et sa cour*, tom. I, pag. 125.

Digitized by Google

ils se conduisaient en ennemis du roi et du peuple; et leur férocité dans les campagnes égalait leur bassesse à la cour. Parmi eux, se trouvaient quelques hommes de guerre; il ne s'y trouvait pas un homme de bien. Ils furent les esclaves de Mazarin contre lequel ils s'étaient déclarés; ils le furent des surintendans Bullion et Fouquet; puis, oubliant les bienfaits de ce dernier, ils l'abandonnèrent dans sa disgrâce [1].

[1] Mazarin avilit les nobles de la cour, en occasionnant leur révolte et leurs bases soumissions; lorsqu'il eût recouvré son autorité, il les avilit en leur prodiguant sans mesure des titres honorifiques.

Bullion qui, comme le dit Dangeau, portait toujours une boîte d'or remplie non de tabac, mais d'excrémens humains; Bullion avilit aussi ces mêmes nobles, et mit en évidence leur rapacité en les soumettant à l'épreuve suivante. En 1640, ayant fait frapper pour la première fois des louis d'or, il invita à dîner cinq seigneurs des plus distingués de la cour, et au dessert il fit servir trois vastes bassins pleins de cette riche monnaie. A cette vue, chacun de ces grands seigneurs y porte avidement les mains, en remplit ses poches, et chargé de ce butin s'enfuit sans attendre son carrosse. Bullion riait de voir ces seigneurs se retirer brusquement, chancelant sous le poids de l'or qu'ils venaient de ravir. C'est ainsi que, pour rendre des courtisans méprisables et pour rire de leur avidité, Bullion prodiguait les trésors de l'État.

Fouquet, pour s'attacher les hommes puissans de la cour, leur faisait de fortes pensions. Les seigneurs et les dames ne rougissaient pas de s'abaisser, de se prostituer pour obtenir les faveurs financières de ce ministre. « On était son pensionnaire sitôt

Digitized by Google

Cet état de désordre et de turpitude devait changer.

Il changea sensiblement, comme je viens de le dire, lorsque, après la mort de Mazarin, Louis XIV eut confié à Colbert la partie de l'administration de son royaume, qui avait le plus d'influence sur les connaissances humaines et sur les mœurs. Ce ministre ouvrit aux sciences, aux arts, à l'industrie une carrière nouvelle, et y appela tous ceux qui pouvaient honorablement y figurer. Il développa le génie, et poussa les talens vers leur perfection. Des académies fondées, l'Observatoire établi, des bibliothèques rendues pu-

» qu'on voulait l'être, dit Bussi-Rabutin; et la honte n'avait » pas retenu la *plupart des grands seigneurs d'être à ses gages.* » (*Mémoires de Bussi-Rabutin*, tom. I, pag. 315.)

Fouquet tranchait du souverain. Il donna, dans son château de Vaux, une fête magnifique à Louis XIV. Ce roi eut le dessein, même pendant cette fête, de faire arrêter ce surintendant : il fut détourné de ce lâche projet; mais peu de jours après, Fouquet fut saisi et conduit à la Bastille, puis condamné à mort par une commission qui poussa la rigueur jusqu'à l'iniquité. (Voyez *le Journal manuscrit du sieur d'Ormesson pendant la Chambre de justice établie en décembre* 1661). Tous les juges qui n'opinèrent point pour la mort furent disgraciés ou persécutés. Le roi commua la peine de mort en prison perpétuelle.

Pendant la fête donnée au château de Vaux, chaque seigneur invité trouva, dans la chambre qui lui était destinée, une bourse remplie d'or que ces seigneurs n'oublièrent pas d'emporter.

Digitized by Google

bliques, une correspondance facile offerte aux sciences par le véhicule du *Journal des Savans*, modèle de tous les journaux qui parurent depuis; des récompenses accordées aux littérateurs, aux savans, aux artistes; diverses manufactures mises en activité, etc., donnèrent une forte impulsion aux esprits; les dirigèrent rapidement vers l'application et l'étude, et enfantèrent les merveilles qui ont honoré le siècle de Louis XIV.

Le gouvernement ne fit point naître le génie des Pascal, des Corneille, des Molière, des La Fontaine, etc.; mais il contribua à favoriser son développement; il contribua pareillement à l'accroissement du talent des Racine, des Boileau, des Bossuet, des La Bruyère, des Fénélon, etc., et de plusieurs autres écrivains distingués. La langue française se polit, et sa politesse amena celle des mœurs.

D'autre part, les érudits, tels que Sirmond, Montfaucon, Mabillon, Martenne, d'Acheri, Baluze, Duchêne, etc., firent jaillir de la poussière des archives parmi beaucoup d'ouvrages inutiles, des lumières importantes sur les siècles passés, fournirent de nouveaux alimens à la discussion, et des termes de comparaison au jugement. Nos anciennes institutions furent appréciées; et de ces opérations de la science il résulta des vérités nouvelles dont la philosophie profita.

Digitized by Google

Louis XIV renonça, et, par imitation, les hommes de sa cour renoncèrent à ces paroles grossières, à ces juremens qui ne sont plus en usage que dans la classe la moins civilisée de la société. Les habitans de la cour et, dans la suite, ceux de la ville se contraignirent. On n'osa guère faire parade de ses habitudes triviales; on ne fut pas meilleur, mais on parut l'être; on dissimula : et, dans cet état de choses, l'hypocrisie est un vice de plus pour celui qui en est entaché, et un danger de moins pour le public. Avec l'hypocrisie, les exemples de corruption paraissent plus rares et sont moins contagieux. Cacher ses actions vicieuses, c'est les condamner, c'est en avouer la honte.

On commença dès-lors à s'apercevoir que l'on était encore barbare, et qu'on s'acheminait vers un état meilleur. Une certaine fermentation de raison se faisait sentir. Le temps passé obtint moins de vénération. On osa même porter atteinte à quelques vieilles coutumes.

Parmi les nombreuses réformes faites dans la procédure, il ne faut pas omettre l'antique et barbare coutume du *congrès*, outrageante à la raison et surtout à la décence publique. Elle fut abolie par arrêt du parlement du 18 février 1677 [1].

[1] Cette abolition fut prononcée à l'occasion du procès du sieur Cordouan, marquis de Langei, et de la dame Saint-Simon de

Digitized by Google

L'administration de la justice offrait bien d'autres abus. Il aurait fallu tout refaire ; on se borna à réparer ; et l'ordonnance de 1667 mit quelques bornes à la rapacité des gens du Palais.

Dans les villes, dans les campagnes, les animaux étaient encore considérés comme justiciables des tribunaux. On procédait en forme contre les cochons, les chiens, les mulots, les chenilles ; et le clergé prononçait gravement des sentences d'excommunication contre ces bêtes, coupables de délits ou auteurs de quelques dégâts ; puis il les livrait aux juges séculiers. Racine, dans sa comédie des *plaideurs*, fit ressortir le ridicule de cette jurisprudence digne des siècles passés ; mais, n'étant abolie par aucune loi, elle se maintint encore [1].

Courtaumer, son épouse. Cette dame, après trois ans de cohabitation, fit en 1659 déclarer son mariage nul pour cause d'impuissance. Le marquis de Langei épousa depuis Diane de Montault de Noailles dont il eut sept enfans. (*Galerie de l'ancienne Cour*, tom. II, pag. 313.)

[1] Je possède un extrait, fait d'après les pièces originales, d'une procédure intentée, dans les premières années du dix-huitième siècle, contre des chenilles qui désolaient le territoire de la petite ville de Pont-du-Château, en Auvergne. Un grand-vicaire appelé *Burin* excommunia ces chenilles, et renvoya la procédure au juge du lieu, qui rendit une sentence contre ces reptiles, et leur enjoignit solennellement de se retirer dans un territoire inculte qui leur est désigné.

Digitized by Google

Dans ce même temps, le gouvernement s'occupa de la punition des crimes commis par des hommes puissans, et de la répression des attentats de la féodalité.

Le cardinal Mazarin, entièrement occupé de sa fortune et du maintien de son pouvoir, ne s'était, comme le cardinal de Richelieu, occupé qu'à réprimer la féodalité dans son action contre la monarchie, et l'avait laissée libre d'agir contre les habitans des campagnes. Les moyens de répression employés pour cet objet par ces deux cardinaux étaient différens. Richelieu emprisonnait et tuait les seigneurs féodaux; Mazarin se les attachait par la corruption, par des pensions et des titres honorifiques. Ces ministres ne s'occupèrent ni l'un ni l'autre des parties du gouvernement étrangères à leur intérêt personnel, ils y laissèrent subsister tous les désordres, tous les abus.

Les pauvres habitans des campagnes, sans défense, livrés à l'exécrable tyrannie de leurs seigneurs, étaient impunément outragés, pillés, battus, mutilés, égorgés et réduits à la plus abjecte soumission. Ces excès et leur impunité ne pouvaient s'accorder avec les plans d'amélioration conçus par Colbert. On eut donc recours à un remède que les précédens rois avoient employé, lorsque les désordres étaient au comble. On envoya dans les provinces

Digitized by Google

des commissions de juges, composées de membres du parlement, chargées de juger promptement, et sans appel, tous les coupables. Ce tribunal extraordinaire était nommé *les grands jours*. Il commença par exercer ses terribles et salutaires fonctions dans la province d'Auvergne [1].

« On réforma, dit Bussi-Rabutin, un grand » nombre d'abus qu'on n'avait encore pu cor- » riger. L'un des plus considérables était *la ty- » rannie des grands seigneurs* envers leurs vas- » saux. La plupart tranchaient du souverain.

[1] Le célèbre Fléchier a composé l'histoire encore manuscrite des *grands jours* d'Auvergne, où il décrit les turpitudes et les atrocités de la plupart des seigneurs de cette province; j'y renvoie les curieux; mais je ne puis résister au désir de citer un fragment inédit, tiré des *Registres du Parlement*, qui prouve que les redevances exigées par des seigneurs de ce pays étaient en partie fondées sur la fraude et la violence.

« Le 16 septembre 1662, le procureur-général a dit..... : que » plusieurs gentilshommes, nommément dans le bailliage de » Saint-Flour, avaient usurpé violemment les communes des » villages dont ils étaient seigneurs, et avaient tellement inti- » midé les habitans qu'ils n'osaient s'en plaindre; que grand » nombre de gentilshommes avaient fait renouveler leurs ter- » riers, et avaient, par menaces et autres mauvaises voies, » violenté les habitans des communes, où ils avaient des cens » et rentes, à passer des déclarations de bien plus grands droits » et redevances que celles qu'ils étaient obligés de payer, qui » sont des violences tout à fait préjudiciables à l'ordre public. » (*Registres manuscrits du Parlement de Paris*, au 7 septembre 1662.)

Digitized by Google

» Les sujets étaient accablés; et personne n'osait » se plaindre : la justice était encore plus mal » administrée; on se la faisait à soi-même, et on » la refusait aux autres. Les cabales, les animo- » sités, l'avarice décidaient dans les tribunaux; » et le sanctuaire de la justice était devenu le » théâtre de l'injustice même.... On punit les cou- » pables; il en coûta la vie à plusieurs; quelques » autres eurent leurs châteaux rasés; et ceux » d'entre les juges qui, sans être criminels, » avaient laissé par faiblesse les crimes im- » punis, furent dégradés et destitués de leurs » places [1]. »

Ces *Grands jours* épouvantèrent, continrent les nobles des provinces, mais ne les convertirent pas. Le temps affaiblit bientôt l'impression qu'ils en avaient reçue. Ils revinrent à leurs habitudes féodales. J'en citerai bientôt des exemples. Ils s'y livrèrent encore sous la fin du règne de Louis XIV, sous celui de Louis XV, et même, jusqu'à l'époque de la révolution, ils donnèrent des exemples de bassesse à la cour, de tyrannie dans les campagnes. Ces exemples furent à la vérité plus rares dans ces derniers temps. Les progrès des lumières, exerçant alors leur influence salutaire, amenèrent

[1] *Mémoires de Bussi-Rabutin*, tom. II, édition de 1769, p. 122.

Digitized by Google

un changement que la rigueur des *grands jours* n'avait pu opérer.

Pendant que, dans les provinces, ces tribunaux expéditifs châtiaient les actes tyranniques de la noblesse ; à la cour et à Paris, d'autres actes qui, pour être plus cachés, n'en étaient pas moins exécrables, appelaient la vengeance des lois. Un autre tribunal extraordinaire fut institué à Paris pour punir des espèces de crimes réunis, l'un imaginaire et l'autre réel, la magie et le poison : le premier atteste l'empire de l'erreur, et l'autre celui de la perversité.

L'*affaire des poisons* est un épisode qui caractérise fortement les mœurs du règne de Louis XIV. Je vais en donner un aperçu.

Sur cette scène de crimes, on voit figurer d'abord Marie-Marguerite d'Aubrai, femme d'Antoine Gobelin, marquis de Brinvilliers. Un officier gascon, son amant, l'avait rendue habile dans l'art des Locustes. Elle empoisonna sa sœur, ses frères, son père, etc. Elle était dévote et fréquentait les hôpitaux ; on dit qu'elle y essayait ses poisons sur les malades. Le 16 juillet 1676, elle fut condamnée à mort, décapitée et brûlée.

L'exemple d'une marquise condamnée au dernier supplice profita peu. Les empoisonnemens et les pratiques magiques, auxquelles on les as-

Digitized by Google

sociait, se renouvelèrent peu d'années après, et répandirent l'épouvante dans un grand nombre de familles; chaque jour, on voyait tomber de nouvelles victimes de la haine, de l'ambition et de la cupidité. Le roi, par ordonnance du 11 janvier 1680, établit à l'Arsenal une commission chargée de faire le procès aux empoisonneurs et aux magiciens.

Plusieurs personnes de la cour, et des plus distinguées par leurs titres et leur naissance, furent compromises dans cette affaire. Au rang des principaux auteurs de ces crimes figurait Catherine Deshaies, veuve du sieur de Montvoisin, nommée vulgairement la *Voisin :* elle était assistée d'une femme appelée *Vigouroux ;* d'un prêtre appelé *Le Sage,* et de quelques autres scélérats. La Voisin, qui vivait en femme de qualité, composait et vendait aux dames et seigneurs de la cour des poisons, des charmes, des secrets magiques pour se faire aimer, se mêlait de divination, et, au besoin, faisait voir le diable.

Des détails curieux et fort étranges sur cette affaire sont contenus dans une lettre que le comte de Bussi-Rabutin adressa, le 27 janvier 1680, au sieur de La Rivière. Voici cette lettre : « Gran-
» des nouvelles, Monsieur: la chambre des poi-
» sons a donné décret de prise de corps contre

Digitized by Google

» M. de Luxembourg, contre la comtesse de Sois-
» sons, contre le marquis d'Alluye et contre ma-
» dame de Polignac. Aussitôt que M. de Luxem-
» bourg l'eut appris, il partit de Paris, et s'en
» alla à Saint-Germain où il ne vit pas le roi ;
» mais il lui fit demander une lettre de cachet
» pour entrer à la Bastille, laquelle sa majesté lui
» accorda. Il vint donc mercredi au soir, 24 de
» ce mois, s'y rendre ; son secrétaire a été mené
» deux jours auparavant au bois de Vincennes. [1].

» Le roi envoya mardi M. de Bouillon dire à
» comtesse de Soissons que, si elle se sentait in-
» nocente, elle entrât à la Bastille, et qu'il la ser-
» virait comme son ami ; mais que, *si elle était*
» *coupable, elle se retirât où elle voudrait.* Elle
» manda au roi qu'elle était fort innocente, mais
» qu'elle ne pouvait souffrir la prison. Ensuite,
» elle partit avec la marquise d'Alluye, à quatre
» heures du matin du mercredi, avec deux car-
» rosses à six chevaux; elle va, dit-on, en Flan-
» dre [2].

[1] M. de Luxembourg fut placé à la Bastille dans une assez belle chambre; mais, dit madame de Sévigné, il arriva un ordre de le mettre dans une de ces horribles chambres qui sont dans les tours..... Son intendant fut condamné aux galères. Après deux ans d'exil, le duc de Luxembourg rentra en grâce.

[2] La comtesse de Soissons était fameuse à la cour de Louis XIV par ses mœurs dépravées. Elle fut obligée de se défaire de sa

Digitized by Google

» On a envoyé en Auvergne ordre d'arrêter ma-
» dame de Polignac [1].

» On a donné ajournement personnel à madame
» de Bouillon, à la princesse de Tingri, à la ma-
» réchale de La Ferté et à madame du Roure.

» Il y a encore décret de prise de corps contre
» Le Sage. On dit que le crime de M. de Luxem-
» bourg est d'avoir fait empoisonner à l'armée un
» intendant des contributions de Flandre, duquel
» il avait tiré l'argent du roi.

» La comtesse de Soissons était accusée d'avoir

charge de surintendante de la maison de la reine; elle se sauva à Bruxelles, et de-là en Espagne où elle fut violemment accusée d'avoir empoisonné la reine. Poursuivie par le roi d'Espagne, elle échappa, et se retira en Allemagne où elle termina sa vie. On avait aussi accusé cette comtesse de Soissons d'avoir empoisonné son mari, mort brusquement en 1673.

[1] Madame de Polignac, voulant marier son fils à quelque fille de la cour, et notamment à mademoiselle de Rambures, vint à Paris en 1685, persuadée que Louis XIV ne ferait pas semblant de se souvenir de son aventure passée. Le Roi, instruit de son séjour en cette ville et de ses intrigues, donna ordre de l'en faire sortir, disant « qu'il s'étonnait qu'une femme condamnée » dans l'affaire des poisons osât se montrer. » Il empêcha le mariage, et dit à mademoiselle de Rambures « qu'il ne voulait » pas que la mère Polignac eût aucune relation avec la cour. » Le roi a raison, dit M. de Coligny dans une lettre du 3 juillet 1685, de craindre le commerce d'une femme qui a voulu lui donner un filtre pour le rendre amoureux d'elle. (*Supplément aux Mémoires et Lettres du comte de Bussi-Rabutin*, part. 2, p. 139.)

Digitized by Google

» empoisonné son mari; la marquise d'Alluye d'a-
» voir empoisonné son beau-père; la princesse
» de Tingri d'avoir empoisonné des enfans dont
» elle était accouchée.

» Madame de Polignac était accusée d'avoir em-
» poisonné un valet de chambre qui servait ses
» commerces amoureux.

» Le roi a rendu un billet à la duchesse de
» Foix, qu'elle avait écrit à la Voisin, par lequel
» elle lui mandait ces mots entre autres : *plus*
» *je frotte et moins ils poussent.* Sa Majesté lui
» en demandant l'explication, elle lui répondit
» qu'elle avait demandé à la Voisin une recette
» pour se faire venir de la gorge; et que ce qu'elle
» lui avait donné ne lui faisait rien, elle lui avait
» écrit ce billet.

» Le roi en rendit un autre au duc de .. quel-
» ques jours après, qui n'était que pour le jeu et
» pour les *curiosités* [1].

» Jeudi dernier on arrêta deux prêtres, dont
» l'un, appelé *Le Sage*, a dit qu'une demoiselle....
» qui est déjà au bois (château) de Vincennes, as-
» sez jeune, venue amoureuse de Rubantel, lui

[1] On donnait alors le nom de *curiosités* à des questions que l'on faisait à un prétendu magicien, pour connaître l'avenir ou le succès de quelques entreprises.

Digitized by Google

» étant venue demander des secrets pour s'en
» faire aimer; il lui avait dit qu'un moyen infail-
» lible était qu'il lui dît la messe sur le ventre,
» elle toute nue; qu'elle y avait consenti; que
» quinze jours après elle était venue se plaindre
» à lui que Rubantel n'était pas plus échauffé
» pour elle; qu'il lui avait dit qu'il fallait ajouter
» quelque chose au sacrifice; que, lui couchant
» avec elle au dernier Évangile, Rubantel aurait
» pour elle une passion démésurée, et que la
» dame avait fait toutes ces cérémonies [1].

» Dernièrement le duc de La Ferté, Colbert et
» Tilladet, étant ivres au b....l, envoyèrent qué-

[1] J'ai déjà rapporté des exemples de pareilles profanations associées à la plus effrénée débauche; profanations commises dans le cabinet du roi Henri III. (*Voyez* tom. IV, pag253. .)

D'autres exemples de profanations plus graves encore, mêlées pareillement aux ordures du libertinage, eurent lieu au commencement du règne de Louis XIV dans le couvent des religieuses de Saint-Louis-de-Louviers.

En 1647, le sieur Desmarets, prêtre de l'Oratoire et sous-pénitencier de Rouen, sous la dictée de Madeleine Bavent, religieuse, sa pénitente, rédigea un Mémoire où sont dévoilés les étranges débordemens des religieuses de ce couvent et des prêtres, leurs directeurs; elle ne craignit pas de dédier en 1652 ce tableau d'impiété et de dissolution à la duchesse d'Orléans.

Pierre David, directeur de Saint-Louis-de-Louviers, fut, à ce qu'il paraît, le premier qui plongea les religieuses de ce couvent dans un abîme de corruption. Madeleine Bavent dit : « Les religieuses qui passaient pour les plus saintes, parfaites

Digitized by Google

» rir un oublieux qui se trouvant assez joli gar-
» çon à leur gré, ils le voulurent traiter de p....n;
» et sur ce qu'il s'en défendit, ils lui donnèrent

» et vertueuses, se dépouillaient toutes nues, dansaient en cet
» état, y paraissaient au chœur et allaient au jardin. Ce n'est
» pas tout : on nous accoutumait à nous toucher les unes les au-
» tres impudiquement, et, ce que je n'ose dire, à commettre
» les plus horribles péchés contre la nature. » Le directeur David leur disait qu'il fallait faire mourir le péché par le péché, et, pour imiter l'innocence de nos premiers pères, rester nus comme eux; qu'il valait mieux obéir à l'impulsion de ses sens que de leur imposer un frein insuffisant, etc., etc. En conséquence, les religieuses se présentaient à la communion nues jusqu'à la ceinture. Pierre David étant mort, Mathurin Picard, curé de Mesnil-Jourdan, lui succéda dans ce couvent. Sous ce nouveau directeur, les profanations et le libertinage reçurent un caractère plus révoltant encore. Ce que la religion catholique a de plus auguste était outragé et mêlé aux actes de la luxure la plus débordée; actes qui se commettaient dans des orgies nocturnes par les religieuses, en présence les unes des autres, et dont le curé Picard et son vicaire Boullé étaient les instigateurs et les complices. L'autel servait de siége à la débauche; l'hostie consacrée, collée sur une feuille de parchemin, découpée au centre..... Il m'est impossible de dire l'emploi de cette hostie, et de peindre l'alliance monstrueuse des plus épouvantables profanations aux excès du libertinage. L'imagination ne peut concevoir rien de plus sacrilége.

Le parlement de Rouen, par arrêt du 21 août 1647, condamna le curé Picard au supplice du feu : il mourut quelques jours avant d'être condamné; le vicaire Boullé fut brûlé vif. (Voyez *Histoire de Madeleine Bavent*, religieuse du monastère de Saint-Louis-de-Louviers, avec sa confession générale et testamentaire, etc. Paris, chez Le Gentil, 1652, in-4°.)

Digitized by Google

» deux coups d'épée. Le roi, ayant su cela, a
» commandé à M. de Louvois de dire au duc de
» La Ferté, de sa part, toutes les infamies que
» mérite son action, et manda à Colbert que la
» première folie que ferait son fils, il le chasse-
» rait du royaume pour toute sa vie: il a fait
» dire la même chose à Tilladet qui s'est sauvé.
» Colbert enferma son fils et le battit outrageuse-
» ment. On a chassé de plus honnêtes gens que
» ceux-là pour de moindres raisons [1].

Dans la réponse que La Rivière a fait à cette partie de la lettre que je viens de citer on lit ces mots: « Que les sieurs La Ferté, Tilladet et Col-
» bert ont commis une action infâme; et qu'ils
» sont les membres *d'une nombreuse confrérie* [2] ».

[1] Dans un Recueil manuscrit d'anecdotes et de chansons satiriques, où les débordemens de la cour de Louis XIV sont exposés sans voile, on trouve ce forfait ainsi raconté : « Le che-
» valier de Colbert était accusé d'avoir, dans une débauche,
» abusé d'un jeune marchand d'oublies et de l'avoir ensuite
» mutilé. »

[2] *Supplément aux Mémoires et Lettres de Bussi-Rabutin*, deuxième partie, pag. 163.

On composa à ce sujet un couplet dont je ne dois rapporter que les quatre premiers vers :

A Colbert le luxurieux
La Mitry s'abandonne,
Sans que le sort de l'oublieux
L'intimide et l'étonne.

Sur le marquis de Créqui, accusé d'avoir assisté à cette dé-

Digitized by Google

Après quelques faits peu importans, le comte Bussi-Rabutin revient à l'affaire des poisons.

« Madame de Bouillon, continue-t-il, qui » avait été assignée, ayant à répondre devant les » commissaires de la chambre des poisons, y alla » lundi dernier 29, accompagnée de neuf carosses » de ducs; M. de Vendôme la menait. M. de Besons » lui demanda d'abord si elle n'était pas venue » pour répondre sur les interrogats qu'on lui fe- » rait; elle dit qu'oui, mais qu'avant que d'en- » trer en matière elle lui déclarait que tout ce » qu'elle dirait ne pourrait préjudicier au rang » qu'elle tenait ni à tous ses privilèges, et ne vou- » lut rien dire, ni rien écouter davantage que le » greffier n'eut écrit cela. Après, M. de Besons » lui demanda ce qu'elle avait demandé à la Voi- » sin; elle lui répondit qu'elle l'avait priée *de lui* » *faire voir les Sibylles* qu'elle avait souhaité » de tout temps d'entretenir; et, après huit ou dix » autres questions d'aussi peu d'importance, sur » lesquelles elle répondit toujours en se moquant, » M. de Besons lui dit qu'elle s'en pouvait aller;

bauche et pris part à ce crime, on fit aussi un couplet dont voici les premiers vers :

Beau Créqui, ton air gracieux
Ne touche point nos dames;
Il te fallait un oublieux
Pour contenter tes flammes.

Digitized by Google

» et, M. de Vendôme lui donnant la main sur le
» seuil de la porte de cette chambre, elle dit tout
» haut qu'elle n'avait jamais tant ouï dire de
» sottises d'un ton si grave; elle dit qu'elle va
» faire imprimer son interrogatoire et l'envoyer
» dans les pays étrangers. Cela a fort fâché le roi
» contre elle; en effet cela donne un fort grand
» ridicule à la chambre de justice [1].

Dans une autre lettre du même comte, datée du 17 février 1680, on lit ces phrases : « On con-
» tinue le procès de M. de Luxembourg..... On
» a arrêté ces jours-ci une madame de Rouville,
» maîtresse de M. Le Sec, beau-frère de Pe-
» nautre, et deux cuisinières [2]..... On a exilé
» madame de Bouillon à Nevers, et madame d'Al-
» luye à Amboise. »

La commission pour l'affaire des poisons et maléfices, siégeant à l'Arsenal, condamna au supplice du bûcher la Voisin qui fut, le 22 juillet 1680, brûlée vive. Plusieurs autres personnes de tout rang furent, pendant cette année et même pen-

[1] *Supplément aux Mémoires et Lettres du comte Bussi-Rabutin*, deuxième partie, pag. 155.

[2] « Cette madame de Rouville était une servante de Paris
» qui devint coureuse de remparts et ensuite femme de qua-
» lité; elle avait ruiné des gens d'affaires, et avait si bien fait
» les siennes qu'elle faisait la dépense d'une grande dame. »
(*Idem*, pag. 169.)

Digitized by Google

dant la suivante, arrêtées par ordre de cette commission, et condamnées à différentes peines. On voit notamment un berger de Vincennes, nommé Étienne de Bray, complice de Jacques Dechaux et de Jeanne Chanfrain, condamné, en 1681, à être étranglé, puis brûlé en place de Grève; un sieur de Berlye, envoyé dans la même année à la Bastille, pour l'affaire des poisons; une famille italienne, appelée Trovato, emprisonnée pour la même cause, et dans le même temps, etc.[1].

Cette chambre poursuivait avec la même ardeur les empoisonneurs, les sorciers, les *noueurs d'aiguillettes*, les vendeuses de *secrets* propres à réparer les ravages de l'incontinence, etc. Des crimes réels étaient confondus, par les jurisconsultes de ce temps, avec des crimes chimériques. On croyait généralement à la vertu des opérations magiques, parce que de graves magistrats semblaient y croire en les condamnant. Les épizooties étaient considérées comme des sortiléges opérés par certains bergers contre des troupeaux; et on faisait brûler comme sorciers les prétendus auteurs de la mortalité. Une jeune fille était-elle attaquée d'affections hystériques? on la regardait comme possédée du diable; et, au lieu de lui donner un mari, on lui faisait subir un exorcisme, etc., etc.

[1] *La Bastille dévoilée*, première livraison, pag. 38.

Digitized by Google

Une ordonnance du mois de juillet 1682 porta un coup fatal à ces antiques erreurs, et limita considérablement la puissance infernale. Les imposteurs en gémirent, les dupes en furent déconcertées, les dévôts crièrent à l'incrédulité. Dans cette ordonnance le métier de la divination fut maltraité. On y qualifie cet art de *vaine profession;* et ceux qui l'exerçaient en qualité de devins, de magiciens et de sorciers, sont traités de corrupteurs de l'esprit des peuples, d'impies, de sacriléges qui, sous prétexte d'opération de prétendue magie, profanent ce qu'il y a de plus saint, de plus sacré, etc. [1].

On vit encore des devins, des sorciers; mais, en vertu de cette ordonnance, ils ne furent plus condamnés que comme des trompeurs, des profanateurs et des empoisonneurs. C'est sous ce rapport que le parlement de Paris condamna, en 1688 et 1691, plusieurs bergers de la Brie, accusés par les justices inférieures d'employer des sortiléges pour faire périr des troupeaux [2].

[1] *Mémoires de l'abbé d'Artigny*, tom. V, pag. 154.

[2] Les prétendus sorciers de la Brie étaient Pierre-Nicolas Hocque, fils de Pierre; Pierre Feurre, dit Petit-Pierre, Étienne Jardin, Louis Coasnon, dit Bras-de-Fer Pierre Biaule. Voici de quelle substance se composait leur sortilége : « Du sang et de la fiente » des animaux, de l'eau bénite et du pain de cinq paroisses,

Digitized by Google

Dès que les tribunaux refusèrent de croire à la puissance surnaturelle des sorciers, le nombre de ces derniers diminua rapidement.

L'ordonnance de juillet 1682 est une des plus remarquables et des moins remarquées du règne de Louis XIV : elle contribua puissamment à déraciner plusieurs erreurs, à diminuer le nombre des imposteurs et des dupes, et à faire avancer la civilisation. Je dois faire observer que toutes les réformes et les institutions tendantes à cet avancement datent toutes du ministère de Colbert.

Plusieurs autres coutumes de la barbarie furent abolies; mais il en resta encore un très grand nombre auxquelles on n'osa point toucher. La vénalité de tous les offices, charges, dignités, magistratures, et les énormes abus qui en résultaient; le désordre des finances, le brigandage mystérieux

» notamment de celle où est le troupeau; d'un morceau de la » sainte hostie qu'ils retiennent à la communion, de crapauds, » couleuvres et chenilles, qu'ils mettent le tout dans un pot » de terre neuf acheté sans marchander, dans lequel ils met- » tent encore plusieurs billets sur lesquels ils écrivent, avec » du sang de plusieurs animaux mêlé d'eau bénite, les paroles » dont les prêtres se servent pour la consécration, et autres » paroles les plus saintes de l'évangile de Saint-Jean. » (*Recueil de Pièces pour servir de supplément à l'Histoire des Pratiques superstitieuses du P. Pierre Lebrun*, tom. IV, pag. 499.)

Digitized by Google

des traitans ; la noblesse avec ses bassesses, son orgueil, son immoralité ; les jésuites avec leur pouvoir, leur ambition, leur subtile perversité, etc., se maintinrent encore longtemps.

Le clergé, si l'on en excepte quelques hommes de génie qui jetèrent de grands éclats de lumière sur leur siècle, et quelques autres qui se rendirent recommandables par leurs talens et la régularité de leurs mœurs, le clergé, dis-je, était encore plongé dans l'ignorance et la dissolution. Lorsqu'on entreprit la conversion des protestans, on ne trouva dans les campagnes presque aucun prêtre capable de les instruire par leurs discours, et de les édifier par leur conduite. Le roi donnait l'exemple du déréglement par ses galanteries. Les cardinaux, les évêques de sa cour l'imitaient, ainsi que ses autres courtisans. « Toute la galanterie des » habillemens n'est plus que pour les cardinaux, » écrivait madame de Scudéri à Bussi-Rabutin, » dans une lettre du 4 avril 1672 ; ils sont à la » cour avec des habits de belle étoffe moire, tout » couverts de broderies et de dentelles, avec des » habits courts, des bas de soie couleur de feu, » des garnitures de même, des jarretières de tissu » d'or..... Le cardinal de Bouillon et celui de Bonzi » sont les plus jolis de la cour. »

Elle parle dans la même lettre d'une abbesse

Digitized by Google

très-coquette, qui reçoit à son parloir un ramas de toutes sortes de gens : « Trois ou quatre amans » évêques, dont M. de Noyon est le plus apparent, » tout fou qu'il est; trois ou quatre étrangers, » quelques chanteurs; voilà par qui madame est » encensée[1]. »

Dans une lettre de madame de Montmorency, il est encore question des amours du cardinal de Bouillon : « Le cardinal de Bouillon est encore » fort amoureux de madame de Lude; il la suit » partout; tout le clergé s'en réjouit; car il leur » avait mis le Carême si haut, que personne n'y » pouvait atteindre, et le voilà comme les autres. » Bussi répond : « Si j'étais à la place de madame » de Lude, j'aimerais mieux le cardinal de Bouil- » lon; il me paraît plus galant que son rival. »

Les mœurs du cardinal de Retz, archevêque de Paris, celles d'autres cardinaux, notamment du cardinal Mazarin; celles d'Étienne Le Camus, aumônier du roi, depuis évêque de Grenoble, qui fut trouvé parmi les plus libertins au milieu d'une orgie dégoûtante; celle de Villeroi, archevêque de Lyon, de l'abbé de Vatteville, etc., etc., ne déposent certainement pas en faveur de la moralité du clergé.

[1] *Supplément aux Mémoires et Lettres de Bussi-Rabutin*, première partie, pag. 110.

Digitized by Google

Pour compléter le tableau se présente un archevêque de Paris, François de Harlay de Chanvalon, fameux par ses galanteries ou plutôt par ses débauches : il eut plusieurs maîtresses en titre, parmi lesquelles figurait au premier rang la dame de Bretonvilliers qui poussait la complaisance jusqu'à lui fournir des doublures dans le rôle qu'elle jouait près de sa grandeur. Voici ce qu'on lit dans une lettre de juillet 1675 : « Cela est assez étrange » que l'on n'ait pu souffrir le scandale du..... et » de madame de...., et que l'on souffre celui de » M. (l'archevêque) de Paris et de madame de » Bretonvilliers; car, quoique le mari de celle- » ci soit plus docile que celui de l'autre, il est » toujours contre la bienséance à un évêque d'être » sans cesse avec une jolie femme[1]. »

Voici ce qu'on trouve dans une autre lettre du 27 février 1780 :

« Madame de Bretonvilliers s'avisa, il y a quel- » que temps, pour mieux régaler M. l'archevêque » de Paris, de lui faire venir la petite Varenne. » L'archevêque la trouva plus jolie que la *Cathé-* » *drale*; de sorte qu'il l'a mise de toutes les par- » ties de Conflans[2]. Pierre-Pont, lieutenant des

[1] *Supplément aux Mémoires et Lettres de Bussi-Rabutin*, deuxième partie, pag. 190.

[2] Le public nommait cette dame *la Cathédrale.*

Digitized by Google

» gardes du corps, amant de la petite Varenne » et jaloux du prélat, s'appliqua à découvrir jus- » qu'où il en était avec sa maîtresse, et, comme » le curieux impertinent, il la trouva une nuit, » à une heure indue, sortant dans le carrosse de » son rival; il se mit dedans avec elle, lui chanta » pouille, et le dit partout. Cela d'abord a fait » grand bruit contre l'archevêque; mais enfin » celui-ci a fait entendre au roi que Pierre-Pont » était janséniste; car vous savez bien que les » rivaux des Pères de l'Église ne sont pas de la » vraie religion, et sur cela il a été envoyé en » son gouvernement[1]. »

Ce prélat eut aussi plusieurs autres maîtresses, notamment la marquise de Gourville, sœur du maréchal de Tourville; les chansonniers s'égayèrent sur ses galanteries[2].

Cet archevêque de Paris allait recevoir le chapeau de cardinal, récompense alors assez ordinaire des vices; mais, au mois d'août 1695, une

[1] *Supplément aux Mémoires et Lettres du comte Bussi-Rabutin*, deuxième partie, pag. 172.

[2] On peut citer le couplet suivant :

Sire, dedans votre ville,
On parle d'un grand malheur :
Le sacrilége de Gourville
A gâté notre pasteur.
La donzelle n'est pas saine,
Le prélat en a dans l'aîne, etc.

Digitized by Google

attaque d'appoplexie le fit mourir subitement et le priva de cette dignité. « Il s'agit maintenant, » écrivait alors madame de Sévigné, de trouver » quelqu'un qui se charge de l'oraison funèbre. » On prétend qu'il n'y a que deux petites baga- » telles qui rendent cet ouvrage difficile, la vie » et la mort[1]. »

Je dirai quelques mots de la corruption des femmes de la cour : elle était extrême et portée jusqu'au cynisme. Le recueil manuscrit des chansons ou vaudevilles de ce règne en offre un tableau dégoûtant, par l'indécence et la grossièreté des expressions, par le grand nombre, les titres vaniteux et le dévergondage de ces dames. Il s'accorde très bien avec celui qu'en a tracé en style plus poli Boileau, dans sa satire sur les femmes, où le poëte réduit ainsi le nombre de celles qui sont exemptes de reproches :

Sans doute; et dans Paris, si je sais bien compter,
Il en est jusqu'à trois que je pourrais citer.

En rabattant ce que l'exagération et la malice poétique peuvent avoir ajouté dans ces chansons, dans cette satire, il restera toujours des vérités qui, par malheur pour l'honneur des dames de la

[1] *Galerie de l'ancienne cour*, tom. II, pag. 324.

Digitized by Google

cour, se trouvent confirmées par des autorités bien plus graves. J'ai déjà beaucoup dit à leur égard; je pourrais en dire davantage.

On les a vues, en vraies courtisanes, se mettre aux gages du surintendant Fouquet; on les a vues, crédules jusqu'à la stupidité, dupes de quelques misérables charlatans, se livrer à des pratiques magiques, se mettre au niveau des femmes de la dernière classe du peuple par leur crédulité, et des femmes les plus scélérates par leurs crimes, notamment par leur habitude à recourir, pour leurs vengeances ou leurs intérêts, à l'atroce usage du poison. La plupart de ces dames joignait l'orgueil à la bassesse, le libertinage à la dévotion, et les formes de la politesse à des actes de cruauté. Lorsque la saison des amours était passée pour elles, on les voyait devenir joueuses passionnées, querelleuses, processives, devenir fausses dévotes, les tyrans de leur maison, le fléau de leur famille. Les annales des tribunaux, les monumens historiques m'offrent des faits incontestables et suffisans pour prouver la vérité du tableau. On a déjà vu un échantillon de leurs mœurs dans l'affaire des poisons; il serait inutile et peu galant d'ajouter à ce tableau un grand nombre d'autres traits. Je me borne aux suivans :

La duchesse du Lude, de la maison de Bouillé,

Digitized by Google

irrité contre un jeune abbé qui s'était permis quelques privautés auprès d'une de ses suivantes, l'en punit par l'affreuse opération qu'avait autrefois subie le malheureux Abélard. Elle fut spectatrice de ce supplice sanglant, et insulta à sa victime en ajoutant la dérision à la cruauté [1].

Les dames de Saulx, de La Trémouille et la marquise de la Ferté, étant allées à la comédie après avoir fait la débauche, furent toutes trois pressées par un besoin qu'elles satisfirent dans la loge où elles se trouvaient; puis, importunées par la mauvaise odeur, elles prirent leurs excrémens et les jetèrent dans le parterre. Ceux qui s'y trouvaient accablèrent d'injures ces impudentes duchesses et marquises qui furent obligées de se retirer [2].

La Bruyère parle ainsi des dames de Paris qui,

[1] Voici comment ce fait est raconté par l'annotateur des Mémoires de Dangeau : « Cette femme, toujours dans ses terres, » ne se plaisait qu'aux chevaux qu'elle piquait mieux qu'un » homme; et, chasseuse à outrance, elle faisait sa toilette dans » son écurie. *Elle faisait trembler tout le pays*... Elle fit châtrer » un clerc en sa présence pour avoir abusé dans son château » d'une de ses demoiselles, le fit guérir, lui donna dans une » boîte ce qu'on lui avait ôté, et le renvoya. » *Mémoires de Dangeau*, publiés par Lémontey, pag. 17 et 18.)

[2] *Supplément aux Mémoires et Lettres du comte Bussi-Rabutin*, tom. II, pag. 199 et 200.

Digitized by Google

pendant l'été, dirigeaient leur promenade sur les bords de la Seine pour y voir les baigneurs.

« Tout le monde connaît cette longue allée » qui borde et qui resserre la Seine, du côté où » elle entre à Paris avec la Marne qu'elle vient » de recevoir [1]. Les hommes s'y baignent au pied, » pendant les chaleurs de la canicule; on les voit » de fort près se jeter dans l'eau, on en voit sor- » tir ; c'est un amusement. Quand cette saison » n'est pas venue, les femmes de la ville ne s'y » promènent pas encore; et, quand elle est passée, » elles ne s'y promènent plus [2] ».

Les réformes, les efforts de Colbert pour purger le gouvernement des institutions barbares ne s'étendirent pas sur les goûts de son maître. Il voulait lui plaire : ainsi, il ne contraria jamais ses galanteries multipliées, son gros jeu, ses prodigalités pour ses maîtresses et ses courtisans, ni sa passion pour la guerre; il favorisa son penchant pour la magnificence des fêtes et pour les constructions. Ces goûts, ces penchans ruinèrent l'État. Dès-lors la partie des finances destinée à l'encouragement de l'industrie, du commerce, des let-

[1] La Bruyère est le seul écrivain qui parle de cette allée qui n'existe plus. Elle devait être sur la rive gauche de la Seine, près de la Garre.

[2] *Caractères de La Bruyère*, tom. I, chap. 7.

Digitized by Google

tres, des sciences et des arts, source de prospérité qui, en faisant avancer la civilisation, tend à l'épuration des mœurs, vint à manquer. Plus de pensions aux littérateurs. Les traitemens accordés aux académies, aux manufactures furent considérablement réduits [1]; on se trouva même obligé de renvoyer les nombreux ouvriers réunis dans le bâtiment des Gobelins. Presque tous les plans d'amélioration, conçus et en partie exécutés par ce ministre, furent abandonnés; il n'en resta que les noms et des souvenirs [2].

Colbert, à qui Louis XIV était redevable de ce que son règne avait de plus glorieux, mourut en 1683. Après cette époque commence la troisième et la plus triste partie de la vie de ce roi.

Pour s'acquérir une fausse gloire, il avait fait la guerre; il fut réduit à la continuer pour se défendre : le temps des revers, de la disette, succéda bientôt à celui des triomphe. L'ennui, la satiété, les chagrins vinrent assiéger l'esprit du monarque. Partagé entre ses maîtresses et son confesseur, entre les charmes des dames de Montespan, de Fontagne, etc., et l'éloquence du père La Chaise, après de longues hésitations, il se laissa

[1] *Voyez* ci-dessus, article *Académies*, pag. 28 et 29.

[2] J'ai cité ci-dessus, présent volume, pag. 29, les sommes annuelles de ces pensions.

Digitized by Google

entraîner aux suggestions de ce jésuite. Celui-ci ne lui disait pas : « Vous avez fait des guerres » injustes et trop sacrifié à de fausses idées de » gloire. Vous avez ruiné votre peuple, vous en » avez été le meurtrier, vous deviez en être le » père. C'est en enlevant le bien de vos sujets » que vous avez satisfait à vos folles dépenses; » vous vous êtes abreuvé de leurs larmes et de » leur sang. Vous bravez encore, au milieu de » la magnificence des fêtes et d'une pompe dé- » sastreuse, leurs gémissemens et leur désespoir. » Le père La Chaise, pour expier tant de fautes inexpiables, le mit au régime des pratiques puériles et superstitieuses; comme si quelques abstinences, quelques prières, quelques reliques, pouvaient réparer des maux innombrables, rendre la vie à des centaines de milliers d'hommes que Louis XIV avait fait égorger. Ces crimes ne sont point des péchés pour des jésuites.

Le P. La Chaise, craignant que les maitresses de Louis XIV ne prissent sur son esprit un ascendant qu'il voulait seul posséder, se borna à censurer ses galanteries, à faire éloigner ses favorites pendant les fêtes de Pâques, à intriguer contre elles, à troubler sa conscience par des terreurs sur la vie future, etc. Dans cette position, le roi prit la veuve d'un poëte burlesque, appelé

Digitized by Google

Scarron, la fit marquise de Maintenon, et l'épousa secrètement.

Dès l'an 1682, Louis XIV, inspiré par son confesseur, manifesta son penchant pour la dévotion, et sa résolution de convertir forcément les protestans de son royaume. Se croyant assez puissant pour commander aux opinions, aux habitudes, et s'en faire obéir, il voulut que tous ses sujets fussent dévots ou convertis [1]. Le seul moyen plausible qu'il avait à employer dans ce projet insensé était la persuasion; il ne l'employa point. Les courtisans des deux sexes, pour se maintenir en faveur, se contraignirent et ajoutèrent à leurs vices accoutumés un vice nouveau, l'hypocrisie.

Les libertins et les dames galantes de la cour en prirent le masque : ils assistaient à la messe, au sermon et au salut toutes les fois que le roi s'y trouvait; et, à ce sujet, je citerai un fait qui, quoique connu, trouve ici sa place.

Brissac, major des gardes, fit tomber un jour ce masque de dévotion dont se couvraient les courtisans; il vint dans la chapelle où le roi devait se rendre; les tribunes étaient remplies de dames; il dit assez haut pour en être entendu : *Gardes, retirez-vous dans vos salles; le roi ne viendra*

[1] *Voyez* ci-dessus, pag. 156, *État civil des Protestans.*

Digitized by Google

point; les gardes s'éloignèrent. Les dames, persuadées que le roi ne viendrait pas au salut, éteignirent leurs bougies et se retirèrent. Peu de temps après arrive le roi qui s'étonne de voir les tribunes dégarnies des dames qui s'y rendaient ordinairement. Brissac lui conta le tour qu'il venait de leur jouer : le prince en rit, mais ne fut pas plus éclairé[1].

Louis XIV, de son propre aveu et de l'aveu de madame de Maintenon, était fort peu instruit en matière religieuse. Ses confesseurs profitèrent de son ignorance pour dominer son esprit et le diriger à leur gré. Le père La Chaise et le père Letellier le portèrent, tour à tour, à persécuter, l'un les protestans, l'autre les jansénistes. Il faisait des pélerinages, se cuirassait le corps de reliques, et s'affilia à l'ordre des jésuites. Avec de telles pratiques il se croyait chrétien, croyait suivre la religion de l'Évangile qu'il ne lisait point : il ne suivait que la religion des jésuites.

Cependant, malgré cette résolution, il continua encore pendant quelques années ses habitudes galantes: et même il ne fut pas toujours observateur scrupuleux des abstinences prescrites par l'Église. Dans un état manuscrit de sa dépense de

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, tom. IV, pag. 104. — *Louis XIV et sa cour*, etc., tom. II, pag. 133.

Digitized by Google

bouche, état de l'an 1688, je vois que les vendredis, les samedis et les jours de carême, toutes les tables de sa cour étaient servies en maigre, ainsi que la sienne; mais, par une exception singulière, sans doute autorisée par quelques dispenses, ce roi, ces jours-là, faisait toujours gras à déjeuner[1].

Les princes de cette cour, élevés à la même école, eurent les mêmes principes, et, entièrement livrés aux pratiques accessoires du catholicisme, ils en négligeaient constamment le principal.

Le fils de Louis XIV, connu sous le nom de *Grand Dauphin*, mettait au rang des plus grands crimes l'action de manger gras un jour d'abstinence. Il fit venir secrètement à Choisy une de ses maîtresses, la comédienne *Raisin*; et parce qu'on était en carême, il la fit cruellement jeuner; il la régala avec du pain frit dans de l'huile et avec de la salade. « Cette femme en plaisanta, dit la » princesse, belle-sœur du roi, dans une de ses let- » tres..... Je demandai au prince à quoi il pensait » en traitant ainsi sa maîtresse? *Je voulais bien,* » répondit-il, *commettre un crime, mais non pas*

[1] Voici l'extrait de cet état :

« Menu pour la table du roi, les jours de poissons (jours mai- » gres). Bouillon du déjeun (déjeuné).

» Un chapon vieux, quatre livres de bœuf, quatre livres de » mouton, quatre livres de veau. »

Le dîner et le souper étaient servis en poissons.

Digitized by Google

» *en commettre deux* [1]. » Dans l'idée de ce prince, un crime évité pouvait expier un crime commis.

Monsieur, frère du roi, en mangeant un biscuit, disait à l'abbé Feuillet, chanoine de Saint-Cloud et un des plus zélés missionnairee : *Cela n'est pas rompre le jeûne?* L'abbé lui répondit : *Mangez un veau et soyez chrétien* [2].

Il est plus facile de s'assujettir à quelques pratiques, à quelques abstinences, que de renoncer à ses habitudes vicieuses [3].

Le même prince poussait la dévotion pour les pratiques jusqu'au dernier ridicule. Voici ce que son épouse raconte de lui : « Il avait coutume de » porter le soir, dans son lit, un chapelet garni » de médailles, qui lui servait pour faire ses » prières avant de s'endormir. Une nuit, ces » prières étant finies, je dormais déjà, et je fus » réveillée par un cliquetis assez fort ; je me » doutai que c'était les médailles; j'éveillai mon » époux et lui dis : *Monsieur, Dieu me par-* » *donne; mais je soupçonne que vous faites*

[1] *Fragmens de Lettres originales de madame Charlotte-Élisabeth de Bavière*, tom. II, pag. 83.

[2] *Galerie de l'ancienne cour*, tom. II, pag. 311.

[3] La Bruyère parle ainsi d'un dévot de cette époque : « Adraste » était si corrompu et si libertin, qu'il lui a été moins difficile » de suivre la mode et se faire dévot : il lui eût coûté davantage » d'être homme de bien. »

Digitized by Google

» *promener vos médailles, images et reliques,* » *dans un pays qui leur est inconnu.* Monsieur » me répondit : *Dormez, dormez, vous ne savez* » *ce que vous dites.* Je le laissai se rendormir. Le » bruit ayant recommencé, je me levai tout dou- » cement, pris une bougie et m'approchai de son » lit, et le saisissant par le bras, je lui dis : *Pour* » *le coup vous ne le nierez plus.*

» *Vous avez été huguenote,* me répondit Mon- » sieur, *vous ne savez pas quelle efficace ont* » *les images et les reliques ; elles garantissent* » *les parties de notre corps qu'elles touchent de* » *malefices et de malheurs. — Je vous demande* » *bien pardon, Monsieur,* lui répliquai-je; *mais,* » *sans que je veuille vous rien disputer, vous* » *ne me persuaderez jamais que ce soit hono-* » *rer les saints et les saintes que de laisser ainsi* » *promener leurs images sur les endroits les* » *moins décens de votre corps, c'est contre le* » *sens commun*[1]. »

L'épouse du duc d'Orléans, de celui qui devint régent, lorsqu'elle avait perdu quelque chose, faisait dire des prières pour une religieuse de Fontevrauld, appelée *Boiter,* morte depuis peu de temps. Elle pensait que son ame, tirée du pur-

[1] *Fragmens de Lettres de Charlotte-Élisabeth de Bavière,* tom. II, pag. 107.

Digitized by Google

gatoire par ces prières, viendrait lui faire retrouver ce qu'elle avait perdu. C'était, comme les païens, évoquer les pythonisses[1].

Le prince de Conti avait une fluxion sur les yeux : la princesse, sa mère, pour l'en guérir, prit un lavement qui devait, par sympathie, soulager le mal de son fils[2].

Telles étaient les absurdités que les jésuites laissaient croire aux princes; et ces actes ridicules étaient considérés comme la religion chrétienne.

Le jésuite Letellier, dernier confesseur de Louis XIV, inspiré par son ambition fougueuse, fut l'auteur de la bulle *Unigenitus;* il employa plusieurs moyens de séduction et de fourberie pour obliger le pape à la signer, tourmenta le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, alluma le feu de la discorde parmi le clergé de France, excita contre plusieurs personnes et plusieurs corporations respectables une persécution que Louis XIV eut la maladresse de seconder de toutes ses forces, et qui ne cessa qu'à l'époque de l'expulsion des jésuites. Ce P. Letellier, qui maîtrisait les consciences du roi et de toute sa cour, mit un jour à découvert une partie de ses opinions religieuses. Quelqu'un opposait à sa doctrine celles

[1] *Fragmens de Lettres de Charlotte-Élisabeth de Bavière*, tom. II, pag. 168.

[2] *Idem*, tom. II, pag. 223.

Digitized by Google

de saint Paul, de saint Augustin et de saint Thomas; il répondit : *Saint Paul et saint Augustin sont des têtes chaudes qu'on mettrait aujourd'hui à la Bastille. A l'égard de saint Thomas, vous pouvez penser quel cas je fais d'un jacobin, quand je m'embarrasse peu d'un apôtre* [1].

Les *mariages de conscience* étaient fort à la mode dans ce temps de dévotion; ils se contractaient par un engagement sous seing privé, sans notaire et sans curé. M. le marquis de La Farre, dans ses Mémoires, parle d'un militaire nommé Saint-Ruth, et dit : « La maréchale de la Meilleraye, vieille folle, s'était entêtée de lui du vivant » de son époux dont il était page, et, après la » mort du maréchal, elle en fit son *mari de* » *conscience*. Ce mariage, devenu à la mode, » contribua beaucoup à la fortune de Saint-Ruth. Le roi le fit lieutenant des gardes, etc. [2]. »

Ces espèces de mariages rentrent dans la catégorie des *mariages secrets;* mais ceux-ci étaient contractés devant un prêtre; tels sont les mariages de la veuve de Louis XIII, Anne d'Autriche, qui épousa le cardinal Mazarin; la reine mère d'Angleterre, qui prit secrètement pour époux, milord

[1] *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV*, par Duclos, tom. I, pag. 142, édition de 1808.

[2] *Mémoires du marquis de La Farre*, pag. 289.

Digitized by Google

Saint-Germain, comte de Saint-Albin, son chevalier d'honneur; la princesse de Deux-Ponts, qui contracta un mariage secret avec son écuyer Gerstorf; le mariage secret de Louis XIV avec mademoiselle d'Aubigné, veuve Scarron, etc.

Je pourrais accroître de beaucoup ces exemples, et placer ceux de deux prélats illustres.

Voici encore quelques traits qui caractérisent cette dernière période du règne de Louis XIV et des mœurs de sa cour.

« Que ne puis-je vous donner toute mon expé-
» rience! écrivait madame de Maintenon à une
» de ses amies; que ne puis-je vous faire voir
» l'ennui qui dévore les grands, et la peine qu'ils
» ont à remplir leurs journées! Ne voyez-vous
» pas que je meurs de tristesse dans une fortune
» qu'on aurait peine à imaginer? [1]. »

« Le roi me garde à vue. Je ne vois qui que
» ce soit, écrivait-elle encore. Il ne sort point
» de ma chambre. Il faut que je me lève à cinq
» heures pour vous écrire. » Et dans une autre lettre elle disait : « Je ne le sens que trop; il
» n'est point de dédommagement pour la li-
» berté [2]. »

[1] *Lettres de madame de Maintenon*, tom. III, pag. 152.

[2] *Lettres de madame de Maintenon*, tom. II, pag. 160; tom. IV, pag. 166.

Digitized by Google

En parlant des intrigues des courtisans, elle écrit que « ces gens-là sont tantôt trompeurs et tantôt trompés, et souvent l'un et l'autre [1]. »

« Je ne suis point portée à la méfiance, dit-elle » ailleurs, et j'aurais vécu longtemps sans croire » les hommes aussi mauvais qu'on le dit; mais la » cour change les meilleurs..... Presque tous » noient leurs parens, leurs amis, pour dire un » mot de plus au roi et pour lui montrer qu'ils » lui sacrifient tout..... Ce pays est effroyable, » il n'y a point de tête qui n'y tourne..... Je vois, » j'entends des choses qui me déplaisent ou qui » m'indignent. Nous avons des assassinats de sang-» froid, des envies sans sujets, des rages, des » trahisons sans ressentimens, des avarices insa-» tiables, des désespoirs au milieu du bonheur, » des bassesses qu'on couvre du nom de grandeur » d'ame. Je me tais; je n'y puis penser sans em-» portement [2]. »

Les bassesses dont parle madame de Maintenon étaient en effet le caractère dominant des habitués de la cour de Louis XIV. *La bassesse des grands,* dit le marquis de la Farre, *a été excessive sous ce règne* [3]. Pour s'en convaincre, il suffit de

[1] *Lettres de madame de Maintenon*, tom. II, pag. 136.
[2] *Idem*, tom. IV, pag. 4, 38; tom. V, p. 86; t. II, p. 203, 206.
[3] *Mémoires du marquis de La Farre*, pag. 259.

Digitized by Google

lire les nombreux Mémoires de ce règne; ceux qui les écrivaient se faisaient gloire de leur turpitude. Quel mépris, quelle humiliation ne bravaient pas les grands seigneurs de cette cour pour obtenir des pensions, des dignités, des décorations!

Le comte Bussi-Rabutin, dans une lettre adressée à madame de Montmorency, le 8 octobre 1677, lui dit à propos d'intrigues de cour: *Je suis, autant que je puis, du parti du plus fort*[1].

Il faut, disait bassement le maréchal de Villeroi, gouverneur de Louis XV, répétant en français un proverbe italien, *il faut tenir le pot de chambre aux ministres tant qu'ils sont en place, et le leur verser sur la tête quand ils n'y sont plus.* Il ajoutait: *Quelque ministre qui vienne en place, je déclare d'avance que je suis son serviteur, son ami, et même un peu son parent*[2].

Il serait difficile de trouver aujourd'hui, dans la classe la plus abjecte de la société, des êtres qui fissent parade de sentimens aussi vils, aussi méprisables que ceux dont se vante ici un courtisan et même un gouverneur de Louis XV.

[1] *Supplément aux Mémoires et Lettres du comte Bussi-Rabutin*, seconde partie, pag. 50.

[2] *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV*, par Duclos, édition de 1808, pag. 194.

Digitized by Google

Ces actions ne deviennent excusables que lorsque le besoin les commande; mais, lorsque c'est la vanité, elles sont ignominieuses.

L'étrange *honneur* des nobles se maintenait invulnérable. Les traits qui couvrent d'infâmie les hommes des autres classes de la société ne les atteignaient point. Un noble pouvait se livrer aux actions les plus viles, les plus criminelles, sans cependant cesser d'être illustre. On n'accordait de la considération qu'à la naissance souvent de mauvais aloi, qu'aux emplois quelquefois vils, qu'à la richesse qui n'était pas toujours justement acquise. Avec de tels principes, une nation ne peut avoir ni morale, ni élévation d'ame.

Voyez ces courtisans aspirer avec ardeur aux avantages de la domesticité, s'honorer d'être avilis[1], solliciter des brevets d'affaires, des aubaines, des confiscations, s'enrichir aux dépens de malheu-

[1] Le cardinal de Polignac, ayant reçu du roi l'expectative d'une pension de six mille livres, lui en fit ses remercîmens, et lui dit que, quoiqu'il fût comblé de ses grâces, il ne pourrait se croire parfaitement heureux que quand il aurait l'honneur d'*être son domestique*. (*Nouveaux Mémoires de Dangeau*, pag. 240.)

Un homme de qualité maltraitait un valet-de-pied de Louis XIV; ce prince, entendant des cris derrière son carrosse, demanda ce que c'était: *Ce n'est rien, sire*, répondit cet homme de qualité, *ce sont deux de vos gens qui se battent*. « Ce vil courtisan, dit » Saint-Foix, méritait que Louis XIV le dégradât de sa noblesse. » Mais n'aurait-il pas déshonoré les dernières classes de la société?

Digitized by Google

reuses familles, et en partager les dépouilles avec les limiers d'affaires qui leur en donnaient les avis. Le duc de Guiche obtint par cette voie la confiscation des biens que des Hollandais avoient en Poitou [1].

L'abbé de Polignac, le plus avide des courtisans, obtint la confiscation des vaisseaux de Dantzick, et celle des biens de M. de Ruvigny, protestant [2].

Madame la duchesse d'Harcourt demande et obtient la succession d'un nommé Foucault qui s'était suicidé, etc. [3].

Le sieur de Masgontier demande à Louis XIV la succession du sieur Martin de Esnos qui, revenant d'Amérique et passant à Paris, y était mort en 1705. Le roi disposait de cette succession en vertu du droit d'aubaine [4].

On jouait beaucoup à la cour de Louis XIV: ce roi aimait les gros joueurs.

Il alimentait par son exemple cette source féconde en immoralité. On jouait par goût, on jouait par désœuvrement, pour se désennuyer, et sur-

[1] *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 145.
[2] *Idem*, pag. 147, 213.
[3] *Idem*, pag. 51.
[4] *Dissertation sur le droit d'aubaine*, par Emmanuel Gama, avocat au parlement, pag. 26.

Digitized by Google

tout pour complaire à ce roi qui payait cette complaisance aux dépens de ses finances, et dédommageait les pertes énormes de ses courtisans en tolérant leur mauvaise foi; car on trichait au jeu. Ces bassesses, comme celles d'un seigneur dont j'ai parlé qui vola les chevaux du roi, étaient tournées en plaisanteries. « Personne, dit Saint-
» Simon, n'était plus au goût du roi que le duc
» de C....., et n'avait usurpé plus d'autorité dans
» le monde. Il était très splendide en tout, grand
» joueur, et ne s'y piquait pas d'une fidélité bien
» exacte. Plusieurs grands seigneurs en usaient
» de même. »

Les femmes de la cour n'étaient pas plus scrupuleuses; mais lorsque la dévotion fut devenue une mode à la cour, « les joueuses, en se quit-
» tant, prononçaient une formule par laquelle on
» se faisait un don réciproque de ce qui aurait pu,
» dans la partie, ne pas être légitimement gagné.
» Cet art de frauder Dieu, pratiqué par tant de
» pieuses harpies jusque dans les cabinets de ma-
» dame de Maintenon, m'a paru le trait le plus
» éminemment caractéristique.

» La tolérance alla plus loin encore : des ban-
» dits, que nous ferions chasser de nos antichambres, jouissaient d'honorables familiarités. Les
» Pomenars, les Charmacé, les Falari, poursuivis

Digitized by Google

» pour des crimes ignominieux, tels que le vol » et la fausse monnaie, étaient, à la faveur d'un » nom connu et d'un cynisme amusant, admis et » fêtés dans les compagnies les plus hautes et les » plus précieuses [1]. »

L'auteur des Mémoires du duc de Grammont parle en plaisantant des escroqueries que ce duc faisait au jeu [2].

Les grands seigneurs ne craignaient pas d'avoir des domestiques qu'ils savaient être voleurs et assassins. Le comte de Bussi-Rabutin, ayant été volé, soupçonna un gentilhomme de ses domestiques : « Je soupçonnai fort ce gentilhomme de qui » la vie avait été jusque-là (celle) d'un filou [3]. »

Ailleurs, le même comte parle d'un autre de ses domestiques qui lui avait servi d'écuyer pen-

[1] *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*, par Lémontey, pag. 437 et 438.

[2] Voici le portrait qu'en fait le duc de Saint-Simon : « Grand » escroc et grand faiseur de dupes au jeu ; de l'esprit, des gas- » connades, de l'impudence, de l'effronterie, de la bassesse, et » de toutes les misères à l'avenant dont ses propres Mémoires, » faits et avoués par lui, font une foi singulière. Avec tout cela, » fort dans le grand monde, et à la cour, etc. »

Il avait soixante-treize ans lorsque, pour la première fois, sa femme lui fit réciter son *Pater. Cette prière est belle*, disait-il ; *qui l'a faite?* (*Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 75 et 76.)

[3] *Mémoires de Bussi-Rabutin*, tom. I, pag. 281.

Digitized by Google

dant plusieurs années, soldat de fortune dont il vante la bravoure et l'amitié ; il ajoute qu'il était « adonné à tous les vices, et que le vol et l'as- » sassinat lui étaient aussi familiers que le boire » et le manger [1]. »

Quelle idée doit-on se faire du caractère moral d'un comte qui estimait et gardait auprès de lui un homme qui, à sa connaissance, était voleur et assassin ?

Ces faits et ce que j'ai rapporté dans le paragraphe précédent sur la conduite déréglée des pages et des laquais, expliquent pourquoi Molière, Regnard, Dancourt, etc., n'ont fait, dans leurs comédies, figurer que des valets fripons, et même ont voulu donner à leurs friponneries des couleurs agréables.

Les seigneurs volaient comme leurs valets. Pendant les fêtes magnifiques célébrées à Versailles lors du mariage du duc de Bourgogne, où les princes et les courtisans, courbés sous le poids de leurs habits brillans d'ouvrages de broderie et de bijouterie, ressemblaient à des boutiques ambulantes, des filous, alléchés par l'abondance de l'or et des pierreries mis en étalage, firent un butin immense, eurent même l'audace de couper un morceau de la robe de la duchesse de Bourgogne

[1] *Mémoires de Bussi-Rabutin*, tom. I, pag. 331.

Digitized by Google

pour lui enlever une agrafe de diamans. Le chevalier de Sully surprit sur le fait un des voleurs : c'était *un homme de la première qualité*. On jugea qu'il avait voulu se procurer de quoi payer son habit, et le roi lui fit grâcé[1].

Ces habitudes féodales ne furent pas les seules qui se conservèrent en France sous le règne de Louis XIV. Ce roi, par des récompenses et des titres pompeux distribués à propos, était parvenu à désarmer la féodalité dans son action contre la monarchie; mais, malgré les moyens répressifs des grands jours, elle agissait encore fortement contre le peuple; et, sous le règne de Louis XIV, on pourrait citer, de la part de la noblesse, des attentats dignes des temps de Louis VI ou Louis VII.

Le chevalier de Lorraine, qui jouissait de quatre riches abbayes, exerçait une tyrannie extrême sur tous les habitans de ses terres, et surtout dans le lieu de Fremont où il avait une maison de chasse. A sa mort il ne fut guère regretté. On l'avait violemment accusé d'avoir empoisonné Madame, épouse du frère de Louis XIV. Néanmoins, ce roi ne laissait pas, en allant à Fontainebleau, où à son retour, d'aller dîner à Fremont chez ce scélérat[2].

[1] *Galerie de l'ancienne cour*, tom. I, pag. 202.

[2] *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 145.

Digitized by Google

Plusieurs courtisans faisaient le métier d'espion, et n'avaient pas honte de recevoir, pour prix des *avis* qu'ils donnaient au roi, des sommes considérables. On trouve dans les Mémoires de Dangeau plusieurs exemples de cette turpitude.

M. de Termes était soupçonné d'être espion de la cour, le duc et la princesse de Conti firent aposter des Suisses qui le chargèrent si violemment de coups de bâton, qu'il en fut plusieurs jours au lit[1].

Le prince Philippe mourut à Paris, le 27 septembre 1693; et sa mort donna lieu à un trait de vanité féodale digne d'être cité. L'annotateur des Mémoires de Dangeau en parle ainsi : « Ce » prince, grand escroc, et grand débauché, » mourut fort promptement. On moralisait la-des- » sus en présence de la maréchale de Meilleraye, » avec grand doute de son salut, *Je vous as-* » *sure*, dit la maréchale fort sérieusement, *qu'à* » *des gens de cette qualité-là, Dieu y regarde* » *bien à deux fois pour les damner*[2]. »

M. Duquesnoi, maître des requêtes, dans une débauche qu'il fit un lundi gras, résolut de mettre le feu à la Place-Royale dont sa maison faisait

[1] *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag 11.
[2] *Idem*, pag. 82.

Digitized by Google

partie ; il n'y eut, grâce aux secours qu'on y porta avec promptitude, que cette maison, nommée le *Pavillon de Castres*, qui fut brûlée.

Les nobles maltraitaient encore les sergens qui venaient, en vertu d'arrêts et au nom du roi, saisir leur mobilier. M. de Maurevel, le 11 février 1689, tira des coups de pistolet sur des sergens qui saisissaient les chevaux de son écurie, et en tua deux; le roi lui fit grâce[1].

L'archevêque de Lyon, M. de Villeroi, joignait à cette fonction ecclésiastique la fonction temporelle et militaire de lieutenant de roi dans le Lyonnais; et, par un ancien abus dont j'ai cité tant d'exemples, il associait l'épée à la crosse. Il commandait à Lyon avec une autorité absolue, « vivait magnifiquement, avait un équipage de » chasse : tout tremblait sous lui, la ville, les » troupes, jusqu'à l'intendant... C'était un petit » prestolet, à mine de curé de village, aussi haut » que son frère était souple; il le menait à la baguette et son neveu au bâton... Il fut peu archevêque, et moins commandant que roi de ces » provinces. On peut le considérer, dit l'annotateur des Mémoires de Dangeau, comme le » dernier seigneur qui ait été en France, » c'est-

[1] *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, p. 46 et 47.

Digitized by Google

à-dire le dernier qui ait exercé la puissance féodale dans toute sa plénitude. Il mourut en juin 1693[1].

Si l'archevêque de Lyon exerçait dans le Lyonnais la puissance féodale, M. de Canaple, qui lui succéda dans ce commandement, y jouait le rôle de l'archevêque. Il donnait des démissoires, prétendait user de la juridiction ecclésiastique; et, en parcourant les rues de Lyon dans son carosse, il ne manquait pas de donner sa bénédiction aux passans.

Il existait un autre exemple de la toute-puissance féodale dans l'abbé de Vatteville, qui exerçait dans la Franche-Comté une espèce de souveraineté que le roi n'osait pas contrarier. « Cet abbé, qui » mourut le 4 février 1709, étant prêtre, chartreux-» profès, avait fui son couvent après avoir tué » son prieur. Il se fit circoncire, devint pacha, » commanda en Morée l'armée turque contre les » Vénitiens, trahit les mahométans, fut absous » par la cour de Rome, et rendu susceptible de » posséder tous bénéfices. Il revint en Franche-» Comté, se lia d'intrigue avec la reine-mère, et » favorisa de tout son pouvoir la conquête de » cette province. Il eut de Louis XIV la nomi-

[1] *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, p. 79 et 80.

Digitized by Google

» nation à l'archevêché de Besançon, mais le
» pape refusa les bulles. Il vécut en grand sei-
» gneur : grande meute, belle écurie, grosse table,
» force compagnie, et surtout, et sans se cacher,
» fort peu châtié dans ses mœurs ; grand tyran
» chez lui, et tenant les intendans en respect.
» Ceux-ci avaient les yeux fermés par ordre de
» la cour. »

Cette espèce d'abbé, de moine, de seigneur, de gouverneur de province, de tyran, venait faire des apparitions à la cour où il était reçu avec considération par le roi. Il se plaisait à s'aller montrer quelquefois chez les chartreux de Paris, et à les morguer [1].

C'est à la classe ecclésiastique que la feodalité s'était le plus fortement cramponnée. Louis XIV obligea les chanoines-comtes du chapitre de Saint-Jean de Lyon à s'agenouiller lorsque, pendant la célébration de la messe, on élevait l'Eucharistie. Ces chanoines-comtes, trop nobles pour adorer Dieu comme les autres chrétiens, quoique maintenus dans ce droit impie et féodal par un arrêt du conseil, du 23 août 1655, y renoncèrent par l'effet des reproches de ce roi et par la crainte de lui déplaire [2].

[1] *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 139.
[2] *Description de la France et du Lyonnais*, par Piganiol.

Digitized by Google

Ce roi abolit, en 1687, un pareil usage religieusement conservé par les chanoines de Verdun; ils ne se mettaient point à genoux pendant l'élévation, et assistaient la tête couverte aux processions [1].

L'abbé Lorenchet, en 1685, amoureux de la femme d'un charron, charge son valet de marchander avec trois hommes le prix qu'ils demandent pour assommer le mari de cette femme [2].

L'abbé de Pompadour, qui mourut le 6 novembre 1710, faisait dire dans les antichambres son bréviaire par son domestique, auquel, outre ses gages, il donnait une rétribution particulière [3].

Les princes et princesses ne communiaient point avec des hosties données au commun des chrétiens; il leur fallait des *hosties choisies*. « Madame la » dauphine fit ses Pâques à la paroisse, lit-on dans » les Mémoires de Dangeau; il arriva une chose » extraordinaire : c'est qu'il y eut deux consé- » crations, parce qu'on avait oublié d'abord de

Description des principaux lieux de France, tom. VI, pag. 262 et 263. — *Lettres choisies de M. Simon*, pag. 200, etc.

[1] *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 30.

[2] *Supplément aux Mémoires et Lettres du comte Bussi-Rabutin*, deuxième partie, pag. 128.

[3] *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 207 et 208.

Digitized by Google

» présenter l'*hostie choisie* pour la communion
» de madame la dauphine[1]. »

On voit que si Louis XIV abattait de temps en temps quelques branches honteuses de l'arbre féodal, il en laissait subsister beaucoup d'autres.

Au tableau des mœurs de la cour, faisons succéder celui des mœurs de Paris. Ce dernier est ordinairement la copie du premier.

La Bruyère a fourni plusieurs traits qui caractérisent les mœurs des Parisiens de cette époque. Il parle des sociétés ou coteries qui ont leurs lois, leurs usages, leur jargon et leurs mots pour rire, et où les membres se trouvent entièrement étrangers aux autres coteries de la capitale; de la grande et de la petite robe dont la première se venge sur l'autre des dédains de la cour et des humiliations qu'elle y essuie; de ces jeunes gens « qui se co-
» tisent et rassemblent, dans leurs familles, jus-
» qu'à six chevaux pour allonger un équipage
» qui, avec un essaim de gens de livrées, où ils
» ont fourni chacun leur part, les fait triompher
» au *Cours* ou à *Vincennes*. » Ils s'appauvrissaient pour paraître riches un instant.

Il peint l'orgueil nobiliaire de certains Parisiens,

[1] *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, pag. 14.

Digitized by Google

leur fatuité, leur empressement à raconter leurs bonnes aventures auprès des dames, à imiter les manières, les travers, les folles dépenses des courtisans; à se rechercher avec impatience et à ne se rencontrer que pour se dire des riens.

Il peint leur ignorance sur certaines matières, notamment sur l'agriculture. « A Paris, dit-il, on » distingue à peine la plante qui porte le chanvre » d'avec celle qui produit le lin, et le blé-fro- » ment d'avec les seigles[1]. »

Une gravure publiée en 1646 présente une vue du cours occidental de la Seine; elle a pour premier plan le milieu du Pont-Neuf. Cette gravure, dont l'auteur est Della Bella, donne une idée des mœurs du commencement du règne Louis XIV; en voici les principales scènes :

Sur le trottoir de ce pont, du côté d'aval et de la rue Dauphine, on voit des duellistes qui se battent en plein jour; des combattans sont blessés, étendus à terre; d'autres travaillent avec fureur à s'arracher la vie : les passans voient avec indifférence ces meurtres.

On y voit beaucoup de pauvres, parmi lesquels figurent un cul-de-jatte qui se traîne sur le pavé et des femmes portant des enfans sous leurs bras;

[1] *Caractères de La Bruyère*, tom. I, chap. 7.

Digitized by Google

elles demandent l'aumône; les hommes, le chapeau à la main, courent, pour en obtenir, au-devant des portières de magnifiques carrosses qui se dirigent rapidement du côté du Louvre, et dont les chevaux sont couverts de riches caparaçons. Mais ce qui est plus digne de remarque, c'est la voiture si utile, appelée *haquet*, alors récemment inventée par le célèbre Pascal; cette voiture est toute semblable à celles qui aujourd'hui portent ce nom.

Plus loin des voleurs sont arrêtés et paraissent avoir enlevé des manteaux.

Sur le terre-plein de la statue de Henri IV, est un charlatan entouré d'un groupe de curieux; un grand nombre de femmes élégantes arrêtent les passans sur le trottoir. Vers la partie septentrionale du pont, on voit des gens qui se querellent, se frappent; d'autres qui tiennent un étalage de marchandises, etc.

Sur le trottoir du côté opposé, à l'entrée du quai des Orfèvres, un arracheur de dents, monté sur une estrade, fait une opération de son art; la foule l'entoure. On aperçoit une femme et un enfant qui, soulevant le manteau d'un des curieux, introduisent leurs mains dans ses poches.

Sur le trottoir du côté où était la Samaritaine, sont des étalages de marchands de vin et de co-

Digitized by Google

mestibles, recouverts de toiles. Près de là on voit une scène de voleurs de manteaux nommés *tireurs de laine*. Le volé met l'épée à la main contre les voleurs. On se bat, et le guet arrive lorsque le mal est fait.

Près de cette scène tumultueuse se promènent isolément quelques femmes soigneusement parées qui arrêtent les hommes. Il en est plusieurs sur le terre-plein du Pont-Neuf, où l'on remarque un charlatan qui vend des drogues, et des polissons qui se battent.

A l'entrée de la place Dauphine sont des marchands de filets et de chiens de chasse.

Au milieu de la route on voit passer des soldats, armés de casques, de cuirasses et de longues piques qu'ils portent sur leurs épaules.

Parlons des vêtemens :

La chevelure des hommes tombe jusqu'à leurs épaules sans arrangement; leur tête est couverte par de petits chapeaux ronds à basse forme et à bords très amples, toujours ornés d'une longue plume qui retombe sur le côté ou sur le derrière de la tête. Ils ont une veste ou justaucorps qui ne descend pas plus bas que la ceinture, et auquel, avec des rubans, se rattache le haut-de-chausses ou culotte. Chez les uns, ces hauts-de-chausses, très bouffans, ne descendent que jusqu'à mi-cuisse;

Digitized by Google

chez les autres ils sont tout d'une venue, vont jusqu'au-dessous des genoux et sont ouverts en bas et sans jarretières. Leurs chaussures se composent de demi-bottes, dont l'ouverture est très évasée. Un large baudrier en sautoir soutient à leur côté une longue épée qui touche la terre. Un manteau appelé *balandran* couvre souvent le justaucorps et le baudrier.

Les femmes élégantes sont, dans cette gravure, représentées les cheveux tressés et fixés derrière la tête; deux parties de la chevelure descendent des tempes jusqu'au cou, et accompagnent avantageusement le visage. Quelques-unes ont à la tête un escoffion dont les pointes viennent se nouer sous le menton ou sont dénouées et flottent sur les épaules. Une robe, à longues manches, retroussée des deux côtés et ne passant pas le genou, laisse voir un jupon orné de broderie.

Cette gravure est une esquisse morale de l'époque.

Une lettre longue et détaillée, écrite, sous le règne de Louis XIV, par un étranger qui avait séjourné longtemps dans cette capitale, me fournira la matière principale du tableau des mœurs des Parisiens.

Les habitans sont, dit-il, logés jusque sur les ponts de la rivière et sur les toits des maisons. Les

Digitized by Google

femmes qui n'enfantent que des braves, commandent plus que les hommes.

L'auteur parle des voitures de places, du bruit qu'elles font et de leur grand nombre. « Elles sont » délabrées et couvertes de boue; les chevaux qui » les tirent mangent en marchant; ils sont mai- » gres et décharnés. Les cochers sont si brutaux, » ils ont la voix si enrouée et si effroyable, et le » claquement continuel de leur fouet augmente » le bruit d'une manière si horrible, qu'il semble » que toutes les furies soient en mouvement pour » faire de Paris un enfer. »

Il parle du tintamarre des cloches nombreuses, qui, comme l'a dit Boileau : *Pour honorer les morts font mourir les vivans.*

« Ajoutez les hurlemens et les cris de tous ceux » qui vont dans les rues pour vendre des herbes, » du laitage, des fruits, des haillons, du sable, » des balais, du poisson, de l'eau, etc.... Je n'ai » jamais vu un si grand nombre d'aveugles ; ils » vont par toute la ville sans guide, et marchent » plusieurs ensemble, parmi une infinité de char- » rettes, de carrosses, de chevaux, avec la même » sûreté que s'ils avaient des yeux aux pieds.... » Ils ne manquent pas de tourmenter, dans toutes » les églises, les fidèles à qui ils demandent l'au-

Digitized by Google

» mône avec une tasse de cuivre dans une main
» et un bâton dans l'autre.....

» Les maisons semblent ici bâties par des phi-
» losophes plutôt que par des architectes, tant
» elles sont grossières en dehors; mais elles sont
» bien ornées en dedans. Cependant elles n'ont
» rien de rare que la magnificence des tapisseries
» dont les murailles sont couvertes, n'étant pas,
» en France, d'usage de les embellir par des sculp-
» tures.

» Les chevaux ont le pas devant les laquais,
» étant la mode ici de les mettre sur le derrière
» du carrosse en croupe.

» Ce n'est point exagérer de dire que tout
» Paris est une grande hôtellerie : on voit par-
» tout des cabarets et des hôtes, des tavernes et
» des taverniers; les cuisines fument à toute heure
» parce qu'on mange à toute heure.... Les tables
» sont abondantes; ils ne mangent jamais seuls;
» ils aiment à boire des petits coups, mais sou-
» vent; et ils ne boivent jamais qu'ils n'invitent
» leurs convives à faire de même. Le menu peu-
» ple ne s'enivre que les jours de fête qu'il ne
» fait rien; mais il travaille les jours ouvriers
» avec assiduité. Il n'y a pas un peuple au monde
» plus industrieux et qui gagne moins, parce

Digitized by Google

» qu'il donne tout à son ventre, à ses habits; et
» cependant il est toujours content.

» Le luxe est ici dans un tel excès, que qui
» voudrait enrichir trois cents villes désertes, il
» lui suffirait de détruire Paris. On y voit briller
» une infinité de boutiques où l'on ne vend que
» des choses dont on n'a aucun besoin; jugez du
» nombre des autres où l'on achète celles qui sont
» nécessaires.

» Quoiqu'il ne pleuve pas, on ne laisse pas de
» marcher souvent dans la boue; comme l'on jette
» toutes les immondices dans les rues, la vigi-
» lance des magistrats ne suffit pas pour les faire
» nettoyer. Cependant les dames ne vont plus
» qu'en mules. Autrefois les hommes ne pou-
» vaient marcher à Paris qu'en bottines. Un Es-
» pagnol les voyant en cet équipage le jour de
» son arrivée, demanda *si toute la ville partait*
» *en poste*.

» Les femmes aiment ici les petits chiens avec
» une passion extrême, et elles les caressent avec
» autant de tendresse que s'ils étaient de la race du
» chien qui suivit Tobie... Les chiens de Boulogne
» passent présentement pour laids et insuppor-
» tables. On ne caresse plus que ceux qui ont le
» museau de loup et les oreilles coupées; plus
» ils sont difformes, plus ils sont honorés de bai-

Digitized by Google

» sers et d'embrassemens..... Les femmes ont aussi
» le privilége de commander à leurs maris et
» de n'obéir à personne..... Il y en a qui écri-
» vent et qui font des livres; les plus sages font
» des enfans; les plus pieuses consolent les af-
» fligés; les plus sobres mangent par jour autant
» de fois que les Musulmans font oraison, étant
» la coutume du pays de saluer le soleil levant
» le pain à la main.

» Elle s'habillent toute avec beaucoup de bien-
» séance; on les voit à toute heure; elle aiment
» la conversation des personnes gaies; elles vont
» à la ville comme il leur plaît. La porte de leur
» maison est toujours ouverte à ceux qui y sont
» entrés une seule fois....

» Il y en a quelques unes qui, en sortant de
» la maison, oublient de fermer la porte, au mé-
» pris des voleurs, parce qu'elles portent sur
» elles tout leur patrimoine....

» Les plus nobles traînent par derrière une
» longue queue d'or ou de soie, avec laquelle
» elles balayent les églises et les jardins. Elles
» ont toutes le privilége d'aller masquées en tout
» temps, de se cacher et de se faire voir quand
» il leur plaît; et, avec un *masque de velours*
» *noir*, elles entrent quelquefois dans les églises

Digitized by Google

» comme au bal et à la comédie, cachées à Dieu et
» à leurs maris [1].

« Les plus belles commandent en reine, à leurs
» maris comme à des sujets, à leurs amans comme
» à des esclaves ; elles ne savent ce que c'est que
» de donner le lait à leurs enfans.

» Elles donnent et reçoivent facilement de l'a-
» mour ; mais on n'aime ni longtemps ni assez.....
» On ne voit presque jamais ici de jaloux, rare-
» ment un homme qui se croit malheureux pour
» l'infidélité de sa femme ; très rarement une
» fille qui sacrifie à Diane, déesse de la chas-
» teté.

» Le baiser qui en Turquie, en Italie et en
» Espagne, est le commencement de l'adultère,

[1] Ces masques, dont l'usage remonte au temps de François Ier ou de Henri II, étaient employés par les dames de la cour et de la ville pour conserver la blancheur de leur teint. J'ai déjà eu occasion de parler de cette mode qui commençait à passer sous la fin du règne de Louis XIV, mais qui se soutint encore un peu pendant la régence.

J'ai vu deux de ces masques. Ils étaient, comme le dit l'auteur cité, de velours noir ; ils se ployaient en deux comme un portefeuille ; aucune ligature ne les fixait sur le visage, mais à l'endroit de la bouche s'avançait une petite verge de fil d'archal terminée par un bouton de verre. Cette verge, qui entrait dans la bouche de la personne masquée, suffisait pour contenir le masque, et changeait, disait-on, le son de sa voix : ils étaient doublés de taffetas blanc.

Digitized by Google

» n'est ici, qu'une simple civilité..... On ne
» fait point de visites où l'on ne mêle des bai-
» sers.

» L'adultère y passe pour une galanterie, même
» dans l'esprit des maris qui voient tranquille-
» ment faire l'amour à leurs femmes.

» Les tailleurs ont plus de peine à inventer
» qu'à coudre; et, quand un habit dure plus que
» la vie d'une fleur, il paraît décrépit. De-là est
» né un peuple de frippiers qui font profession
» d'acheter et de vendre de vieux haillons et des
» habits usés. Ils vivent splendidement en dé-
» pouillant les uns et les autres; commodité assez
» singulière dans une ville très peuplée, où ceux
» qui s'ennuient de porter longtemps le même
» habit, trouvent à le changer avec une perte
» médiocre; et où les autres qui en manquent
» ont le moyen de s'habiller avec une petite dé-
» pense.

» La civilité est plus étudiée en France que
» dans le royaume de la Chine; on la pratique
» avec beaucoup d'agrément parmi les personnes
» de qualité; les bourgeois y mêlent de l'affecta-
» tion, et le peuple s'en acquitte grossièrement;
» chacun en fait un art à sa mode. *On trouve des*
» *maîtres qui montrent les cérémonies*..... Une
» femme assez bien faite s'offrit de me *vendre*

Digitized by Google

» *des complimens*, et de me les donner à bon
» marché. Cette femme va dans les maisons,
» y déploie sa marchandise et gagne de quoi
» vivre.

» Le luxe et la bonne chère seraient ici deux
» biens plutôt que deux maux, s'il n'y avait que
» les riches qui vécussent splendidement; mais
» la jalousie les a fait passer aux autres à qui ils
» deviennent ruineux. Ainsi, il semble que Paris
» approche continuellement de sa fin, s'il est vrai
» ce qu'a dit un ancien: *Que la dépense exces-*
» *sive est le signe évident d'une cité mourante.*
» Mais présentement que les laquais et les cochers
» commencent à porter l'écarlate et les plumes,
» et que l'or et l'argent sont devenus communs
» jusque sur leurs habits, il y a apparence que
» l'on verra finir le luxe excessif, n'y ayant rien
» qui fasse tant mépriser les habits dorés aux per-
» sonnes nobles, que de les voir sur le corps des
» derniers hommes du monde.

» Tout le monde s'habille avec beaucoup de
» propreté: les rubans, les miroirs et les dentelles
» sont trois choses sans lesquelles les français ne
» peuvent vivre..... Le luxe démesuré a confondu
» le maître avec le valet, et les gens de la lie du
» peuple avec les personnes les plus élevées. Tout
» le monde porte l'épée....

Digitized by Google

» Les hommes ne portent point de barbe[1] ni » leurs propres cheveux, et ils couvrent avec » beaucoup de soin les défauts des années, ce » qui leur donne une jeunesse perpétuelle. De- » puis que la perruque a été reçue, les cheveu- » res des morts et celles des femmes se vendent » cher. »

Il dit ailleurs « que les hommes, aussi vains » que les femmes, avec leurs plumes et leurs per- » ruques blondes, cherchent à plaire.... La mode » est le véritable démon qui tourmente cette na- » tion.... On portait les perruques à la française, » maintenant on les porte à l'espagnole.... Les » Français ne portent plus d'épée, mais des cime- » terres[2].... Les petites montres ont été recher-

[1] Sous Henri IV, on portait la barbe tout entière; sous Louis XIII, elle se réduisit à la moustache effilée et à un bouquet de poils sous la lèvre inférieure; sous Louis XIV, les moustaches se maintinrent encore, mais le bouquet de poils disparut. Les princes, les courtisans, les militaires, les évêques gardèrent leurs moustaches : Bossuet, Fénélon, etc., la portaient. Elle ne consista bientôt que dans un trait léger laissé de chaque côté de la lèvre supérieure; le roi, vers l'an 1680, la fit entièrement disparaître : il fut imité.

[2] « Quel homme est-ce que je vois qui se promène triste et » rêveur, ses bras branlans? lit-on dans un livre publié sur la » fin du règne de Louis XIV; c'est une plaisante figure; *il n'a* » *ni épée, ni canne, ni gants;* on dirait qu'il ne sait pas com- » ment on se met à Paris.

» Quand le savetier a gagné par son travail du matin de quoi

Digitized by Google

» chées; elles sont aujourd'hui ridicules, et les » grosses sont le plus à la mode. »

Il nous apprend aussi que les hommes se peignaient publiquement dans les rues, que les femmes portaient à la main un petit miroir.

« Il n'y a pas de peuple plus impérieux et plus » hardi; ils (les Parisiens) se sont donné eux-» mêmes le bruit (la réputation) de ne rien faire » le soir de ce qu'ils ont promis le matin; ils di-» sent que, les seuls au monde, ils ont le privilége » de manquer de parole, sans craindre de ne rien » faire contre l'honnêteté.

» Les mauvaises choses sont plus chères que » les bonnes; les figues sont de ce nombre; elles » se vendent plus que les melons en Espagne.... » Les oranges et les citrons tiennent le premier » rang entre les choses qui se vendent cher.... » On ne trouve bon que ce qui coûte beaucoup.

» Le vin est à un prix médiocre quand il est » aux portes de la ville; mais d'abord qu'il est » entré, il se change en or potable. Une petite » mesure vaut plus à Paris qu'un baril à la cam-» pagne.

» se donner un ognon pour le reste du jour, *il prend sa longue* » *épée*, sa petite cotille (espèce de collet à l'espagnol) et son » grand manteau noir, et s'en va sur la place décider des in-» térêts de l'État. (*Entretien du Diable boiteux et du Diable borgne*, pag. 10 et 26, imprimé en 1707.)

Digitized by Google

» Si vous venez jamais à Paris, gardez-vous de
» mettre le pied dans les boutiques où l'on vend des
» choses inutiles. D'abord que le marchand vous
» a fait la description de ses marchandises, avec
» plusieurs paroles précipitées, il vous flatte et vous
» invite insensiblement et avec beaucoup de ré-
» vérences à acheter quelque chose, et à la fin il
» parle tant qu'il vous ennuie et étourdit. Quand
» on entre dans sa boutique, il commence par
» montrer tout ce qu'on ne veut pas, faisant voir
» ensuite ce qu'on demande; alors il dit et fait si
» bien, que vous dépensez tout votre argent, en
» prenant la marchandise qu'il vous donne pour
» plus qu'elle ne vaut. C'est par ce moyen qu'il
» se paie de sa civilité et des peines continuelles
» qu'il prend à montrer inutilement, et cent fois
» par jour, ses marchandises à des curieux qui
» veulent tout voir sans acheter....

» Pendant le carême, le peuple court le matin
» au sermon avec une grande dévotion, et l'après-
» dîner à la comédie, avec le même empressement.
» Il y a ici trois théâtres.... Sur l'un, l'on repré-
» sente des spectacles en musique, et les autres
» deux sont remplis, l'un par les comédiens
» français, l'autre par les comédiens italiens....
» La foule se trouve au théâtre où l'on rit d'avan-
» tage; c'est pour cela que les comédiens italiens

Digitized by Google

» profitent plus que les comédiens français de la
» simplicité populaire.

» Les solliciteurs, les charlatans, les joueurs et
» laquais font un des plus beaux ornemens de
» Paris. »

L'auteur de cette lettre parle ensuite du Palais de Justice, qui n'est, dit-il, fréquenté que par ceux *qui défendent leur bien, ou qui veulent avoir celui des autres.* Il fait ensuite un tableau hideux des procureurs, des avocats et de la jurisprudence variable du barreau de Paris.

Il passe aux médecins de cette ville, se récrie contre leur ignorance, et dit : *Ce que je trouve d'injuste, c'est que l'on paie également le médecin qui tue et celui qui guérit.*

« Le plus adroit exercice, dit-il, est celui de
» certains voleurs qu'on appelle *filous*.... Ils vo-
» lent avec tant d'adresse, que s'il n'était honteux
» de se laisser voler, ce serait un plaisir de l'être
» par des gens si fins, si rusés.... Les filous sont
» toujours punis par les juges; mais c'est quand
» on les attrape, et qu'ils ne font pas leur métier
» adroitement. »

Les mauvais traitemens qu'éprouvaient alors les chevaux à Paris, n'échappent point à la censure de l'auteur de la lettre. Ces animaux y perdent,
» dit-il, leur fierté naturelle, et y deviennent

Digitized by Google

» plus doux que les ânes d'Arcadie. Les Français » en font ce qu'ils veulent; ils les battent, ils » les châtrent, et quand ils ne savent plus com- » ment les tourmenter, ils les réduisent à la vi- » laine figure de singe, en leur coupant la queue » et les oreilles. C'est delà qu'est venu le proverbe » que *Paris est le paradis des femmes, le pur- » gatoire des hommes et l'enfer des chevaux.* »

Il parle ensuite avec éloge de la dévotion du peuple et de la décence du clergé. « Le peuple, » dit-il, fréquente les églises avec piété; les mar- » chands vont demander à Dieu que leur négoce » prospère. Il n'y a que les nobles et les grands » qui y viennent pour se divertir, pour parler » et faire l'amour; et l'on voit quelquefois des » hommes qui y entrent avec des bottes.... On ne » croit ici ni aux enchantemens ni aux sorciers, » et rarement aux possédés [1].

» On vend toutes sortes de choses, excepté l'art » de garder un secret. Les Français disent que » c'est la profession d'un confesseur. »

L'observateur dit que les Parisiens aiment beaucoup la musique. « Chacun chante plus dans les » places publiques, dans les jardins, que dans les » maisons particulières. »

[1] Notre observateur était mal informé.

Digitized by Google

Il parle des enterremens, et dit qu'un homme qui se meurt est moins embarrassé de mourir que de payer le médecin qui le tue, et le curé qui l'enterre.

On compte cinq à six mille alchimistes à Paris.

Les cuisiniers sont aussi très nombreux, suivant notre auteur. « Toujours sauces nouvelles, » ragoûts inconnus; et les Français fatigués de se » nourrir des viandes ordinaires, ont trouvé le » moyen d'amollir les os décharnés des animaux, » et d'en faire des mets délicieux.

» Le chocolat, le thé, le café sont très à la » mode; mais le café est préféré aux deux autres, » comme un remède que l'on dit souverain » contre la tristesse. Une dame apprit que son » mari avait été tué dans une bataille. *Ah! mal-* » *heureuse que je suis!* s'écria-t-elle; *vite,* » *qu'on m'apporte mon café;* et elle fut con- » solée.

» On vit chèrement ici; le pain est bon, blanc » et bien fait.

» Quoiqu'on soit dans une ville si abondante, » qui n'a rien, n'a rien; c'est-à-dire que l'eau et » le feu sont interdits à ceux qui n'ont point » d'argent, comme ils l'étaient aux criminels du » temps des Romains. Je ne pense pas qu'il y

Digitized by Google

» ait au monde un enfer plus terrible que d'être
» pauvre à Paris, et de se voir continuellement
» au milieu de tous les plaisirs sans pouvoir en
» goûter aucun. Parmi cette grande abondance,
» on trouve une infinité de misérables qui de-
» mandent l'aumône d'un ton qui ferait croire
» qu'ils chantent. »

La foire Saint-Germain est l'objet des observations de notre étranger..... « Une infinité de mar-
» chands y étalent les marchandises les plus
» belles et les plus riches. On y trouve toutes
» sortes de liqueurs, de vins, de confitures et de
» meubles précieux. Toute la ville y va plutôt
» pour s'y divertir que pour acheter. Les amans
» les plus rusés, les filles les plus jolies et les filous
» les plus adroits y font une foule continuelle.....
» Il y arrive des aventures singulières en fait de
» vol et de galanterie.... Autrefois le roi y allait;
» il n'y vient plus.

» Les jeunes gens se divertissent à tous les
» exercices du corps, surtout à la paume, dans un
» lieu fermé et couvert. Les hommes âgés passent
» le temps aux dés, aux cartes et à dire des nou-
» velles; et les dames jouent plus ordinairement
» que les hommes; elles font aussi quantité de
» visites, et sont assidues à toutes les comédies.....
» Le peuple dépense un million chaque année

Digitized by Google

» pour se divertir au théâtre de musique (l'Opéra)
» et aux deux théâtres de comédies. »

Il admire ensuite, comme une invention nouvelle, l'usage d'éclairer pendant la nuit les rues de Paris avec des lanternes, et il parle des vols et des assassinats que l'on commettait, dit-il, autrefois impunément à l'abri des ténèbres.

Le jardin des Tuileries est admiré par notre étranger; il parle avec éloge de son plan, du luxe et de la gaieté des promeneurs. « Dans ce lieu
» si agréable, dit-il, on raille, on badine, on parle
» d'amour, de nouvelles, d'affaires et de guerre.
» On décide, on critique, on dispute, on se trompe
» les uns les autres, et avec cela tout le monde se
» divertit. »

Les charlatans du Pont-Neuf ne sont pas oubliés.
« On y trouve une infinité de gens qui donnent
» des billets : les uns remettent les dents tom-
» bées, et les autres font des yeux de cristal; il
» y en a qui guérissent des maux incurables;
» celui-ci prétend avoir découvert la vertu cachée
» de quelques simples ou de quelques pierres en
» poudre pour blanchir et embellir le visage. Celui-
» ci assure qu'il rajeunit les vieillards; il en est
» qui effacent les rides du front et des yeux, qui
» font des jambes de bois pour réparer la violence
» des bombes. Enfin tout le monde a une appli-

Digitized by Google

» cation au travail si forte, si continuelle, que le » diable ne peut tenter personne que les fêtes et » les dimanches. »

Les *abbés* et leur grand nombre à Paris étonnent notre observateur. « Je n'ai jamais vu tant » d'abbés, et qui portent plus volontiers l'habit » court, le petit collet et la perruque blonde [1].

[1] L'abbé Thiers, ce savant et zélé contempteur des superstitions et des abus de l'église romaine, a composé un livre de près de cinq cents pages contre les perruques des ecclésiastiques. Il parle d'abord de celles des laïcs dont l'usage a commencé en France vers l'an 1629. D'abord elles ne couvrirent qu'un côté de la tête, ensuite deux côtés; enfin, elles enveloppèrent la tête entière. « Les courtisans, les rousseaux et les teigneux, dit l'au» teur, en portèrent les premiers; les courtisans par délicatesse, » les rousseaux par vanité, les teigneux par nécessité. » Le nombre des têtes à perruques s'augmenta tellement, qu'en 1659 un édit créa deux cents barbiers, étuvistes et perruquiers. Ce ne fut qu'en 1660 qu'on vit des ecclésiastiques à perruques. « Les abbés » ou soi-disant tels, les abbés de cour, les abbés damerets, les » abbés à la mode commencèrent à porter des perruques : elles » étaient courtes, et s'appelaient *perruques d'abbés.* » Le premier qui en porta fut cet homme fameux par ses basses intrigues, l'abbé Larivière, devenu évêque de Langres.

L'abbé Thiers prouve fort bien que les perruques sont condamnées par l'Église, et il cite plusieurs attaques, même de vive force; plusieurs réglemens et statuts synodaux dirigés contre les perruques des prêtres, ainsi que les troubles, procès, scandales et coups qu'elles ont occasionés.

Cet auteur dénombre les diverses espèces de perruques : les *grandes perruques*, dites aussi *perruques in-folio*, les *petites perruques*, les *perruques à calotte*, ce sont les plus anciennes; les

Digitized by Google

» En vérité ils sont l'ornement de Paris et le re-
» fuge des dames affligées; comme ils ont l'esprit
» galant, leur conversation est plus agréable et
» plus souhaitée.....

» Voulez-vous être un homme de bien à Paris
» pendant six mois seulement, et après vivre en
» scélérat ? changez de quartier, et personne ne
» vous reconnaîtra..... Vous prend-il envie d'être
» aujourd'hui tout couvert d'or, et demain ha-
» billé de bure ? personne n'y prendra garde, et
» vous pouvez marcher par la ville vêtu en prince
» ou en faquin. »

L'auteur parle de ce qu'on trouvait et de ce qu'on ne trouvait pas à Paris du temps de Louis XIV.
« Ce qu'on trouve ordinairement à Paris, sont
» quantité de paroles données qu'on ne tient point,
» de grâces reçues qu'on se fait un plaisir d'ou-
» blier ; plusieurs fous dans les rues et quelques-
» uns d'enfermés; mais ce qu'on voit rarement,

perruques de bichon, les *perruques à la moutonne*, les *perruques d'abbé*, etc. (*Histoire des Perruques*, par Jean-Baptiste Thiers, docteur en théologie, pag. 28, 29, 390 ; 1690.)

Annæus Rhisennus Vecchius, docteur romain, a publié contre les perruques des ecclésiastiques un autre ouvrage intitulé *Clericus deperrucatus*, et l'a dédié au pape Benoit XIII. On y voit une gravure représentant la figure en pied d'un abbé à la mode, et qui ne diffère presque pas de celle d'un courtisan ; puis l'auteur lui oppose le costume simple d'un véritable ecclésiastique.

Digitized by Google

» c'est la modestie, la sagesse, ce sont des gens
» oisifs, des personnes sobres, et des hommes
» qui aient vieilli. Il est très rare de trouver des
» timides et des scrupuleux; mais ce qu'on n'y
» voit jamais et ce qu'on souhaiterait avec plus
» d'ardeur, c'est le repos, le secret et un ami
» véritable [1]. »

Ce tableau est-il fidèle? les traits en sont-ils exagérés? Cette vanité, cette légèreté de caractère, cette fausse dévotion, cette soumission entière à l'empire de la mode, ce mépris pour le lien conjugal, ce manque de délicatesse et même de probité, ces vices et défauts dont l'auteur de la lettre accuse les habitans de Paris, ces vices et défauts que ne balancent point les qualités ni la constante activité au travail qu'il leur accorde, ne sont-ils pas pareillement reprochés à ces habitans par les écrivains les plus distingués de ce temps? Lisez les Sermonaires, les Mémoires historiques, les Satires de Boileau, les comiques, tels que Molière, Regnard, Dancourt, les Caractères de La Bruyère, les Annales des tribunaux, et surtout les volumineux recueils de chansons et de Noëls, contenant les anecdotes les plus scanda-

[1] *Traduction d'une lettre italienne*, datée de Paris le 20 août 1692, écrite par un Sicilien à un de ses amis, dans le *Saint-Evremoniana*, pag. 374.

Digitized by Google

leuses de la cour et de la ville : anecdotes presque toutes confirmées par l'histoire, et dont le style, très licencieux, est en parfaite harmonie avec la licence des mœurs de ce règne ; et vous jugerez que l'auteur de cette lettre n'est guère sorti des bornes de la vérité, et qu'il est même loin d'avoir sondé toutes les profondeurs de la corruption publique.

La Bruyère parle d'un Parisien qui emploie sa vie en de vaines occupations ; « il va tous les » jours fort régulièrement à la *belle messe*, aux » Feuillans ou aux Minimes.... Il risque chaque » soir cinq pistoles d'or ; lit exactement la *Gazette* » *de Hollande* et le *Mercure Galant* ; il a lu » *Bergerac*, *Des Marets*, les *Historiettes de* » *Barbin*, etc. [1]. »

On allait, sous Louis XIV, très régulièrement chaque jour à la messe ; mais on y parlait, on y riait, et on s'occupait de toute autre chose que de prières. Les femmes s'y présentaient en habits indécens, très négligés, et y donnaient des rendez-vous à leurs amans. C'est ce que nous apprend un ouvrage publié, en 1713, sous ce titre : *Lettre écrite par un séculier à son ami sur les immodesties et profanations qui se commettent dans*

[1] *La Bruyère*, tom. I, chap. 7.

Digitized by Google

les églises. L'auteur, après avoir décrit les irrévérences et les postures indécentes des dévôts et des dévotes, ajoute cette réflexion : « Ce qui est » extraordinaire, c'est qu'on se fait un grand péché » de ne pas assister à la messe, et l'on ne fait pas » le moindre scrupule des profanations qui s'y » font [1]. »

En 1700, Louis XIV rendit contre ce désordre, une ordonnance qu'il renouvela le 18 février 1710; et l'archevêque de Paris, qui avait déjà défendu aux prêtres de cette ville de dire la messe après midi, pour obvier au scandale, recommanda, par ordonnance du 25 octobre 1711, aux curés et vicaires, etc., de s'élever, dans leur prône, contre « ces femmes et filles qui viennent, dit-» il, entendre la sainte messe dans un habille-» ment indécent et immodeste, n'ayant qu'une » robe sans ceinture, telle qu'elles les prennent » en sortant du lit [2]. »

Les femmes de la cour et de la ville, dans les promenades, dans les sociétés, au bal et à l'église, au confessionnal, à la communion même, se montraient les bras, les épaules et la gorge entièrement nus. Des hommes dévôts se plaignirent de

[1] *Lettre écrite par un séculier sur les immodesties*, etc., p. 33.
[2] *Idem*, à la fin de l'ouvrage.

Digitized by Google

ce qu'ils ne trouvaient pas même dans l'église un abri contre les tentations. Les vicaires généraux de Toulouse prohibèrent, en 1670, ces nudités dans les églises. On publia, à Paris, un livre intitulé : *De l'Abus des nudités de gorge.* On prêcha, on ne produisit aucun changement.

Le sieur Gardeau, curé de Saint-Étienne-du-Mont, après avoir souvent déclamé en chaire contre les femmes qui, pendant la messe, venaient aux yeux du célébrant exposer leurs gorges découvertes, et voyant ses représentations inutiles, leur dit un jour franchement : *Pourquoi ne pas vous couvrir en notre présence? sachez que nous sommes de chair et d'os comme les autres hommes.* On se mit à rire. Le prédicateur, gardant son sérieux, dit : *Quand on vous parle en termes couverts, vous faites la sourde oreille; quand on vous parle en termes clairs, vous vous mettez à rire.*

Dans une autre occasion, ce même curé, apercevant des dames qui, quêtant pour les pauvres dans son église, avaient la gorge nue, s'écria que c'était faire d'un temple des chrétiens un sanctuaire de Vénus. Son zèle l'emporta jusqu'à dire : *Il vaut mieux que les pauvres meurent de faim, que d'exposer les chrétiens à tomber dans le crime*[1].

[1] *Naturalisme des Convulsions*, deuxième partie, pag. 108.

Digitized by Google

Ce curé cédait à un mouvement d'humeur, et pensait tout autrement qu'il ne disait.

Les réprimandes, les reproches, les sermons, les ordonnances des curés ne purent diminuer l'indécence de l'habillement des dames. Il fallait porter le remède à la source du mal, réformer les usages de la cour dont l'étiquette prescrivait aux dames de pareilles nudités. Mais comment, sous Louis XIV, oser porter atteinte à l'étiquette!

Ce roi avait étendu, perfectionné les règles établies par Henri III sur le cérémonial et l'étiquette de la cour; perfectionné l'art de mentir avec politesse, de contenir tous les mouvemens de l'ame, de les soumettre à un mécanisme régulier et de transformer la dissimulation en devoir, et la franchise en crime : on devint très poli sous son règne; mais on n'acquit que la politesse des manières. Jamais, je crois, on ne vit plus de complimens, de basses protestations de dévouement, d'offres de service, et surtout de *baise-mains;* jamais, en même temps, on ne vit plus de perfidie ou de trahison. A l'hypocrisie religieuse se joignait l'hypocrisie morale..

Le gouvernement consistait alors dans la volonté d'un seul homme, et Louis XIV disait : *l'État, c'est moi.* Ce gouvernement, sans bases fondamentales, seulement appuyé sur l'existence d'un

Digitized by Google

individu, éprouva toutes les vicissitudes de la vie humaine; il eut sa jeunesse, sa virilité et sa décrépitude. La jeunesse de ce règne fut déréglée et très orageuse, sa virilité présenta des triomphes et eut une marche pompeuse et ascendante; sa fin une allure déclinante ou rétrograde : toutes les parties administratives vieillirent avec Louis XIV. Les lettres, et bien plus encore les arts participèrent à cette décadence. Fontenelle fut presque l'unique représentant des talens de Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, Boileau, Bossuet, Fénélon, etc.; et le règne suivant ne recueillit qu'une très faible partie d'une si riche succession. Les peintres le Poussin, Le Sueur, Jouvenet, Le Brun, etc., n'eurent point de successeurs dignes d'eux.

La sculpture fut entraînée dans la chute générale. Girardon, les deux Anguiers, Pujet, Nicolas Coustou, moururent sans être remplacés, si ce n'est par des artistes dont le goût était généralement dégradé.

L'architecture éprouva la même dégénération. L'architecte Openord contribua puissamment à cette révolution, en substituant aux formes grecques, des formes tudesques, contournées, des voûtes surbaissées, et ces ornemens ridicules qui ne ressemblent à rien dans la nature, et qu'on

Digitized by Google

nommait *rocailles*, ornemens toujours placés sans motif.

Ainsi, dans les dernières années du règne de Louis XIV, les beaux-arts, qui avaient brillé avec l'éclat que procurent les bons modèles et une protection éclairée, commencèrent à déchoir après la mort de Colbert. Bientôt les autres arts furent attaqués de la contagion générale. Un nouveau genre de barbarie s'établit vers la fin de ce règne, et se maintint pendant celui qui suivit.

Malgré cette décadence dont la cause se trouve dans la nature du gouvernement, malgré la continuation d'une partie des vices de l'ignorance et de la féodalité, la civilisation et les connaissances humaines firent des progrès rapides. Le goût peut se corrompre, mais les sciences acquises restent intactes, marchent toujours vers leur perfectionnement, et l'imprimerie les empêche de rétrograder. Outre leur marche ordinaire, elles reçurent, sous le ministère de Colbert, une impulsion qui, quoique peu soutenue après lui, eut des résultats heureux ; et depuis leurs progrès ne se sont point ralentis.

Difficilement, sous Louis XIII et pendant la domination de Mazarin, on eût trouvé à la cour des hommes probes ; il s'en trouva sous Louis XIV. On y voit même, au milieu des intrigues, des

Digitized by Google

perfidies, d'une basse avidité et d'une fausse dévotion, briller des vertus et des actes d'une moralité sévère : le théâtre et la faveur accordée aux lettres contribuèrent beaucoup à ces changemens prospères.

Molière, Regnard, Despréaux avaient versé le ridicule sur les travers de l'esprit, sur les vices de la société, sur l'orgueil nobiliaire, sur les tours des chevaliers d'industrie, sur les escroqueries des marquis. Corneille et Racine élevaient les ames, inspiraient de nobles passions. Leurs grands talens donnaient des charmes aux préceptes de la morale.

Fénélon éclaira les rois et les peuples; La Bruyère déconcerta les vices de son temps, en esquissant leur hideux portrait.

Quelques individus de haute noblesse, privés d'instruction, voulurent se donner les apparences du savoir et du talent, alors en honneur. Ce vœu prouve qu'ils commençaient à croire que la réputation d'hommes instruits n'était pas indigne d'eux. Ils sollicitèrent des places d'académiciens français.

Bussi-Rabutin marque le changement qui, de son temps, s'était opéré dans l'opinion; après avoir parlé de l'Académie Française, et dit qu'elle comptait parmi ses membres des personnes de

Digitized by Google

naissance, il ajoute : « Il y en aura encore bien » davantage pour l'avenir. Jusqu'ici la plupart » *des sots de qualité, qui ont été en grand* » *nombre,* auraient bien voulu persuader, s'ils » avaient pu, que c'était déroger à la noblesse » que d'avoir de l'esprit; mais la mode de l'igno- » rance à la cour s'en va tantôt passée, et le cas » que fait le roi des habiles gens achèvera de polir » toute la noblesse de son royaume [1]. »

Les lumières croissantes firent apercevoir quelques vices d'un gouvernement né dans les ténèbres de la barbarie. On entendit pour la première fois, même à la cour de Louis XIV, une vérité qui devait en produire beaucoup d'autres. Le duc de Bourgogne, inspiré par le sage Fénélon, disait : *Les rois sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois* [2].

Quelques ouvrages publiés à cette époque prouvent que l'on méditait sur les vices du gouvernement; le Petit-Carême de Massillon, d'autres écrits qui contiennent des vérités presque révolutionnaires, et le livre intitulé *les Soupirs de la France esclave qui aspire après la liberté,* où se trouve le tableau des désordres administratifs

[1] *Mémoires du comte Bussi-Rabutin,* tom. II, pag. 116.
[2] *Galerie de l'ancienne cour,* tom. I, pag. 191.

Digitized by Google

et des malheurs résultant de la tyrannie de Louis XIV[1], démontrent que le règne de ce roi doit partager le blâme que l'on a tant prodigué aux lumières du dix-huitième siècle.

Si l'on commençait à raisonner en politique, on raisonnait beaucoup plus sur les matières religieuses. Les protestans avaient ouvert la carrière; quelques prêtres catholiques, fortifiés par une vaste érudition, sans passer les limites de l'orthodoxie, suivirent leurs traces, combattirent avec succès les erreurs grossières, les superstitions absurdes dont le catholicisme était souillé, et opposèrent les principes de cette religion aux nombreux abus que la barbarie y avait introduits. Tels étaient Jean de Launoy, docteur de Sorbonne, Pierre Lebrun, prêtre de l'Oratoire, Jean-Baptiste Thiers, curé de Champrond, etc., etc. Dans leurs écrits, ces hommes déroulèrent le volume immense des sottises humaines en matière de croyance, et s'élevèrent fortement contre les pratiques magiques, païennes, qui généralement adoptées, déshonoraient le christianisme.

Les personnes qui jouèrent un rôle à la cour

[1] Cet ouvrage hardi, composé par un homme très versé dans l'administration, fut réimprimé en 1788 sous le titre de *Vœu d'un Patriote*. C'est un recueil de quinze Mémoires publiés en 1689 et 1690.

Digitized by Google

de Louis XIV, et qui écrivirent leurs Mémoires, n'osèrent plus, à la fin de son règne, comme ils avaient eu l'impudence de le faire au commencement, se vanter de leurs actions immorales, de leurs bassesses, de leurs perfidies, de leurs intrigues criminelles et de leurs débauches, et imiter, dans leurs Mémoires, Gourville, Chavagnac, Joly, le cardinal de Retz, etc. L'action d'un officier qui, comme du temps de Mazarin, se serait rendu coupable du pillage des écuries du roi, n'aurait plus été considéré comme une galanterie. La morale fit donc des progrès.

Contraste frappant! lorsque Louis XIV, son gouvernement et les arts du luxe tombaient simultanément dans un état de décrépitude, les connaissances humaines, les opinions morales et politiques et le raisonnement acquéraient toute la vigueur et quelquefois tombaient dans les écarts du jeune âge. Le goût et même le talent dépendent des circonstances et des gouvernemens, et sont mobiles comme eux; le génie et le savoir sont affranchis de cette dépendance.

Fortifiées par la résistance, agrandies par les persécutions des éternels partisans des ténèbres et de l'esclavage, les lumières de la raison ne s'accrurent que plus rapidement; et le règne de Louis XIV légua au règne suivant Fontenelle,

Digitized by Google

Montesquieu, Voltaire, etc. Ainsi les institutions fondées par Colbert multiplièrent le savoir, et délivrèrent plusieurs hommes des chaînes des vieilles habitudes : on commença à penser par soi-même sans le secours d'autrui. L'orgueil, la profusion et les revers de Louis XIV tournèrent les esprits du côté de la politique; on sentit que le caractère des rois était une garantie insuffisante et trop mobile pour le repos et le droit des peuples. On chercha cette garantie dans les lois : on s'en occupa plus que jamais. Les persécutions atroces que Louis XIV exerça contre les protestans, portèrent les Français à examiner la question de savoir si la puissance des rois devait s'étendre jusque sur les consciences de leurs sujets. De ces diverses actions et circonstances, soumises à l'examen des esprits libres de préjugés, résulta cette disposition générale au raisonnement, cette indépendance qu'on a nommées la *philosophie du dix-huitième siècle*, si vivement calomniée par les partisans des ténèbres. Toutefois cet état de choses n'était que la suite naturelle des progrès de la civilisation, et la conséquence nécessaire de ses antécédens. On ne peut blâmer les effets sans accuser leur cause.

Digitized by Google

PÉRIODE XIV.

PARIS SOUS LOUIS XV.

§ Ier. Caractères de ce règne.

Le 1er septembre 1715, Louis XV, âgé de cinq ans, monta sur le trône de son bisaïeul Louis XIV, qui, croyant après sa mort se faire obéir comme pendant sa vie, avait, par son testament, prescrit un conseil de régence que Philippe duc d'Orléans son neveu, premier prince du sang, devait seulement présider. Les dernières volontés de ce roi, comme autrefois celles de Louis XIII, furent méprisées.

Le duc d'Orléans, le 2 septembre, vint au parlement se faire déclarer régent; et, le 12 du même mois, il lui fit tenir un lit de justice où le roi, enfant de cinq ans, confirma la régence à ce prince. Cette cérémonie dérisoire dut paraître aussi ridicule qu'audacieuse à tous ceux qui n'étaient pas accoutumés aux impostures des cours.

Le duc, afin de récompenser le parlement de sa

Digitized by Google

complaisance pour lui et de son mépris pour les dernières volontés de Louis XIV, restitua à cette compagnie un droit dont elle était privée depuis quarante-deux ans: celui de faire des remontrances avant l'enregistrement des lettres-patentes, édits et déclarations.

Cette facilité à éluder le testament solemnel de Louis XIV, et à restituer au parlement un droit dont ce roi, dans des vues despotiques, avait dépouillé cette cour; un roi de cinq ans auquel on prête un acte législatif, prouvent l'instabilité du gouvernement, l'absence de toutes règles fondamentales, le règne de l'arbitraire, enfin un mépris audacieux de l'opinion publique. Le régent céda au parlement une partie du pouvoir absolu pour en obtenir la meilleure part, et prétendit justifier son entreprise ambitieuse en la cachant sous l'éclat d'une cérémonie puérile.

Ce ne fut pas la seule atteinte portée aux volontés du feu roi. Le régent fit encore, le 6 août 1718, tenir un lit de justice par Louis XV, dans le palais des Tuileries. Les bâtards de Louis XIV, à la sollicitation des princes du sang, y furent dépouillés des prérogatives dont leur père les avait gratifiés; ces bâtards furent condamnés à descendre au rang de ducs et pairs.

Les événemens de la régence se réduisent à peu

Digitized by Google

près à des intrigues de cour, à un commencement de conspiration ourdie par des prêtres et des nobles, à des scènes de libertinage, et au système de Law, cause immédiate de la banqueroute du gouvernement. Louis XIV, avait laissé les finances dans l'état le plus déplorable : la dette publique s'élevait à *deux milliards soixante-deux millions* [1]. Le régent, dans cette situation, eut recours aux ressources déjà employées par les rois précédens. Le 12 mars 1716, il créa une chambre chargée de poursuivre les financiers de l'État et de les condamner à des restitutions arbitraires: remède violent et illégal, opposé à des désordres dont le gouvernement, par son impéritie et ses profusions, était seul coupable! Plusieurs de ces sangsues de la fortune publique subirent leur peine et payèrent des sommes considérables; d'autres échappèrent, en achetant la protection de quelques puissans de la cour. Le régent n'obtint par ce moyen que de faibles résultats, et le gouvernement eut la honte de commettre un acte de tyrannie, un attentat contre les propriétés, sans profit réel.

Un Écossais, nommé Law, vint alors proposer

[1] Le marc d'argent valait, sous Louis XIV, vingt-huit francs; il a presque doublé aujourd'hui.

Digitized by Google

l'établissement d'une banque générale où chacun serait libre de porter son argent et de recevoir, en échange, des billets payables à vue. Cette banque offrait pour hypothèque le commerce du Missisipi, du Sénégal et des Indes orientales. Le régent, semblable à l'homme qui se noie et s'accroche à tout ce qu'il rencontre, prince d'ailleurs d'un caractère léger et facile, adopta, sans balancer, ce projet qui n'était, dit-on, qu'un piége que le gouvernement anglais tendait à la France pour la ruiner, en lui enlevant son numéraire et ne lui laissant que du papier.

Le régent donna dans ce piége. Par édit des 2 et 10 mai 1716 la banque fut établie, rue Vivienne, dans une partie du bâtiment de l'ancien palais Mazarin, où, en 1724, on plaça la Bourse qui depuis fut dépendante de l'hôtel du trésor.

Cette banque commença par émettre quarante millions d'actions. Alléchés par ses produits considérables, tous ceux qui possédaient de l'argent s'empressèrent de l'échanger contre des billets. La rue *Quinquempoix* fut d'abord le lieu où se faisaient les échanges; elle en devint fameuse, surtout à cause de la foule qui s'y précipitait et des scènes burlesques dont elle fut le théâtre[1].

[1] On raconte qu'un bossu s'enrichit en faisant servir sa bosse de pupitre à ceux qui signaient les billets de banque.

Digitized by Google

Ces billets, fort éloignés de la perfection qu'on a depuis donnée aux assignats, étaient simples, sans cadre, sans filigrane, sans vignettes. Ils ne présentaient que peu de garantie contre la falsification; les adresses de nos marchands et artistes sont des chefs-d'œuvre en comparaison de ces billets de banque [1].

Quelques fortunes faites avec rapidité furent un exemple dangereux pour le public qui se précipita avec une ardeur nouvelle dans la rue Quinquempoix, pour y changer son argent en papier, et sacrifier la réalité à des espérances.

Le 4 décembre 1718, le régent érigea cet éta-

Le nom de *Quinquempoix* est celui de quelques villages situés près de Paris; un seigneur d'un de ces villages fit sans doute bâtir un hôtel sur l'emplacement de cette rue. Ce nom dérive du latin *quinque pagus*, cinq pays, cinq territoires.

[1] J'ai sous les yeux un de ces billets de banque : en voici la copie figurée :

N° 129341. Cent livres tournois.

La banque promet payer au porteur à vue cent livres tournois en espèces d'argent, valeur reçue. A Paris, le premier janvier mil sept cent vingt.

Vû par le sieur Fenellon. *Signé par le sieur Bourgeois.*

Dusaux. (Ici est un timbre sec aux armes du roi.) Aumont

Controllé par le sieur Durevest.

Labastide.

Digitized by Google

blissement en *Banque royale*, et le sieur *Law* en fut nommé directeur.

Le 27 du même mois, un arrêt du conseil défendit de faire en argent, aucun paiement au-dessus de 600 livres, ce qui rendit nécessaires les billets de banque, et en autorisa une nouvelle émission. Cet arrêt prohibitif amena des contraventions, et ces contraventions mirent à découvert la partie la plus vile du cœur humain, la soif de l'or; l'intérêt étouffa la voix de la nature et de l'équité. « Il y eut des confiscations, on ex-
» cita, on encouragea, on récompensa les dénon-
» ciateurs; les valets trahirent leurs maîtres, le
» citoyen devint l'espion du citoyen [1]. On se sa-
» crifia mutuellement comme dans un naufrage
» ou un incendie; le frère fut trahi par le frère,
» et le père par le fils. L'homme secourable fut
» écrasé par celui dont il avait prévenu la ruine,
» et périt par son bienfait. On vit des noms res-
» pectables anéantis, des noms vils ou flétris
» prendre leur place [2]. »

On fit de nouvelles émissions de billets qui, disait-on, étaient la *monnaie invariable;* on discrédita l'argent, et l'on fit circuler le bruit que dans

[1] *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV, de la régence, etc.*, par Duclos, tom. II, pag. 23 et 24.

[2] *L'Art de vérifier les dates*, tom. I, pag. 707.

Digitized by Google

la Louisiane on avait découvert deux mines d'or. Le 1er décembre 1719, on comptait 640 millions de livres en billets de banque mis en circulation.

Le 11 de ce mois on employa un nouveau moyen pour attirer à la banque tout ce qui restait en France d'espèces monnoyées ; il fut défendu de faire aucun paiement en argent au-dessus de 10 livres, et en or au-dessus de 300. La contrainte continua ce que l'avidité avait commencé.

Ces moyens prohibitifs portèrent atteinte à la confiance ; on crut la faire renaître en élevant l'auteur de ce brigandage à la dignité de contrôleur général des finances, et en lui faisant abjurer le protestantisme qu'il professait.

L'abbé de Tencin, depuis fait cardinal, et digne de l'être, s'était chargé de cette conversion facile et intéressé [1].

L'abjuration de Law et son élévation au ministère

[1] Le caractère distinctif des Français est de rire de leur propre malheur, et d'exhaler en plaisanteries, en bons mots, en chansons, leur mécontentement contre la cour. Voici un couplet fait sur la conversion de Law :

Ce parpaillot, pour attirer
Tout l'argent de la France,
Songea d'abord à s'assurer
De notre confiance,
Il fit son abjuration,
La faridondaine, la faridondon ;
Mais le fourbe s'est converti, biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Digitized by Google

n'en imposèrent à personne, et furent le prélude de la chute de cet intrigant et de son système.

Cependant la rue *Quinquempoix*, trop resserrée pour contenir la foule qui s'y rendait, fut abandonnée : on transféra l'agiot dans la place Vendôme. « Là, dit Duclos, s'assemblaient les plus viles coquins » et les plus grands seigneurs, tous réunis et deve- » nus égaux par l'avidité. » Il ajoute que le chancelier, dont l'hôtel était situé sur cette place, incommodé du bruit qui s'y faisait, demanda et obtint que le marché des billets fut transféré ailleurs. Le prince de Carignan offrit son hôtel de Soissons, et fit construire dans le jardin une quantité de baraques dont chacune était louée 500 liv. par mois. Le tout lui rapportait *cinq cent mille livres* par an. Il obtint une ordonnance qui, sous prétexte de police, défendait aux porteurs de billets de conclure aucun marché ailleurs que dans ces baraques [1].

Le prince de Conti, pour prix de sa protection

Son convertisseur fut depuis nommé l'*apôtre Tencin*, et on publia le quatrain suivant :

Foin de ton zèle séraphique,
Malheureux abbé de Tencin ;
Depuis que Law est catholique,
Tout le royaume est capucin.

[1] *Mémoires de Duclos*, tom. II, pag. 40.

Digitized by Google

accordée à la banque de Law, avait reçu de lui des billets pour des sommes énormes; ce prince insatiable en demandait toujours. Law fatigué refusa enfin de le satisfaire. Le prince piqué envoya demander à la banque le paiement d'une si grande quantité de billets, qu'on en ramena trois ou quatre fourgons chargés de numéraire. Law s'en plaignit au duc d'Orléans; le prince de Conti fut fortement réprimandé, mais garda l'argent [1].

Ce remboursement fatal à la banque fut suivi de plusieurs autres.

En 1719, des marchands anglais et hollandais ayant acquis à bas prix des sommes considérables en billets, se firent rembourser par la banque, et emportèrent hors de France plusieurs centaines de millions en numéraire. D'autres étrangers, en 1720, employèrent le même manége, obtinrent le même succès, sortirent du royaume des sommes immenses en valeur métallique pour du papier qu'ils y laissaient : la banque faillit cette fois à être débanquée.

Dès lors le crédit de Law et de sa banque fut fortement ébranlé; le mécontentement éclata. Pour calmer les esprits, le régent crut nécessaire

[1] *Mémoires de Duclos*, tom. II, pag. 30.

Digitized by Google

de destituer cet intrigant de sa fonction de contrôleur général. Il fit cette destitution en mai 1720; mais il lui conserva sa place de directeur général de la banque et de la compagnie des Indes.

Les billets de la banque étaient hypothéqués sur des établissemens à faire aux rives du *Missisipi*, en Amérique. Pour les peupler, on fit arrêter tous les mauvais sujets de Paris, et des filles perdues, détenus dans les prisons. On abusa bientôt de cette mesure. Sous le prétexte de saisir des vagabonds pour les envoyer au Missisipi, on enleva une quantité d'honnêtes artisans, des fils de bourgeois que les archers tenaient en charte-privée, dans l'espoir de leur vendre leur liberté et d'en tirer de fortes rançons. Le peuple, indigné, se révolta, battit, tua même quelques archers. Le ministère, intimidé, fit cesser cette odieuse persécution [1].

Pour rétablir le crédit, on mit en vente des parcelles de terrain de ces pays lointains. Les acquéreurs, pour trois mille livres, devenaient propriétaires d'une lieue carrée de surface. Plusieurs capitalistes séduits acquéraient des terres dont l'étendue équivalait à celle d'une de nos provin-

[1] Tom. II des *Mémoires de Duclos*, et de cette Histoire, tom. VII, pag. 185.

Digitized by Google

ces. Law, comme les moines des siècles passés, vendait une marchandise qu'il ne pouvait livrer.

Les diverses tentatives que fit le gouvernement pour soutenir Law et sa banque, ne contribuèrent qu'à accélérer leur chute. Un édit du 21 mai 1720 ordonna la réduction graduelle, de mois en mois, des billets et des actions de la compagnie des Indes. Cette mesure mortelle pour la banque fut révoquée vingt-quatre heures après; mais le coup était porté, les remèdes ne pouvaient qu'aggraver le mal. L'indignation s'empara de tous les porteurs de billets. Law, très poltron, demanda des gardes; on lui en accorda.

Au 11 juin 1720, la mère du régent écrivait: « Personne en France n'a plus le sou maintenant; » mais je dirai, sauf respect, en bon allemand- » palatin, qu'ils ont tous des torche-culs de pa- » pier [1]. »

Alors le mal entièrement connu, chacun s'en plaignit diversement. « On entendait parler à la » fois d'honnêtes familles ruinées, de misères se- » crètes, de fortunes odieuses, de nouveaux ri- » ches et indignes de l'être, de *grands* méprisa- » bles, de plaisirs insensés, de luxe scandaleux [2] »

[1] *Fragmens de Lettres originales*, tom. II, pag. 282.
[2] *Mémoires de Duclos*, tom. II, pag. 25.

Digitized by Google

Le régent, voyant que tout le monde était mécontent, voulut aussi le paraître. Il dépouilla Law de sa place de directeur de la banque, en chargea le duc d'Antin son ami, et adjoignit à cette administration financière quelques conseillers du parlement.

Les plaintes augmentèrent, car cette mesure ne remédiait à rien. Le régent trouvait des sujets de rire dans le désespoir des familles ruinées par son impéritie. « Law se meurt de peur, écrivait » le 26 juin 1720 la mère de ce prince; mon » fils, que rien n'intimide, ne peut s'empêcher » de rire de l'extrême frayeur de cet homme [1]. »

Le 15 juillet, Law, plus effrayé que jamais, se réfugia au Palais-Royal où résidait le régent. Le peuple, justement mécontent, remplissait les cours de ce palais, demandait à grands cris et avec menaces la mort de l'imposteur qui avait causé sa ruine. Dans cette émeute périrent plusieurs personnes étouffées par la foule, ou qui s'étaient suicidées par désespoir. Trois cadavres furent retirés des cours du Palais-Royal, et la mère du régent nous dit froidement: *Mon fils n'avait cessé de rire pendant ce brouhaha* [2].

[1] *Fragmens de Lettres originales*, tom. II. pag. 283.
[2] *Idem*, pag. 285.

Digitized by Google

Le peuple voyant passer le carrosse de Law, croyant qu'il s'y trouvait, l'assaillit et le mit en pièces. Le premier président du parlement, pour annoncer cet événement à sa cour, employa cet impromptu :

Messieurs, Messieurs, bonne nouvelle,
Le carrosse de Law est réduit en cannelle.

Les membres se levèrent, firent éclater leur joie et demandèrent : *Law est-il déchiré en morceaux ?*

C'est avec cette légèreté, ce ton de plaisanterie, qu'étaient alors traitées les affaires les plus sérieuses. On se jouait des larmes et du désespoir des malheureux.

Plusieurs milliards de billets de banque restaient sans valeur. Presque tout le numéraire était sorti de France; les finances de l'État avaient disparu. Un très grand nombre de familles, autrefois dans l'aisance, pour s'être confiées au gouvernement, se virent tout-à-coup plongées dans la misère.

Le régent garda Law dans son palais pendant tout le mois de décembre de cette année ; puis il le fit conduire secrètement dans une de ses terres, située à six lieues de Paris. Des princes enrichis par son système, en lui fournissant des relais, favorisèrent son évasion. Il se rendit à

Digitized by Google

Bruxelles, de-là à Venise où, peu d'années après, il termina une vie maudite par tant de Français victimes de ses friponneries.

Après la fuite de Law, le régent fit tenir un conseil de régence, où il fut constaté qu'il y avait dans le public pour *deux milliards sept cent millions* de billets de banque, sans qu'on pût justifier que cette somme immense eût été émise en vertu d'ordonnances.

Le régent, poussé à bout, avoua que Law en avait émis pour *douze cent millions* au-delà de ce qui était fixé par les ordonnances, et que la chose étant faite, il avait mis Law à couvert par des arrêts du conseil qui ordonnaient cette augmentation, arrêts qu'on avait eu soin d'antidater. Dans cette séance du conseil, où le duc de Bourbon et le régent jouèrent, dit Duclos, un *très mauvais rôle*, il ne fut pris aucune mesure ni pour punir les princes et seigneurs enrichis par leur basse avidité, ni pour soulager les familles ruinées par leur trop grande confiance au gouvernement [1].

Une conspiration, tramée par le cardinal *Alberoni*, l'abbé *Porto-Carrero* et autres intrigans, dans laquelle trempaient le cardinal de Polignac

[1] *Mémoires de Duclos*, tom. II, pag. 64 et 65.

Digitized by Google

et le duc du Maine, un des bâtards de Louis XIV, et qui avait pour but d'ôter la régence au duc d'Orléans et de la donner au roi d'Espagne Philippe V, occupa sérieusement le régent : il ne tourna point en plaisanterie une affaire qui lui touchait d'aussi près. Le 2 décembre 1718, il fit arrêter à Poitiers l'abbé Porto-Carrero, et saisir ses papiers qui contenaient tout le plan de cette conspiration; à Paris il fit emprisonner le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, ainsi que le duc et la duchesse du Maine. Il exila le cardinal de Polignac et quelques autres seigneurs de la cour.

Malgré cette conspiration, malgré la guerre qu'en 1719 la France eut à soutenir contre l'Espagne, malgré la rébellion de quelques nobles de la Bretagne, rébellion suscitée par cette puissance ennemie, et qui fut étouffée par le supplice de cinq personnes et l'exil de quelques autres, la régence du duc d'Orléans, si on la compare à celles des minorités de Louis XIII et de Louis XIV, fut très calme. La cause de cette différence ne peut être attribuée qu'aux progrès des lumières et au changement heureux opéré dans le caractère des nobles, dont l'esprit de révolte fut sévèrement contenu pendant le long règne de ce dernier roi, qui ne leur laissa que de vains titres, l'exercice res-

Digitized by Google

treint de leurs droits seigneuriaux sur le peuple des campagnes, et leurs habitudes de courtisans.

La bulle *Unigenitus* causait des troubles parmi le clergé. L'abbé Dubois, premier ministre du royaume et premier ministre des débauches du régent, un des hommes les plus corrompus de cette époque, qui ne croyait pas même en Dieu, mais qui ambitionnait le chapeau de cardinal, parvint en 1720, pour obtenir cette faveur du pape, à déterminer environ quarante évêques à souscrire cette bulle. Le pape et les jésuites triomphèrent, les consciences furent tyrannisées, la persécution s'établit. Dubois obtint, le 16 juillet 1721, du pape Innocent XIII, pour prix de ses intrigues, le chapeau désiré; et son nom, qui mériterait d'être placé parmi ceux des habitans de Bicêtre, fut jugé digne de figurer au rang de ceux qui composaient le *sacré collége*[1].

[1] Dubois en 1720 avait déjà été élevé à la dignité d'archevêque de Cambrai. Il écrivit à Néricault Destouches, chargé d'affaires à Londres, de décider le roi d'Angleterre à écrire au régent pour l'engager à demander pour lui, Dubois, l'archevêché de Cambrai. Ce roi dit à Destouches : *Comment voulez-vous qu'un prince protestant se mêle de faire un archevêque de France..... ; le régent en rira et sûrement n'en fera rien.* Destouches répondit : *Le régent en rira et ne le fera pas moins.* L'abbé Dubois obtint l'archevêché. « Ce fut alors que, demandant à celui qui le » sacrait, la prêtrise, le diaconat, le sous-diaconat, les quatre » mineurs, la tonsure, le célébrant impatienté s'écria : *Ne*

Digitized by Google

Dubois ne jouit pas long-temps de sa splendide et scandaleuse fortune. Le 10 août 1723, affaibli par le travail et les débauches, tourmenté par une maladie honteuse, il termina, au faîte des grandeurs et de l'infamie, sa détestable carrière[1].

Le régent ne tarda pas à suivre au tombeau le ministre favori de ses débauches. Le 2 décembre 1723, dans la cinquantième année de son âge, il mourut subitement à Versailles.

» *vous faut-il pas aussi le baptême?* On assure que ce jour-
» là il fit sa première communion. On reprocha au célèbre Mas-
» sillon d'avoir eu la faiblesse de concourir au sacre de cet abbé. »
(*Galerie de l'ancienne cour*, tom. III, pag. 74.)

Lorsqu'il fut premier ministre, un courtisan, le comte de Nocé, un des *roués*, dit au régent : *Vous pouvez en faire ce que vous voudrez; mais vous n'en ferez pas un honnête homme.* Nocé fut exilé; le régent signa la lettre-de-cachet; et, lorsque Dubois fut mort, il fit revenir le comte, et lui écrivit ces mots : *Morte la bête, mort le venin; je t'attends ce soir à souper au Palais-Royal.*

[1] Cet abbé ayant voulu assister à cheval à une revue que passait le jeune roi, le mouvement du cheval fit tellement empirer son mal, que les médecins lui déclarèrent qu'il n'avait pas deux jours à vivre, s'il ne consentait à souffrir une opération chirurgicale. Il y consentit. On voulut le faire confesser, et il refusa d'abord; mais, après les observations du régent, il satisfit à quelques formes extérieures. Il expira après l'opération... Il avait de l'esprit, un travail facile; mais il était violent, s'emportait et jurait avec énergie contre ses domestiques. Pendant tout le cours de sa vie, il se vautra dans un cloaque d'ordures.

Digitized by Google

Le bruit courut que le duc d'Orléans s'était lui-même empoisonné en voulant empoisonner le jeune roi. Celui-ci devait déjeuner avec ce duc : un serviteur, soupçonnant que la tasse destinée au roi était empoisonnée, déplaca les tasses. Le régent, trompé, avala le poison. Il avait eu, dit-on, la précaution d'éloigner de Versailles, sous différens prétextes, tous les médecins et chirurgiens de cette ville : ainsi il ne put être secouru. Ce bruit, très répandu lors de l'événement, paraît contraire à la vérité, et les écrivains du temps s'accordent à dire que le régent mourut d'une attaque d'apoplexie qui lui fit perdre connaissance, et qui l'emporta six heures après.

Ce prince, qui, comme je l'ai dit plus haut, était infiniment léger, eut un caractère presque entièrement opposé à celui de Louis XIV : il était d'un accès facile, aimait à obliger et souffrait lorsqu'il ne pouvait le faire; il joignait à un esprit exercé un jugement sain; il méprisait les injures, et ne parut que peu vindicatif. Il avait acquis des connaissances dans les sciences et dans les beaux-arts, s'occupait de chimie, de dessin, de peinture et de musique; il a composé les dessins de l'ouvrage grec, traduit par Amyot, intitulé : *Daphnis et Chloé*, ainsi que la musique d'un opéra.

On regrette qu'avec de si aimables qualités, ce

Digitized by Google

prince, corrompu par l'abbé Dubois, se soit livré pendant sa régence à la plus dégoûtante débauche. L'ivrognerie, la luxure la plus effrénée étaient ses habitudes journalières. Il ne respecta pas même ses propres filles. Il ne lui manqua que la cruauté pour être l'égal des Néron et d'autres monstres de Rome. Il fut un modèle très-funeste à son siècle; ses talens et son esprit, donnaient à ses vices les plus hideux un vernis d'amabilité qui les rendait plus séduisans. L'usage de rire des choses les plus sérieuses, de plaisanter sur les attentats contre la pudeur, sur les transgressions des règles établies, le libertinage, la prostitution, furent mis à la mode. Il plaisantait sur les effets déplorables de son gouvernement; il s'amusait à en faire la critique[1].

A la mort de Louis XIV étaient tombés les masques d'hypocrisie dont les courtisans couvraient leurs vices. Le ressort, longtemps contenu, se détendit avec plus d'éclat; et ces vices qui fermentaient en secret firent explosion. Le régent participa à cette contrainte et à cette émancipation; et l'œuvre de corruption qu'elles avaient commencé fut achevé par l'éducation que ce prince reçut de l'abbé Dubois.

[1] *Mémoires de Richelieu*, tom. III, pag. 257.

Digitized by Google

Ce fut alors que l'on entreprit de donner à tous les courtisans qui dirigeaient ou imitaient le prince, la qualification de *roués*, ou gens qui méritaient de l'être. La plupart étaient des hommes perdus de mœurs, qui s'honoraient de leur corruption, qui méprisaient tous les devoirs, et vendaient aux ennemis de l'État leur influence sur l'esprit du régent. Ce prince donnait à cette qualification un autre sens; ses *roués* étaient à ses yeux des gens qui se seraient fait rouer pour lui; mais le public plus juste donna à ce mot la valeur qu'il conserve aujourd'hui[1].

La mort de Philippe, duc d'Orléans, régent, ne changea rien à l'état des choses. Duclos, après avoir détaillé ses bonnes qualités, ajoute qu'il fut « un des plus mauvais princes, c'est-à-dire des » plus incapables de gouverner[2]. » Le duc de Bourbon, sous le titre de premier ministre, et sa maîtresse la marquise de Prie, gouvernèrent la France pendant quelques années. Ce gouvernement fit presque regretter celui du régent. Ce duc n'eut pas honte de vendre à l'Angleterre des services contraires aux intérêts de la France, et de

[1] *Voyez* le chapitre III de la *Chronique scandaleuse*, par le duc de Richelieu.

[2] *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV, la régence, etc.*, tom. I, pag. 180.

Digitized by Google

toucher de cette puissance la même pension qu'en avait reçue l'abbé Dubois.

Cependant Louis XV, faible enfant et d'une santé débile, faisait craindre aux Français et espérer à quelques intriguans de cour sa mort prochaine. L'événement trompa ces craintes et ces espérances : il acquit, par l'exercice, une santé robuste ; mais son instruction fut très imparfaite[1].

[1] L'étude répugne à l'enfance, et l'enfant roi qui sent son pouvoir la repousse avec force. Madame de Ventadour, sa gouvernante, eut beaucoup de peine à lui faire apprendre les élémens de la grammaire. On employa pour l'engager à étudier un moyen étrange et qui sent un peu la barbarie. Un jeune enfant, né d'une pauvre famille et de l'âge de Louis XV, fut choisi pour compagnon d'étude, et devint l'émule de ce roi qui le prit en amitié. Chaque fois que Louis XV manquait à ses devoirs, négligeait ses études, on punissait, on fouettait son petit ami. Ce moyen inique eut peu de succès.

Un jour madame de Ventadour, voyant son royal élève obstiné à ne rien apprendre, se présenta à lui d'un air affligé, et lui dit : *Je viens d'être informée que les parlemens, craignant d'avoir pour roi un ignorant, vont assembler les états-généraux pour nommer un autre roi.* L'enfant éploré s'écria : *Dites-leur que j'étudierai.* Mais il n'acquit qu'une faible dose d'instruction.

Ces anecdotes sur l'éducation de Louis XV, ainsi que quelques autres sur le régent, m'ont été fournies par une personne digne de foi qui les tenait d'un vieillard qui avait vécu à la cour du régent.

Le maréchal de Villeroi cherchait à donner de fausses idées à ce jeune prince. Un jour de fête, ce maréchal le menait dans le château des Tuileries d'une fenêtre à une autre, en lui disant : *Voyez, mon maître ; voyez ce peuple ; eh bien, tout cela*

Digitized by Google

Le 11 juin 1726, Louis XV, qui avait à peine seize ans, déclara, ou on lui fit déclarer, qu'il voulait gouverner par lui-même; mais ce n'était qu'un prétexte pour congédier le duc de Bourbon, premier ministre, qui fut depuis exilé; et l'on nomma à sa place le précepteur de ce roi, ancien évêque de Fréjus, depuis nommé *cardinal de Fleury*. Il fut créé principal ministre; et, quoique âgé de 73 ans, il prit les rênes de l'État, et le gouverna pendant 17 ans avec assez de succès.

Courtisan souple, adroit, aimable, ce cardinal prouva que dans certaines circonstances on peut, sans un caractère énergique, et même avec des talens fort médiocres, conduire un grand État. Il n'innova rien, parce qu'il se sentait incapable de maîtriser les événemens; il se borna prudemment au rôle de temporiseur et de surveillant, et laissa plus aller qu'il ne dirigea. Son ministère fut assez tranquille : il dissipa sans peine une faction de courtisans qui cherchaient à le supplanter; faction appelé, par dérision, *la ligue des Mirmidons*.

On a droit de reprocher à la mémoire de ce

est à vous, tout vous appartient, vous en êtes le maître! (*Mémoires de Duclos*, tom. I, pag. 330.)

Digitized by Google

ministre d'avoir laissé tomber la marine française, et d'avoir, pour plaire au pape Benoît XIV et aux jésuites qu'il n'aimait pas, mais qu'il craignait, exercé une furieuse persécution contre les jansénistes. Les hommes ainsi qualifiés, pieux et paisibles, illustrés par les persécutions jésuitiques qu'ils supportèrent, sous le règne de Louis XIV, avec une résignation héroïque, respirèrent sous la régence, et ne purent avec la même patience, le même calme, souffrir les nouvelles persécutions du cardinal de Fleury. Ce ministre avait des vues trop bornées pour s'apercevoir qu'il n'était qu'un instrument des jésuites et du pape ; ou bien il se sentait trop faible pour résister à un parti aussi puissant. Une grêle de lettres-de-cachet fondit sur les ecclésiastiques qui regardant la bulle *Unigenitus* comme opposée aux véritables principes du christianisme, appelaient de cette bulle au futur concile, et refusaient de signer un formulaire contraire à leur opinion.

Pour satisfaire au pape et aux jésuites, on voulut au dix-huitième siècle, comme on avait fait au seizième, contraindre les consciences et soumettre par force les opinions : entreprise tyrannique, et dont les effets sont toujours funestes aux gouvernemens. Que de maux, que de crimes eussent épargnés à la France des rois sages et éclairés

Digitized by Google

qui, loin de prendre parti dans les dissensions religieuses, se seraient bornés à leur imposer silence! Mais les rois, ignorant le passé, connaissant mal le présent, se sont laissé facilement entraîner à la séduction, sont devenus les instrumens terribles d'une faction, et en ont servi aveuglément les vengeances. Cette persécution, qui fit verser tant de sang pendant les règnes du seizième siècle, interrompue sous Henri IV, reprise sous Louis XIII, surtout sous Louis XIV, fut continuée sous Louis XV. On verra, dans le paragraphe suivant, le tableau de la tyrannie jésuitique fortifiée par le gouvernement de ce dernier roi, ainsi que les étranges effets causés par le désespoir du parti persécuté.

Ce règne, souillé par des persécutions, par des débauches, par un espionnage excessif, par une frivolité ridicule, fut aussi illustré par des hommes de génie, par des découvertes dans les arts et dans les sciences, par les progrès des lumières et par leur vaste extension. Il fut également signalé par les scènes pitoyables et horribles des convulsions, par les dissensions connues sous le nom de *billets de confession*, par l'assassinat du roi et par l'expulsion des jésuites. Ces derniers actes ou événemens, qui appartiennent intimement à l'histoire de l'esprit humain, sont tellement dépendans les

Digitized by Google

uns des autres qu'ils ne peuvent être séparés sans perdre beaucoup de leur intérêt. Je les réunirai dans un seul paragraphe.

Je ne parlerai pas des guerres qui eurent lieu pendant ce règne.

Louis XV, dans sa jeunesse, donnait aux Français de flatteuses espérances : des mœurs douces et régulières, quelques actes d'humanité lui acquirent l'amour de ses sujets ; amour qui éclata avec enthousiasme pendant sa maladie à Metz. Ce fut alors qu'il reçut le titre précieux de *bien-aimé ;* titre que malheureusement il cessa de mériter, et qui n'exista bientôt plus que dans les éloges, les inscriptions et les almanachs [1].

Ce changement déplorable fut l'ouvrage des courtisans, éternels ennemis des rois et des peuples, qui, corrompus, ne peuvent obtenir la faveur de leurs maîtres qu'en les corrompant.

Louis XV, timide et d'un faible caractère, ne put longtemps résister à leur séduction : il en fut

[1] En décembre 1770, on publia ce couplet :

Le bien-aimé de l'almanach
N'est pas le bien-aimé de France.
Il vous met tout *ab hoc*, *ab hac*,
Le bien-aimé de l'almanach ;
Il vous met tout le monde au sac,
Et la justice et la finance.
Le bien-aimé de l'almanach
N'est pas le bien-aimé de France.

Digitized by Google

la victime; la débauche devint chez lui une habitude. Des seigneurs de la cour, des hommes qui prétendent à une haute illustration, craignant que ce roi ne renonçât à ses désordres, ne rougirent pas de partager avec de valets, et de remplir avec empressement, auprès de ce prince, le plus vil, le plus infâme des emplois.

Ce roi céda, pour ainsi dire, le gouvernement de la France à une de ses maîtresses, Antoinette Poisson, qui devint *marquise de Pompadour*, et qui, pendant dix-huit ans, depuis 1745 jusqu'en 1764, époque de sa mort, fut l'arbitre des destinées de la France. A beaucoup d'amabilité elle joignait de l'esprit et des talens; mais elle gouverna en femme, et en femme sans cesse agitée par la peur de voir son influence sur l'esprit du roi s'évanouir, et le sceptre de sa puissance lui échapper. Cette peur lui fit commettre des fautes graves. Elle confia à ses seuls partisans, la plupart sans mérite, des emplois importans dont ils s'acquittèrent mal. Elle persécuta, avec un acharnement tout féminin, des ennemis peu redoutables qu'elle aurait pu s'attacher par des bienfaits. Les prisons en furent remplies; et la police, pour calmer ses frayeurs, devint plus que jamais active et cruelle.

Aux transports de la joie la plus vive, la plus

Digitized by Google

sincère, que les Parisiens firent éclater lors de la convalescence de Louis XV à Metz, et qui lui valurent, comme je l'ai dit, le titre de *bien-aimé*, succédèrent, dès que les déréglemens de ce roi furent publics, le mécontentement et les plaintes : il se rendit à l'Opéra où, au lieu d'acclamations flatteuses, il ne recueillit qu'un morne silence.

Le silence du peuple est la leçon des rois.

Louis XV ne profita point de celle-ci, mais en fut vivement affecté : il resta longtemps sans aller à Paris. Lorsqu'il y reparut, quelques années après, il fut salué par de rares acclamations de *vive le roi!* et par des cris multipliés : *du pain! du pain!* La disette tourmentait les Parisiens qui savaient que ce roi faisait le commerce de grains, et contribuait à leur cherté [1].

Ces fautes, ces persécutions, les gémissemens des victimes, le désespoir des opprimés n'atteignaient point le monarque, tranquillement endormi dans le sein des voluptés. On éloignait soigneusement tout ce qui pouvait troubler son indolence. Malheur au citoyen éclairé et courageux, aux victimes de la persécution qui tentaient de lui dénoncer des abus énormes, et de réclamer sa justice con-

[1] *Anecdotes de la cour de France*, pag. 260, 261, 342.

Digitized by Google

tre l'oppression! Les avis les plus salutaires, les plaintes les plus justes étaient punis comme des crimes [1].

Les courtisans éloignaient de Louis XV tout ce qui aurait pu le ramener à la vertu, et réveiller en lui des sentimens de bienfaisance; ils firent, dans un temps de disette, enlever du château de Choisy un tableau qui représentait un empereur romain distribuant du pain aux pauvres. Ils craignaient que le roi ne fût tenté d'imiter ce bon exemple.

La tranquillité de Louis XV n'était pas entière. Ses opinions religieuses, auxquelles il tenait de bonne foi, luttaient sans cesse avec ses déréglemens condamnés par la religion. Ces deux affections ennemies le troublèrent pendant quelque temps; mais il parvint à les accorder. On verra qu'il sut associer l'une et l'autre, c'est-à-dire

[1] Un sieur Feydau Dumesnil fut mis en 1745 à la Bastille, pour avoir donné des Mémoires contre la compagnie des Indes. Dans la même année fut pareillement emprisonné le comte de Thélis, *pour avoir voulu donner un placet au roi.* La femme Peigner fut punie de même, parce qu'elle avait des avis à communiquer au roi. En 1752, la femme Dardel, pour avoir donné des placets au roi, et Charles Gabriel en la même année, pour lui avoir écrit une lettre, etc., eurent le même sort.

Tous ces faits et autres sont consignés dans la première livraison de la *Bastille dévoilée.*

Digitized by Google

associer la réalité du libertinage, non avec la morale évangélique, mais avec ses pratiques extérieures.

La nature avait doué ce prince d'un esprit assez pénétrant. « Personne, dans tout son conseil, » lit-on dans les Mémoires du duc d'Aiguillon, » n'avait le coup-d'œil plus sûr, ne parlait mieux » et en moins de mots, ne formait et ne réunis- » sait un avis avec plus de sagacité et de précision » que le roi [1]. » Mais ces qualités précieuses furent altérées par l'abus des jouissances, abus qui fit aussi évanouir tout ce qu'il possédait de sensibilité. Il considéra d'un œil sec le convoi funèbre de sa favorite la marquise de Pompadour.

A cette maîtresse succéda la Dubarri qui acheva d'avilir la cour de Louis XV. Cette cour était peuplée de ministres, de courtisans corrompus et sans pudeur; ils portèrent le roi à un acte de tyrannie que Louis XIV, tout despote qu'il était, n'aurait pas osé entreprendre : ils lui firent dissoudre les parlemens dont l'autorité présentait l'unique barrière élevée entre les sujets et la tyrannie ministérielle. Cette révolution étrange s'opéra dans les années 1770 et 1771. Les parlemens furent remplacés par des conseils supérieurs, dont les membres

[1] *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*, pag. 155.

Digitized by Google

serviles devinrent l'objet du mépris général.

Le roi connaissait l'immoralité profonde de ses ministres ; il les conservait et les laissait faire. *Mon chancelier*, disait-il de Maupeou, *est un fripon ; mais il m'est nécessaire.*

Louis XV possédait plusieurs avantages physiques : un beau caractère de tête et une stature élégante et noble ; il représentait bien. Faible et languissant dans son jeune âge, il acquit la force du corps par les fréquens exercices de la chasse : sa santé devint vigoureuse. Ses débauches portèrent plus d'atteintes à son moral qu'à son physique : il en était insatiable ; mais une de ces jeunes filles dont il peuplait son sérail, portant dans son sang les germes de la petite-vérole, communiqua cette maladie à ce roi qui mourut le 10 mars 1774.

Entre le caractère de Louis XV et celui du régent il se trouve quelques rapports que je vais exposer : tous deux avaient de l'éloignement pour le travail et un goût décidé pour la chasse, le jeu, le vin et les femmes ; tous deux étaient affables, bienveillans ; tous deux, amollis par leurs passions, abandonnèrent les rênes du gouvernement, les laissèrent tenir à leurs ministres et à leurs maîtresses ; tous deux ne parlaient de leur gouvernement que pour en faire la censure. Le

Digitized by Google

régent le censurait en plaisantant [1], et Louis XV avec une sérieuse indifférence [2].

Le régent, si l'on en excepte les principes de morale, avait reçu une éducation soignée; il étoit instruit pour son temps. L'éducation de Louis XV était fort négligée; il savait peu de choses.

Le régent était incrédule et libertin; et Louis XV dévot et libertin.

Le régent s'occupait de chimie, de dessin et de musique; Louis XV aimait à se délasser en faisant la cuisine et la pâtisserie.

Ces deux princes accrurent la dette de l'État, et creusèrent plus profondément le gouffre qu'avait ouvert Louis XIV. Le régent en voyait la profondeur et en plaisantait; Louis XV s'en inquiétait faiblement : ni l'un ni l'autre ne s'occupaient sérieusement à le combler.

Tous deux, ils contribuèrent, par leurs excès,

[1] *Mémoires de Richelieu*, tom. II, chap. 24.

[2] Louis XV disait : *Si j'étais lieutenant de police, je ferais défendre les cabriolets dans Paris.*

Quand il arrivait un nouveau ministre, il disait : « *Il a étalé » sa marchandise comme un autre, et promet les plus belles » choses du monde dont rien n'aura lieu : il ne connaît pas ce » pays-là ; il verra.* Quand on lui parlait des projets pour ren- » forcer la marine, il s'écriait : *Voilà vingt fois que j'entends » parler de cela ; jamais la France n'aura de marine, je crois.* » (*Mélanges d'histoires, Journal de madame Du Hausset*, p. 293.) Ce roi parlait moins en chef qu'en censeur du gouvernement.

Digitized by Google

par leur indifférence pour leurs devoirs, à l'avilissement de l'autorité suprême, et donnèrent une vicieuse direction aux lumières croissantes. La conduite de tous deux fut très funeste à la morale publique. Le régent était libertin sans pudeur; Louis XV, au contraire, prenait des soins extrêmes pour dérober à sa domesticité et au public la connaissance de ses déréglemens : soins à la vérité fort inutiles, mais qui prouvent son respect pour l'opinion. L'un et l'autre s'entourèrent de personnes corrompues et méprisables; ni l'un ni l'autre ne convenaient au gouvernement d'une grande nation. [1].

§ II. Origine et progrès des convulsions; affaire des billets de confession; assassinat de Louis XV; expulsion des Jésuites.

François Pâris, fils d'un conseiller au parlement, fit à son frère l'abandon de tout ce qu'il avait à prétendre dans la succession paternelle. Il était diacre; et, par humilité, il ne voulut jamais arriver à la prêtrise. Il renonça au monde, et se retira dans une maison du faubourg Saint-Marcel. C'est là que se livrant à la pénitence, à des actes de charité, il soulageait les pauvres, les instruisait, travaillait pour eux, et leur tricotait des bas. Cet

[1] *Voyez* ci-après le *Tableau moral.*

Digitized by Google

homme simple, paisible et bienfaisant, mourut le 1er mai 1727. Sa mémoire, vénérée, n'aurait guère franchi les bornes de la vie des pauvres qu'il avait secourus, ni celles de l'humble quartier où il s'était retiré. Mais, par l'effet des circonstances, son nom obtint après sa mort une célébrité dont il ne jouissait point pendant sa vie.

Il mourut dans le temps où les jansénistes, appelant de la bulle *Unigenitus*, gémissaient sous la plus rigoureuse oppression.

La mémoire du diacre Pâris était chère à ces hommes persécutés : il avait partagé leurs opinions et leurs maux ; il s'était distingué par des vertus modestes et utiles ; ils l'honorèrent comme un saint. Sa tombe, placée dans le petit cimetière de l'église de saint-Médard, visitée par quelques personnes qui l'avaient connu et admiré, devint le but de leurs prières. Du nombre de ces zélés admirateurs, se trouvaient quelques jeunes filles qui, fortement émues par la pensée de la persécution que le gouvernement, instrument des jésuites, exerçait contre ceux de leur opinion, ou déjà atteintes de convulsions naturelles à leur âge, en éprouvèrent en priant Dieu sur cette tombe : bientôt ces convulsions devinrent contagieuses.

On connaît plusieurs exemples de pareilles contagions : Plutarque cite celui des filles Milésien-

Digitized by Google

nes[1]. On lit dans les Lettres pastorales de Jurieu que, dans les Cévennes, les jeunes protestans des deux sexes, contrariés dans leur croyance religieuse, désolés, exaltés par les indignes persécutions du gouvernement, furent atteints de violentes convulsions, toutes semblables à celles que je vais décrire.

Dans les réunions de personnes amenées par le même motif, les affections se communiquent; on est entraîné par des exemples; on rit parce qu'on voit rire; on s'attriste en voyant pleurer; on bâille parce qu'on entend ou qu'on voit des bâillemens. Au milieu d'un grand nombre d'individus dont les sentimens sont unanimes, ces sentimens, par leur manifestation, se fortifient, s'étendent et parviennent avec rapidité au plus haut degré d'exaltation : une étincelle y produit un incendie.

Le sentiment d'indignation que fait éprouver une grande injustice, une grande contrariété dans les croyances religieuses, paraît plus susceptible d'accroissement et d'extension.

Ainsi les premières convulsions qui se manifestèrent au tombeau du diacre Pâris durent en produire plusieurs autres. Les zélés du parti, par

[1] *Plutarque*, Œuvres morales, actions courageuses des femmes.

Digitized by Google

conviction ou par fraude, crurent ou firent croire que cet effet, tout naturel, émanant de la puissance divine, était un miracle. Jusqu'ici les convulsionnaires entraînés par l'enthousiasme, malades ou trompés, étaient de bonne foi. Mais bientôt des hommes spéculèrent sur leurs convulsions, et voulurent s'en faire une arme contre leurs persécuteurs; le zèle et l'esprit de parti appelèrent la fourberie à leur secours. Une société de convulsionnaires s'établit, se donna une organisation, des chefs, des employés subalternes, des réglemens; et elle eut, comme toutes les sectes, ses schismatiques, ses fidèles croyans, son charlatanisme, ses martyrs.

Pierre Vaillant, prêtre du diocèse de Troyes, que l'évêque de Senez avait chargé de sa procuration pour adhérer aux protestations faites ou à faire contre la bulle, mis à la Bastille en 1725, et relâché en 1728, pour être banni du royaume, parvint à se soustraire à cette dernière peine. Il s'immisça parmi les convulsionnaires de Saint-Médard; et l'intérêt qu'inspirait son titre de persécuté lui valut celui d'un chef de parti dont les membres reçurent l'appellation de *vaillantistes*. Vaillant publiait, dans ses discours, que le prophète Élie était ressuscité, et qu'il reparaissait sur la terre pour convertir les juifs et la cour de Rome. D'autres prêtres, et notamment Jean-Augustin Housset,

Digitized by Google

croyaient et publiaient que Vaillant était lui-même le prophète Élie. Cette opinion absurde, adoptée parmi le peuple des convulsionnaires, fit donner aux partisans de cette secte le nom d'*éliséens*.

Pierre Vaillant, accoutumé aux persécutions, ne tarda pas à en éprouver de nouvelles. Sorti de la Bastille en 1728, il y fut renfermé en 1734; et, après un séjour de vingt-deux ans dans cette prison, on le transféra dans celle de Vincennes où il termina ses jours[1].

Jean-Augustin Housset, qui passait pour le disciple de Vaillant, éprouva un sort pareil, et fut arrêté en l'année 1745 : renfermé à la Bastille, après y avoir gémi pendant dix ans, il en sortit pour être exilé à Villeneuve-le-Roi[2].

Le gouvernement qui, dans cette affaire, comme dans plusieurs autres, se laissait conduire par les jésuites, ne voyait pas que la persécution allumait le zèle et accroissait le nombre des convulsionnaires; qu'elle exaltait leurs têtes jusqu'à la démence; et que des prophètes emprisonnés en produisaient d'autres.

Alexandre Darnaud, ex-oratorien, figura sur la scène des convulsions, et dans le même temps se

[1] *Bastille dévoilée*, première livraison, pag. 67, 86, 87.
[2] *Idem*, pag. 101.

Digitized by Google

fit passer pour le prophète Énoch. Le gouvernement usa de son remède ordinaire, et fit enfermer ce nouveau prophète à la Bastille[1]. Les sectes des *vaillantistes* ou *éliséens* étant éteintes, on ne vit naître de nouvelles.

Frère Augustin fut aussi chef de convulsionnaires. Il forma une secte séparée et méprisée des autres : les *Augustiniens*, enthousiastes outrés, exécutaient des processions nocturnes, et, la corde au cou, la torche au poing, allaient devant l'église de Notre-Dame faire amende honorable; puis se rendaient sur la place de Grève, et bénissaient la terre de cette place, sur laquelle ils avaient la crainte ou l'espoir d'être exécutés à mort.

Ces sectaires, pour le soutien de leurs opinions, étaient, dit-on, déterminés, les femmes à sacrifier leur honneur par la prostitution, et les hommes leur existence par le martyre. Les opinions exaltées de frère Augustin, ses abstinences, ses macérations ne le préservaient guère des mouvemens impérieux de la nature, et ne lui donnèrent pas toujours la force de les réprimer[2].

[1] *Bastille dévoilée*, première livraison, pag. 89.

[2] « On surprit, dit un contemporain, frère Augustin à la campagne en familiarité un peu trop libre avec une jeune fille. » C'est, nous dira-t-on, une calomnie; comme encore qu'il se » soit donné en spectacle enfermé entre les rideaux d'un lit où

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, cette secte farouche fut l'objet du mépris et des anathèmes des autres convulsionnaires; et l'auteur des *Pensées sur les prodiges de nos jours*, très partisan des convulsions, n'en blâme pas moins les excès des *augustiniens*, lesquels il qualifie de *synagogue de Satan*[1].

Un autre chef de convulsionnaires se présente sur la scène; c'est l'abbé Bécheran; il a le double avantage de diriger l'*œuvre* des convulsions, et d'en éprouver lui-même d'assez remarquables. L'abbé Bécheran, dit un étranger, « qui couché » sur le tombeau (de Pâris) saute à se briser les » os, et, dans des accès convulsifs, fait le saut de » carpe sans se faire mal[2]. »

Cet abbé était secouru dans la crise par une femme appelée Magnan; car les convulsionaires avaient leurs *secouristes*, comme je le dirai

» il était couché tout habillé sur la couverture, mais côte à côte » d'une convulsionnaire. On a voulu innocenter ce spectacle, » parce qu'il était accompagné de la récitation des psaumes. » Mais, tout cela étant exagéré tant que l'on voudra, il n'est « pas douteux que le frère Augustin ait été vu publiquement » se jeter au cou d'une jeune fille. Sur quoi il ne se justifie » qu'en disant qu'il était impeccable. » (*Naturalisme des Convulsions*, tom. II. — *Mélange dans les Convulsions*, pag. 18.)

[1] *Le Naturalisme des Convulsions*, tom. II. — *L'Œuvre des Convulsions tombées*, pag. 54, 59, 63, 71, 73.

[2] *Voyage littéraire de Jordan*, pag. 123.

Digitized by Google

bientôt. Cette femme fut, en 1731, renfermée à la Bastille; et, dans le même temps, la prison de Saint-Lazare reçut l'abbé Bécheran qui en sortit au bout de trois mois. On objectait que cet abbé n'avait éprouvé aucune convulsion à Saint-Lazare; les convulsionnaires répondaient que Dieu l'avait ainsi permis pour cacher la vérité à ceux qui la combattaient[1].

A ces chefs succédaient de nouveaux chefs qui s'attendaient à la persécution : le courage ne leur manquait pas. L'abbé Blondel, dit *frère Laurent*, écrivain du parti, se montra avec distinction. Il présidait notamment une assemblée secrète qui se tenait au château de Vernouillet, près Poissy, d'où sortirent plusieurs ouvrages contre la bulle. Cet abbé est auteur d'une nouvelle *Vie des saints*, qui, en 1728, le fit enfermer à la Bastille. Un libraire payait et vendait secrètement ses ouvrages[2].

Combien d'autres ecclésiastiques dont les noms sont oubliés, et que je ne remettrai pas en lumière, se signalèrent par leur zèle ridicule sur ce théâtre d'erreurs! Mais revenons aux différens

[1] *Bastille dévoilée*, première livraison, pag. 80. — *Cérémonies religieuses de Bernard Picard*, tom. IV, pag. 196; édit. de 1808.

[2] *Cérémonies religieuses de Bernard Picard*, tom. IV, pag. 66.

Digitized by Google

partis qui divisaient les convulsionnaires, ou aux différens rôles qu'ils jouaient dans les convulsions.

Aux *vaillantistes* et aux *augustiniens* dont j'ai parlé, il faut joindre les *mélangistes*, les *discernans*, les *margoullistes*, les *figuristes* et les *secouristes*.

Les *mélangistes* se composaient de ceux qui distinguaient dans les convulsions deux causes qui produisaient, l'une des actes inutiles, puérils ou indécens, l'autre des actes divins et surnaturels. Voici comment un des chefs de ce parti développe son opinion : J'ai vu, dit-il, dans des con-
» vulsions, une multitude de circonstances qui
» paraissaient puériles, vaines, insipides; il y en
» avait de rebutantes, de choquantes, d'autres
» pénibles. Au milieu de tout cela se montraient,
» la plupart du temps, des choses édifiantes,
» grandes, touchantes, inimitables, des représen-
» tations des mystères de Jésus-Christ et des souf-
» frances des martyrs, des gémissemens sur les
» maux de l'Église, sur l'humiliation de la vé-
» rité, etc.[1]. »

Le médecin Hecquet, dans son Traité sur les convulsions, a consacré un paragraphe entier aux fourberies des *mélangistes*.

[1] *Naturalisme des Convulsions*, tom. II. — *Mélange des Convulsions*, pag. 31.

Digitized by Google

Les *discernans* étaient les voyans, les prophètes du parti, et débitaient, dans l'accès de leur délire, des paroles dépourvues de sens.

Les *margoullistes*. J'ai trouvé leur dénomination dans les ouvrages composés sur cette matière; mais je n'ai pu rien découvrir sur leurs opinions ou leurs fonctions particulières.

Les *figuristes* étaient des personnes qui, pendant leurs convulsions, représentaient les différentes scènes de la Passion de notre Seigneur ou du martyre des saints.

Les *secouristes*, espèce de frères servans, administraient, aux convulsionnaires en scène, les *petits* et les *grands secours*.

Les *petits secours* consistaient, lors de l'agitation des convulsionnaires, à prévenir leur chute, les dangers auxquels les exposaient leurs mouvemens violens, et à ranger leurs vêtemens très souvent en désordre.

Les *grands secours* ou *secours meurtriers* s'administraient en frappant rudement les convulsionnaires, en les foulant aux pieds, en les martyrisant, etc.

Tels étaient les chefs, les fonctions des convulsionnaires, et les sectes qui les ont divisés. Avant de parler de leurs exercices et des événemens qu'ils ont éprouvés, je dois joindre quelques no-

Digitized by Google

tions générales qui les feront plus particulièrement connaître.

Les convulsionnaires formaient une association régulièrement organisée : elle avait ses réglemens, ses chefs, un costume dont se revêtaient les acteurs lors de leurs exercices. Les membres se donnaient réciproquement la qualification de *frères* et de *sœurs*, et portaient un nom de secte. Ils avaient de plus des capitalistes qui fournissaient aux frais nécessaires. Un comte Daverne fut, en 1735, enfermé à la Bastille, parce qu'il dissipait tout son bien à entretenir des convulsionnaires[1].

Un nommé Guy, marchand bonnetier, subit la même peine, étant accusé de favoriser les convulsionnaires par ses démarches et par son argent[2].

Tous ces traits qui caractérisent une société régularisée, supposent des régulateurs et une direction vers un but déterminé.

Offrons maintenant le tableau des convulsions et de leurs exercices, que les initiés nommaient l'*œuvre*.

A côté de l'église de Saint-Médard était, au milieu du petit cimetière, une tombe en pierre, élevée d'environ un pied au-dessus du rez-de-

[1] *Bastille dévoilée*, première livraison, pag. 89.
[2] *Idem*, pag. 98.

Digitized by Google

terre. Sous cette tombe fut déposé le corps du diacre Pâris que l'on qualifiait de *bienheureux*. Les dévots, et surtout les dévotes, venaient, comme je l'ai dit, y prier avec ferveur; là, de jeunes filles vaporeuses ou indignées de la persécution qu'éprouvaient ceux qui partageaient les opinions du défunt Pâris, eurent des convulsions. On en parla comme d'un miracle : on accourut pour en être témoin. Dans l'origine, au mois de mai 1727, le nombre des actrices qui figuraient sur ce théâtre sépulcral fut peu considérable; on ne comptait que huit à dix jeunes filles auxquelles ces accidens arrivaient; mais dans la suite la contagion fit de grands progrès, et deux années s'étaient à peine écoulées, qu'il se trouva plus de huit cents personnes atteintes de convulsions sur ce tombeau[1].

Semblables aux sibylles de l'antiquité, lorsque le dieu les possédait, des filles éprouvaient de violentes agitations, faisaient des mouvemens extraordinaires, des sauts, des tours de force; on les nommait *les sauteuses*. Les autres qui hurlaient, poussaient des cris étranges, ou imitaient l'aboiement des chiens, le miaulement des chats,

[1] *Naturalisme des Convulsions*, tom. II. — *La cause des Convulsions finie*, pag. 64.

Digitized by Google

reçurent les qualifications d'*aboyeuses* et de *miaulantes* [1].

Pendant les quatre premiers mois, la vertu du tombeau de Pâris se borna à produire des scènes pitoyables ou ridicules.

Le gouvernement, toujours routinier, toujours enclin à la tyrannie, ne sachant que frapper et employant toujours le même remède à des maux tous différens, punissant toujours les délits dont il était le premier auteur, insultait, ruinait, exilait, exposait au carcan, et plongeait pendant de longues années dans des prisons et des cachots ces malades d'esprit et de corps : il les réduisait au désespoir, et exaltait leur ame au point qu'à l'exemple des premiers chrétiens et des protestans du seizième siècle, ils bravaient leurs persécuteurs et les supplices.

[1] M. Nicole racontait à ses amis l'histoire arrivée dans une communauté de Paris très nombreuse, dont toutes les religieuses, chaque jour à la même heure, étaient atteintes d'un accès de vapeur qui les faisait miauler en chœur pendant plusieurs heures. Ces miaulemens quotidiens étaient scandaleux; pour les faire cesser, on imagina de frapper fortement leur imagination, et de leur déclarer que les magistrats enverraient aux portes du couvent une compagnie de soldats chargés, au moindre miaulement qu'ils entendraient, d'entrer armés de verges dans l'intérieur, et d'y fustiger sans miséricorde les religieuses miaulantes : elles ne miaulèrent plus. (*Réponse à la lettre à un confesseur au sujet des Convulsions*, pag. 30 et 31.)

Digitized by Google

Voici ce qu'on lisait dans les registres de la Bastille : « Henri Pillière, condamné *par une* » *commission*, lui et une infinité d'autres, au » carcan pendant deux heures. On avait voulu » leur accorder des lettres de grâce; ils n'en ont » pas voulu, disant qu'*ils ne pouvaient se re-* » *pentir d'avoir bien fait*[1]. »

Au commencement du règne de Louis XVI, lorsqu'au mois de novembre 1775, le sieur Lamoignon visitait les prisons de Paris, il apprit qu'il existait dans celle de la Conciergerie une fille réputée fameuse convulsionnaire, et un homme accusé du même délit, qui depuis quarante et un ans y étaient renfermés; ce magistrat les vit, et trouva que leur indignation, malgré ce long espace de temps, subsistait dans toute son énergie. Il leur offrit leur liberté s'ils consentaient à la demander par une requête; ils s'y refusèrent, en disant qu'injustement détenus, c'était à la justice à se réformer, et à leur faire des réparations qui leur étaient dues. Il fallut nommer d'office un procureur pour remplir cette formalité, et ils furent mis en liberté[2].

Le remède à un tel mal était l'indifférence et le

[1] *Bastille dévoilée*, première livraison, pag. 88.
[2] *Mémoires secrets*, tom. VIII, au 14 novembre 1775.

Digitized by Google

ridicule. Quelques gens d'esprit employèrent avec succès ce dernier moyen. Voltaire a dit :

Un grand tombeau, sans ornement, sans art,
Est élevé non loin de Saint-Médard ;
L'esprit divin, pour éclairer la France,
Sous cette tombe enferme sa puissance.
L'aveugle y court, et d'un pas chancelant
Aux Quinze-Vingts retourne en tâtonnant;
Le boiteux vient, clopinant sur la tombe,
Crie *hozanna !* saute, gigotte et tombe ;
Le sourd approche, écoute et n'entend rien.
Tout aussitôt de pauvres gens de bien
D'aise pâmés, vrais témoins du miracle,
Du bon Pâris baisent le tabernacle [1].

On publia aussi sur le même sujet le quatrain suivant, attribué à la duchesse du Maine :

Un décrotteur à la royale,
Du talon gauche estropié,
Obtint par grâce spéciale
D'être boiteux de l'autre pied.

Un boiteux allait journellement faire des sauts sur la tombe miraculeuse. Les dévots remarquèrent que chaque mois sa jambe la plus courte s'allongeait de manière à produire une ligne par année ;

[1] *La Pucelle*, chant 3.

Digitized by Google

sur quoi on établit un calcul, duquel il résultait qu'il fallait au boiteux, pour obtenir une guérison complète, faire sur le tombeau de Pâris, des gambades pendant cinquante-quatre ans.

Tout le monde n'envisagea point les scènes du cimetière de Saint-Médard sous leur côté ridicule; et les guérisons opérées sur le tombeau de Pâris trouvèrent un courageux apologiste dans la personne du sieur Carré de Montgeron, conseiller au parlement de Paris. J'en parlerai bientôt.

Depuis le mois de mai 1727, époque de la mort de Pâris, jusqu'au mois d'août 1731, les exercices du cimetière de Saint-Médard éprouvèrent une progression d'intérêt et de merveilles. D'abord il ne s'y était présenté que des jeunes filles qui eurent de simples convulsions. On se bornait à prier ce bienheureux, à se coucher sur sa tombe, à recueillir soigneusement la terre qui l'environnait. On faisait des envois de cette terre dans les pays étrangers. Quelques filles avaient acquis une sorte de célébrité par leurs gambades, leurs culbutes, leurs tours de souplesse ou de force, et leurs postures difficiles. D'autres s'exerçaient à figurer les actions du bienheureux Pâris, puisaient avec une cuillère de l'air dans une assiette, la portaient à la bouche, feignaient avec un manche de couteau de se faire la barbe devant un miroir, catéchisaient,

Digitized by Google

pour imiter ce diacre lorsqu'il soupait, se rasait et faisait le catéchisme [1].

Quoique la contagion convulsionnaire atteignît principalement les jeunes filles, il y eut des jeunes garçons et même des hommes âgés qui en furent frappés. Le chevalier Folard, savant commentateur de Polybe, affaibli par l'âge et les fatigues de la guerre, éprouvait des convulsions dès qu'il entendait chanter les vêpres. Il commençait alors à entonner le *Magnificat*, tombait à terre, s'y étendait les bras en croix, y restait sans mouvement, chantait, pleurait, articulait des sons inintelligibles. D'autres fois il accrochait ses pieds aux bras d'un fauteuil, et chantait tandis que son corps éprouvait un mouvement très rapide. Quand l'accès était passé, il semblait se réveiller en sursaut, et disait : *Il me semble que je chante* [2].

Ensuite parurent les prétendues guérisons miraculeuses : les infirmes, les estropiés, les personnes atteintes de maladies de toutes espèces, vinrent solliciter la vertu du bienheureux Pâris. Ce fut en septembre 1727, que ce tombeau opéra,

[1] *Cérémonies religieuses*, par Bernard Picard, tom. X, p. 200; édition de 1808.

[2] *Histoire d'un Voyage littéraire*, fait en 1733 par Jordan, page 132 et suivantes.

Digitized by Google

dit-on, le premier miracle sur un nommé Lero : il fut suivi de plusieurs autres.

Les jésuites, sans examiner le fait, s'empressèrent de comparer ces prétendus miracles à ceux de l'antechrist et des magiciens de Pharaon.

Aux miracles succédèrent les prophéties. Les convulsionnaires, pendant leur crise, laissaient échapper des paroles sans suite, que l'on recueillait avec soin, et dont on a formé un volume imprimé, intitulé *Recueil des prédictions intéressantes faites en* 1733. Ces prétendus prophètes étaient qualifiés de *discernans*.

Au mois d'août 1731, les convulsions, sans perdre de ce qu'elles présentaient d'affligeant et de ridicule, prirent un caractère nouveau, un caractère d'atrocité qui ne s'y était pas encore fait remarquer. « *Dieu changea ses voies*, dit un » partisan de ces extravagances : il voulut, pour » opérer la guérison des malades, les faire passer » par des douleurs très vives, et des convulsions » extraordinaires et très violentes [1]. »

Alors commença à être mise en usage ce qu'on appelait, en langue convulsionnaire, les *grands secours*, les *secours meurtriers*; et le cimetière de Saint-Médard fut converti en lieu de supplice ;

[1] *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1731, pag. 243.

Digitized by Google

les secouristes devinrent des bourreaux; et aux crises d'une maladie réelle ou factice succédèrent les transports de la rage.

Les jeunes filles convulsionnaires appelaient les coups, les mauvais traitemens, et demandaient des supplices comme un bienfait. Elles voulaient être battues, torturées, martyrisées. Il semblait que l'exaltation du cerveau avait produit une révolution totale dans leur système sensitif : les douleurs les plus vives avaient pour elles les attraits de la volupté.

Les secouristes, jeunes gens vigoureux, les frappaient, à grands coups de poings, sur le dos, sur la poitrine, sur les épaules, au gré de leurs patientes. Ces malheureuses invitaient leurs bourreaux à les traiter plus cruellement encore. Les secouristes montaient sur leurs corps étendu, foulaient aux pieds leurs cuisses, leur ventre, leur sein, et trépignaient sur elles jusqu'à lassitude.

A ces filles délirantes, ces traitemens parurent trop doux : insatiables de souffrances, elles se faisaient frapper, à tour de bras, sur le dos, sur les épaules et le ventre, à coups de bûches. Ce traitement fut souvent employé. Voici ce que dit un contemporain :

« Une d'elles recevait cent coups de bûches » sur la tête, sur le ventre, sur les reins; une

Digitized by Google

» autre se couchait tout de son long sur le dos;
» on étendait sur elle une planche, et sur cette
» planche se plaçaient plus de vingt hommes. Une
» autre, les jupes garottées, les pieds en haut,
» la tête en bas, restait longtemps dans cette at-
» titude. D'autres avaient le sein couvert, et on
» leur tordait les mamelles avec des pinces, jus-
» qu'au point de fausser les branches [1]. »

Celles dont les pieds étaient en haut et la tête en bas, disaient : *Tout est sens dessus dessous, ô mon Dieu! tout est renversé*, etc. [2].

Lorsqu'on leur tordait le sein, elles s'écriaient : *C'est ainsi, ô mon Dieu! qu'on déchire le sein de votre Église; c'est ainsi qu'on veut arracher vos enfans de votre Église.*

L'exercice qui consistait à froisser, à tordre violemment les mamelles des jeunes convulsionnaires était alors fort en usage. Les secouristes, dit un autre contemporain, s'emparaient du sein de ces patientes, et, à leur invitation, les leur tordaient avec violence [3].

Jeanne Mouler, qui n'avait pas atteint sa vingt-troisième année, se faisait donner cent coups d'un

[1] *Cérémonies religieuses*, par Bernard Picard, tom X, p. 200; édition de 1808.

[2] *Coup-d'œil en forme de lettres sur les Convulsions*, p. 25.

[3] *Naturalisme des Convulsions*, tom. II, pag. 98.

Digitized by Google

lourd chenet qui, à chaque fois, s'enfonçait fort avant dans son estomac. Pendant qu'elle était si rudement frappée, la joie sur le visage, elle s'écriait: *Ah! que cela est bon! ah! que cela me fait de bien! mon frère, redoublez vos forces si vous le pouvez* [1].

Le gouvernement, instruit de ces scènes horribles, employa suivant sa coutume, pour les faire cesser, des moyens de force. Il avait allumé l'incendie : il augmenta bientôt son intensité. Par ordonnance du 27 janvier 1732, il prescrivit la clôture du cimetière de Saint-Médard, fit placer à la porte des gardes chargés de repousser la foule. L'archevêque de Paris, Vintimille, interdit le culte du diacre Pâris, et plusieurs convulsionnaires furent emprisonnés. Le lendemain du jour où fut publiée cette ordonnance, on trouva sur la porte du cimetière de Saint-Médard un placard portant cette énergique épigramme :

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Ce théâtre des convulsions étant fermé, il s'en établit plusieurs autres à Paris, dans des maisons particulières, dans les environs de cette ville et

[1] *Dictionnaire des Sciences médicales*, tom. VI, pag. 218.

Digitized by Google

dans plusieurs provinces de France; et, grâce aux persécutions et aux vues bornées de la police, ce mal contagieux se propagea, et se maintint presque jusqu'à nos jours.

Alors, au lieu d'une réunion publique, il s'en forma plusieurs qui furent secrètes. Le nombre des convulsionnaires s'accrut, leurs exercices acquirent un nouveau degré de cruauté, et il s'y mêla beaucoup de désordres.

Le gouvernement, par ordonnance de mars 1733, défendit à toutes personnes atteintes de convulsions, de se donner en spectacle, de faire des assemblées dans des chambres et dans des maisons particulières, et aux non-convulsionnaires d'y assister [1].

Par cette ordonnance on pouvait atteindre les personnes, leurs propriétés; mais on n'atteignait ni les opinions ni les maladies.

Voici ce que j'ai pu recueillir sur les exercices qui eurent lieu dans les maisons particulières.

A l'exemple des filles de l'antique Milet, nos jeunes convulsionnaires eurent la fantaisie de s'étrangler. Les directeurs de l'œuvre s'y prêtèrent; mais si l'on en croit le docteur Hecquet, par la manière dont était fait le nœud coulant, la mort

[1] *Cérémonies religieuses*, tom. IV, pag. 197; édition de 1808.

Digitized by Google

ne suivait pas toujours cette strangulation. Il ajoute qu'un convulsionnaire découvrit la supercherie [1].

Quelques-unes de ces filles avalaient des charbons ardens, quelques autres les livres reliés du nouveau Testament [2]. On en voyait qui se faisaient frapper toutes les parties du corps à grands coups de marteau, et percer à coups d'épée, etc. Mais l'œuvre la plus méritoire, la folie la plus sublime consistait dans le crucifiement. Une jeune fille, étendue sur une planche, s'y faisait clouer les pieds et les mains [3]. Et je dois le dire, parce que j'en ai la certitude, des assemblées mystérieuses, tenues dans quelques villes de France, ont répété souvent cette horrible scène, et l'ont répétée à une époque très voisine de la nôtre : les erreurs religieuses sont les plus difficiles à déraciner.

Le sieur Morand, médecin des armées du roi, étant parvenu, en février 1730, à pénétrer dans une des réunions de convulsionnaires, en a fait une relation manuscrite dont voici un extrait :

A Paris, dans une rue qu'il nomme des Vertus, quartier Saint-Martin, était une de ces réunions.

[1] *Naturalisime des Convulsions*, deuxième partie, pag. 54.
[2] *Idem*, première partie, pag. 96.
[3] *Idem*, deuxième partie, pag. 79.

Digitized by Google

Plusieurs filles et femmes, après avoir prié Dieu et chanté les psaumes, éprouvaient des accès de convulsion, tombaient dans un état voisin de l'enfance et de l'imbécillité; puis elles demandaient les secours meurtriers auxquels elles donnaient le nom enfantin de *nanan*. Elles couraient à genoux de chambre en chambre, employaient des expressions caressantes et naïves pour solliciter la torture et le supplice. Un homme avancé en âge, qu'elles appelaient *papa*, dirigeait avec gravité leurs dévotes fureurs.

Une fille d'environ trente-cinq ans ouvrit la scène : on la nommait sœur Rachel; elle subit froidement le supplice de la croix, se laissa clouer les pieds et les mains sur des planches croisées, et déclara qu'elle était crucifiée pour la seconde fois. Elle ne témoigna de mécontentement qu'à l'arrivée d'une princesse dont les joues étaient chargées de rouge. Les convulsionnaires abhorraient ce genre de luxe. Sœur Rachel, clouée à la croix, disait qu'elle faisait *dodo*.

Sœur Félicité, fille d'environ trente-cinq ans, parut à son tour, s'apprêta au supplice de la croix, déclara qu'elle allait le subir pour la vingt et unième fois : deux planches fixées et croisées l'une sur l'autre étaient placées horizontalement : elle s'étendit dessus, on lui enfonça dans les pieds,

Digitized by Google

dans les mains, des clous de cinq pouces de long qui pénétrèrent fort avant dans le bois. En cet état elle conversait avec les assistans : bientôt elle demanda qu'on lui perçât la langue, et on la lui perfora avec la pointe d'une épée; puis elle voulut qu'on la lui fendît; elle fut obéie.

Alors une femme de soixante ans, dont le nom de secte était sœur Sion, se roule à terre, prononce un discours sans suite, et fait une ardente prière à Dieu. Le papa se jette sur elle, foule aux pieds toutes les parties de son corps, jusqu'à ce que la patiente ait dit *assez*. Bientôt elle dit *encore;* et le papa redoubla ses foulemens avec plus de violence. Elle eut ensuite des convulsions; puis on lui administra le *secours de la búche*. C'était un gros tronçon de bois de chêne, d'un demi-pied de diamètre, dont on la frappa à tour de bras et à plusieurs reprises. Ensuite elle subit le supplice *de la presse*, où son corps était violemment comprimé avec des sangles tirées de part et d'autre avec effort. Pendant cette horrible compression, on lui lançait des coups de pied si violemment que l'appartement en était ébranlé. Enfin, elle fut écartelée et torturée dans tous les sens.

Pendant ces exécutions, sœur Rachel était restée clouée sur sa croix, posée dans un sens vertical; on alla vers elle, on la décloua, elle perdit peu de sang.

Digitized by Google

Une jeune et jolie femme, sœur Susanne, lisait des prières à genoux; elle s'évanouit et eut des convulsions. Son mari présent la foule aux pieds avec un zèle extraordinaire, marche sur ses bras, sur ses mains, et la pique aux endroits qu'elle indique avec la pointe d'une épée.

Cependant sœur Félicité était encore clouée sur sa croix. On lui administra, avec une cuillère, un breuvage dégoûtant qu'elle avala sans répugnance. Enfin on la détacha; et, en arrachant les clous, elle perdit environ trois palettes de sang. Aussitôt le papa, avec effort, lui appuya le pied sur diverses parties de son corps et sur son visage; il lui perça la langue et les bras avec une épée; on lui banda ses plaies, et la séance fut levée.

Le docteur Morand nous apprend qu'une autre séance eut lieu, le 4 avril suivant, dans la rue de Touraine au Marais. Des personnes, plus distinguées par leurs emplois et leur fortune que par leur jugement, s'y rendirent; et la scène convulsionnaire s'ouvrit à une heure. Pendant que le papa administrait le *secours de la bûche*, arrivent un commissaire et un exempt de police, etc., qui s'emparent des portes et prennent les noms de tous les assistans. Cette brusque apparition ne déconcerta point le papa qui continuait à frapper sa victime à coups de bûche, disant qu'il *fallait*

Digitized by Google

que l'œuvre de Dieu fût accomplie. Six actrices et le directeur de ces scènes horribles furent enfermés à la Bastille.

A ces excès humilians pour l'espèce humaine, pénibles à exposer et à lier, joignons un fait qui pourra faire diversion.

Un particulier, que la curiosité avait amené dans une de ces assemblées clandestines, voyant les apprêts de l'œuvre du crucifiement, en fut révolté, s'écria que la flagellation devait précéder le supplice de la croix, se jeta à grands coups de canne sur ces maniaques, les chassa de leurs repaires, et mit en fuite les victimes et leurs bourreaux[1].

Pendant ces étranges et horribles bacchanales, le sieur Carré de Montgeron, conseiller au parlement de Paris, d'abord incrédule, puis zélé partisan des convulsionnaires, recueillit avec un soin extrême les rélations de toutes les guérisons, prétendues miraculeuses, opérées sur le tombeau de Pâris, toutes les attestations des nombreux témoins, et en composa un gros volume in-4°, orné de gravures, intitulé : *la Vérité des miracles opérés par l'intercession du bienheureux Pâris, démontrée contre M. l'archevêque de Sens.* Le 29

[1] *Cérémonies religieuses*, tom. X, pag. 203; édition de 1808.

Digitized by Google

juillet 1737, il vint à Versailles, y offrir avec assurance ce volume à Louis XV. Ce roi reçut l'hommage, et, peu de jours après, fit arrêter le sieur de Montgeron qui fut renfermé à la Bastille. Il passa le reste de sa vie dans diverses prisons, et mourut, en 1754, dans la citadelle de Valence.

Cet ouvrage, où la raison et la vérité sont continuellement outragées, n'aurait obtenu qu'un succès éphémère si la persécution n'avait fait sa fortune. Il eut plusieurs éditions; l'auteur y ajouta deux volumes qu'il composa dans sa prison.

La persécution fortifia encore longtemps cette déplorable secte. Le lieutenant de police Hérault, homme violent, irréfléchi, et agent formidable des jésuites, prenait, pour anéantir cette secte, des moyens qui le faisaient prospérer. Ses perquisitions portaient la terreur dans toutes les familles; ses nombreux agents pénétraient, même pendant la nuit, dans l'asile des citoyens, escaladaient les murs de clôture, enfonçaient les portes, ne respectaient ni âge, ni sexe, pour découvrir, emprisonner, exposer au carcan, exiler, ruiner les fauteurs des convulsions : voici quelques exemples de ces rigueurs.

Marie-Jeanne Lefèvre, sujette à l'épilepsie, eut le malheur d'éprouver un accès en pleine rue; considérée comme une convulsionnaire, elle fut,

Digitized by Google

en 1732, arrêtée par la police et renfermée à la Bastille[1].

Claude Larche n'avait pas plus de quatorze ans, lorsque, accusé d'avoir contribué à l'impression d'un ouvrage contre la bulle et sur l'*affaire du pot au lait*, il fut arrêté, emprisonné à la Bastille, exposé au carcan, et banni pendant trois ans.[2].

Une petite fille, agée de sept à huit ans, appelée Saint-Père, fut, pour un sujet pareil, mise à la Bastille où elle resta près d'un an prisonnière[3].

Plus la police était rigoureuse et active contre les convulsionnaires, plus ceux-ci, pour éviter ses coups, redoublaient de précautions, de subtilité. Ce parti avait ses assemblées mystérieuses, ses auteurs, poëtes ou prosateurs, ses graveurs, ses imprimeurs, ses colporteurs, etc., que la police découvrait quelquefois, mais qui échappaient le plus souvent à son inquiète surveillance.

Il se tenait des assemblées clandestines à Paris

[1] *Bastille dévoilée*, première livraison, pag. 80.

[2] *Idem.*, pag. 85.

Dans le même ouvrage, on voit qu'un nommé Devaux, imprimeur, et son compagnon nommé Jean-Jacques Devaux, sont dans la même année mis à la Bastille pour avoir imprimé contre la bulle et sur l'*affaire du pot au lait*. J'ignore quelle est cette affaire.

[3] *Bastille dévoilée*, première livraison, pag. 105.

Digitized by Google

et dans les environs. Dès les premiers temps des convulsions, le château de Vernouillet, près de Poissy, était un lieu d'assemblée pour ces sectaires, où présidait l'abbé Blondel, dit *frère Laurent*. Cet abbé comme je l'ai dit, fut, en 1728, enfermé à la Bastille[1].

A Saint-Maur, près de cette ville, l'abbé Duffart, théologal de Bayeux, et l'abbé Planchon, chanoine de Vincennes, y dirigeaient les réunions; ils furent arrêtés en 1740, et conduits à la Bastille[2].

Une assemblée très-fréquentée se tenait chez une jeune convulsionnaire miraculée, appelée Lefèvre; elle éprouvait jusqu'à trente convulsions par jour; elle fut, en 1732, emprisonnée à la Bastille où elle eut les mêmes accès. On la transféra à l'hôpital[3].

Plusieurs assemblées eurent lieu dans une maison de la rue des Billettes. L'abbé Daribat, qui avait signé un appel contre la bulle, distribué les *Nouvelles ecclésiastiques*, et placé un morceau du bois du lit de Pâris sous le traversin d'un sieur Ledoux, fut arrêté en 1731, et renfermé à la Bastille[4].

[1] *Bastille dévoilée*, première livraison, pag. 66.
[2] *Idem*, pag. 83.
[3] *Idem*, pag. 94.
[4] *Idem*, pag. 76.

Digitized by Google

Un prêtre appelé Brunet fut, pour la même cause, en 1742, traduit dans la même prison, ainsi que Françoise Aubillard qui tenait chez elle une assemblée de convulsionnaires[1].

Une autre assemblée pareille avait lieu à Écouen chez Marie Durier, dite Noël; cette femme fut saisie en 1743, et renfermée à la Bastille[2].

On voit encore qu'en l'année 1759, des convulsionnaires se réunissaient secrètement à Paris, dans une maison située à l'Estrapade, chez le sieur Froissard de Préauval, ancien mousquetaire Cette assemblée était présidée par le sieur Marie Chapelle, dit *frère Jacob Job*, natif de Paris, ancien directeur des fermes de Bretagne; il était le poëte de la réunion, et composait les cantiques qui s'y chantaient. Le sieur Froissard de Préauval fut, le 15 octobre 1758, conduit à Saint-Lazare, et le sieur Joseph-Marie Chapelle fut, l'année suivante, emprisonné à la Bastille[3].

Les partisans des convulsions publièrent ou firent circuler secrètement plusieurs gravures satiriques. Dans l'une on voyait l'arbre de la religion, entre les branches duquel figuraient Nicole, Quesnel, Pâris, et autres apôtres du jansénisme. Au bas

[1] *Bastille dévoilée*, première livraison, pag. 99.
[2] *Idem*, pag. 99.
[3] *Idem*, pag. 118 et 119.

Digitized by Google

étaient deux jésuites qui s'efforçaient de le déraciner. Un nommé Cointre, graveur et poëte, composa les vers placés au bas de cette gravure. Il fut, en 1732, mis à la Bastille.

Une seconde estampe représentait le pape lardé d'une douzaine de jésuites.

Une troisième avait pour sujet l'archevêque de Vintimille lançant une pierre au Diacre Pâris. Sur cette pierre était écrit le nom du prélat. Le lieutenant de police Hérault, armé de la crosse de l'archevêque, semblait ordonner cette lapidation. Jacques Mercier, accusé d'avoir débité cette gravure, fut, en 1732, arrêté et mis à la Bastille.

Plusieurs autres gravures furent répandues dans le public. La plus remarquable représentait des diables qui, tenant par la main l'archevêque de Paris, dansaient autour d'un feu où brûlait l'ouvrage périodique intitulée : *Nouvelles ecclésiastiques*[1].

On exerçait aux barrières de Paris une excessive surveillance, afin d'empêcher l'introduction des livres imprimés hors de cette ville.

Mais cette surveillance de la police était souvent en défaut et surpassée par le génie des in-

[1] *Bastille dévoilée*, première livraison, pag. 82 et 83.

Digitized by Google

téressés; génie fécond en ressources et en subtilités.

Un courrier de Lyon fut saisi, en 1728, à la barrière; il était chargé des exemplaires d'un ouvrage intitulé : *Lettres de Páris à un ami de province, au sujet des violences qu'on exerce tous les jours contre les appelans*[1].

Les perquisitions faites sur ceux qui entraient aux barrières, étaient poussées jusqu'à l'outrage et l'indécence.

Les deux filles d'un avocat au conseil, Marguerite et Louise Pinaut, furent, en 1731, fouillées jusque sous leurs vêtemens où l'on trouva plusieurs livres prohibés. Ces deux demoiselles et leur frère, avocat, qui les accompagnait, furent conduits à la Bastille[2].

Ce qui occupait le plus la police et ses nombreux agens était l'impression et la distribution de la feuille périodique intitulée : *Nouvelles ecclésiastiques*. Jamais on ne vit avec tant de succès la ruse résister à la force. Le lieutenant de police, malgré ses moyens immenses et ses perquisitions, qu'aucun droit, aucun respect public n'entravaient, ne put en aucun temps arrêter le

[1] *Bastille dévoilée*, première livraison, pag. 75.
[2] *Idem*, pag. 75.

Digitized by Google

cours de cette feuille, découvrir ses auteurs, ni le lieu où elle s'imprimait.

Diverses personnes, sur de simples soupçons, furent arrêtées : telles étaient, en 1728, l'abbé Gaillard; en 1731, le père de Gennes, oratorien; en 1747, l'abbé Morellet, comme suspects d'être auteurs de cette feuille[1]. On arrêta aussi, comme coopérateurs et distributeurs, l'abbé Sanson, le prêtre Jean-Louis Roches de Troya, l'abbé Daribat, Paul Suleau, bénédictin, l'abbé Cossoni, et une infinité d'autres; mais on n'arrêta jamais la composition, l'impression, ni la distribution des *Nouvelles ecclésiastiques*[2].

Cette feuille s'imprimait tantôt à la ville, tantôt à la campagne. A Paris, elle s'est imprimée sous le dôme du Luxembourg; entre les piles de bois des chantiers du Gros-Caillou, où les imprimeurs s'introduisaient déguisés en scieurs de long; elle s'imprimait dans des bateaux sur la Seine, etc., etc.; à la campagne dans diverses maisons particulières; et mille ruses furent inventées pour lui faire franchir les barrières où la surveillance ne respectait rien.

On rapporte qu'un chien barbet était l'heureux introducteur des feuilles prohibées; entre sa peau

[1] *Bastille dévoilée*, première livraison, pag. 70, 76, 104.
[2] *Idem.*

Digitized by Google

tondue et une peau postiche, adroitement ajustée sur son corps, on plaçait ces feuilles, et le barbet fraudeur entrait sans être fouillé, et les portait à leur adresse.

On raconte aussi qu'au moment où le lieutenant de police Hérault faisait des perquisitions dans une maison du faubourg Saint-Jacques, pour découvrir l'imprimerie des *Nouvelles ecclésiastiques*, on jeta, presque en sa présence, dans sa propre voiture, un certain nombre de feuilles de cet ouvrage, encore humides et fraîchement sorties de dessous la presse. On voulait lui prouver que ses investigations étaient inutiles, et que la puissance des oppresseurs est souvent surmontée par le génie des opprimés.

S'agissait-il de placarder au coin des rues quelques affiches satiriques, ou quelques avis favorables au parti? voici comment on procédait. Une femme, chargée d'une hotte, couverte de haillons, appuyait, comme pour se reposer, sa hotte contre le mur. Un enfant contenu dans cette hotte, par une ouverture secrètement pratiquée, appliquait sur le mur l'affiche imbibée de colle. L'opération terminée, l'enfant fermait cette ouverture, et la femme allait la renouveler ailleurs[1].

[1] Les placards qui furent affichés, les pamphlets qui furent répandus, malgré la vigilance de la police, étaient en très grand

Digitized by Google

Cependant, malgré la police et ses nombreux agens, les *Nouvelles ecclésiastiques* s'imprimaient et se distribuaient assez régulièrement. Les assemblées clandestines n'étaient point interrompues, et les convulsions même les plus horribles étaient toujours en vigueur. Aucun des moyens qu'employait le gouvernement ne pouvait arrêter le cours ni diminuer les ravages de cette contagion. Le parti qui dirigeait les convulsionnaires était donc, par son nombre, son habileté et ses ressources, et surtout par sa discrétion, devenu une puissance que le gouvernement ne pouvait dominer, et qui luttait contre lui avec d'assez grands avantages. Ce parti se composait de tous ceux dont la bulle *Unigenitus* contrariait les opinions, se composait des ennemis des jésuites, auteurs de cette bulle, enfin se composait de ceux qu'on a nommés *jansénistes*.

On s'étonne de ce que les jansénistes, les opposans à la bulle, illustrés, sous Louis XIV, par leurs talens, leurs persécutions, leur courage à les supporter, par les Arnaud, les Pascal, les Racine leurs consors, aient, sous Louis XV, délaissé les

nombre; il existait, dans la bibliothèque de La Vallière, un recueil de ces seules pièces fugitives qui formait treize volumes in-4°. Les seuls titres de tous les ouvrages composés pour et contre sur cette matière remplissent un gros volume in-folio.

Digitized by Google

nobles armes de ces derniers, pour employer celles de la faiblesse, de la fraude et du fanatisme ? Diverses circonstances produisirent cette dégénération. Le parti avait vieilli : il se trouvait sous un règne où l'intrigue obtenait seule des succès. La paix dont il avait joui pendant la durée de la régence, affaiblit son énergie; et lorsque, après ce temps, une nouvelle persécution s'éleva contre lui, il n'eut à opposer à ses ennemis que les armes indignes de celles de leurs prédécesseurs. Le diacre Pâris et ses convulsionnaires offrirent une occasion propre à corroborer sa cause par de prétendus miracles; les plus zélés intriguèrent pour en produire, écrivirent pour les faire valoir et pour prouver que la puissance divine intervenait dans les convulsions. Des manœuvres secrètes aidèrent à l'accroissement du nombre des convulsionnaires, propagèrent la contagion des convulsions qui prirent de plus en plus un caractère de gravité et de fureur.

De jeunes filles payées s'étudièrent à se donner des convulsions, et quelques personnes enseignaient à d'autres les moyens de s'en procurer. Marie-Anne Chartier, ouvrière en dentelles, âgée de vingt et un ans, avoua qu'elle se donnait des convulsions à volonté; qu'ayant un mal d'estomac, elle alla à Sainte-Geneviève, y trouva une

Digitized by Google

dame qui lui conseilla d'aller à Saint-Médard ; que, voyant des personnes qui faisaient des contorsions, elle crut qu'elles étaient nécessaires à sa guérison : elle se procura des convulsions comme les autres [1].

Jean Fiet, cuisinier au collége de Navarre, Antoine Maupoint, Pierre Laporte, Marie Tussiaux, etc., avouèrent à la Bastille, où ils furent enfermés, qu'ils se procuraient des convulsions et les faisaient cesser à volonté [2].

Pierre Santuron et le comte Daverne enseignaient cet art, le premier à un jeune garçon, appelé Laporte, et le second à son fils, âgé de cinq ans [3].

Un prêtre, nommé Laborgne, donnait aussi des leçons de convulsions; il fut, en 1742, renfermé à la Bastille [4].

D'après ces faits, on ne peut douter de l'existence d'une direction et des manœuvres sourdes qui prêtaient leurs secours à des convulsionnaires faibles d'esprit et de bonne foi.

La partie saine des jansénistes ne participa point

[1] *Bastille dévoilée*, première livraison, pag. 79.

[2] *Idem*, pag. 79; et *Cérémonies religieuses*, tom. IV, p. 195; édition de 1808.

[3] *Bastille dévoilée*, première livraison, pag. 80, 88.

[4] *Idem*, pag. 98.

Digitized by Google

à ces intrigues ; elles furent l'œuvre de quelques individus turbulens et emportés. Les hommes éclairés de ce parti n'approuvèrent point les convulsions ; ceux mêmes qui crurent devoir les admettre à cause des miracles opérés sur le tombeau de Pâris, tels que les évêques Soanen, Colbert, Caylus, etc., rejetèrent, comme illicites et contraires au cinquième commandement, les actes inhumains appelés les *grands secours* ou *secours meurtriers ;* ainsi on ne pourrait, sans injustice, accuser tous ceux qu'on nomme *jansénistes* ou *appelans de la bulle*, d'avoir contribué aux manœuvres et aux fureurs des convulsions : elles étaient l'ouvrage de quelques hommes de ce parti.

Mais si ces hommes éclairés, en réprouvant les impostures, les extravagances, les tours de force, les cruautés des convulsionnaires, croyaient à leurs prétendus miracles, croyaient que Dieu favorisait leur parti, on peut facilement combattre cette opinion intéressée, en leur objectant que Dieu favorisait aussi le parti des protestans ; puisque ceux-ci éprouvèrent, par suite de la persécution, des accidens tout aussi étranges et opérèrent des choses tout aussi merveilleuses. La Divinité intervient-elle dans de semblables scènes, et la vérité ne s'établit-elle pas plus efficacement

Digitized by Google

par le secours de la raison que par celui des miracles ?

A des scènes ridicules et atroces joignons celles où les convulsionnaires avaient introduit des indécences et des profanations.

Lancées dans la carrière du délire, ses jeunes convulsionnaires la parcoururent entièrement ; elles usurpèrent les fonctions du sacerdoce. Le docteur Hecquet nous assure qu'elles se croyaient inspirées par l'esprit divin. « En conséquence, » dit-il, elles prêchent, elles disent la messe, » elles imposent les mains, elles baptisent, elles » prophétisent [1]. »

Ce que dit le docteur Hecquet est confirmé par un autre témoignage plus authentique encore. Dans les registres trouvés à la Bastille, on voit que Jeanne-Charlotte Barachin, veuve Gilbert, dite *sœur Mélanie*, fut, en 1747, renfermée à la Bastille pour avoir rempli le ministère d'un prêtre, en confessant plusieurs femmes, plusieurs religieuses jansénistes et convulsionnaires [2].

On voit que ces jeunes convulsionnaires, stimulées par leurs directeurs, ne furent arrêtées par

[1] *Naturalisme des Convulsions*, première partie ; *Réponse à la lettre à un confesseur*, pag. 7 et 8.

[2] *Bastille dévoilée*, première livraison, pag. 105.

Digitized by Google

aucune borne. C'est ici l'occasion d'ajouter quelques observations sur les causes qui amenèrent leur délire.

Les jeunes filles portent toutes le germe d'une affection que les médecins nomment *hystérique*, et les moralistes *amour;* ce germe est plus ou moins actif, suivant qu'elles sont plus ou moins chastes, plus ou moins sédentaires, et que leur raison est plus ou moins exercée. Ce germe doit aux circonstances ses développemens qui varient comme elles. Si une jeune fille, élevée parmi des personnes qui croient aux possessions du diable, s'arrête à cette croyance, elle prend les inquiétudes de son âge pour la présence de l'esprit malin qui la tourmente : elle se croit possédée. Est-elle entourée de personnes attachées aux pratiques minutieuses de la dévotion ? elle s'y dévouera avec passion, avec excès; ses abstinences, ses mortifications iront toujours croissant; elle aura même des extases et des convulsions. C'est de l'amour qui chez elle a pris une fausse direction.

Une jeune fille dont l'imagination ne sera maîtrisée par aucune de ces circonstances, suivra la voie droite de la nature; elle sentira le pouvoir de la sympathie qui attire un sexe vers l'autre, et elle éprouvera sans mélange le sentiment qu'on appelle *amour*.

Digitized by Google

Les principes que je viens de poser sont applicables aux convulsionnaires : leur délire, leur fureur n'était que de l'amour dont l'indignation développa le germe, n'était que de l'amour coulé dans le moule de la dévotion.

L'amour, sous les formes d'une dévotion exaltée, était chez elles mal déguisé, comme on le verra par la suite.

Ces filles convulsionnaires se méprenaient sur l'essence de leur maladie. Si, au lieu d'alimenter leur imagination de sombres images, on leur eût chanté le joyeux épithalame; si, au lieu des funèbres objets du cimetière de Saint-Médard, du tombeau de Pâris, on leur eût présenté la couche nuptiale, maladie, délire, fureur, miracles, prophéties, tout aurait disparu; le calme et de douces affections auraient remplacé les désordres et les tempêtes des sens. En voici la preuve, et c'est un témoin instruit et oculaire qui va nous la fournir.

« Il est remarquable, dit le docteur Hecquet, » il est presque définitif pour l'érotisme de leurs » vapeurs, qu'aucune d'elles n'ait demandé des » femmes pour la secourir [1]; » les *secouristes* étaient tous des hommes jeunes et vigoureux.

[1] *Naturalisme des Convulsions*, deuxième partie, pag. 102.

Digitized by Google

Ces filles étaient couvertes de vêtemens particuliers qu'on nommait *habits de convulsionnaires*, « habits, dit ce docteur, qui les couvrent si peu » exactement, qu'ils les exposent à tous momens » et dans tous leurs mouvemens, à commettre des » indécences [1]. »

On remarquait en elles un penchant à paraître dans l'état de nature. « Elles se montrent et se » laissent voir nues, » dit le médecin Hecquet qui parle de leurs postures lascives, de leurs complaisances pour les jeunes gens qui les secouraient, des coups-d'œil gracieux qu'elles leur lançaient; tout cela, dit-il, n'est autre chose qu'autant de voix qui crient : *Da liberos, alioquin morior*[2].

Il parle ailleurs de nudités qu'elles se font gloire d'exposer aux yeux des hommes qui sont jeunes et souvent ecclésiastiques[3].

Des jeunes gens et des jeunes prêtres peuvent-ils être insensibles « à la vue de jeunes filles qui » se montrent à leurs yeux sous des postures las- » cives et tentantes[4].

» Elles commettent, dit-il aussi, des indécen- » ces, des obscénités, des infamies même[5]. »

[1] *Naturalisme des Convulsions*, deuxième partie, pag. 169.
[2] *Idem*, pag. 171.
[3] *Idem*, pag. 85.
[4] *Idem*, pag. 171.
[5] *Idem*, pag. 174.

Digitized by Google

« Une convulsionnaire se mit nue comme la » main, en présence d'ecclésiastiques qui s'en- » fuirent[1]. »

Un fauteur des convulsions, aveuglé par l'esprit de parti, dans un ouvrage intitulé le *Coup-d'œil*, osa dire que les indécences des convulsionnaires ne faisaient que relever l'œuvre des convulsions, comme les ombres dans un tableau. L'auteur d'un autre ouvrage, intitulé *le Plan de l'œuvre*, trouvait dans ces indécences des *caractères divins* qui effaçaient les taches qui pouvaient obscurcir cet œuvre[2].

On voit ici une preuve manifeste de l'étrange égarement où l'esprit de parti jette les hommes : des postures indécentes, lascives, des nudités illustrent l'œuvre des convulsions et lui donnent un caractère divin !

Le médecin Hecquet regarde comme indice de la passion amoureuse de ces filles l'invitation qu'elles font aux hommes de marcher sur leur ventre, sur leurs cuisses, sur leur sein, et même de lutter contre elles[3].

Trouvera-t-on quelque *caractère divin*, ne trouvera-t-on pas plutôt les caractères de la con-

[1] *Naturalisme des Convulsions*, deuxième partie, pag. 172.
[2] *Idem*, pag. 175.
[3] *Idem*, pag. 98.

Digitized by Google

cupiscence dans cet autre tableau que fait le même docteur? « On sait par noms et surnoms les indi-
» gnes licences d'hommes en caleçons, en che-
» mise ou camisole, sur les genoux desquels se
» place une jeune fille convulsionnaire, en jupon
» et en camisole, laquelle se fait étroitement pres-
» ser par d'autres hommes contre la poitrine et
» contre les cuisses de celui qui la soutient; cela,
» Monsieur vous paraît-il innocent[1]? »

L'amour laissa tomber le voile de dévotion qui le déguisait. Notre docteur nous l'atteste en traitant les convulsions d'*infamies*. Il ajoute : « Car
» quel autre nom donner à l'aventure de celle qui
» vient d'accoucher au milieu de ses convulsions
» et en faisant de beaux discours[2]?

» Les unes, dit-il encore, sont accouchées à
» l'hôpital ou ailleurs, et les autres ont été sous-
» traites à la vue de leurs frères convulsionnaires,
» pour couvrir de honteux soupçons. Des ecclé-
» siastiques, non criminels si l'on veut jusqu'à un
» certain point, ne se sont-ils pas trouvés impli-
» qués dans ces sortes d'aventures[3]? »

Ces aventures, aux yeux de quelques partisans de *l'œuvre*, ternirent un peu sa gloire, mais ne

[1] *Naturalisme des Convulsions*, deuxième partie, pag. 134.
[2] *Idem*, pag. 174.
[3] *Idem*, pag. 170.

Digitized by Google

l'éclipsèrent pas. Les convulsions, stimulées par la persécution constante du gouvernement, continuèrent avec la même ardeur : elles ont duré à Paris *trente-cinq ans*, depuis le mois de mai 1727 jusqu'au mois d'août 1762, époque où la société des jésuites fut dissoute. Alors elles cessèrent avec la persécution dont ces pères étaient les instigateurs.

Dans cette affaire dont nos annales ne présentent que des exemples extrêmement rares, et n'en présentent aucun qui lui soit pareil par son éclat et sa durée, les persécuteurs et les persécutés eurent des torts; mais les plus graves furent ceux du gouvernement qui ignorait cette vérité, aujourd'hui devenue triviale : que la persécution fortifie les opinions qu'elle s'efforce de détruire.

A l'affaire des convulsions s'en joignit une autre qui eut les mêmes causes, les mêmes chefs, celle des *billets de confession*.

Le cardinal et ministre de Fleury, qui, par faiblesse ou impéritie, avait laissé aux jésuites semer la discorde et diriger les persécutions, mourut en 1743. L'archevêque de Paris, Vintimille, prélat pacifique, et qui faisait moins qu'il ne laissait faire, était mort trois ans après; les jésuites parvinrent à lui donner un successeur plus agissant : le sieur de Bellefond, fanatique et partisan outré des doctrines jésuitiques, fut leur homme. Déjà

Digitized by Google

de nombreuses lettres de cachet étaient fabriquées, et les prisons allaient, au gré des jésuites, s'enrichir de victimes, lorsque la mort du nouveau prélat vint subitement suspendre ces sinistres préparatifs. La gloire de les faire exécuter était réservée à son successeur, Christophe de Beaumont, homme de mœurs austères, dont l'opiniâtreté surpassait l'ignorance, et qui n'avait d'autre volonté que celle des jésuites. Sous un prélat si dévoué, la persécution ne se ralentit pas; elle se manifesta avec une rigueur nouvelle.

On avait déjà projeté, du temps de l'archevêque Vintimille, pour ôter toute influence aux jansénistes, de leur interdire les fonctions sacerdotales, et de forcer ceux qui leur accordaient confiance, à s'adresser, pour les exercices de piété, à leurs ennemis, aux jésuites. On avait même résolu de n'accorder la communion, le viatique, qu'à ceux qui seraient munis d'un *billet de confession;* billet qui devait attester que le porteur avait réellement fait sa confession à un prêtre du parti jésuitique, à un prêtre partisan de la bulle. Les sacremens administrés par les jésuites étaient les seuls efficaces. Ces hommes prétendaient s'attribuer le monopole des consciences; mais la croyance se persuade, la confiance s'inspire : elles ne se commandent point.

Digitized by Google

Cette mesure était tyrannique, absurde et inexécutable. Les jésuites, quoique habiles intrigans, séducteurs adroits, avaient des vues assez bornées.

Christophe de Beaumont ordonna la stricte exécution des billets de confession. Les curés, soumis à ses ordres, s'y conformèrent, et n'administraient point les sacremens à ceux qui n'exhibaient point le billet exigé.

Plusieurs personnes se plaignirent au parlement de cette vexation. Le 20 mars 1750, le sieur Coffin, conseiller au Châtelet, étant malade, appela les secours de l'Église; le curé de Saint-Étienne-du-Mont, nommé Bouettin, parce que ce conseiller n'avait point de billet de confession, lui refusa la communion.

Le parlement alors embrassa chaudement la cause du conseiller Coffin. Il manda le curé qui refusa de répondre aux interpellations de cette cour, et motiva son refus sur ce que, dans l'exercice de son ministère, il ne devait compte qu'à Dieu et au prélat, son supérieur.

D'après ce principe, le clergé, supérieur aux lois, pouvait, dans l'exercice de ses fonctions, troubler impunément l'État. Le parlement le sentit, décréta de prise de corps le curé Bouettin, et députa auprès de l'archevêque de Paris pour

Digitized by Google

l'engager à faire administrer les sacremens au malade. L'archevêque n'était pas homme à fléchir. Dès lors s'engagea une lutte violente entre le clergé jésuitique et la magistrature.

Le 18 avril 1752, le parlement rend un arrêt, en forme de réglement, qui défend aux ecclésiastiques de refuser aux fidèles les sacremens sous prétexte du défaut de billet de confession et de non-acceptation de la bulle *Unigenitus*. Cet arrêt, quoique le parlement en poursuivît l'exécution avec rigueur, fut sans effet. Les prélats partisans des jésuites soutenaient que le parlement n'avait pas le droit de s'immiscer dans cette affaire : grands débats, vives dissensions qu'enflammaient de plus en plus les divers écrits que publiaient l'un et l'autre parti.

C'est dans ces circonstances que Louis XV, entrant tout échauffé chez la marquise de Pompadour, lui dit : *Ces grandes robes* (les membres du parlement) *et le clergé sont toujours aux couteaux tirés ; ils me désolent par leurs querelles ; mais je déteste bien plus les grandes robes.... Ils voudraient me mettre en tutelle.... Robert Saint-Vincent* (conseiller au parlement) *est un boute-feu que je voudrais pouvoir exiler ; mais ce sera un train terrible. D'un autre côté l'archevêque est une tête de fer qui cherche que-*

Digitized by Google

relle[1]. *Heureusement qu'il y en a quelques-uns dans le parlement sur qui je puis compter, qui font semblant d'être bien méchans, mais qui savent se radoucir à propos : il m'en coûte pour cela quelques abbayes, quelques pensions secrètes*[2].... Puis s'adressant à Gontaut, qui essayait de calmer ses inquiétudes : *Vous ne savez pas ce qu'ils font, ce qu'ils pensent; c'est une assemblée de républicains! en voilà au reste assez; les choses comme elles sont dureront autant que moi*[3]. On voit par ce dernier trait de caractère, que ce roi était indifférent pour les choses de son gouvernement et pour l'avenir.

Le ministère cherchait à tempérer l'extrême irritation des deux partis, et n'employait que des moyens impuissans. Des lettres-patentes du 22 fé-

[1] Ce prélat, fort opiniâtre et fort ignorant, était cependant très charitable, surtout envers les familles nobles auxquelles il faisait des pensions. Sur six cent mille livres de revenus, il n'en gardait pour lui que cent mille; mais cette bienfaisance peut-elle compenser tous les maux causés par son entêtement? Voici dans ce quatrain son portrait assez ressemblant :

Dieu lui donna la bienfaisance;
Le diable en fit un entêté.
Il couvrit par sa charité
Les maux de son intolérance

[2] La corruption, la corruption!

[3] *Mélanges d'histoires*, journal de madame du Hausset.

Digitized by Google

vrier 1753, en ordonnant au parlement de surseoir à toutes poursuites sur cette matière, devinrent un nouvel aliment de discorde. Ce tribunal refuse d'enregistrer ces lettres, et annonce qu'il fera des remontrances. Le roi déclare qu'il ne les entendra pas; et le 5 mai suivant, il donne de nouvelles lettres en forme de jussion, prescrivant l'enregistrement. Le parlement arrête, le 7 du même mois, *qu'il ne peut, sans manquer à son devoir et à son serment, obtempérer auxdites lettres en forme de jussion.*

Le 9 mai, le parlement est exilé; quelques-uns de ses membres sont emprisonnés; et le 9 novembre suivant, le roi crée une *chambre royale de justice* pour remplacer le parlement; elle fut installée le 13 suivant dans le couvent des Grands-Augustins.

Les différens pouvoirs ne connaissaient point exactement leurs limites qui, depuis les commencemens de la monarchie, n'avaient jamais été fixées. Ce défaut de fixation a causé souvent de pareilles dissensions.

Après plusieurs démarches, le parlement, par une déclaration du roi du 2 septembre 1754, fut rappelé à ses fonctions; on annula toutes les procédures commencées, on imposa un silence absolu

Digitized by Google

sur les matières de religion, et le parlement fut chargé d'y tenir la main.

Ce raccommodement ne contentait pas le clergé jésuitique. Le roi manda près de lui ses principaux membres, et leur dit : *Je vous défends toute réponse à ce que je vais vous dire. Je veux la paix et la tranquillité dans mon royaume. Je vous ai imposé silence : ceux qui contreviendront seront punis suivant les lois.*

Ces ordres laissaient toujours subsister la cause des dissensions : les jésuites en furent irrités.

Les prêtres, qui leur étaient dévoués, continuèrent à troubler les consciences; et le parlement continua à réprimer leur zèle turbulent. Le clergé de la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont et celui de Sainte-Marguerite furent les plus récalcitrans.

Les nommés Brunet, vicaire, et Meuriset, porte-Dieu de la première de ces paroisses, déjà condamnés par arrêt du parlement du 19 août 1752, n'en furent pas plus sages. En septembre 1754, ils refusèrent d'administrer les sacremens à Marie Lallemand, en danger de mort, sous pretexte du défaut de représentation de billet de confession et de déclaration du nom de son confesseur. Ils furent de nouveau, le 27 septembre 1754, condamnés à administrer ce sacrement, et en même temps le parlement ordonna au sieur Ansel, se-

Digitized by Google

cond vicaire, d'exécuter l'arrêt : tous s'y refusèrent.

Au mois de novembre suivant, des sommations sont faites à ces prêtres. Meuriset répond qu'il a rendu compte de sa conduite à l'archevêque de Paris, et que ce prélat lui a donné son approbation. Le parlement le décréta de prise de corps; et le roi, dans le même mois, exila Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, à Champeaux, près de Melun.

Le 3 février 1755, les prêtres de la même église de Saint-Étienne-du-Mont refusent les sacremens à une jeune fille et au sieur de Valibouse, chevalier de Saint-Louis, qui mourut peu de jours après. Le même jour de ce refus, le sieur Villeneuve, conseiller au grand conseil, demande les sacremens pour une femme malade dans sa maison. Les prêtres firent beaucoup de difficulté pour les administrer; ils promirent enfin de venir le lendemain; ils vinrent le soir même. Rien n'était préparé pour les recevoir. L'affaire expédiée, ils se retirèrent. Le sieur Villeneuve et son beau-frère veulent reconduire le saint-sacrement à l'église; mais, sortis de la maison, ils voient avec étonnement ces prêtres fuir à toutes jambes. Ils courent pour les atteindre; arrivés à la porte de l'église, elle est brusquement fermée sur eux.

Digitized by Google

La conduite étrange de ces prêtres, l'époque inattendue de leur visite, et leur précipitation ridicule à fuir vers l'église et à en fermer la porte sur ceux qui les suivaient, provenaient de ce que, pour porter le saint-sacrement dans la maison du conseiller Villeneuve, ils devaient passer devant celle du chevalier Valibouse auquel ils venaient de refuser les sacremens; ils craignaient qu'on ne les forçât d'entrer chez ce dernier.

Le parlement, le 8 mars suivant, condamna au bannissement les vicaires Ansel et Meuriset. Un autre vicaire de la même paroisse, nommé Caulet, ayant refusé le viatique au sieur de La Grosse, fut condamné par cette cour à une amende. L'archevêque aussitôt le récompensa de ce refus en lui donnant une cure très lucrative.

Les prêtres de la paroisse de Sainte-Marguerite ne se montrèrent pas plus sages. Le curé, par ses refus des sacremens, fut, le 8 mars 1755, condamné au bannissement; les scellés furent mis chez lui; son frère, le chevalier de Beaurecueil, maltraita le gardien des scellés. Il fut vérifié que le curé de Sainte-Marguerite devait 130,000 liv. aux pauvres.

Le 8 avril 1755, le nommé Midor, vicaire de Sainte-Marguerite, refuse la communion pascale au sieur Coquelin qui ne peut exhiber de billet

Digitized by Google

de confession; il signe son refus, et le parlement le décrète de prise de corps.

Pour la même affaire, cette cour condamne les prêtres Fauque et Daquerron au bannissement perpétuel.

Le 28 mai de la même année, des prélats s'assemblèrent; et, divisés d'opinions, ils écrivirent au pape qui leur répondit par une bulle que le parlement supprima.

Le nommé Bonzé, desservant de la même paroisse, invité à venir administrer les sacremens au sieur Cousin, marchand mercier, en danger de mort, s'y refuse, parce que ce malade ne lui présente pas de billet de confession, et ne consent pas à avoir un entretien secret avec lui. Sommé de remplir ce devoir, le prêtre Bonzé répond que son refus est conforme à un plan arrêté, et qu'*il n'en démordrait pas.* Le parlement, après plusieurs arrêts inutiles, en lance un du 12 novembre 1755, contre le prêtre Bonzé et contre deux porte-Dieu de la paroisse de Sainte-Marguerite, et les décrète de prise de corps. Le lendemain tous les prêtres de cette paroisse, à l'exception d'un seul qui se trouvait malade, prennent la fuite[1].

[1] *Anecdotes manuscrites*, recueillies par le président de Meinières, carton 6.

Digitized by Google

Le curé de Saint-Médard, qui s'était refusé de faire un service pour quatre curés ses prédécesseurs, dont l'un, le sieur Pcmmard, était en exil pour affaire de la bulle, fut, le 17 mars 1755, décrété de prise de corps. Des prédicateurs déclamaient publiquement contre les actes et les principes du parlement. Le feu de la discorde faisait des progrès alarmans pour la tranquillité publique. Il était difficile de l'éteindre, en n'attaquant le mal que dans ses effets, sans s'occuper de ses causes. Le gouvernement ne savait pas y pourvoir autrement.

Le roi, par une déclaration du 10 décembre 1755, recommande à tous ses sujets « d'avoir pour la » constitution (la bulle *Unigenitus*) le respect et » la soumission qui lui sont dus, sans néanmoins » qu'on puisse lui attribuer la dénomination, le » caractère et les effets de règle de foi. » Il prescrit de nouveau le silence sur cette matière, renvoie aux juges ecclésiastiques la connaissance des refus des sacremens, permet cependant aux magistrats de punir les auteurs de ce refus, et accorde une amnistie générale pour le passé. Cette déclaration, comme on s'en doute, ne satisfit aucun des partis.

Le roi qui craignait moins d'offenser le parlement que les jésuites, vint au Palais trois jours

Digitized by Google

après, et y tint un lit de justice. Il fit d'abord enregistrer la déclaration précédente, puis une seconde sur la police du parlement, enfin un édit portant suppression de deux chambres du parlement et des présidens des enquêtes. Plusieurs membres de cette cour donnèrent volontiers leur démission. Ce lit de justice répandit la consternation, ne contenta personne et ne remédia point au mal.

Les jésuites n'avaient pas obtenu ce qu'ils demandaient; ils murmurèrent contre le roi, et formèrent sourdement une *sainte ligue* dans laquelle ils obligeaient leurs pénitens de s'enrôler.

Les prêtres, leurs partisans, continuèrent à refuser les sacremens aux malades dépourvus de billet de confession.

Le curé de Sainte-Marguerite, revenu de son exil, signala son retour par le refus des sacremens à milady Drumont. Il est décrété de prise de corps, se réfugie à Avignon, puis va aux eaux de Plombières, de là à Bruxelles où, ayant prêché séditieusement, il fut condamné à être fustigé et flétri : il subit son jugement.

Le sieur Fualdez, desservant de la même paroisse, refuse les secours de la religion au sieur Coquelin, extrêmement malade, et qui mourut sans sacrement. Le parlement, à qui ce fait fut

Digitized by Google

dénoncé, ordonna, le 8 avril 1756, qu'il en serait informé [1].

Le 19 septembre de la même année, paraît un mandement de Christophe de Beaumont. Cet archevêque était une machine épouvantable que les jésuites dirigeaient contre leurs adversaires. Son mandement portait défense à tous les fidèles de se pourvoir devant les juges séculiers pour se faire administrer les sacremens; à tous juges laïques, à tous magistrats, de rendre aucun jugement relatif au refus de ces sacremens, à tous officiers de les exécuter, et à tous ecclésiastiques d'obéir aux ordres des juges séculiers, qui leur enjoindraient d'administrer les sacremens, le tout sous peine d'excommunication.

Ce mandement séditieux était en opposition formelle avec la déclaration que, le 10 décembre précédent, le roi avait fait publier.

Au mois d'octobre 1756, le jésuite de Larivet, confesseur de mesdames de France, quittant Pontoise pour se rendre à Paris, dans une conversation qu'il eut à la grille des Ursulines de cette première ville, avec la supérieure et quatre religieuses, traita Louis XV de persécuteur, et dit à deux séculiers,

[1] *Anecdotes manuscrites*, recueillies par le président de Meinières, carton 6.

Digitized by Google

en parlant de ce roi : *Il faut que je m'en retourne ; car ce benêt pourrait bien encore faire quelques sottises* [1].

Le mécontentement du parti jésuitique était extrême.

Le 5 janvier 1757, sur les six heures du soir, Louis XV, montant en carrosse et partant de Versailles pour aller souper à Trianon, se sentant frappé, s'écria : *On m'a donné un furieux coup de poing.* Puis passant sa main sous sa veste, et l'ayant retirée ensanglantée, il dit : *Je suis blessé;* alors apercevant un particulier qui gardait son chapeau sur sa tête, il ajoute : *C'est cet homme-là qni m'a frappé, qu'on l'arrête, mais qu'on ne le tue pas.* L'assassin est arrêté. Le roi remonte dans ses appartemens; il est saigné deux fois dans la soirée. Les chirurgiens reconnaissent que la blessure n'est pas dangereuse. Le coup de couteau, dirigé du bas en haut, n'avait pénétré dans les chairs que d'environ quatre travers de doigt.

Robert François Damiens, auteur de ce crime, et qui, depuis plusieurs heures, s'était placé sur le passage de Louis XV, dans le dessein de le poignarder, fut aussitôt saisi par les valets de pied du roi, et conduit dans la salle des gardes. On

[1] *Les Iniquités découvertes*. Lettres d'un patriote, p. 50, 51, 52.

Digitized by Google

trouva sur lui le couteau dont il s'était servi, couteau à deux lames, l'une de forme ordinaire, et l'autre semblable à celle d'un canif. C'est de cette dernière lame que l'assassin se servit.

On trouva aussi sur lui trente-sept louis d'or, quelque argent blanc, et un livre intitulé : *Instructions et prières chrétiennes.* Les assassins des rois ont toujours été dévots.

Questionné, torturé horriblement dans la salle des gardes, il dit à plusieurs reprises : *Qu'on prenne garde à monseigneur le Dauphin.* Pressé d'avouer ses complices, il déclara qu'*ils étaient bien loin, qu'on ne les trouverait plus ; que s'il les déclarait, tout serait fini.*

« Outre le propos qu'il a tenu sur monseigneur » le Dauphin, dit l'auteur des Anecdotes de la » cour, on a remarqué que, dans ses réponses, » il s'est presque toujours servi du mot *nous ;* et » dans le premier moment, quand on lui demanda » s'il avait des complices, il dit : *Si j'en ai, ils » ne sont pas ici* [1]. »

Le 18 février seulement, Damiens fut transféré à Paris ; et dans cette translation on prit des soins extrêmes pour la sûreté du prisonnier, ou plutôt pour l'empêcher de communiquer avec le public.

[1] *Anecdotes sur la cour de France*, pag. 161.

Digitized by Google

Il fut enfermé à la Conciergerie et dans la tour de Montgommery, où avait autrefois été détenu Ravaillac.

Son procès fut instruit par une commission composée de conseillers et présidens du parlement, auxquels s'adjoignirent, pour le juger, des pairs de France.

J'épargnerai à mes lecteurs les détails de cette procédure, ainsi que le récit de l'horrible supplice que, le 28 mars 1757, subit le criminel. Je me bornerai à quelques réflexions sur les réticences et le mystère qui signalèrent l'instruction du procès et sur les instigateurs du crime.

Plusieurs témoins, dont les dépositions auraient jeté un grand jour sur cette affaire, ne furent ni appelés ni entendus. L'instruction n'eut point la publicité nécessaire à un procès de cette importance : elle ne fut point confiée aux chambres assemblées, mais à une réunion de personnes choisies par la cour; personnes dont la plupart étaient suspectes de partialité, et chargées de condamner l'assassin, sans s'occuper de ses complices et instigateurs; ce qui fait conjecturer que ces derniers étaient puissans.

Malgré les instances réitérées du prince de Conti, on refusa de prendre des informations en

Digitized by Google

Flandre où Damiens avait formé sa résolution, et où il demeurait avant de venir à Versailles.

Le prince de Croy avait recueilli en Flandre plusieurs notions intéressantes et propres à répandre de grandes lumières sur les instigateurs du crime. Les juges refusèrent d'en faire usage, parce que les mémoires qui les contenaient, n'étant accompagnés d'aucune forme juridique, ne pouvaient servir au procès. Cependant un des rapporteurs, le sieur Pasquier, en fit un extrait. En annonçant ce travail, il déclara qu'il n'avait plus les originaux, qu'il ne lui restait qu'une copie qui n'était pas même certifiée véritable [1]. Il ne paraît pas que cet extrait ait jamais été lu devant les juges.

Quelques mois avant l'assassinat du roi, un particulier crut devoir découvrir des *choses trop effrayantes*. Il fut renfermé au Mont-Saint-Michel [2].

Plus de quatre-vingts personnes furent arrêtées à cette occasion, et un petit nombre d'elles subirent interrogatoire. Il existait évidemment une conspiration contre le roi, dont on craignait de faire connaître les auteurs.

Damiens avait dit, dans la salle des gardes à

[1] *Anecdotes sur la cour de France*, pag. 175.
[2] *Iniquités découvertes*, etc., pag. 40 et 41.

Digitized by Google

Versailles, que ses complices étaient bien loin; que s'il les déclarait, tout serait fini. Dans la tour de Montgommery, à la Conciergerie, il dit à un sergent qui le gardait à vue : *Tout misérable que je suis, il ne tiendrait qu'à moi de faire votre fortune.* Le sergent lui dit de s'expliquer. *Je n'aurais qu'à vous dire mon secret,* répondit-il [1]. Il dit au chirurgien qui devait assister aux tortures de la question : *Vous verrez que les douleurs ne me feront rien dire* [2]. Il avait donc un secret qu'il ne découvrit point.

Une jeune fille, âgée de treize ans et demi, nommée Descoufflet, suivant les écoles des filles de Saint-Joseph, dit à une pensionnaire nommée Geoffroy : *Le roi sera assassiné demain;* ou plutôt elle dit le jour même de l'assassinat, et quelques heures avant, *le roi est assassiné* ou *le sera ce soir* [3].

Le comte Zaluski, résident à Paris en qualité de grand référendaire de Pologne, déclara que quelques jours avant l'attentat, un homme qui lui était connu (l'abbé Lachapelle) vint lui dire qu'il savait, à n'en pouvoir douter, qu'il existait une

[1] *Iniquités découvertes*, pag. 41.
[2] *Idem*, pag. 72.
[3] *Idem*, pag. 37.

Digitized by Google

conjuration tendante à détrôner le roi, et le chargea d'en prévenir la reine, de laquelle le comte polonais était parent. Le 5 janvier au matin, cet abbé revint trouver le comte Zaluski, lui demanda s'il avait mis à profit le secret qu'il lui avait confié. Sur la négative, l'abbé lui répondit : *Tant pis, Monsieur, tant pis; il ne sera plus temps, si vous ne partez à l'instant, et si vous ne faites la plus grande diligence.* Ce second avis fut méprisé comme le premier [1].

Les juges ne firent nulle poursuite à cet égard, attendu que ce propos n'était que « le renouvel-
» lement d'un discours que ledit abbé Lachapelle
» prétend avoir entendu il y a onze ans, discours
» qui aurait compromis mal à propos des puissances
» étrangères, sans pouvoir en tirer aucune utilité [2]. »

Ces faits, et plusieurs autres qu'il est inutile de joindre ici, prouvent qu'il existait une conspiration contre le roi; que Damiens en était l'instrument; que ces instigateurs étaient des personnages d'une trop haute importance pour être atteints par la justice.

Damiens, homme atrabilaire, familiarisé avec le crime, était comme Jacques Clément, Pierre

[1] *Iniquités découvertes*, pag. 39. — *Précis historique concernant Damiens*, pag. 37.

[2] *Anecdotes sur la cour de France*, pag. 184.

Digitized by Google

Barrière, Jean Châtel, François Ravaillac, animé par une dévotion qu'on pourrait nommer *jésuitique*. Ces assassins eurent des instigateurs comme Damiens dut avoir les siens. Quels étaient ceux de ce dernier?

Suivant la procédure, Damiens aurait agi d'après son propre mouvement et sans autre impulsion.

Il n'est pas possible d'admettre l'opinion de ceux qui croyaient Damiens seul coupable; les propres aveux de ce scélérat repoussent cette opinion.

Le parlement accusait les jésuites; et ceux-ci soutenaient que le parlement avait provoqué le crime[1] : l'opinion publique semblait partagée.

Le parlement était-il coupable? Damiens accusa, dit-on, sept membres de cette cour d'être ses complices; il en donna la liste, en disant que leur nombre était bien plus grand. Un exempt, nommé Belot, frère d'un jésuite puissant, engagea Damiens, dans sa prison, à dénoncer le parlement. Lorsque Belot fut confronté avec Damiens,

[1] L'archevêque de Paris, sans doute innocent, accusait le parlement de cet attentat. En octobre 1757, il publia un mandement qui portait ce titre: *Mandement de monseigneur l'archevêque au sujet de son retour à Paris et d'un attentat manqué par le Parlement.* Le Châtelet fit informer contre lui.

Digitized by Google

celui-ci soutint que cet exempt l'avait pressé de faire cette liste de sept parlementaires; qu'en l'écrivant il n'avait pas eu l'intention de les désigner comme ses complices, ni rien d'approchant; et que c'était une pure invention de sa part[1].

Aucune poursuite ne fut faite alors contre le parlement ni contre ses sept membres. Le gouvernement qui en était mécontent, n'aurait pas manqué de sévir contre eux, si cette accusation eût eu quelque apparence de réalité.

Il s'est élevé des luttes fréquentes entre le pouvoir parlementaire et le pouvoir monarchique. Jamais, même pendant la chaleur de ces dissensions, le parlement ne s'est écarté du respect dû au pouvoir suprême; il s'est constamment montré le défenseur du trône et de la personne des rois. Jamais il n'a professé une doctrine contraire à cette conduite.

Les jésuites ne peuvent se prévaloir de pareils avantages. Depuis qu'ils acquirent de l'autorité en France, jusqu'au temps qui nous occupe, il est peu de calamités politiques, de projets d'assassinats des rois, qui n'aient des jésuites pour auteurs ou pour complices. Qui osera soutenir que ces pères n'ont point participé à la plupart des

[1] *Iniquités découvertes*, Lettres d'un patriote, pag. 67, 73.

Digitized by Google

nombreux projets d'assassinat formés contre la vie de Henri IV; qu'ils sont étrangers aux attentats de Barrière, de Châtel, de Ravaillac? Qui osera soutenir que leurs plus célèbres écrivains n'ont pas établi en principe qu'en certains cas il est permis de tuer les rois? Il faudrait avoir l'audace de démentir les témoignages les plus dignes de foi, les monumens les plus authentiques de l'histoire moderne; il faudrait ne pas croire même aux écrits des jésuites où le régicide est ouvertement préconisé. La réputation de ces pères était solidement établie à cet égard; aussi les soupçons se portèrent sur eux bien plus que sur les membres du parlement.

Ces soupçons furent corroborés par les faits suivans.

Damiens était né dans la ville d'Arras, où les jésuites exerçaient sur l'opinion des habitans un pouvoir absolu. Il était parent du maître d'hôtel du collége des jésuites de Paris, ou collége de Louis-le-Grand; ce parent lui fit obtenir dans le collége une place de valet de réfectoire, qu'il occupa en deux fois pendant près de trois ans. Il resta dans Arras ou dans ses environs, depuis juillet 1756 jusqu'à la fin de décembre de la même année. Ce fut dans cette ville toute jésuitique qu'il prit la résolution d'assassiner Louis XV. Il an-

Digitized by Google

nonça même avant de partir qu'il mourrait; que le plus grand de la terre mourrait aussi, et qu'on entendrait parler de lui. Il vint bientôt à Paris; et, cinq jours après son arrivée dans cette ville, il exécuta son affreux projet.

Quelques jours avant l'assassinat, deux personnes rencontrèrent, l'un au Luxembourg, l'autre dans la rue Saint-Antoine, le jésuite Constant vêtu en laïque. La veille de l'assassinat une dame reconnut un autre jésuite pareillement déguisé et couvert d'un manteau d'écarlate. Il chercha une excuse pour justifier son déguisement.

Au moment de l'assassinat, cinq jésuites sortirent par une porte de derrière de leur maison professe (rue Saint-Antoine), montèrent dans un carosse de place, et se dirigèrent vers Conflans où l'archevêque avait sa maison de campagne.

Peu de temps après l'assassinat du roi, en 1759, les jésuites semblèrent éprouver le trouble qui suit le crime, et pressentir le sort qui les menaçait. Ils cherchèrent à s'affermir en perdant le ministre de Choiseul, et en s'assurant de la bienveillance de la marquise de Pompadour, favorite de Louis XV.

Pour renverser ce ministre, ils firent composer un mémoire par un d'eux, appelé Quillebeuf, professeur du fils du duc de La Vauguyon, où

Digitized by Google

l'on prêtait au duc de Choiseul des paroles peu respectueuses pour Louis XV. Le duc de La Vauguyon et les jésuites déterminèrent le dauphin à présenter au roi ce mémoire qu'ils supposaient venir d'un conseiller au parlement, nommé Lefèvre d'Amecourt. Ce mémoire fit naître entre le roi et M. de Choiseul une explication favorable à ce dernier, puis une autre explication entre ce ministre et le dauphin; elle fut vive. Le ministre se sépara du dauphin en lui disant : *Je puis avoir le malheur d'être votre sujet, mais je ne serai jamais votre serviteur*[1].

Pour mettre la marquise de Pompadour dans leurs intérêts, les jésuites dépêchèrent auprès de la femme de confiance de cette marquise une de leurs dévotes, qui lui tint ce discours : « Les » jésuites n'ont en vue que le salut de leurs pé- » nitens; mais ils sont hommes : la haine, sans » qu'ils le sachent, peut agir dans leur cœur et » leur inspirer une rigueur plus grande que les » circonstances ne l'exigent absolument. Une dis- » position favorable peut, au contraire, engager » le confesseur (du roi) à de grands ménagemens; » et le plus court intervalle suffit pour sauver une » favorite, et surtout quand il peut se trouver

[1] *Mémoires de M. le duc de Choiseul*, tom. I, pag. 1 et suiv.

Digitized by Google

» quelque prétextes honnêtes pour autoriser son
» séjour à la cour[1].

Ce verbiage signifiait : si la marquise est favorable aux jésuites, les jésuites, par l'influence du confesseur du roi, maintiendront la marquise à la cour. Ils avaient peur d'elle : ils voulaient lui faire peur d'eux : cette intrigue ne réussit pas plus que la précédente.

On doit attribuer les crimes à ceux qui ont l'espoir d'en tirer de grands avantages, plutôt qu'à ceux qui peuvent en attendre des persécutions. Appliquons ce principe aux deux partis qui divisaient alors les Français : au parti moliniste dont les jésuites étaient l'ame, et au parti janséniste dont la majorité du parlement avait embrassé les opinions. Le premier de ces partis avait beaucoup à gagner par la mort de Louis XV, et le second beaucoup à perdre. Cette mort plaçait sur le trône le dauphin, entièrement dévoué aux jésuites qui auraient régné souverainement. Elle enlevait aux jansénistes les seuls appuis qui leur restaient, et les livraient à la merci de leurs ennemis. Ce résultat était certain.

On voit maintenant de quel côté doivent se porter les soupçons.

[1] *Mélanges d'histoires*, journal de madame du Hausset, p. 366.

Digitized by Google

Cependant l'archevêque de Paris se détermina, un peu tard, à publier un mandement sur l'assassinat du roi. Il y attribue ce crime aux erreurs de la philosophie et à la corruption des mœurs. *La justice divine*, dit-il, *avait laissé produire un monstre qui deshonorait le siècle et désolait la nation.* Puis il déclare formellement que l'attentat a été commis *par trahison et de dessein prémédité dans le palais*[1].

Si l'archevêque avait prétendu, par le *monstre* que la justice divine avait laissé produire, désigner la marquise de Pompadour, et par ces mots de *dessein prémédité dans le palais*, lui imputer l'assassinat de Louis XV, il aurait donné une preuve manifeste de son défaut de jugement et de l'aveuglement de ceux qui se laissent emporter par l'esprit de parti; car, comme je viens de dire, suivant un ancien axiome, le coupable est celui auquel le crime est profitable[2]; la marquise n'avait rien à gagner par la mort du roi, elle avait, au contraire, tout à perdre.

La favorite crut que l'archevêque, dans ce mandement, l'avait signalée comme l'auteur de l'assassinat. En effet, ces mots de *monstre qui dés-*

[1] *Anecdotes de la cour de France*, pag. 334.
[2] *Cui prodest scelus, is fecit.*

Digitized by Google

honorait le siècle et désolait la nation, convenaient moins à Damiens qu'à la marquise. Cet archevêque la détestait : elle parvint avec adresse à obtenir du roi l'exil de ce prélat.

Le roi, avant d'employer cette mesure sévère contre un archevêque qu'il respectait, chargea le duc de Richelieu de se rendre auprès de lui, et de l'engager à sacrifier à la paix publique la rigueur de ses principes. Le prélat, toujours inflexible, répondit au duc : *Qu'on dresse un échafaud au milieu de ma cour, et j'y monterai pour soutenir mes droits, remplir mes devoirs, et obéir aux lois de ma conscience.* Le duc lui fit cette réponse ingénieuse : *Votre conscience est une lanterne sourde qui n'éclaire que vous*[1].

Je passe sous silence plusieurs intrigues peu mémorables, et la mort brusque et prématurée du dauphin. Je me tais sur le refus de sacrement qui se maintint encore pendant quelques années[2], pour arriver au dénouement de toutes les scènes décrites dans ce paragraphe.

Les jésuites, auteurs de la bulle *Unigenitus*,

[1] *Anecdotes de la cour de France*, pag. 336.

[2] Au mois de novembre 1759, le parlement décréta de prise de corps le desservant de Saint-Nicolas-des-Champs qui avait refusé d'administrer les sacremens à un ex-oratorien malade. (*Anecdotes manuscrites du président de Meinières.*)

Digitized by Google

source de tant de troubles; auteurs de nombreuses persécutions qui en furent la suite et amenèrent le délire des convulsions; auteurs de la tyrannie des billets de confession; violemment soupçonnés d'avoir dirigé le poignard de Damiens; les jésuites, trois ans après cet assassinat, commencèrent à s'apercevoir que leur domination désastreuse allait cesser.

Ils eurent un procès contre les sieurs Léoncy frères et Gouffre, négocians à Marseille, où ces pères furent, le 8 mai 1761, condamnés à leur payer la somme d'*un million cinq cent deux mille livres,* portée aux lettres de change tirées par le frère Lavalette, jésuite, et en outre cinquante mille livres de dommages-intérêts. Ce procès ne faisait pas honneur à la probité de ces pères; les mémoires qui furent publiés avaient déjà réveillé l'attention du parlement sur les constitutions des jésuites. Cette cour rendit, le 17 avril, un arrêt qui enjoignit aux jésuites de déposer au greffe un exemplaire imprimé des constitutions de leur société, notamment de l'édition publiée, en 1757, à Prague, et ordonna que ces constitutions seraient examinées et qu'il en serait fait un rapport. Ce rapport ne fut pas favorable aux jésuites.

Le 6 août 1761, un arrêt de cette cour ordonna

Digitized by Google

que les livres approuvés par cette société de Jésus, contenant des maximes immorales et subversives de l'ordre établi, « seraient lacérés et brûlés en » la cour du Palais au pied du grand escalier par » l'exécuteur de la haute justice, comme sédi- » tieux, destructifs de tout principe de la morale » chrétienne, enseignant une doctrine meur- » trière, non seulement contre la sûreté et la vie » des citoyens, mais même contre celles des per- » sonnes sacrées des souverains. » Il fut fait défense aux jésuites d'enseigner dans les colléges et aux sujets du roi de suivre leurs leçons [1].

Le 29 août, le roi donna des lettres-patentes qui ordonnent au parlement de surseoir, pendant un an, à l'exécution de l'arrêt du 6 août. Le parlement fit diverses remontrances sur ces lettres-patentes.

Le 28 novembre suivant, le conseil des dépêches entendit le rapport des commissaires du conseil, chargés d'examiner l'institut et les constitutions des jésuites. Il fut décidé que les évêques ou archevêques qui se trouvaient à Paris, seraient chargés de prononcer sur ces quatre points :

1°. Sur l'utilité des jésuites en France, sur les

[1] *Procédures contre l'institut et les constitutions des Jésuites*, pag. 59 et suivantes.

Digitized by Google

inconvéniens qui peuvent résulter des différentes fonctions qui leur sont confiées ;

2°. Sur leur conduite, sur leurs opinions contraires à la sûreté de la personne des souverains, sur la doctrine du clergé de France, contenue dans la déclaration de 1682;

3°. Sur la subordination que les jésuites doivent aux évêques et leurs entreprises sur les fonctions des pasteurs ;

4°. Sur le tempérament qu'on pourrait apporter en France à l'autorité du général des jésuites.

Le 31 décembre, l'assemblée de ces prélats prit une décision; sur cinquante et un évêques qui s'y trouvèrent, quarante-cinq se déclarèrent en faveur des jésuites : tant ce corps mourant inspirait encore de terreur [1] !

[1] A ce sujet fut publiée une chanson sur l'air de Joconde dont voici les couplets les plus historiques :

Le haut clergé s'est assemblé
Pour juger les jésuites,
Des mœurs de la société,
Des progrès et des suites.
Mais, de ces fameux assassins
Préférant la finance,
Ces prélats laissent aux destins
A conserver la France.

Le suivant se rapporte à l'archevêque de Paris Christophe de Beaumont et à l'abbé Grisel, son directeur :

Digitized by Google

Le parlement demanda aux bailliages et universités de son ressort, des mémoires sur les établissemens des jésuites dans leurs arrondissemens: il en reçut un très grand nombre. Dans les uns, on se récriait sur la conduite de l'enseignement de ces pères; dans quelques autres, on prouvait que les jésuites ne s'étaient établis dans certaines villes, qu'à la faveur de faux exposés, d'impostures et même de violences.

De nouveaux documens sur cette matière étant parvenus au parlement, cette cour rendit, le 5 mars 1762, un arrêt qui ordonne que les passages extraits des livres des jésuites seront communiqués à tous les évêques et archevêques de son ressort, qu'ils seront présentés au roi avec leur traduction; ces passages, approuvés par la société jésuitique,

Beaumont, par Grisel inspiré,
Laquais, prêtre, hypocrite,
A l'aveuglement condamné,
De rien ne voit la suite;
Cependant il a fort bien su
Que l'affreux régicide,
Par les ignaciens conçu,
Fit Damiens parricide.

Le reste, un amas d'ignorans,
De l'Église la lie,
Bas valets, lâches courtisans
De cette secte impie;
Craignant le fer et le poison,
Tous ces prêtres coupables
Laissent leur prince à l'abandon
De ces gens détestables.

Digitized by Google

contenaient une doctrine « dont les conséquences, » porte cet arrêt, iraient à détruire la loi natu- » relle, cette règle des mœurs que Dieu lui-même » a imprimé dans le cœur des hommes, et par » conséquent à rompre tous les liens de la société » civile, en *autorisant le vol, le mensonge, le* » *parjure, l'impureté la plus criminelle, et gé-* » *néralement toutes les passions et tous les* » *crimes*, par l'enseignement de la compensation » occulte, des restrictions mentales, du probabi- » lisme et du péché philosophique; à détruire » tous sentimens d'humanité parmi les hommes, » en favorisant l'*homicide* et le *parricide*..., » par l'enseignement abominable du *régicide*..., » à renverser les fondemens et la pratique de la » religion, et à y substituer toutes sortes de su- » perstitions, en favorisant la *magie*, le *blas-* » *phême*, l'*irréligion* et l'*idolâtrie*[1]. »

C'est par la lecture des *Secreta Monita* ou *Instructions secrètes*, que l'on peut juger de l'extrême danger dans lequel la société jésuitique pouvait exposer la morale publique et la sûreté des États. On y voit les ruses recommandées aux membres de cette société, pour s'emparer de l'esprit

[1] *Procédures contre l'institut et les constitutions des Jésuites*, par M. Gilbert-des-Voisins, pag. 155.

Digitized by Google

des souverains et des personnes influentes dans le gouvernement, pour les diriger et pour envahir la fortune des veuves riches, etc. « Il faut toujours » *extorquer*, y est-il dit, des veuves, le plus » d'argent qu'il se pourra, en leur rappelant » souvent notre extrême nécessité [1]. » On y voit par quelles manœuvres les jésuites parvenaient à tirer le plus grand profit de la chaire à prêcher et du confessionnal; par quelles coupables supercheries ils faisaient prospérer leur société.

En lisant ces instructions, on se croit transporté au milieu d'un conciliabule d'hommes exploitant le bien d'autrui, au milieu d'une bande d'individus que je ne veux point qualifier.

Lisez les *extraits des assertions soutenues et enseignées par les soi-disant jésuites*, et vous verrez tous les vices de l'espèce humaine autorisés, toutes les fraudes, les trahisons, les meurtres; tous les actes de libertinage, même du libertinage le plus dégoûtant, excusés par ces pères; tous les crimes permis aux hommes riches et puissans.

Au mois de novembre 1764, un édit du roi décida l'expulsion générale et définitive des jésuites.

[1] *Summum pretium a viduis semper extorquendum, inculcata illis summa nostra necessitate.* (Secreta Monita, cap. 1, art. 7.)

Digitized by Google

Dès-lors cessèrent les troubles, les iniques et longues persécutions dont ces jésuites étaient les auteurs; dès-lors cessa la fureur des convulsions: ou du moins ce qui en resta fut imperceptible; dès-lors s'évanouit la tyrannie qu'ils exerçaient sur les consciences en exigeant des billets de confession, ainsi que cette puissance occulte et colossale qui dominait les rois, leurs conseils, la plupart des magistrats et la nation, ou qui aspirait à les dominer.

On pourra induire du silence que garde l'arrêt du parlement sur leur prétendue complicité dans l'assassinat de Louis XV, que ces pères étaient entièrement étrangers à ce crime; je ne dis pas qu'ils fussent coupables; mais ce silence ne dissipe pas les soupçons autorisés par leurs principes écrits et par leur conduite dans tous les temps.

Ce silence, à ce qu'il paraît, avait la même cause que les précautions mystérieuses employées dans la procédure de Damiens. Cette cause délicate n'est pas encore érigée en vérité historique. On a soupçonné, et même on a écrit que le fils de Louis XV, prince doué de qualités précieuses, qui s'est signalé par des actes de justice et d'humanité très rares dans les cours, mais qui malheureusement était d'un caractère faible, facile

Digitized by Google

et incapable de résister à la séduction des jésuites, se laissa engager par ces pères dans des piéges que son aveugle confiance en eux ne lui permit pas d'apercevoir. Les jésuites avaient l'art de donner les couleurs de la vertu aux attentats les plus criminels.

Ces conjectures paraissent expliquer plusieurs difficultés, et dissiper les ténèbres qui couvrent cet épisode de l'histoire du règne de Louis XV; mais le crime horrible que l'on suppose au dauphin n'a qu'une légère apparence de vérité, et n'est fondé sur aucun document digne de confiance. Il est peut-être plus vraisemblable, comme l'insinue, avec quelque fondement, l'auteur des *Anecdotes sur la cour de France*, que les principaux instigateurs de cet attentat étaient des étrangers.

Les jésuites, qui refusèrent de prêter le serment exigé, et ce fut le plus grand nombre, chassés de France, ne perdirent pas l'espoir d'y être rétablis avec tous leurs priviléges : ils y avaient laissé des partisans zélés et très puissans. Le pape Clément XIII était aussi leur appui; il ordonna leur rétablissement par une bulle que le parlement supprima. Ils furent presque en même temps chassés du Portugal dont ils avaient tenté, en 1758, d'assassiner le roi; ils furent chassés de tous les

Digitized by Google

États de l'Europe ; ils furent même chassés, en 1773, des États du pape Clément XIV (Ganganelli) qui, le 16 août de cette année, fit arrêter leur fameux général Ricci [1].

L'auteur des Anecdotes, qui se montre assez favorable aux jésuites, dit que, tout dissous et tout exilés qu'ils étaient, ils conservaient encore en France des amis assez puissans pour déterminer les ministres Maupeou et Terrai à les venger, en perdant le parlement et Choiseul [2]. Leur vengeance fut complètement satisfaite, mais les effets en furent peu durables.

Enfin les jésuites cherchèrent à s'insinuer en France, et à y reprendre racine, en renonçant à leur nom abhorré, et se cachant, en 1775, sous ceux des *Cordicoles* ou du *Sacré Cœur de Jésus*, et, en 1777, sous celui de *Frères de la Croix*. Ils ont depuis fait plusieurs autres tentatives, notamment en 1806, et employé plusieurs autres déguisemens qui n'ont pas été plus heureux ; enfin ils sont parvenus, à la faveur d'un nouveau gou-

[1] *Cette suppression me donnera la mort*, disait ce pape courageux, ce pape honnête homme : *je ne m'en repens point ; j'ai dû le faire*. Ce pape connaissait bien les jésuites. Huit mois après, il fut empoisonné et mourut. (*Mémoires historiques et inédits*, par l'abbé Roman, pag. 185 et suivantes.)

[2] *Anecdotes de la cour de France*, pag. 338.

Digitized by Google

vernement, à se glisser furtivement, en France et à Paris, et à y former quelques établissemens sous la dénomination de *Pères de la foi.*

§ III. Établissements religieux.

Pendant les règnes de Louis XIII et Louis XIV, Paris, qui contenait déjà un trop grand nombre d'anciens monastères et couvens, fut surchargé d'environ *cent sept* communautés religieuses d'hommes ou femmes; dans ce nombre ne sont point compris divers autres établissemens plus utiles, comme chapelles, églises paroissiales, écoles chrétiennes, ni les maisons mixtes, religieuses et séculières. Sous le règne de Louis XV, la moitié au moins de la surface de Paris était occupée par ces nombreux monastères et leurs vastes enclos. Cet excès de plénitude, et la nécessité où l'on se trouva de recourir à la ressource des loteries pour soutenir ces couvens endettés et sans moyen de subsistance, refroidit beaucoup le zèle qu'on avait montré sous les règnes précédens. En outre, l'esprit public avait pris une autre direction : la dévotion avait passé de mode. Il y eut cependant un petit nombre de communautés établies à Paris, mais elles avaient un but utile.

Filles de Sainte-Marthe, communauté située

Digitized by Google

rue de la Muette, n° 10, quartier Popincourt, instituée en 1717 par Élisabeth Jourdain, veuve du sieur Théodon, sculpteur du roi. Cette communauté, d'abord établie rue du faubourg Saint-Antoine, dans une maison nommée le *pavillon Adam*, que les filles de la Trinité venaient de quitter, n'obtint une consistance stable qu'en 1719, lorsqu'elle fut fixée rue de la Muette. Cet établissement avait pour but d'enseigner à lire, à écrire et à travailler aux jeunes filles du faubourg; il était présidé par une sœur première. C'est parmi elles qu'ont été prises les sœurs chargées des petites écoles de Saint-Severin et de Saint-Paul.

Cette communauté, supprimée en 1790, est aujourd'hui remplacée par les sœurs de Saint-François et Sainte-Claire, qui servent fort utilement dans divers hospices et hôpitaux de Paris.

Filles de Saint-Michel ou de Notre-Dame de la Charité, communauté située rue des Postes, n° 38. Le père Eudes, de l'Oratoire, fondateur des Eudistes, fonda aussi, en 1641, dans la ville de Caen, une communauté destinée à servir d'asile à des personnes du sexe feminin qui avaient déjà succombé aux tentations de l'esprit immonde, et qui paraissaient s'en repentir. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, sentit la nécessité d'un pareil établissement dans cette ville; et, s'adjoi-

Digitized by Google

gnant Marie-Thérèse Le Petit de Verno de Chausserai, il acheta, le 3 avril 1724, une grande maison située rue des Postes, et la peupla de religieuses du même ordre, tirées du couvent de la ville Guingamp. En 1764, la chapelle de ce monastère fut bénite sous l'invocation de Saint-Michel.

Les filles pénitentes qui se présentaient dans cette maison, ou qu'on y traduisait par ordre supérieur, étaient logées dans des bâtimens séparés de ceux des religieuses et de ceux des pensionnaires.

Cette communauté fut supprimée en 1790 : les bâtimens et les vastes jardins sont devenus la propriété d'un particulier. Les religieuses qui restent de cette institution se sont logées rue Saint-Jacques, n° 193.

Orphelines du saint Enfant-Jésus et de la Mère de pureté, communauté située rue des Postes, au coin du cul-de-sac des Vignes, n° 3. Dès l'an 1700, quelques personnes pieuses, sous l'autorisation de l'archevêque de Paris, avaient déjà commencé cet établissement; en 1711, elles achetèrent une maison rue des Postes, au coin du cul-de-sac des Vignes, y firent bâtir des classes, un réfectoire et une chapelle. Cette acquisition fut amortie, et

Digitized by Google

l'établissement autorisé par lettres-patentes de juillet 1717.

L'objet utile de cette communauté consistait dans l'instruction des jeunes filles de la ville ou de la campagne, orphelines de père et de mère; elles pouvaient y être admises dès l'âge de sept ans, et y rester jusqu'à celui de vingt.

En 1754, les filles séculières qui dirigeaient cette maison furent, on ne sait pourquoi, renvoyées et remplacées par des filles de la communauté de Saint-Thomas-de-Villeneuve qui y sont encore, et tiennent des pensionnaires infirmes.

Communauté des Filles de l'Enfant-Jésus, située rue de Sèves, n° 3, au-delà du boulevard. Il avait existé dans ce lieu une maison de pension dite de l'Enfant-Jésus, que, le 29 mars 1732, acheta le sieur Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice, moyennant 86,100 livres; il y plaça d'abord des pauvres filles ou femmes malades; puis il changea la destination de cette maison en y plaçant trente jeunes filles nobles et pauvres, qui y recevaient une éducation à l'instar de celles de Saint-Cyr. Ce nouvel établissement fut autorisé en 1751.

Il fit cependant construire des bâtimens qu'il destina aux filles et femmes pauvres auxquelles il procura du travail. En 1802, cette maison fut

Digitized by Google

destinée aux enfans malades, et porta le nom d'*Hôpital des Enfans*[1].

Saint-Pierre du Gros-Caillou, église paroissiale située rue Saint-Dominique, quartier du Gros-Caillou, n° 58. Ce quartier dépendait de la paroisse de Saint-Sulpice. La grande distance qui se trouvait entre l'église et les paroissiens fit sentir la nécessité d'établir une église succursale; mais des obstacles imprévus, et surtout des intérêts particuliers, vinrent s'opposer à l'exécution de ce projet.

En 1652, le local avait été acquis et béni, les créanciers le firent saisir. Un nouveau local fut encore acquis en 1735; mais de fortes oppositions de la part des intéressés firent échouer cette nouvelle entreprise. Les habitans du Gros-Caillou ne se découragèrent pas; ils obtinrent, en février 1737, des lettres-patentes qui les autorisaient à faire, pendant trois ans, une quête dont le produit devait être destiné aux frais de la construction d'une chapelle, de l'acquisition des vases sacrés et ornemens, et des honoraires du prêtre desservant; enfin l'emplacement fut béni en 1738, et l'édifice construit dans la même année.

Cet édifice, élevé avec précipitation, et dont

[1] Voyez ci-après *Administration des Hôpitaux*.

Digitized by Google

l'étendue était insuffisante à la population toujours croissante de ce quartier, fut, en 1775, reconstruit sur un plan plus vaste et sur les desseins de M. *Chalgrin*. Cette église devait, par son architecture et son étendue, ressembler à celle de *Saint-Philippe du Roule* dont je parlerai bientôt. Cette construction s'exécutait avec beaucoup de lenteur; elle était fort avancée, mais non terminée lors de la révolution; elle n'a point été reprise depuis.

L'église paroissiale du quartier du Gros-Caillou est aujourd'hui dans l'église du ci-devant couvent des filles de *Sainte-Valère,* près des Invalides[1].

Église de Sainte-Geneviève, en 1791 érigée en Panthéon, située sur le plateau et sur la place de ce nom[2].

La vieille église de Sainte-Geneviève était insuffisante au grand nombre de fidèles qui venaient y prier et y solliciter des miracles. Un procureur des chanoines réguliers de cette église, nommé *Féru,* homme entreprenant, imagina de la faire réédifier; il s'adressa à M. de Marigny récemment nommé surintendant des bâtimens, et parvint à lui persuader qu'une pareille construction illus-

[1] *Voyez* article *Sainte-Valère*, tom. VI, pag. 365.
[2] *Voyez* planche 61.

Digitized by Google

Cordon del. Gosche fils dir. H. Lassus s.

VUE DU PANTHÉON.

Digitized by Google

Digitized by Google

trerait son nom et donnerait de l'importance à son administration. M. de Marigny adopta son projet auquel le gouvernement consentit; mais la pénurie des finances, obstacle ordinaire aux grandes entreprises, semblait s'opposer à celle-ci. On se rappela que les frais de la construction du portail de Saint-Sulpice avaient été faits par les bénéfices d'une loterie : on ne craignit pas de recourir à cette ressource immorale, et on augmenta de 4 sous les billets de 20 sous; les 4 sous de cette augmentation furent employés à la construction du nouvel édifice de Sainte-Geneviève, et produisirent environ 400,000 livres par an[1].

De tous les édifices modernes, celui-ci est certainement le plus magnifique. Il fut commencé, en 1747, sur les dessins et sous la conduite de J.-G. *Soufflot*. Des travaux préparatoires, le comblement de plusieurs puits rencontrés sous l'espace destiné à recevoir les fondations, et l'affermissement du sol[1], prirent beaucoup de temps; et ce ne fut que le 6 septembre 1764 que Louis XV vint solennellement poser la prétendue première pierre de l'édifice, ou plutôt d'un des piliers du dôme. Pour donner au roi et au public

[1] *Dissertation sur les dégradations survenues aux piliers du dôme du Panthéon français*, par M. Gauthey, pag. 8 et 9.

[1] *Voyez* sur ces puits, tom. I, pag. 140, *Fabrique de poteries*.

Digitized by Google

une idée de ce futur édifice, l'architecte fit élever une charpente recouverte de toile, sur laquelle le sieur *Machy* peignit le portail.

Les païens croyaient que le faste et la magnificence plaisaient à leurs divinités. Les chrétiens ont depuis longtemps adopté cette opinion : ils ont élevé à leurs saints des temples superbes, et, pour les embellir, y ont prodigué le luxe des richesses, et mis les beaux-arts à contribution. Ces réflexions naissent du contraste qu'offre la magnificence de cet édifice avec les principes de l'Évangile, avec l'humble état de la sainte à laquelle il est consacré. La bergère de Nanterre ne prévoyait point qu'un jour on élèverait à sa mémoire un temple fastueux, semblable à ceux que les anciens habitans de l'Égypte, de la Syrie, etc., élevaient à leurs grandes divinités, et dont l'ordonnance est la même que celle des temples que les Grecs consacraient à Vénus.

Le plan de l'édifice qui nous occupe est une croix grecque, formant quatre nefs qui se réunissent à un centre où est placé le dôme. L'architecte avait le projet de rendre ces quatre nefs égales en longueur; mais les convenances du culte actuel l'obligèrent à prolonger la nef d'entrée et celle du fond, à faire à son premier plan des changemens peu avantageux, à substituer aux extré-

Digitized by Google

mités de ces deux nefs des arcades au lieu de colonnes, et à flanquer la nef du fond de deux tours carrées destinées à contenir des cloches.

Ce plan, en y comprenant le péristyle, a 339 pieds de longueur sur 253 pieds 6 pouces de largeur hors d'œuvre.

La façade principale, où l'on a prodigué les richesses de l'architecture, se compose d'un perron élevé sur onze marches, et d'un porche en péristyle, imité du Panthéon de Rome; elle présente six colonnes de face, et en a vingt-deux dans son ensemble, dont dix-huit sont isolées et les autres engagées. Toutes ces colonnes sont cannelées et de l'ordre corinthien. Chacune d'elles a cinquante-huit pieds trois pouces de hauteur, y compris base et chapiteau, et cinq pieds et demi de diamètre. Les feuilles d'acanthe des chapiteaux sont d'un travail très-précieux, mais les profils sont loin de la pureté des beaux modèles de l'antiquité[1].

[1] Soufflot a offert, dans cette composition, le premier exemple à Paris d'un portail formé d'un seul ordre et d'une hauteur qui indique celle du temple. Il a bravé la routine qu'observaient les anciens architectes, laquelle consistait à placer deux et même trois ordonnances l'une sur l'autre, comme si l'église avait deux ou trois étages. Mais ce portail, sous des formes majestueuses, cache plusieurs irrégularités et défauts de goût. Les entrecolonnemens sont trop espacés; en mettant deux colonnes de plus

Digitized by Google

Ces colonnes supportent un fronton dont le tympan, dans l'origine, représentait, en bas-relief, une croix entourée de rayons divergens et d'anges adorateurs, sculptés par *Coustou*.

Après la mort de Mirabeau, l'Assemblée nationale, par son décret du 4 avril 1791, changea la destination de cet édifice, et le consacra à la sépulture des Français illustrés par leurs talens, leurs vertus et leurs services rendus à la patrie. Les administrateurs du département de Paris chargèrent le sieur Antoine Quatremère de la direction des changemens à opérer pour transformer ce temple en *Panthéon français*. Ce savant, distingué par ses talens, son goût et son zèle patriotique, remplit dignement les espérances de l'administration. Tous les signes qui caractérisaient une basilique de chrétiens furent remplacés par les symboles de la liberté et de la morale publique [1]. Sa façade et son intérieur éprouvèrent

sous le fronton dont la masse, de 120 pieds de large sur environ 24 de haut, semble écraser de son poids les six colonnes de face, l'architecte eût donné un plus beau caractère à cette façade. Sous le porche, les colonnes sont groupées d'une manière confuse, et produisent des ressauts multipliés qui tiennent au style de la vieille école. C'est la critique que feu M. Legrand a faite de ce portail dans sa *Description de Paris*, tom. I, pag. 116.

[1] *Voyez* le Rapport fait au directoire du département de Paris, le 13 novembre 1793, par Antoine Quatremère.

Digitized by Google

plusieurs changemens. La frise porta cette belle inscription en grands caractères de bronze, composée par M. *Pastoret:*

AUX GRANDS HOMMES, LA PATRIE
RECONNAISSANTE.

Ce bas-relief du fronton, substitué à celui dont je viens de parler, est remarquable par sa composition, ainsi que par le talent du sieur *Moite* qui l'a exécuté. En voici la description d'après le rapport fait, en 1793, par M. *Antoine Quatremère:* « C'est la Patrie qui paraît, dans ce bas-relief, » comme la divinité principale du temple. Des » symboles caractéristiques de la France l'accom- » pagnent. Un autel chargé de festons et de signes » rémunératifs est à côté d'elle. Elle y a pris les » couronnes de chêne qu'elle tient, et que ses » deux bras étendus présentent à l'Émulation » publique. L'une d'elles vient se reposer sur la » tête de la Vertu. A son air timide, à son main- » tien modeste, l'artiste a voulu faire entendre » que la véritable vertu se contente de mériter » les récompenses; qu'elle ne sait ni les solliciter » ni les fuir; mais que la Patrie saura toujours la » trouver et la prévenir.

» Un caractère tout différent brille et se dé-

Digitized by Google

» veloppe dans la figure opposée : c'est le Génie
» personnifié sous la figure d'un beau jeune
» homme ailé; une massue, symbole de la force
» qui dompte tous les obstacles, est dans sa main
» gauche. Il ne faut que lui montrer la récom-
» pense; aussitôt sa main droite saisit la couronne
» que tient la Patrie. Son air, son attitude et
» toute l'expression de la figure annoncent la har-
» diesse et ce désir de gloire et cette ambition des
» récompenses qui sont l'aliment du génie. Comme
» la Vertu attend la couronne, le Génie l'arrache:
» tels sont les principaux traits qui différencient
» ces figures.

» Mais ce qui forme leur cortége, ou ce qui
» vient à leur suite, en prononce encore mieux
» le caractère.

» Derrière la Vertu plane en l'air le Génie de
» la Liberté; il tient d'une main le *palladium*
» de la France, et de l'autre saisit par leurs cri-
» nières et conduit comme en triomphe deux lions
» attelés à un char rempli des principaux attri-
» buts des vertus. Ce char a terrassé le Despo-
» tisme, qu'on reconnaît à une figure renversée,
» sur des ruines, à ses regrets, et au poignard
» qui lui reste et qu'il va tourner contre lui-
» même.

» Le triomphe du Génie est d'un autre genre.

Digitized by Google

» Ses vraies conquêtes sont sur l'erreur ; c'est à ce
» prix qu'il aura dorénavant accès dans le temple
» de la Patrie. Tel est le sens du groupe qui ter-
» mine la partie gauche du fronton. On y voit le
» Génie de la philosophie armé du flambeau de
» la Vérité qui combat l'Erreur et le Préjugé.

» L'artiste les a présentés sous la forme d'un
» griffon, animal chimérique qui, dans le langage
» de l'allégorie, est devenu le symbole de l'erreur.
» L'un d'eux recule à la lueur du flambeau qui
» détruit les prestiges; l'autre expire sous les pieds
» du Génie. Le char auquel ils étaient attelés
» offre, renversés et culbutés, tous les emblèmes
» des diverses supressions. Les *lituus*, les tables
» hiéroglyphiques, les instrumens des mystères,
» le trépied sacré, tous les signes qui ont long-
» temps abusé l'imagination en trompant les sens,
» rendent dans leur chute hommage au génie de
» la Raison, et occupent la partie la plus ram-
» pante du fronton. »

Depuis, ces allégories ont disparu ; et, dans l'année 1823, on plaça dans le milieu du fronton le signe de la Rédemption, dont les rayons, divergens en tous sens, vont se perdre dans des nuages figurés tout autour de ce même fronton. La frise porte maintenant cette inscription :

Digitized by Google

D. O. M. Sub. invocat. S. Genovefæ. Lud. XV consecravit. Lud. XVIII restituit.

Arrivé sous le porche, dont la longueur totale est de 121 pieds, et la largeur de 41, il faut observer la voûte en berceau qui le couvre, et pour la construction de laquelle on a intérieurement employé beaucoup de fer.

La face de l'édifice sous le porche était d'abord percée par trois portes qui, ouvertes jusqu'en 1791, furent bouchées en 1806, et rouvertes depuis; celle du milieu, la plus élevée, forme avant-corps. Je ne parle point des précieuses décorations de leurs chambranles. Au-dessus de ces portes sont cinq bas-reliefs, dont trois, dans l'origine de l'édifice, offraient des actions de la vie de sainte Geneviève. Le plus grand, sculpté par Bovet, et placé au milieu, représentait cette sainte distribuant du pain aux pauvres; celui de la droite, cette sainte guérissant les yeux de sa mère, ouvrage de Julien; le troisième offrait la même sainte recevant une médaille des mains de saint Germain, évêque d'Auxerre, par Dupré. A l'extrémité méridionale du porche était un bas-relief représentant saint Paul prêchant dans l'Aréopage, par Boizot; à l'extrémité opposée, le bas-relief avait pour sujet saint Pierre recevant les clefs des mains de Jésus,

Digitized by Google

par Houdon. Depuis le décret de 1791, qui changea la destination de cet édifice, les sujets des cinq bas-reliefs ont reçu un autre caractère. Dans la frise de la porte du milieu, on a placé cette inscription, en lettres de bronze doré :

Panthéon français, l'an III de la liberté.

Le bas-relief du milieu, sculpté par Boichot, représente *les droits de l'homme*, sous l'emblème d'une femme à demi drapée, tenant d'une main une corne d'abondance, et appuyant l'autre sur la table des droits de l'homme, table qu'elle présente à la France étonnée. La Nature paraît, suivie de l'Égalité et de la Liberté. En l'air est la Renommée, annonçant aux Français l'abolition de la servitude et de la tyrannie.

Fortin en a sculpté un autre dont le sujet est *l'empire de la loi.* « La Patrie, le sceptre en main, » apprend au peuple que les lois sont l'expression » de la volonté générale. Un vieillard se pros- » terne et jure d'y obéir. Un jeune guerrier » s'avance et jure de la défendre. On lit dans le » cadre :

« Obéir à la loi, c'est régner avec elle. »

Le troisième bas-relief qui remplace celui où

Digitized by Google

sainte Geneviève recevait une médaille, représente la *nouvelle Jurisprudence*. La Patrie, assise à l'entrée du temple des Lois, montre à l'Innocence la statue de la Justice, et la salutaire institution du *jury*. L'Innocence embrasse avec empressement cette statue tutélaire; deux figures, celles de la Jurisprudence civile et criminelle, sont debout et paraissent s'applaudir de n'être plus que les défenseurs de l'innocence. Ce bas-relief est l'ouvrage de Roland. Au-dessous est cette inscription :

Sous le règne des lois l'innocence est tranquille.

Le bas-relief situé à l'extrémité méridionale du porche a pour sujet le *dévouement patriotique*. On y voit un guerrier mourant pour la défense de la patrie, soutenu dans les bras des génies de la Gloire et de la Force; sa main défaillante dépose sur un autel l'épée qu'il employa pour défendre son pays; la Patrie, vers laquelle il jette ses regards, s'avance et lui présente la couronne civique. Ce bas-relief, ouvrage de Chaudet, porte cette épigraphe : *Il est doux, il est glorieux de mourir pour la patrie.*

Le bas-relief situé à l'autre extrémité du porche offre *l'Instruction publique*, sujet exécuté par Lesueur. Il représente la *Patrie*, des pères, des mères, des jeunes garçons, des jeunes filles et

Digitized by Google

des enfans qui l'embrassent comme leur mère. L'inscription porte : *L'instruction est le besoin de tous; la société la doit également à tous ses membres.*

Au-devant et au bas des quatre bas-reliefs latéraux, on plaça, sur des piédestaux, quatre groupes colossaux en plâtre, destinés à être exécutés en marbre.

Au-dessous du bas-relief représentant *l'empire de la loi*, on voyait sa figure allégorique dans l'action du commandement; cette figure a 13 pieds de proportion. L'autre groupe, qui lui servait de pendant, est la *Force* sous la figure d'un Hercule. Le premier est l'ouvrage de Rolland, et le second celui de Boichot.

Au-dessous du bas-relief *du dévouement patriotique*, se voyait un autre groupe représentant un guerrier mourant dans les bras de la Patrie, groupe exécuté par Masson.

Le quatrième groupe, situé à l'extrémité septentrionale du porche, au-dessus du bas-relief de *l'Instruction publique*, avait pour sujet la philosophie élevant de la main droite la couronne de l'immortalité; à sa gauche un jeune homme s'élance et aspire au bonheur de l'obtenir. L'expression des figures de ce groupe est admirable. On le doit au talent de Chaudet.

Digitized by Google

Le 20 février 1806, un décret impérial ayant ordonné que l'édifice du Panthéon serait terminé, rendu au culte, et qu'il porterait son premier nom de *Sainte-Geneviève*, ces groupes furent alors enlevés et déposés dans la cour du lycée ou collége de Henri IV.

L'Intérieur de cet édifice, se compose, comme il a été dit, de quatre nefs qui aboutissent au dôme. Chacune de ces nefs est bordée de *bas-côtés*[1]; un rang de colonnes en marque la séparation; ces colonnes, d'ordre corinthien, cannelées, de 37 pieds 8 pouces de hauteur, de 3 pieds 6 pouces de diamètre, sont au nombre de 130. Ces péristyles supportent un entablement dont la frise est enrichie de festons, formés par des rinceaux et des enroulemens, découpés en feuilles d'ornement. Au-dessus de l'entablement est une balustrade. Les plafonds des nefs et de leurs bas-côtés se font remarquer par le goût et l'élégante simplicité de leurs dessins. Ces nefs étaient éclairées par des croisées placées dans chaque entrecolonnement. Les jours répandus par cette multitude de fenêtres se contrariaient et nuisaient beaucoup à

[1] Je dis *bas-côtés*, conformément à l'ancienne manière de désigner les parties latérales des nefs de nos églises. Il serait plus convenable de les nommer *hauts-côtés*, car ceux-ci sont élevés de cinq marches au-dessus du pavé des nefs.

Digitized by Google

l'effet de l'arthitecture et de la sculpture. M. Quatremère les a fait boucher, et il en résulte de grands avantages.

Ces quatre nefs sont pareilles quant à la décoration, mais ne le sont point quant à leur dimension. Les convenances du culte, comme je l'ai dit, ont déterminé l'architecte à prolonger la nef d'entrée et celle du fond par des parties en arcades qui ne s'accordent point avec le système des colonnes suivi dans les nefs de la croisée.

Tous les bas-reliefs et ornemens qui se rapportaient à la primitive destination de cet édifice ont été supprimés dans ces nefs, et on leur a substitué des sujets analogues à sa destination nouvelle. Ainsi la nef d'entrée, consacrée originairement à l'ancien Testament, et dont les pendentifs représentaient Moïse, Aaron, Josué et David, et où des cadres ovales offraient des sujets tirés de la vie de ces patriarches, fut, sous la direction du sieur Quatremère, consacrée *à la Philosophie*, Sur le plafond placé au-dessus des arcades est une calotte elliptique où, au lieu du triangle et du nom *Jéhova*, on a figuré une équerre, symbole de l'égalité. Dans les pendentifs de cette calotte, on a représenté les attributs de *la Philosophie*, de *la Vertu*, *des Sciences* et *des Arts*.

Digitized by Google

La calotte sphérique qui suit est ornée de caissons, au centre desquels sont, entre des nuages, les antiques tables de la loi, et où on voit paraître *la Philosophie* « sous la figure d'une » femme tranquille, au milieu des éclats de la » foudre, écrivant sur les ailes du Temps les » catastrophes et les révolutions des empires. » C'est ce qu'on lit sur une table que le Temps lui présente, et ce qu'on voit encore mieux par les débris des sceptres et des couronnes que la muse de l'histoire foule aux pieds. Cet ouvrage est de Stouf.

Dans le pendentif à gauche, Auger a figuré la *Science politique*. Ce bas relief se compose de deux figures, « dont l'une est la *Force*, et l'au- » tre la *Sagesse*, qui maintient le gouvernail et » le faisceau de la république. »

Le pendentif en face du même côté, sculpté par Dupastier, représente la *Législation*. « C'est » la Science des lois inspirée par l'effigie de » Lycurgue qui écrit son code, et le présente » à la république dont une ruche est l'emblème. »

Le dernier pendentif à droite, du côté du dôme, représente la *Morale*. Son bas-relief est l'ouvrage de Beauvalet. On y voit la Morale sous la figure « d'une femme instruisant un jeune homme, et » lui montrant cette sentence qui est la base de

Digitized by Google

» tout ordre social : *Comme toi, traite ton sem-*
» *blable.* »

La nef septentrionale, située à gauche en entrant, était primitivement destinée à l'*Église grecque;* en conséquence, les pendentifs représentaient les saints docteurs de cette Église : Athanase, Basile, Jean-Chrysostôme et Grégoire de Nazianze. On y a substitué des sujets relatifs *aux sciences.* Dans le bas-relief du pendentif à droite, exécuté par Baccari, on voit la *Physique* sous la figure d'une femme « soulevant le voile » qui cache la nature. » Dans celui de gauche, sculpté par Lucas, se présente « l'*Agriculture* » avec ses instrumens aratoires et ses productions » qui sont la vraie richesse des États. La *Patrie* » lui offre la couronne rémunératrice des travaux » utiles. »

Dans le pendentif à droite, le sculpteur Suzanne « a personnifié la *Géométrie* sous la figure de » deux femmes, dont l'une, la *Théorie*, se re- » connaît à la lampe, symbole de l'étude : elle » dirige et conduit, dans ses opérations, une autre » figure, la *Géométrie* pratique, occupée à tracer » sur le globe la nouvelle division de la France » en départemens. »

Le sujet du dernier pendentif situé à gauche est l'*Astronomie.* « Long-temps avant que le

Digitized by Google

» nouveau calendrier fût décrété, le motif en » avait été tracé au Panthéon dans le bas-relief » de Delaitre : cet artiste y a figuré l'*Astronomie* » montrant à la *Chronologie* la nouvelle ère de » la république française, écrite sur un cippe. »

La nef meridionale, située à droite en entrant, était destinée à l'Église latine; mais les sculptures qui devaient la caractériser n'ont existé qu'en modèles. On l'a depuis consacrée aux *arts*.

Le pendentif situé à gauche en entrant par le dôme offre un bas-relief, ouvrage de Chardin : il représente « *le Génie de la Poésie et celui* » *de l'Éloquence* ombrageant de lauriers le por- » trait d'Homère, le premier des poëtes, et celui » de Cicéron, un des plus grands orateurs. »

Dans le pendentif à droite, sont la *Navigation et le Commerce :* « l'une assise sur une proue de » vaisseau et appuyée sur sa boussole; l'autre, » sous la figure de Mercure, tient les décrets sur » la liberté du commerce. » Le sculpteur Blaise est l'auteur de ce bas-relief.

Le pendentif du fond à gauche représente la *Musique et l'Architecture* « sous l'emblème de » deux femmes que leurs accessoires font aisément » reconnaître : la première tient la lyre d'une » main, et de l'autre l'hymne *à la patrie;* la se-

Digitized by Google

» conde porte un compas, et s'appuie sur la cou-
» pole du Panthéon. »

Dans le dernier pendentif à droite, sont *la Peinture et la Sculpture* avec leurs attributs caractéristiques. M. Petitot « leur fait tenir une » couronne qu'elles placent sur un buste; ce buste est celui de *la Sagesse* ou de *la Vertu*. L'inscrip- » tion gravée sur le cippe explique l'idée morale » de l'artiste et celle que l'on doit prendre de ces » arts, dans leur application aux récompenses. »

La nef orientale ou du fond n'avait encore, en 1791, reçu aucun ornement propre à la caratériser. Cette nef fut allongée d'une arcade qui en occupe toute la largeur. Au-dessus de la partie construite en arcade, est une calotte elliptique, accompagnée de quatre pendentifs ornés de bas-reliefs dont voici les sujets : « Dans l'un, *l'Amour* » *de la Patrie* lui fait une offrande; dans l'autre, » il en reçoit une couronne et chante ses bien- » faits; dans un troisième, l'*Amour* combat pour » elle et la couvre de son bouclier; le quatrième » exprime le plaisir que l'on trouve à mourir » pour sa défense. » Ces bas-reliefs sont de Boquet.

Le premier pendentif de la calotte ronde, à droite en entrant par le dôme, est l'ouvrage de Cartellier. « On y voit *la Force*, sous la figure

Digitized by Google

» d'un guerrier, tenant d'une main une massue,
» et de l'autre une figure de *la Victoire*. A côté
» de lui, est *la Prudence* qui, dans son langage
» allégorique, lui apprend que, si la Force gagne
» des victoires, c'est la sagesse qui les conserve
» et peut seule les couronner. »

A gauche, a été sculpté par Foucou un bas-relief offrant les figures « de *la Bonne-Foi* et de
» *la Fraternité* qui se donnent la main. Un autel,
» situé au milieu d'elles, indique la sainteté de
» leurs sermens. »

Le dévouement patriotique est le sujet du troisième pendentif, sculpté par Masson : il représente « un citoyen mourant, que l'*Amour de la Patrie*
» soutient dans le moment où celle-ci lui montre
» la couronne civique. »

Le quatrième pendentif a pour sculpteur Lorta, et pour sujet *le désintéressement :* ce sujet est représenté « sous un trait que l'histoire de la ré-
» volution a consacré dans ses fastes. On n'a pas
» oublié que des citoyennes de Paris furent les
» premières à faire des offrandes de leurs bijoux
» à la patrie, et que ces citoyennes étaient des
» femmes d'artistes. Il était juste que la main de
» l'art éternisât ce souvenir. Il se trouve ici rap-
» pelé dans les figures de deux femmes dont l'une
» détache ses pendans d'oreilles, et l'autre dépose

Digitized by Google

» ses colliers, ses bracelets et tous ses joyaux sur
» l'autel de la Patrie. »

La longueur totale de l'intérieur de ce temple, depuis le dedans du mur de la porte d'entrée jusqu'au fond de la niche qui termine la nef orientale, est de 282 pieds; la largeur ou la dimension prise intérieurement de l'extrémité d'une nef latérale à l'extrémité de l'autre, est de 238 pieds. La largeur de chacune des nefs, prise entre les deux murs qui forment le fond des péristyles, est de 99 pieds 4 pouces.

Le dôme intérieur est le centre où viennent aboutir les quatre nefs : il laisse entre elles un espace carré, de 62 pieds de côté, et dont les angles, à pans coupés, sont occupés par les quatre piliers triangulaires qui supportent le dôme. Ces piliers sont décorés, à leurs angles, par des colonnes engagées et correspondantes à celles des nefs. A l'intérieur du dôme, au lieu de colonnes, sont des pilastres de la même proportion. Ces piliers, réunis entre eux par quatre arcades, de 42 pieds 2 pouces de largeur et de 64 pieds 4 pouces de hauteur, le sont aussi par quatre pendentifs élevés au-dessus des faces intérieures, et qui rachètent par le haut la forme circulaire de la tour du dôme.

Ces arcades et les pendentifs, qui autrefois pré-

Digitized by Google

sentaient les quatre évangélistes, se montrent lisses aujourd'hui, et sont couronnés par un entablement circulaire orné de festons de chêne, et dont la corniche est chargée de modillons.

Le diamètre intérieur du dôme, pris à l'endroit de la frise, est de 62 pieds.

Au-dessus de l'entablement dont l'architrave est richement ornée, et la frise tout unie, s'élève, sur un stilobate intérieur, le péristyle composé de 16 colonnes corinthiennes, dont le diamètre est de 3 pieds 2 pouces, et la hauteur de 33 pieds 1 pouce 9 lignes.

Aux entre-colonnemens, s'ouvrent seize croisées composées de vitraux en fer. Celles qui correspondent aux quatre piliers du dôme sont feintes et garnies de glaces; au bas de ces croisées, se trouvent des tribunes auxquelles on arrive par une galerie circulaire.

Le dôme se compose de trois coupoles. Au-dessus de l'entablement des seize colonnes dont je viens de parler, prend naissance la première coupole décorée de six rangs de caissons octogones et de rosaces; à son milieu, est une ouverture circulaire, de 29 pieds 5 pouces de diamètre, par laquelle on aperçoit la seconde coupole fort éclairée et destinée à recevoir un sujet de peinture qui représentera l'apothéose de sainte Geneviève. M. Gros,

Digitized by Google

chargé de ce grand ouvrage, l'a parfaitement exécuté.

La hauteur de la première coupole, prise depuis le pavé jusqu'au bord inférieur de son ouverture, est de 178 pieds. La hauteur du sommet de la seconde coupole, à partir du pavé, est de 209 pieds 7 pouces. Je parlerai de la troisième coupole qui forme la partie extérieure du dôme.

Le pavé de l'édifice et notamment sa partie centrale sont dignes de fixer les regards par la beauté du dessin, exécuté en marbre de diverses couleurs.

Le dôme extérieur présente d'abord, au-dessus des combles des quatre nefs, un vaste soubassement carré à pans coupés, où viennent aboutir quatre forts arcs-boutans, sur lesquels sont pratiqués des escaliers découverts qui servent à monter au dôme. Sur ce soubassement, dont la partie supérieure est élevée de 102 pieds au-dessus du grand perron du porche, est un second soubassement circulaire, haut de 10 pieds 9 pouces, et dont le diamètre a 103 pieds. Au-dessus, s'élève une colonnade dont le plan est pareillement circulaire. Elle est composée de 32 colonnes corinthiennes de 3 pieds 4 pouces de diamètre, et de 34 pieds un quart de hauteur, compris bases et chapiteaux : elle supporte un entablement cou-

Digitized by Google

ronné par une galerie découverte et pavée en dalles. Ce péristyle de 32 colonnes est divisé en quatre parties par des massifs en avant-corps correspondant aux quatre piliers du dôme, et dans lesquels on a pratiqué un escalier à vis. Ces massifs, plus utiles que beaux, sont en partie cachés par les colonnes. Derrière ce péristyle, le mur de la tour du dôme est percé par douze grandes croisées qui correspondent aux entre-colonnemens de l'intérieur.

Au-dessus de ce péristyle, de l'entablement et de la balustrade qui le couronnent, est un attique formé par l'exhaussement du mur circulaire de la tour du dôme; sa hauteur est de 18 pieds et un quart, en y comprenant sa corniche; il est percé de 16 croisées en arcades, garnies de vitraux en fer, ornées d'archivoltes et d'impostes, et placées dans des renfoncemens carrés.

Sur le socle de la corniche de cet attique s'appuie la grande voûte, formant la troisième coupole du dôme. Son diamètre, à la naissance de cette voûte, est de 73 pieds 2 pouces. Sa hauteur, depuis le dessus de l'attique jusqu'à son amortissement, est de 43 pieds; son galbe est divisé en 16 côtes saillantes dont la largeur est égale à la moitié des intervalles; elle est couverte en lames de plomb.

Digitized by Google

La guerre ayant causé l'interruption des travaux, ils furent repris en 1784 : après cette année, on s'occupa de l'achèvement de ce dôme. Suivant le projet de Soufflot, ce dôme devait avoir un amortissement convenable. Cet amortissement fut exécuté. Il consistait en un balcon circulaire et en une lanterne ; on le démolit après le décret de 1791, qui changea la destination de l'édifice. A la place de cette lanterne, on substitua un piédestal ou acrotère rond, terminé par une calotte destinée à supporter la figure en bronze de la Renommée, figure de 27 pieds de proportion, dont le modèle de même grandeur, exécuté par Dejoux, se voyait à l'atelier du Roule.

Lorsque, sous l'empire de Napoléon, un décret du 20 février 1806 eut restitué cet édifice au culte, on s'occupa de changer cet amortissement, et on renonça au projet de le surmonter par une figure de la Renommée. En 1812, fut rétablie la lanterne qui sert aujourd'hui d'amortissement au dôme, et donne plus d'élévation à l'édifice. Cette lanterne circulaire, ornée de huit colonnes, percée de six croisées en arcades, s'élève au-dessus de la sommité du dôme d'environ 27 pieds ; de sorte que la hauteur totale de l'édifice, depuis le niveau du perron de l'entrée principale jusqu'à la cime de la lantrene, est de 249 pieds 4 pouces, ou de 81 mètres.

Digitized by Google

Vers la fin de l'année 1823, on plaça sur la partie déclive et circulaire du dôme de la lanterne une couronne, en cuivre doré, composée de huit têtes d'anges et de huit fleurs de lys entremêlées. Dans le milieu de cette couronne, sur la pointe du dôme, s'élève une boule dont le diamètre est de 4 pieds 4 pouces, et que surmonte une croix haute de 19 pieds 5 pouces et large de 11 pouces sur toutes ses faces. La boule et la croix sont également en cuivre doré.

La solidité de ce dôme fut, en 1770, et dans les années suivantes, vivement attaquée par divers écrits du sieur Patte, architecte, qui prédit la ruine de cette partie de l'édifice. Sa sinistre prophétie portait sur de fausses bases. A la vérité, il s'est manifesté, dès l'an 1776, sur la surface des quatre piliers du dôme, des fentes, des ruptures, des éclats : dégradations dont les causes n'avaient pas été aperçues par le critique, et qui n'ont occasionné aucun affaissement, aucun mouvement de la part du dôme[1]. Cependant, comme elles se multipliaient, on crut nécessaire de reconstruire les quatre piliers, bâtis d'après une méthode vicieuse qui avait principalement amené ces acci-

[1] Voyez *Mémoires historiques sur le Panthéon français*, par M. Rondelet, seconde partie.

Digitized by Google

dens. Il fallut soutenir le dôme par d'immenses étais; et M. Rondelet, auteur de ces grands travaux, a, dans cette entreprise difficultueuse et savante, obtenu les plus heureux succès.

Des *constructions souterraines* occupent toute l'étendue du Panthéon. D'abord, une seule de leurs parties, celle qui est située au-dessous de la nef orientale ou du fond, fut destinée au service divin et disposée en conséquence. Un bâtiment placé en dehors et sur la face orientale, percé de plusieurs portes ornées de belles grilles, contient un escalier à deux rampes, l'une en face de l'autre, par lesquelles on descend dans un crypte ou chapelle souterraine et sépulcrale.

Les voûtes de ce lieu sombre sont supportées par des murs et des piliers carrés, correspondant aux colonnes de l'édifice supérieur, et décorés de pilastres d'ordre toscan, accouplés, sans bases. Au milieu sont des colonnes également accouplées et du même ordre. La coupe des pierres, le caractère mâle et l'harmonie des parties de cette construction souterraine ne doivent pas échapper à l'attention des curieux. Le sol de cette chapelle est à 18 pieds au-dessous de celui de la nef supérieure dont elle a l'étendue.

L'Assemblée nationale constituante ayant, par son décret du 4 avril 1791, destiné l'édifice de

Digitized by Google

sainte Geneviève à recevoir les cendres des grands hommes de la France, décerna d'abord les honneurs du Panthéon à Mirabeau, mort le 2 avril de la même année. Voltaire, le 11 juillet, et J.-J. Rousseau, le 16 octobre suivant, obtinrent les mêmes honneurs. Sur le cercueil de Voltaire, on lit cette inscription :

« Poëte, historien, philosophe, il agrandit » l'esprit humain ; il lui apprit qu'il devait être » libre ;

» Il défendit Calas, Sirven, de La Barre et » Mont-Bailly ;

» Combattit les athées et les fanatiques ; il ins- » pira la tolérance ; il réclama les droits de l'homme » contre la servitude de la féodalité. »

Dans la pièce qui contient ce cercueil, on voit dans une niche la statue de cet homme célèbre.

A gauche, dans une pièce correspondante, est le cercueil de J.-J. Rousseau : cette pièce a une niche ; mais la statue de cet illustre écrivain ne s'y voit point. Sur son cercueil on lit :

« Ici repose l'homme de la nature et de la vé- » rité. »

La faction étrangère, dont les agens dominaient la Convention, fit, à ce qu'il paraît, pour déshonorer cette institution, ordonner, par décret du 21 septembre 1793, que le corps de Marat serait

Digitized by Google

transféré au Panthéon, et que celui de Mirabeau en serait retiré. Ce décret eut son exécution, et Marat fut placé au rang des grands hommes; mais, après la journée du 9 thermidor an II (27 juillet 1794), les restes de cet homme odieux furent enlevés du Panthéon et jetés dans l'égoût de la rue Montmartre.

La Convention nationale, devenue libre, émit, le 20 pluviose an III (8 février 1795), un décret portant que les honneurs du Panthéon ne pourront être décernés à un citoyen que dix ans après sa mort.

Dans la suite Buonaparte, par son décret du 20 février 1806, rendit au culte l'édifice du Panthéon, et lui conserva néanmoins la destination que lui avait donnée l'Assemblée constituante; mais l'honneur que cette Assemblée avait réservé au génie et au mérite éminent, il l'accorda seulement aux titres et aux dignités. Il suffisait d'être grand dignitaire, grand officier de l'empire et sénateur pour devenir un grand homme. Ainsi, la source qui devait féconder la morale publique fut détournée pour honorer le dévouement servile de la noblesse instituée par Buonaparte : le Panthéon, ainsi prostitué, cessa d'illustrer la mémoire des morts.

Depuis ce décret impérial, la chapelle sépul-

Digitized by Google

crale s'est agrandie de tous les autres souterrains de l'édifice.

Dans une pièce particulière de ces vastes souterrains, on voit le cercueil du maréchal Lannes, duc de Montebello, mort le 31 mai 1809. Sur ce cercueil, sont des inscriptions qui rappellent les exploits de ce guerrier et ses titres d'illustration.

Plus loin, dans d'obscurs caveaux et dans des tombeaux en pierre, sont déposés les corps, et, dans des urnes, les cœurs de plusieurs grands dignitaires de l'empire. Parmi les noms de divers morts, on distingue ceux du célèbre navigateur Bougainville et du grand géomètre La Grange. Les corps et les cœurs déposés dans ce sombre asile sont au nombre de quarante-cinq. Depuis 1815, aucun monument funèbre n'est venu augmenter ce nombre.

Le magnifique édifice de Sainte-Geneviève ou du Panthéon, dont la construction a coûté plus de soixante ans de travaux, et plus de vingt-cinq millions de dépenses, n'a jusqu'à présent, si l'on excepte les constructions souterraines, servi à aucun usage public. Dans son état actuel, cet édifice présente aux amateurs un magnifique spectacle, aux artistes des modèles, à la jeunesse des leçons de morale, un stimulant à la vertu, des exemples et des allégories propres à élever les ames, à les

Digitized by Google

exciter aux grands talens et aux grandes actions. Bientôt la scène changera : ces nobles inspirations vont être interdites; les sujets ingénieux des bas-reliefs, ces statues, ces groupes, proscrits par Buonaparte, vont subir leur condamnation. Déjà, depuis 1817, sont arrachés de la frise du frontispice les caractères en bronze qui formaient cette inscription dédicatoire :

AUX GRANDS HOMMES, LA PATRIE
RECONNAISSANTE.

Déjà le vaste bas-relief du fronton, si remarquable par son sujet et sa belle exécution, a été détruit, comme je l'ai dit plus haut; et l'on ne peut s'empêcher de regretter la perte de ce beau morceau de sculpture.

Je ne dirai rien de plus des grands changemens qu'a subis cet édifice depuis 1821, ni de la nouvelle destination qu'on lui a donnée. Ces détails appartiennent à un temps qui se trouve hors du cadre dans lequel je me suis renfermé [1].

SAINT-PHILIPPE-DU-ROULE, église paroissiale,

[1] La plupart des détails descriptifs de cet article sont puisés dans le *Mémoire historique sur le dôme du Panthéon français* qu'en 1797 a publié le sieur Rondelet, architecte, membre du conseil des bâtimens. La description des bas-reliefs de cet édifice appartient au rapport que M. Quatremère de Quincy adressa en l'an II au directoire du département.

Digitized by Google

située rue du Faubourg-du-Roule, nos 8 et 10 [1]. Les habitans du Roule dépendaient, sous le rapport religieux, de la paroisse de Villiers-la-Garenne; et quelques unes de ses maisons, de celle de Clichy. Le Roule était encore un village avant l'an 1722; et, en cette année seulement, il fut érigé en faubourg de Paris.

Dès l'an 1697, ces habitans, fort éloignés des églises, sollicitèrent auprès de l'archevêque de Paris la permission d'y bâtir une chapelle, et l'érection de cette chapelle en paroisse. Le 1er de mai 1699, cette double permission leur fut accordée.

L'accroissement de la population de ce quartier et le peu d'étendue de cette chapelle firent sentir la nécessité de construire un plus vaste édifice. Par arrêt du conseil du roi, du 12 mai 1769, cette construction fut décidée. On chargea le sieur Chalgrin d'en fournir les plans et dessins; commencé en 1769, il ne fut achevé qu'en 1784.

Sur un perron élevé de sept marches, paraît la façade de cette église dont le plan est simple et beau. Quatre colonnes doriques, de forte dimension, supportent un entablement et un fronton, orné de bas-reliefs, représentant la Religion et ses attributs, sculptés par Duret. Ces quatre colonnes, en avant-corps, concourent à former un

[1] *Voyez* planche 62.

Digitized by Google

Cawton del. Couché fils dir W Cooke sculp.

St PHILIPPE DU ROULE.

Digitized by Google

Digitized by Google

porche, au fond et au milieu duquel est la porte principale. Aux deux côtés de la colonnade, sont aussi deux portes moins grandes.

L'intérieur a le caractère d'une noble simplicité. Deux péristyles ioniques, chacun de six colonnes, séparent la nef des bas-côtés, à l'extrémité desquels sont deux chapelles, l'une dédiée à la Vierge, l'autre à Saint-Philippe, patron de cette église.

La voûte, qui paraît en pierres, n'est construite qu'en charpente; mais cette construction économique est exécutée avec tant d'art et de soin qu'elle fait illusion.

On ne voit point encore dans ce temple ces bigarrures de tableaux qui outragent l'architecture, en lui ravissant ses plus belles parties.

Cette église fut, en 1802, érigée en *seconde succursale de la paroisse de la Madeleine* ou *de l'Assomption :* elle a 26 toises de longueur et 14 de largeur.

Sainte-Madeleine-de-la-Ville-l'Évêque, située sur le boulevard de ce nom, en face de la rue Royale. L'édifice de cette église, commencé en 1764, n'est pas encore achevé. J'en ai parlé ailleurs [1], et j'en parlerai encore sous le règne de Napoléon, article *Temple de la Gloire.*

[1] *Voyez* tom. VI, pag. 411.

FIN DU TOME SEPTIÈME.

Digitized by Google

TABLE

DES PÉRIODES ET PARAGRAPHES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

	Pages.
SUITE DE LA PÉRIODE XIII. *Paris sous Louis XIV.*	1
Fin du § IV.	*Ib.*
Porte Saint-Antoine.	*Ib.*
Arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine.	2
Porte Saint-Bernard.	3
Porte *ou* Arc de triomphe de Saint-Denis.	6
Porte *ou* Arc de triomphe de Saint-Martin.	9
Observatoire.	12
Académie royale de Peinture et de Sculpture.	19
Académie de Saint-Luc.	20
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.	21
Académie des Sciences.	26
Académie d'Architecture.	30
Autres Académies.	31
Bibliothèque du Roi.	32
Bibliothèque des Avocats.	64
Manufacture des Gobelins, *ou* Manufacture royale des Tapisseries de la Couronne.	65
Manufacture des Glaces.	69
Aquéducs, Fontaines et Pompes.	70
Pompe du pont Notre-Dame.	73
Fontaine de Saint-Michel.	75
Fontaine des Cordeliers.	76
Fontaine des Capucins, *aujourd'hui* de Castiglione.	*Ib.*
Fontaine d'Amour.	*Ib.*

Digitized by Google

Fontaine de Sainte-Avoye. 76
Fontaine de Richelieu. *Ib.*
Fontaine des Petits-Pères. *Ib.*
Fontaine de l'Échaudé. *Ib.*
Fontaine de la Charité. *Ib.*
Fontaine de Saint-Séverin. *Ib.*
Fontaine de la place du Palais-Royal. 77
Fontaine d'Alexandre *ou* de Labrosse. *Ib.*
Fontaine de Louis-le-Grand *ou* d'Antin. 78
Fontaine Desmarets *ou* de Montmorenci. *Ib.*
Fontaine Saint-Martin. 79
Fontaine de Garencière. *Ib.*
Pont-Royal. 80
Pont de Grammont. 81
Cafés. 82
Spectacles. 83
Théâtre de l'hôtel de Bourgogne. 84
Théâtre du Petit-Bourbon. 90
Troupe de Molière. *Ib.*
Théâtre du Palais-Royal. 91
Théâtre de l'hôtel de Guénégaud. 92
Théâtre des Machines. 96
Opéra *ou* Académie royale de Musique. 97
§ V. État physique de Paris. 106
Boulevards et accroissement de l'enceinte septentrionale. *Ib.*
Boulevards du Midi. 109
Butte Saint-Roch. *Ib.*
Rues nouvelles ou élargies. 111
Quais. 114
Accroissement de Paris. 117
Inondations de la Seine. 121
§ VI. État civil de Paris. 122
Cour des Miracles. 139
Les Lanternes. 151
Pompes à incendies. 155

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Digitized by Google

État civil des Protestans. 156
Priviléges de Paris. 182
Justices de Paris. 183
Paris divisé en quartiers. 186
Population de Paris. 187
§ VII. Tableau moral de Paris sous Louis XIV. 189
PÉRIODE XIV. *Paris sous Louis XV.* 297
§ Ier. Caractères de ce règne. *Ib.*
§ II. Origine et progrès des convulsions; affaire des billets de confession; assassinat de Louis XV; expulsion des Jésuites. 328
§ III. Établissement religieux. 409
Filles de Sainte-Marthe. *Ib.*
Filles de Saint-Michel *ou* de Notre-Dame-de-la-Charité. 410
Orphelines du Saint-Enfant-Jésus et de la Mère-de-Pureté. 411
Communauté des Filles de l'Enfant-Jésus. 412
Saint-Pierre du Gros-Caillou. 413
Église de Sainte-Geneviève *ou* Panthéon. 414
Saint-Philippe-du-Roule. 443
Sainte-Madeleine-de-la-Ville-l'Évêque 445

FIN DE LA TABLE DES PÉRIODES.

AVIS AU RELIEUR,

*Pour le placement des gravures du tome septième de l'*Histoire de Paris, *troisième édition.*

Pages.
Vue de la porte Saint-Denis. 6
Vue de la porte Saint-Martin. 10
Vue de l'Observatoire. 12
Vue du Panthéon. 414
Vue de l'église de Saint-Philippe-du-Roule. 444

Digitized by Google

L'HISTOIRE DE PARIS

Se vend chez les Libraires indiqués ci-après :

Librairie Française et Etrangère
de LEVALTON, Boulevard de la Madeleine, N° 1,

Maison de Commission, *Rue Hautefeuille, N° 12.*

On trouve aux mêmes adresses
les belles Editions, de DIDOT *l'aîné, des Ouvrages suivans :*

Œuvres complètes de Gaillard. 12 v. 8°. . . . . 36f. " c
——— *de Regnard. 4 v. 8°.* . . . . . 9. "
Histoire de Gilblas. 3 v. 8°. . . . . . 6. 75.
Nouvelle Héloise. 3 v. 8°. . . . . . 6. 75.
La Religion, Poème de Racine. 8°. . . . . . 2. 25.
Mémoires de La Rochefoucault. in 8° g. p. . . 3. "

AUTRES OUVRAGES DE M. DULAURE.

Esquisses historiques. 6 v 8° fig. . . . . . 35. "
Histoire des Environs de Paris. 7 v. 8° fig. . 40. "
Histoire abregée de différens cultes. 2 v. 8. . 16. "

Nota. *Ce dernier Ouvrage a été incriminé et saisi pour le volume qui traite du Culte de Priape.*

Digitized by Google

J. SCHLICKENRIEDER
BUCHBINDEREI
MÜNCHEN

Digitized by Google

Digitized by Google